This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A 461072 DUPL

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES · SCIENTIA · VERITAS
1817
LIBRARIES

S. FRANCISCUS
SCRIPSIMUS
DELECTATI
TUÀ DULCI MEMORIÀ

MÉMOIRES ET LETTRES

DU

P. TIMOTHÉE DE LA FLÈCHE

BX
4719
.T58
1907

BX
4719
.T58
1907

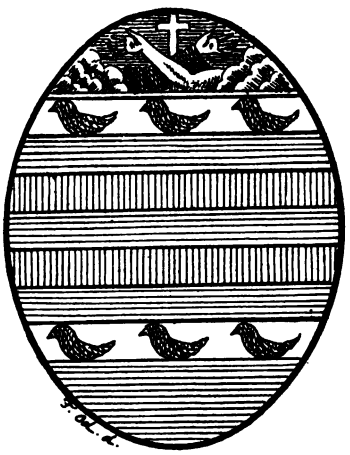

Armes de l'évêque de Béryte, d'après Michel-Ange de Rossiglione.
Cf. p. 7 et 8.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

904576-190

SCEAU DE L'ÉVÊQUE DE BÉRYTE

Cliché photogr. du P. Édouard d'Alençon, d'après une pièce originale des archives généralices.

Reverendissimus Pater Thimotheus a Flexia in ordine Capucinorum definitor Generalis, ac eodem tempore Sacræ Rituum Congregationis consultor meritissimus; Nunc Beritensis Antistes et Ecclesiæ Babylonensis Coadjutor dignissimus: ad quam dignitatem, utrâque concurrente, tum Pontificia tum Regia, evectus est potestate, anno scilicet 1715. ætatis suæ 54.°

ARCHIVES FRANCISCAINES. N° 3

MÉMOIRES ET LETTRES

DU

P. TIMOTHÉE DE LA FLÈCHE

ÉVÊQUE DE BÉRYTE

SUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DE SON TEMPS

1703 – 1730

PUBLIÉS

Par le P. UBALD d'ALENÇON

CINQUIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DE DOCUMENTS INÉDITS ET DE GRAVURES

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, RUE BONAPARTE, 82

—

1907

AU TRÈS RÉVÉREND PÈRE

EUGÈNE D'OISY

DIRECTEUR

DES ÉTUDES FRANCISCAINES

HOMMAGE

De respectueuse et reconnaissante affection.

F. U.

INTRODUCTION

Avant de publier les mémoires et la correspondance du P. Timothée de la Flèche, il est nécessaire :

1° De rappeler très brièvement l'histoire du jansénisme ;

2° De donner quelques indications biographiques sur l'auteur de ces mémoires ;

3° D'expliquer l'état et la valeur de ce texte.

I

L'histoire du jansénisme se partage en deux vastes périodes. La première court jusqu'à l'apparition de la constitution *Unigenitus,* 8 septembre 1713. Elle embrasse trois parties :

a. Depuis Baïus jusqu'à la condamnation du livre de l'évêque d'Ypres Jansénius [1] par la bulle *In eminenti* du pape Innocent X, le 31 mai 1653;

b. C'est alors que s'élèvent les distinctions entre le *fait* et le *droit* sous les pontificats d'Alexandre VII, de Clément IX et de leurs successeurs jusqu'à la condamnation du *silence respectueux* par Clément XI et la bulle *Vineam Domini* en 1705, le 16 juillet;

c. Un moment apaisée, la lutte semblait devoir s'éteindre. Elle fut ranimée par le livre du P. Quesnel, ouvrage vieux

1. Cf. *Biogr. nat. de Belgique,* X, 105 et s.

déjà de plusieurs années, sans cesse augmenté et publié à nouveau en 1693 sous le titre de *Réflexions morales* avec l'approbation de l'évêque de Châlons, Vialart, mort en 1680. Ce livre prouve que le feu du jansénisme couvait toujours sous la cendre. L'ouvrage du P. Quesnel est un brandon de discorde, et le Pape est obligé de le condamner par la constitution *Unigenitus* du 8 septembre 1713 (cf. Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, Paris, 1853, 4e édit.).

C'est à ce moment que s'ouvre la seconde période du jansénisme, et que se déroulent les divers événements suscités par les *Appelants* et les *Nouvelles ecclésiastiques :* la boîte à Perrette, les fantasmagories du cimetière Saint-Médard autour de la tombe du diacre Paris, l'établissement de l'église d'Utrecht, le refus des sacrements approuvé par Benoît XIV en 1756, et, pour finir, le synode convoqué par Ricci, évêque de Pistoie, la condamnation de cette assemblée par Pie VI et la bulle *Auctorem fidei* en 1794. Cette dernière exécution donna le coup de mort au jansénisme.

Cette erreur avait donc été enfantée par Baïus, produite au grand jour par Jansénius, réveillée et rajeunie par Quesnel. Le livre de ce dernier n'était rien à sa naissance. Il ne formait qu'un tout petit volume. Il fut bien accueilli à son apparition en 1671. En 1687, Hideux et du Pin le recommandent. En 1693, il forme quatre volumes, l'abbé du Guet l'a retouché de sa plume élégante, et l'évêque de Noailles alors à Châlons l'asperge d'eau bénite [1].

1. Dom Gerberon. *Hist. générale du Jansénisme,* 3 vol. in-12, 1703. — Dumas. *Hist. des cinq propositions,* 3 in-12, 1702. — Lafitau. *Hist. de la constitution Unigenitus,* 2 in-8°, 1737 et 1738. — Picot. *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle,* 4 in-8°, Paris, 1853, 4e édit. — Bibl. nat. de Paris, la série L³ d. — D. de Colonia. *Dictionnaire des livres jansénistes,* édit. du P. Patouillet, 1752, 4 in-12. — J. Roth. *La théologie de Port-Royal. Le Jansénisme,* Montauban, 1885, in-8°. — Henrion. *Hist. de l'Église,* t. X et XI. — Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 2134. — Parmi les livres nouveaux, je citerai *la bulle Unigenitus et la fin du jansénisme en Champagne,* par Gilardoni, 1892, in-8 , — *L'Oratoire et le Jansénisme,* par le P. Ingold, Paris, 1887, in-8°. — *Les derniers jansénistes depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos*

L'épiscopat français fut loin de partager tout entier l'opinion de Mgr de Noailles. De là nouvelles divisions dans le clergé, chez les ordres religieux.

C'est ici que se placent les *Mémoires* du P. Timothée de la Flèche. Ils embrassent la période de 1703 à 1730.

II

Leur auteur est un contemporain. Il a pris part aux événements qu'il raconte, en a souvent été l'initiateur. Comme l'exposent les éditeurs de ses *Mémoires* en 1752, « il n'était pas sans mérite; il avait du zèle, de la piété, de la probité, des lumières, ce qui compensait quelque défaut de vivacité et peut-être d'ambition qu'on pourra apercevoir dans la suite de sa vie ».

Jacques Pescherard [1] était le fils d'un apothicaire de la Flèche en Anjou. Si l'on s'en tient aux différentes éditions toutes posthumes de ses écrits, il serait né en 1664. On le fait en effet mourir en 1744 à l'âge de quatre-vingts ans. C'est là une erreur. Jacques Pescherard naquit le 3 novembre 1660, d'après les tables des registres de la mairie de sa ville natale malheureusement perdus pour les années 1644 à 1672.

jours (1710-1870), par Léon Séché, Paris, 1891-1893, 3 vol. in-8°. — Mention. *Docum. relatifs aux rapports du clergé avec la royauté aux* XVII^e *et* XVIII^e *siècle*, t. II (de 1705 à 1789). Paris, Picard, in-8°. Voir enfin la récente publication de l'abbé Ingold *Rome et la France : la seconde phase du jansénisme*, par D. Thuillier, Paris, 1902, in-8°, XI-404 p. : c'est un extrait de *l'Histoire de la Constitution* dont la Bibliothèque nationale possède deux copies p. fr. 17731-17737 et 17738-17743.

1. Je rétablis l'orthographe de son nom d'après un registre de l'état civil de la Flèche sur lequel M. l'abbé Calendini a bien voulu prendre quelques notes pour moi. Cl.-Gab. Pocquet de Livonnière l'avait déjà fait dans ses *Hommes illustres* (Bibl. Angers, ms. 1067, p. 6 v° et p. 631 — et ms. 1068, p. 50). La profession de foi du P. Timothée, lors de son élévation à l'épiscopat, est signée, à la Propagande : *Timotheus Pescherard*, suivant ce qu'a bien voulu m'écrire mon savant confrère le P. Édouard d'Alençon.

C'est assez probable qu'il appartenait à une nombreuse famille, car les mêmes registres contiennent les mentions suivantes : Emmanuel-Magdelor Pescherard, né le 3 janvier 1662, — François Pescherard, né le 16 juillet 1664, — René-François Pescherard, né le 16 juillet 1667, — Joseph-François Pescherard, né le 29 mai 1669, — Joseph Pescherard, né le 27 septembre 1670, sans que l'on puisse toutefois affirmer d'une manière absolue que tous ces enfants étaient frères. Il est à noter que la relation de l'enterrement du P. Timothée lui donne aussi à sa mort l'âge de quatre-vingts ans, alors qu'il en avait en réalité quatre-vingt-quatre [1].

Où fit-il ses études? On l'ignore. Peut-être à ce collège des bons Pères Jésuites dont le P. de Rochemonteix a écrit l'histoire.

En 1690, à l'âge de trente ans, par conséquent, il entre chez les Capucins de la province de Bretagne. Peu de temps après (1693-1694), il est professeur de théologie au couvent de Vannes [2], et ce fait porte à croire qu'il était déjà prêtre avant de devenir religieux. Plus tard il est gardien à Vannes, à Château-Gontier [3]. Dans cette dernière maison, il éprouva des difficultés de la part d'un de ses sujets, le P. Joseph d'Angers (des Ayrault). Ce dernier sortit même de l'Ordre, composa et fit imprimer une satire contre ses anciens confrères. Mais le P. Timothée agit si finement qu'il arriva à découvrir le factum et en détruisit toute l'édition.

Durant son passage à Bazouges, il agrandit l'enclos du couvent et ajouta une grande pièce de terre au jardin.

C'est pendant qu'il était gardien à Vannes (1703) qu'il fut appelé à la charge de secrétaire français du Procureur général de l'Ordre à Rome. Il arriva dans cette ville le 19 avril 1703. Lui-même nous racontera très candidement ses prouesses auprès du Souverain Pontife, son rôle dans la

1. *Bull. de la soc. arch. de Nantes*, t. X (1870), p. 32-35.
2. Fondé en 1615.
3. Fondé à Bazouges près Château-Gontier en 1609-1611.

condamnation du Quesnelisme, ses ambassades officieuses auprès de Louis XIV et de Clément XI, sa nomination à l'évêché de Béryte [1] et à la coadjutorerie de l'église patriarcale de Babylone [2] où il n'alla du reste jamais, son rôle à Bourges et ailleurs jusqu'en 1730.

Ses contemporains étaient au fait de son influence et de ses agissements. Le ms. fr. 17748 de la Bibliothèque nationale de Paris renferme la copie de plusieurs de ses lettres écrites au cardinal de Rohan, et le *Mémoire* [du cardinal de Bissy] *qui a servi pour l'envoi du P. Thimothée à Rome.* Les Archives du ministère des Affaires Étrangères, dans la correspondance de Torcy avec l'ambassadeur en cette ville, contiennent aussi maint détail intéressant.

L'abbé de Grécourt dans son *Philotanus* raconte le voyage et les efforts du capucin pour faire accepter en France la constitution *Unigenitus*. Voici le passage où le diable en personne fait l'aveu de son déguisement en P. Timothée!

C'en est donc fait, et la bulle est en forme!
Ne croyez pas qu'ensuite je m'endorme;
Car, ayant dit humblement grand merci
Au bon Saint Père, à mes parents aussi,
Dispos et gai, l'*Unigenit* en poche,
Devers Paris à grands pas je m'approche.
De nos coureurs je prends le casaquin,
Barbe, pieds nus, en un mot capucin,
Et me guidant en légère calèche,
Je me nommai Timothé de la Flèche.
Au révérend vins faire pié de veau,
Puis sur-le-champ me remis dans sa peau [3].

1. Cf. Bayle. *Dictionnaire*, v. Beryte, t. I, p. 536 (édit. de 1730).

2. Bulle *Romanus Pontifex*, 19 mai 1715. Le *Bull. capuc.*, t. I, p. 155, le mentionne par faute typographique comme étant de 1719; il indique lui-même comme source le registre de 1715.

3. *Philotanus*, p. 220 et 221. Cf. *id.*, p. 280 (Bibl. Maz. 21844. A). La note de la page 255 dit que ces six derniers vers ne sont pas dans l'édition de 1721 et ne sortent pas apparemment de la plume de Grécourt. Cf. Hauréau, *Hist. litt. du Maine*, éd. Dumoulin, 1875, t. IX, p. 65-68. — *Rev. de l'Anjou*, 3e série, t. IV, p. 189. — Des-

Arrivé à Rome le 19 avril 1703, il y séjourna jusqu'au 7 mars 1713, jour où il partit pour la France. Comme envoyé extraordinaire il fut dépêché par le roi, le 30 janvier 1714, vers le Pape; il était à Rome dès le 15 février suivant et il s'en éloigna, cette fois pour toujours, le 14 juin 1715.

La fin de la vie du P. Timothée ne fut pas précisément très gaie. Il est ballotté au gré de sa mauvaise fortune. Il est d'abord à Vannes puis à Bourges en qualité de coadjuteur. Vers 1733, le curé de Saint-Hilaire note son séjour chez les Jésuites de Tours[1]. En novembre 1734, le 24, Clément XII lui accorde l'indulgence plénière et la bénédiction apostolique pour l'article de la mort[2]. En 1742, de Versailles, le comte de Saint-Florentin par ordre du roi écrit à M. de Pontcarré de Viarme, le 12 juin, d'enjoindre à l'évêque de se retirer aux Capucins de Nantes. La réponse est du 19 juin 1742. Le 24 juin, l'ordre est exécuté. Malgré son grand âge et ses infirmités, le Prélat a accompli le voyage. Dès le 17 octobre, il écrit au cardinal de Fleury et se plaint de son nouveau séjour[3]. Moins de deux ans après, il était mort, comme en témoigne le billet suivant de M. du Rocher à M. de Viarme :

Nantes, 14 juin 1744.

« Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que M. l'évêque de Béritte cy devant capucin sous le nom de P. Timothée de la Flèche, résidant par ordre du roy, du

portes. *Bibliogr. du Maine*, p. 429. — Montzey. *Hist. de la Flèche et de ses seigneurs*. Paris, 1878, in-8°, t. II, pp. 339 et 340. — Le ms. 710, fol. 91 de l'Université de Paris, donne de ce passage une explication absolument fantaisiste.

1. A. Buisard. *Le jansénisme en Touraine* (*Bull. de la soc. arch. de Touraine*, t. XIV, p. 374).

2. Bull., cap. v, 112. *Fraternitati tuae.*

3. Arch. d'Ille-et-Vilaine. G. 232. Les indications tirées de ces archives m'ont été fournies par mon sympathique et savant confrère le R. P. René de Nantes.

11 juin 1742, au couvent des Capucins [de la Fosse] de Nantes, y est mort jeudi dernier, 11e de ce mois, entre les 8 et 9 heures du soir. Je m'y transportai le lendemain à dessein d'aposer le scellé sur ses effets et d'en rapporter procès verbal pour vous l'envoier, attendu qu'il avoit une pension du Roy; mais n'ayant trouvé dans sa chambre que la couchette où il est mort, un mauvais fauteuil, une table, une petite armoire où il n'y avoit rien, quelques livres de prédicateurs, partie en italien, partie en français, sept portraits dont un représente le Pape Clément XI, et les autres quelques cardinaux, je ne crus pas que la chose méritât la peine d'y aposer le scellé d'autant que le P. Gardien me déclara qu'il n'avoit laissé ny or ny argent que sa croix pectorale et son anneau et qu'il avait envoyé ses papiers, ses meilleurs livres et même jusqu'à son linge à Tours où il s'était toujours flatté de retourner...

[*Signé*] « DU ROCHER[1] ».

On procéda à l'autopsie du défunt, et le cœur fut extrait pour être envoyé aux religieuses de Notre-Dame de la Charité de Tours, suivant le testament du Prélat. L'enterrement eut lieu le 13. Le corps fut d'abord porté à Saint-Nicolas dont M. Berlet de la Brivellerie était recteur; on revint ensuite au couvent célébrer le service[2].

On connaît deux portraits du P. Timothée de la Flèche. Le plus récent et le moins bon est inséré dans les *Cenni biografici e ritratti di padri illustri dell'Ordine Capuc.*, tom. I, Rome, 1850, in-8° (p. 64-67), par le P. Michel-Ange de Rossiglione. On lit au bas : *Fr. Timotheus Flescien. Provin. Brit. a Clemente XI. P. M. Ecclesiæ Berit. in Gallia præfectus et Ecclesiæ Patriar. Babilon. Adjutor electus ibique morte occubuit. Alex. Mochetti inv.* Le Pré-

1. Arch. d'Ille-et-Vilaine, G. 232.
2. *Bull. de la soc. archéol. de Nantes*, t. X (1870), p. 32-35.

lat est représenté en buste. Au bas du portrait sont ses armes. Il tient en ses mains la bulle *Unigenitus*.

Une meilleure œuvre est celle de Jouvenet le jeune, — François Jouvenet — gravée par L. Desplaces, sur cuivre. Voici l'inscription : *Revendissimus Pater Thimotheus a Flexiâ in ordine Capucinorum definitor generalis, ac eodem tempore sacræ Rituum Congregationis consultor meritissimus; Nunc Beritensis Antistes et Ecclesiæ Babylonensis Coadjutor dignissimus : ad quam dignitatem, utrâque concurrente, tum pontificiâ tum Regiâ, evectus est potestate, anno scilicet* 1715. *ætatis suæ* 54°. Cette gravure mesure 330^{mm} sur 214^{mm}. Elle n'est pas mentionnée par le P. Lelong et ne se trouve pas non plus au Cabinet des Estampes à Paris. C'est seulement — grâce au T. R. P. Eugène d'Oisy — à la bibliothèque franciscaine provinciale de Couvin (Belgique) que j'ai pu la rencontrer en double exemplaire. Le portrait, s'il est rare, est de plus intéressant : il doit dater du vivant même du P. Timothée, Desplaces étant mort en 1739 [1].

III

C'est après 1730 que le P. Timothée rédigea ses Mémoires. Il fait en effet allusion quelque part à des événements de cette année-là. Toutefois les manuscrits ne virent le jour qu'après la mort de leur auteur, sous ce titre : *Mémoires du Père Timothée de la Flèche; contenant plusieurs Anecdotes historiques du Pontificat de Clément XI et de*

1. *Bryan's dictionary of printers*, éd. Williamson, Londres, 1903. Bryan ne cite ni ce portrait, ni la gravure de Desplaces. Cette dernière est reproduite en tête du présent volume. L'œuvre de Jouvenet est mentionnée dans Portalis et Béraldi. *Les graveurs au* XVIII^{e} *siècle*, t. I, part. 2°, p. 750. Mais M. Béraldi n'a pu me dire la source de son renseignement. J'ai attribué ailleurs le portrait du P. Timothée à Jean Jouvenet († 1717). C'est plutôt l'œuvre de son frère François (1664-1749). Cf. F. N. Leroy. *Hist. de Jouvenet*, Paris, 1860, in-8°.

la fin du règne de Louis XIV, s. l. n. d., in-16 de 327 pages. Cette édition n'est pas absolument rare. Dans les grandes bibliothèques de Paris, elle est à la Mazarine (L. 24.496) et à la Nationale, au moins. On la trouvait aussi à la bibliothèque des Capucins du Mans, d'Angers et de Paris. C'est par Pocquet de Livonnière (Bibl. d'Angers, ms. 1067, p. 361) que nous ont été conservés des détails sur cette édition. Ce jurisconsulte écrit en effet en parlant de l'évêque : « Il avait fait des mémoires très prolixes qu'il m'avoit confiés pour les donner au public. Je ne les acceptai qu'avec peine parce que ce n'étoit pas aisé de les concilier avec l'histoire de la constitution de M. l'evesque de Senez[1]. Les Capucins de Nantes les ont un peu trop syncopés et publiés en 1752. Ils auraient bien fait de supprimer le fait qui se trouve à la p. 268 et suivantes[2]. Je l'aurois retranché comme je l'avois promis au Prélat. » Et ailleurs (id. ms. 1067, p. 6 v°) Livonnière écrit encore : « J'ai eu les mémoires. Je les luy ai renvoyés [à l'auteur]. Les capussins de Nantes les ont imprimés en un seul in-12 en les syncopant. Ils en pouvoient faire quatre ou cinq. »

Je n'oserais pas affirmer que cette édition de 1752, œuvre des Capucins de Nantes, fut la première en date. Il existe à la bibliothèque Mazarine, ms. 1787, une copie de ces Mémoires. Les soixante-douze premières pages sont imprimées. Mais il est possible que ce ne soient là que des « épreuves », car le texte est chargé de corrections typographiques. Le titre est ainsi conçu : *Mémoires du R. P. Timothée de la Flèche, capucin, depuis évêque de Bérite. A Rome, de l'imprimerie de Salvioni à la Sapience. M. DCCXLIX.*

Une copie de cette édition (bibl. Mazarine. ms. 1786) a jadis appartenu à la bibliothèque du Séminaire Saint-Sulpice à Paris. Le texte est le même que celui de l'édition

1. Jean Soanen, né à Rome, le 6 janvier 1647. Cf. *Vie et lettres de M. Soanen*, 1751, 8 vol. in-12. Fisquet. *La France pontificale.* Métropole d'Aix, Digne, II[e] partie.

2. Voir plus loin page 148, note. C'est l'incident Tatère.

de 1752, sauf en quelques points de détails : additions faites aux pages 278, 288, 311 (incident avec les sulpiciens) et 315. On les trouvera plus loin.

Les deux premières éditions, celles de 1749 et de 1752, ne sont indiquées nulle part, ni dans Brunet, ni dans Barbier, ni dans Graesse, ni dans Picot, ni dans Sbaraglia, ni dans le supplément du P. Jean de Ratisbonne à la bibliothèque des Capucins (Rome, 1852).

La troisième, la plus complète, est mentionnée à l'article Bertrand de la Tour par M. L. Bertrand dans sa *Bibliothèque sulpicienne*. En voici le titre : *Mémoires du Père Timothée de la Flèche, Capucin, évêque de Bérite*. A Avignon, chez Joseph-Charles Chastagnier, imprimeur près le Collège, M. D. CC. LXXIV, petit in-8, composé du titre et de 216 pages. Quand il est dit que ces *Mémoires* sont imprimés à Avignon, c'est pour tromper le lecteur. Ils ont été imprimés à Montauban, et jamais le doyen du Chapitre de cette ville n'a expédié ses manuscrits à Avignon, pas plus qu'à Cologne ou Amsterdam [1]. Ce n'était là qu'une ruse pour tourner la nécessité de la permission royale.

L'attribution de cette édition à Bertrand de la Tour dont je ne connais qu'un seul exemplaire [2], est faite par tous ceux qui ont donné la liste de ses ouvrages, y compris la *Table générale des Œuvres de M. l'abbé de la Tour*, in-12 de 14 pages. A compter de la page 149, sont insérées quinze lettres allant du 8 août 1713 au 1er septembre 1715. Les plus intéressantes sont celles qui regardent la mort de Louis XIV.

Ce qui est dit aux pages 83 et 93 de l'édition de 1774, et qui se trouvait déjà dans l'édition nantaise de 1752, fait penser : 1° que l'œuvre des capucins de Nantes devait avoir dans leur plan un second volume; 2° que l'abbé de la

1. Cf. Forestié. *Hist. de l'impr. et de la librairie à Montauban*, p. XII.

2. Cf. Picot. *Mémoires*, édit. de 1853, t. IV, p. 449.

Tour a eu entre les mains ce second tome (si jamais ce tome a été imprimé, ce dont je doute fort), ou du moins le texte qui devait en fournir la matière. Que sont devenus ces manuscrits, ces originaux, ces lettres? A ces questions impossible de fournir une réponse satisfaisante.

Il est tout à fait digne de remarque en effet que, malgré nos recherches à Paris, à Tours, à Nantes et à Vannes, nous n'avons pu rien retrouver.

D'autre part, les lettres publiées en 1774 concordent absolument avec ce que nous savons de l'histoire, et malgré les bizarreries d'humeur de l'abbé montalbanais, il n'y a pas lieu, je pense, de l'accuser crûment de supercherie. Bien avant lui ces lettres étaient connues : l'édition de 1752 les annonce et l'auteur des *Anecdotes* (t. I, p. 171) y fait allusion. Au témoignage du R^me^ P. Louis-Antoine de Porrentruy qui a bien voulu nous en assurer, le Vatican possède plusieurs de ces lettres. J'en ai retrouvé moi-même un bon nombre en d'autres dépôts publics. L'une est égarée jusque dans une collection particulière à Calais (16 avril 1715). L'auteur y parle de l'authenticité de reliques de saint Justin le Philosophe que l'on croyait à Calais alors que le corps de ce martyr était chez les Capucins de Rome [1]. Un mémoire du même, daté de juillet 1719, mais en réalité de juillet 1714, au sujet d'un diacre d'Orléans, Pierre Moret, se trouve à Paris (Arch. Nat. L. 392, fol. 350 v° Extr. des *Lettere de Principi* du Vatican).

Un historien singulier, M. Albert Le Roy (*La France et Rome de 1700 à 1715*. Paris, 1892, p. 446), écrit à ce propos : « Les originaux des lettres du P. Timothée actuellement invisibles sont à la bibliothèque du Vatican. Nous en avons copie tirée en 1812 à l'hôtel Soubise. » J'ai recherché aux Archives Nationales dans la série L les cartons susceptibles

1. Bibl. franciscaine, ms. 1384. Voir encore aux Arch. des Aff. Étrang. corr. Rome, n. 546, fol. 54, une lettre autographe. Le P. Timothée envoie le 5 mars 1715 à Torcy, par Landais, trésorier général de l'artillerie, les sermons imprimés du cardinal Cassini.

de posséder ces copies. Rien ne m'a permis d'affirmer l'exactitude du renseignement de Le Roy.

On retrouvera plus loin, entières ou résumées, ces lettres du P. Timothée. L'abbé de la Tour, hélas! était bien négligent dans la correction de ses livres. C'est à tel point que j'ai dû me permettre plus d'une fois tel ou tel redressement nécessaire. Plusieurs, inédites, seront intercalées à leur rang chronologique.

Une dernière édition des *Mémoires,* dénuée de critique comme les précédentes, se trouve dans les *Œuvres complètes de la Tour*, t. IV (1855, col. 857-985), collection de Migne.

IV

Pour terminer la question de l'évêque de Béryte, il me reste à dire un mot — le plus brièvement possible — de l'étrange livre *La France et Rome de 1700 à 1715,* par Albert Le Roy, publié en 1892 chez Perrin. L'auteur y parle du P. Timothée et de son rôle en termes sévères. Ce capucin français « qu'aucune besogne n'effrayait pourvu qu'on la payât de son prix » était capable de bassesses (p. 300), vaniteux (p. 302 et 307); c'était un instrument docile aux mains d'un plus profond politique, véritable moteur de la machine pontificale : le cardinal Fabroni (p. 307); doué d'une vanité puérile, il avait un empressement ridicule à faire parade de ses visites au Vatican (p. 553). Il est au fond de toutes les intrigues, barbotant dans la vase diplomatique (p. 628), il fait l'important et le fâcheux (p. 783); il est mi-partie *Tartufe* et mi-partie *Glorieux* (p. 674).

Tels sont les éloges décernés au P. Timothée de la Flèche par Albert Le Roy.

Quel poids leur accorder? Un bien faible. Leur auteur est animé d'un esprit de gallicanisme qui l'aveugle. Il ne comprend rien aux questions de la grâce et du jansénisme; s'il lui plaît de se moquer du capucin qui voyage en chaise

de poste, il n'a pas l'air de se douter de la raison qui fait sembler étrange cet événement. Et ne traite-t-il pas quelque part l'office de saint Grégoire VII de « glorification scandaleuse de l'omnipotence pontificale et symbole de l'asservissement des trônes au pape-roi en attendant le pape infaillible, le pape Dieu » (p. 527).

Quand on se permet une pareille phraséologie, on risque fort de se discréditer. Aussi je crois qu'aucun homme sérieux ne ratifiera les jugements de M. Albert Le Roy, théologien nul, et historien très partial.

Les *Mémoires* du P. Timothée ne constituent pas sans doute la perfection du genre. Leur auteur a dramatisé à l'occasion les événements ; les ayant relatés sur le tard de sa vie et de souvenir, c'est possible qu'il ait mis dans la forme de son récit quelque rhétorique. Peut-être n'aimera-t-on pas le voir se mettre soi-même si souvent en scène. Le fond du livre, néanmoins, est vrai, et ce qui se dégage de la lecture des lettres comme des mémoires, c'est l'impression que produit la vue d'une âme droite, simple et sans ambition. Le document est du reste là. Qu'on le lise et qu'on juge.

La lecture de ces pages montrera, nous l'espérons, que le P. Timothée ne manquait pas de charme et de philosophie. Il était d'un caractère assez indépendant. L'écrivain tourne généralement[1] bien le français, il y met de la bonhomie, il rend son récit curieux et captivant, comme le remarquait naguère un charmant écrivain, B. de Lacombe, dans *le Correspondant*[2]. Ses mémoires, ses lettres montreront qu'en cette affaire — n'en déplaise à M. A. Gazier — les Jésuites furent loin d'encourir toute la responsabilité des événements, et permettront peut-être d'ajouter un chapitre à l'histoire du jansénisme, histoire impartiale qui reste encore à écrire[3].

1. Je dis généralement, car il a des phrases qui n'en finissent point, mais qu'on n'a pas cru devoir redresser.

2. 10 avril 1904, p. 11.

3. I. Bourlon. *Controv. entre Jans. et Calvinistes,* 1902, p. 156.

MÉMOIRES ET LETTRES

DE

L'ÉVÊQUE DE BÉRYTE

PREMIÈRE PARTIE

DEPUIS SON ARRIVÉE A ROME [1703] JUSQU'AU BREF DE CLÉMENT XI EN 1708

J'étais professeur de Théologie dans le Couvent des Capucins de Vannes en Bretagne, lorsque le très révérend Père Catastini [1], notre Général, y vint faire sa visite. Il était accompagné du P. Cassini [2], alors Définiteur général de

1. Le P. Bernardin Catastini d'Arezzo, en Étrurie, général de 1691 à 1702. Il était en France en 1693-1694. Les mémoires écrivent à tort son nom *Culastini.*

2. Le P. François-Marie Cassini d'Arezzo, définiteur général en 1698, 1702 et 1709, cardinal le 18 mai 1712, mort en 1719. Cf. *Bibl. capuc.* de Bernard de Bologne, 1747, p. 104. — *Nouvelles ecclésiastiques*, éd. de Paris, 1728, p. 86. Les *Anecdotes ou mémoires secrets de Villefore* disent de lui : « Sous l'habit de capucin, Cassini n'avait pas laissé de se rendre éloquent, adroit et même de devenir politique. Il avait une piété réglée, sans être austère, mais beaucoup d'éloignement pour la doctrine et pour les maximes de France. Depuis son élévation il faisait un bon usage de ses revenus, qu'il employait chrétiennement et noblement ; quelque mérite néanmoins qu'il eût, il n'était estimé dans Rome que des demi-savants et du vulgaire. » 2e édit., II, 16,

l'ordre, et depuis Cardinal. Une thèse soutenue avec succès par mes écoliers, me fit faire connaissance avec le P. Cassini, et m'acquit son estime; il fut depuis mon protecteur et mon ami particulier. De retour à Rome, où il fut successivement prédicateur des Papes Innocent XII et Clément XI, il ne m'oublia pas. La place de secrétaire français du Procureur général de l'Ordre [1], étant venue à vaquer, il jeta les yeux sur moi pour la remplir : j'étais alors gardien de Vannes. Mais quelque attachement que j'eusse pour ma province [2] où j'avais bien de l'agrément, mon parti fut bientôt pris. Le zèle, la curiosité, la reconnaissance pour mon patron, la dévotion pour le tombeau des Apôtres, lieu respectable à tout vrai fidèle, l'emportèrent sur tout le reste; et malgré la rigueur de l'hiver où nous étions alors, je quittai ma charge de Gardien, je partis pour Rome.

Je pris ma route pour Paris, j'eus l'honneur d'être présenté à Sa Majesté par M. le Marquis de Razilly » [3], sous-Gouverneur de Monseigneur le Duc de Berry, et j'obtins de M. de Torcy [4], secrétaire d'État, la permission de sortir du royaume. Mon séjour à Paris, me procura plusieurs recommandations puissantes auprès du Cardinal Janson [5], chargé à Rome des affaires de France, et auprès de divers particuliers; mais surtout une très pressante de M^me^ la Marquise de Vezelai, mère de M^me^ Albani, épouse du prince

Utrecht, 1732. — Tipaldo, *Biografia*, VI, 338. — Journal de Targny, Arch. du Min. des Aff. Étrang. corr. de Rome, n° 555, p. 413, 414, 441 et 157. Son portrait a été gravé en cardinal de S. Prisque par Gaetan Bianchi en 1714, à Milan, petit in-fol.

1. Le P. Bernardin de Saluces.

2. La province de Bretagne. Le couvent de Vannes fut fondé en 1615.

3. Gabriel, marquis de Razilly, qui fut sous-gouverneur des enfants de France, les ducs de Berry, d'Anjou et de Bourgogne.

4. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu du grand Colbert et gendre d'Arnauld de Pompone, né en 1665, mort en 1746. Ses mémoires ont été publiés en 1756, et M. Frédéric Masson a édité son *Journal inédit... pendant les années* 1709, 1710 et 1711. Paris, 1884, in-8.

5. Le cardinal Toussaint de Forbin-Janson.

Horace Albani, frère du Pape Clément XI. Rien n'est difficile à un capucin; j'eus le courage d'entreprendre à pied un si long voyage à travers les Alpes, le 2 janvier 1703; j'arrivai à Rome trois mois après, le 19 avril suivant.

Je fus reçu avec joie par le P. Cassini, mon protecteur, installé dans la charge de secrétaire, et agent de la Nation Française auprès du P. Bernardin de Saluces, procureur général de l'Ordre. Le cardinal Janson, déjà prévenu par mes amis, me fit un bon accueil. Dona Bernardina Albani, belle-sœur du Pape, alors incommodée, n'ayant pu recevoir ma visite, porta la politesse jusqu'à m'envoyer son jeune fils Annibal Albani, depuis cardinal [1], me faire honnêteté de sa part; la lettre de Madame sa mère était pressante, la princesse voulait y faire honneur, et chargea son fils de me présenter à Sa Sainteté.

On comprend aisément que, sous les auspices du neveu, l'audience fut très favorable. On y parla beaucoup de la famille de M^me^ de Vezelai, des motifs et des fatigues de mon voyage, il ne s'y passa rien d'intéressant. Après m'avoir donné plusieurs indulgences, le Pape me congédia, et marqua désirer de me voir quelquefois; ainsi commença l'estime et la confiance dont Sa Sainteté voulut bien m'honorer jusqu'à sa mort. D'ailleurs le Pape voyait bien que ma charge de secrétaire me donnerait beaucoup de relations en France, qu'elle me mettrait au fait de tout ce qui pouvait s'y passer et dans ces temps critiques, il était bien aise d'avoir en moi un correspondant, à qui la qualité de capucin donnait entrée partout sans conséquence.

J'étais depuis longtemps prévenu contre les *Réflexions Morales* du P. Quesnel [2]; dans la lecture que j'en avais

1. Sur ce cardinal, cf. Arch. du Min. des Aff. étrang. de Paris. Corresp. de Rome, n. 529, f. 62 et 63.

2. Pasquier Quesnel, né en 1634, oratorien en 1657, mort en 1719. L'original de ses actes d'appel contre l'*Unigenitus* se trouve aux Arch. Nat. L. 16, datés du 15 juillet 1717, d'Amsterdam. Ce même carton renferme l'acte de Dom Vincent Thuillier, 17 octobre 1714, et du P. Athanase, picpucien de Nazareth, 4 octobre 1718, et de P. Ra-

faite j'y avais aperçu un poison dangereux, habilement déguisé sous de pieux sentiments, et des expressions catholiques; je l'avais défendu à mes pénitents, et j'en souhaitais fort la condamnation. Les capucins de Bretagne, alors zélés contre le jansénisme, ne la désiraient pas moins que moi; et lorsque je fus appelé à Rome, ils m'exhortèrent vivement à dénoncer cet ouvrage : le favorable accueil que j'avais reçu m'en fournit les moyens. Dès la seconde audience, Sa Sainteté me fixa deux jours par semaine pour venir au Palais, avec ordre à ses officiers de m'introduire, dès que je paraîtrais dans les appartements. Je ne différai pas longtemps mon projet; à la troisième audience, je pris la liberté de demander au Pape s'il connaissait le livre des *Réflexions Morales*, et s'il savait qu'on l'eût dénoncé; il répondit qu'il n'en avait aucune idée, et qu'il ne croyait pas qu'on en eût fait de dénonciation; j'en pris occasion de parler des désordres que ce livre faisait en France, et des erreurs dont il était rempli, qui toutes tendaient à renouveler le Baïanisme, le Jansénisme et le Richerisme, depuis longtemps proscrits par le Saint-Siège, et je finis en me déclarant dénonciateur.

Le Pape qui m'écoutait attentivement, parut alarmé du danger que la foi courait en France, il m'ordonna de faire un extrait des endroits les plus mauvais du livre, afin de l'examiner, et de le faire examiner à loisir : il voulut savoir quel en était l'auteur. C'est, lui dis-je, le P. Quesnel, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de France. Ah! dit alors Sa Sainteté : « C'est une Congrégation tout à fait gâtée, qui ne fait point mystère de soutenir le jansénisme. Je ne suis pas surpris qu'un si mauvais ouvrage

phaël de Paris, capucin de Saint-Honoré, 5 octobre 1718. « Les ménagements que je me vois contraint de garder dans mon ordre, écrit ce dernier au cardinal de Noailles, la difficulté d'avoir un compagnon fidèle m'ont empêché jusqu'à présent d'aller souscrire et adhérer à l'acte d'appel de Votre Éminence. » A l'Arsenal, ms. 10.189, il y a l'acte l'appel des Franciscaines d'Abbeville du 13 octobre 1718, et du P. Paul Fervant de Lyon, capucin, du 1er mars 1745.

ait été enfanté par un de ses membres, il n'en est sorti que trop de sujets, qui ont fait bien du mal à la Religion. » L'audience fut terminée par de grands éloges qu'on fit de mon zèle, on reçut ma dénonciation, et on m'exhorta à continuer mes travaux.

Voilà le premier coup qui fut porté à Rome contre le livre des *Réflexions*. L'auteur des *Anecdotes*[1] a-t-il bonne grâce de disputer la gloire de la dénonciation au P. Timothée, pour l'attribuer aux Jésuites? Il est aussi mal fondé de la faire remonter au Pontificat d'Innocent XII, et de dire que ce Pape avait porté une censure contre le dénonciateur : censure dont il ne rapporte ni la teneur, ni la date, qui n'a jamais existé que dans ses idées.

Il ne me fut pas difficile de satisfaire le pape. J'avais depuis longtemps fait des extraits de Quesnel, et plusieurs autres Capucins m'en avaient remis lors de mon départ, pour en faire usage dans l'occasion. Je n'eus qu'à fondre ces matériaux, et les mettre au net; les propositions extraites étaient à peu près les mêmes qu'on a depuis condamnées, j'y joignis ma dénonciation en forme, et je présentai le tout à Sa Sainteté.

Clément XI possédait parfaitement la langue française, et la parlait avec beaucoup de grâce et de facilité. On l'a souvent vu dans les audiences qu'il donnait, ou dans les confessions qu'il entendait, prévenir avec bonté les Français, dès qu'il les voyait embarrassés à s'expliquer en latin ou en italien : « Parlez français, leur disait-il, je vous entendrai parfaitement, et je me ferai mieux entendre. » C'est bien mal à propos qu'on a voulu insinuer dans le public que le pape n'avait pu examiner par lui-même le livre des *Réflexions*, et les mémoires fournis pour la défense; il voulut bien lire alors, par lui-même, la plupart de mes ex-

1. Villefore. *Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution Unigenitus*, 3 vol. in-12, 1730. Une seconde édition parut à Utrecht en 1732, 2 vol. in-12. — Cf. *Réfutation des Anecdotes adressée à leur auteur* par Messire Pierre Lafitau, évêque de Sisteron. Aix, 1734, 3 vol. in-12.

traits, et m'assura qu'il lirait le reste. « Ah! ciel, s'écria-t-il! quelle doctrine! quelle corruption de l'Écriture! voilà le pur Jansénisme si solennellement condamné dans l'Église. »

Le Pape lut en effet le reste de l'ouvrage, et dès qu'il me vit paraître à l'audience suivante : « Ah! Père Timothée, s'écria-t-il ! qu'avons-nous lu dans vos extraits? s'ils sont fidèles, on peut dire sans balancer qu'il a paru jusqu'ici peu de livres plus dangereux. Baïus et Jansénius ne sont pas autrement expliqués. Nous n'avons pu le lire sans indignation et nous étions dans l'empressement de vous voir pour vous applaudir sur votre zèle; nous sommes surpris qu'on ait tant tardé à le dénoncer, et que MM. vos évêques de France qui ne peuvent l'ignorer, aient paru insensibles à la plaie mortelle qu'il fait à l'Église, et qu'il doit faire à leurs troupeaux. »

— « J'ignore, dis-je alors, ce qui peut avoir arrêté les évêques de France : je sais qu'il y en a plusieurs qui se sont expliqués là-dessus très fortement; Votre Sainteté pourra être aisément instruite du motif de leur silence, j'écrirai même en France si elle le juge à propos pour le savoir en détail. » Le Pape m'ordonna de le faire, et me demanda tout ce que je savais sur la personne et la conduite de l'auteur, et les progrès de son livre.

Tout le monde connaît aujourd'hui les intrigues et les aventures de Quesnel, son expulsion de l'Oratoire, sa fuite dans les Pays-Bas, le procès que lui fit l'archevêque de Malines, etc. J'en fis le détail au Pape qui n'en savait presque rien : « C'en est trop, me dit-il, ne différons plus à donner nos ordres : allez trouver de ma part l'Assesseur du Saint-Office, et qu'à la première audience il me parle du livre des *Réflexions*. »

L'Assesseur du Saint-Office était alors M. Cazoni, depuis cardinal, homme artificieux et dissimulé; toujours lié et favorable aux jansénistes, comme sa conduite l'a fait voir, et qu'aujourd'hui personne n'en doute; homme aussi dévoué à la Maison d'Autriche, qu'ennemi de la France avec qui la guerre était alors vivement allumée : je ne con-

naissais pas le prélat, je courus chez lui ; j'en fus reçu de la manière la plus gracieuse, il me promit de parler à Sa Sainteté, à la prochaine audience, du livre dénoncé.

La Congrégation du Saint-Office se tient le jeudi de chaque semaine ; l'Assesseur va la veille instruire le Pape des affaires qui doivent s'y traiter et prendre ses ordres. Le Pape était si plein de cette affaire, que dès qu'il vit l'Assesseur, il lui parla du livre des *Réflexions*, comme d'un ouvrage des plus pernicieux, et lui ordonna de donner incessamment tous ses soins pour l'examiner par lui-même (M. Cazoni entend bien le français), et pour le faire examiner par d'autres. Il lui remit la dénonciation et les extraits, lui recommanda d'en conférer avec moi, dont il lui fit de grands éloges.

Clément XI estimait M. Cazoni, et le croyait très attaché à la saine doctrine ; le moindre soupçon de jansénisme l'eût fait dépouiller de sa dignité. Aussi l'artificieux Prélat, intéressé à ménager la confiance du Pape, affecta un grand zèle contre le parti, et promit d'agir avec toute la diligence possible, c'est du Pape même que j'appris ce détail à la première audience. Je reçus ordre d'aller souvent chez M. l'Assesseur pour en conférer avec lui, je n'y manquai pas ; l'entretien fut long ; on lut, on discuta les propositions extraites, on parla de l'auteur et du progrès de son livre en France et en Flandre. Le prélat, mieux instruit que personne, fit fort l'étonné, se montra indigné contre ces erreurs, promit de ne rien négliger pour faire flétrir au plus tôt cet ouvrage de ténèbres, il sut si bien se contrefaire que j'y fus pris : je le priai de me permettre de lui rendre quelquefois visite ; il l'accepta obligeamment, disant que mes visites flatteraient infiniment son opposition à l'erreur, son attachement à la nation française, et son désir d'entrer dans les vues du Pape, qu'il savait plein d'estime pour un si respectable religieux. Charmé de cet accueil et hanté des plus belles espérances, je fis mon rapport au Pape qui, comptant sur la droiture et sur le zèle de l'Assesseur, écouta ce détail avec plaisir.

Mais je m'aperçus bientôt que ce n'était là que des paroles pour m'amuser, puisque ce fut l'Assesseur même qui fit naître le plus d'obstacles. Comme tout se fait au Saint-Office avec beaucoup de secret et de lenteur, je ne fus pas surpris de voir s'écouler plusieurs mois sans entendre parler de la dénonciation, qui d'ailleurs était un ouvrage de longue haleine. J'allais à l'ordinaire à l'audience du Pape, et lui faisais part des nouvelles que je recevais. On apprit alors en détail tout ce qui s'était fait en Flandre contre Quesnel, Gerberon, et les autres sectaires, arrêtés par l'ordre du Roi d'Espagne et condamnés par l'archevêque de Malines. On envoya encore deux brochures qui commençaient à courir, intitulées : *Quenel séditieux* et *Quenel hérétique*.

On apprit les raisons qu'avaient eues les évêques pour ne pas se déclarer avec éclat contre ce livre pernicieux. On croyait devoir ménager le cardinal de Noailles [1] qui l'avait approuvé, étant évêque de Châlons ; on voulait l'engager à révoquer son approbation, et à frayer la route aux autres évêques, en se déclarant le premier ; au lieu qu'en le flétrissant par contre-coup avec son livre, on risquait de le voir par dépit à la tête des réfractaires. On attendait la bulle que le Roi de France et le Roi d'Espagne avaient demandée de concert contre le *Cas de conscience* et le *Silence respectueux;* on espérait que cette bulle déterminerait le cardinal, ou du moins donnerait droit de ne pas le ménager. Le *Cas de conscience* étant l'ouvrage de Quesnel, aussi bien que les *Réflexions,* la condamnation de l'un préparait à la proscription de l'autre. Malgré toutes ces raisons, plusieurs évêques avaient marqué leur zèle et défendu ce livre dans leurs diocèses.

Le Pape lut avec attention les deux brochures, il approuva la conduite des évêques par rapport au cardinal de Noailles : « Il est juste, dit-il, de lui laisser l'honneur d'être le premier à condamner ce livre : la condamnation qu'il vient de

1. Louis-Antoine de Noailles, 1651-1729, devint archevêque de Paris en août 1695.

faire du *Cas de conscience* donne lieu de l'espérer. Cependant je sais qu'il avait permis à quelques Docteurs de le signer, pourvu qu'on ne le commît point, et qu'il ne l'a condamné depuis que malgré lui; ainsi je ne sais trop ce qu'il voudra faire. »

Cependant l'affaire de la dénonciation n'avançait point. M. Cazoni avait reçu depuis plus d'un an les ordres du Pape, et n'avait pas seulement choisi des examinateurs; j'en étais inquiet, quoique fort éloigné de soupçonner ses sentiments et sa droiture, je lui rendais souvent visite, je lui parlais avec confiance; j'en étais reçu avec bonté, il ne cessait de louer mon zèle et de m'exhorter à ne pas me refroidir; ainsi se passèrent trois années sans que M. Cazoni fît la moindre démarche, ni nommât des examinateurs.

La bulle *Vineam Domini Sabahot* était alors sur le point de paraître et parut en effet[1]; le Pape m'en avait fait la confidence, et m'en envoya plusieurs exemplaires pour la répandre. Sa Sainteté fut bientôt instruite de ce qui s'était passé en France à l'assemblée du clergé, elle en reçut le procès-verbal, les lettres patentes du Roi, l'arrêt d'enregistrement du Parlement de Paris, et le plaidoyer de M. Portail, avocat général, depuis premier Président, qui en avait fait la réquisition; elle en fit la lecture en ma présence, et m'en marqua ses sentiments : autant qu'elle fut satisfaite de la conduite de Sa Majesté, autant fut-elle mécontente de celle des évêques; le Pape goûta fort ces paroles du plaidoyer de M. Portail : « Le Roi a jugé digne de sa sagesse, de demander à Sa Sainteté une dernière décision, capable d'épuiser le venin d'une fausse doctrine, qui tous les jours se reproduit sous de nouvelles faces, et de dissiper pour jamais les faibles restes d'une erreur qui, n'osant plus paraître à découvert, se fortifiait tous les jours à l'ombre d'une subtilité captieuse. La nouvelle constitution

1. *Bull. rom.*, X, 145. — Mention. *Doc. relatifs.* Paris, 1893, p. 162-175 — Picot. *Mémoires*, t. I, p. 48. La bulle parut le 16 juillet 1705. Elle déclare le silence respectueux non suffisant. Elle fut enregistrée au Parlement le 4 septembre 1705.

dont on requiert l'enregistrement, décide que les enfants de l'Église doivent regretter de cœur et d'esprit tout ce que l'Église condamne, et qu'il ne leur est jamais permis d'approuver par leurs signatures des vérités que le cœur désavoue : c'est par le même esprit que Sa Sainteté représente comme un fantôme d'illusion et de mensonge, comme un tour suspect et artificieux, dont les esprits indociles se servaient pour imposer à la Religion, comme un dernier retranchement où l'erreur proscrite et fugitive cherchait sa sûreté, comme un asyle toujours ouvert à la mauvaise doctrine pour se sauver impunément en paraissant ne pas se défendre, et échapper à la plus juste censure en cessant de la combattre. Sa Sainteté condamne ce mystère équivoque d'un silence purement extérieur, et souvent de mauvaise foi, qui ne va ni jusqu'à toucher le cœur ni soumettre l'esprit, plus propre à couvrir le mal qu'à le guérir et à perpétuer l'erreur qu'à la détruire, qui n'affecte de cacher le venin, que pour le répandre plus librement dans les conjonctures favorables, et qui ne fait consister l'obéissance due aux oracles de l'Église, qu'à ne pas contredire, en public, des vérités que l'on se réserve de censurer en secret. »

Il s'en fallait bien que le Pape fût aussi content du Clergé de France, lorsqu'il fit la lecture du procès-verbal d'acceptation. Etant venu à ces paroles : « Les constitutions des Papes obligent toute l'Église, lorsqu'elles sont acceptées par le corps des pasteurs, et cette acceptation se fait par voie de jugement. » Il fut extrêmement indigné de cette nouvelle forme d'acceptation, si différente de celle qu'avaient employée les assemblées précédentes dans pareille occasion ; il m'en marqua très vivement sa peine, aussi bien qu'au cardinal de Janson, lorsqu'il vint peu de jours après savoir si Sa Sainteté était contente de la conduite qu'on avait tenue en France. C'est du Pape même que je le tiens : « J'ai

1. Voir la lettre du Roi à l'Assemblée du Clergé dans Mention, *loc. cit.*, t. I, p. 175-176, et les *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé*, t. VI.

témoigné, me dit-il, à M. le cardinal de Janson, qu'autant que j'avais lieu d'être édifié de la piété du Roi et de son zèle pour la Religion et le Saint-Siège, autant ai-je lieu de me plaindre des évêques de France ; par ce qu'ils ont établi dans leurs séances du 21 et 22 août, ils semblent ne s'être pas tant assemblés pour recevoir ma Constitution, que pour restreindre mon autorité, ou plutôt pour l'anéantir. Il ne leur manque plus, pour achever de déshonorer le Saint-Siège, que d'adopter dans leur procès-verbal ce qu'a avancé, dans son discours prononcé dans l'assemblée, M. le cardinal de Noailles, sans se souvenir de la pourpre qu'il en a reçue, savoir que l'Église romaine ne prétend pas être infaillible dans le jugement des faits dogmatiques qui ne sont pas révélés : j'ai enfin marqué au cardinal Janson que je ne tarderai pas à en porter ma plainte au Roi, et lui demander une juste réparation d'une entreprise si injurieuse à mon autorité, si ceux qui me la doivent ne la font incessamment d'eux-mêmes. »

Le Pape tint parole. Après avoir attendu quelque temps pour voir l'effet de ses plaintes, il écrivit le 5 août 1706 un bref au Roi qui fit tant d'impression sur l'esprit de ce Prince, qu'il obligea le cardinal de Noailles, président de l'assemblée, avec dix autres évêques qui la composaient, d'écrire au Pape une lettre où il expliquait ce qu'il avait avancé dans le procès-verbal, d'une manière à satisfaire Sa Sainteté. Tout le monde connaît cette lettre ; les différentes copies qu'on en fit courir, l'approbation du Roi et du Chancelier M. Daguesseau ; et comment enfin, après quatre années de négociations et de remises, le cardinal de Noailles dont la faiblesse, les détours et la mauvaise foi ne sont plus aujourd'hui un problème, se résolut à la faire partir le 10 mars 1710. Le Roi écrivit en même temps au Pape pour lui marquer son zèle, sa vénération, et sa soumission pour le Saint-Siège, il y parlait en Roi très Chrétien, fils aîné de l'Église.

L'affaire de la bulle *Vineam Domini* fournit à M. Cazoni, déjà trop favorable au jansénisme, un prétexte plausible

pour faire oublier la dénonciation; mais un capucin zélé et animé par des vues de religion, n'est pas aisé à endormir. Ennuyé de tant de délais, et commençant à me défier de M. l'Assesseur, je présentai un placet au Pape, où je lui remontrais que depuis trois ans que l'affaire était commencée, elle aurait pu être terminée, qu'il était surprenant que le Saint-Office eût si peu agi. Le Pape reçut avec bonté le placet, et il écrivit au bas de sa propre main, qu'il enjoignait à M. l'Assesseur de lui rendre incessamment compte de cette affaire, et de ne plus différer la conclusion.

M. Cazoni, interdit à la vue du placet que je lui portai de la part du Pape, et plus froid qu'à l'ordinaire, renouvela pourtant ses protestations accoutumées; interrogé par le Pape sur la raison de ce délai, il répondit que la Congrégation ayant été fort occupée des affaires de la bulle *Vineam Domini*, il n'avait pas cru devoir faire naître une nouvelle affaire, jusqu'à ce que la première fût terminée; que le succès de celle-ci faciliterait, ou rendrait moins nécessaire la discussion de l'autre; au lieu qu'une condamnation prématurée aurait pu aigrir les esprits. Le Pape, content de sa réponse, lui ordonna de ne rien négliger pour la finir.

Mais bientôt les affaires changèrent de face, M. Cazoni fut revêtu de la pourpre, et M. de Saint-Vital fut mis à sa place; j'espérai tout de la piété, de la droiture, et du vrai zèle du nouvel Assesseur. Sa Sainteté m'ayant demandé ce que je pensais de la promotion de M. Cazoni : « Je ne puis, lui répondis-je, qu'applaudir au choix; mais j'avoue que j'aime encore mieux M. de Saint-Vital pour assesseur, l'affaire de la dénonciation y gagnera. » Le Pape sourit, et me promit de la lui recommander. « Vous ferez bien, ajouta-t-il, de l'instruire de tout, et même de rendre une visite de politesse au nouveau Cardinal. » J'obéis, et je n'eus plus de relations avec lui. Je formai une liaison étroite avec M. de Saint-Vital, qui dans la suite fut aussi honoré de la pourpre, et je n'ai eu qu'à m'en louer.

Le nouvel Assesseur, voulant s'instruire de cette affaire, trouva qu'on n'avait encore rien fait, que tous les papiers

étaient demeurés au Saint-Office. Le cardinal Cazoni lui répéta ce qu'il avait dit au Pape sur les embarras prétendus des affaires; il ajouta que le livre des *Réflexions morales* n'ayant point été remis par le dénonciateur, il avait été impossible de l'examiner; mauvais prétexte sans doute, comme si M. Cazoni, lié avec tous les jansénistes, n'avait pas dû le demander au dénonciateur, avec qui il avait eu de si fréquentes conférences. Aussi le Pape ne se paya point de cette défaite, et fut très mécontent d'en avoir été la dupe, mais il n'était plus temps; il fallut faire venir le livre de France, et commencer sur nouveaux frais; le nouvel Assesseur reçut les ordres les plus précis, et il était d'ailleurs plein de bonne volonté.

Dès que j'eus reçu le livre des *Réflexions morales*, je fus le porter au Pape. « Très Saint-Père, lui dis-je, on ne pourra plus en imposer à Votre Sainteté, sous prétexte que le livre manque, le voici. » Le Pape le parcourut; « mais, P. Timothée, me dit-il, qui choisirons-nous pour l'examiner? je vous en donnerai volontiers le soin, mais vous m'êtes trop cher pour vous commettre et vous exposer au ressentiment d'un parti furieux qui, au désespoir de la dénonciation, pourrait bien s'en venger sur vous. » — « Tout cela ne m'alarme point, lui dis-je, trop heureux d'être la victime de sa fureur, si je puis contribuer à faire condamner ce que la fureur lui a fait produire! » — « Je suis édifié de votre courage, repartit le Pape, mais comme l'Église n'en serait pas mieux pour vous avoir sacrifié, je ne veux point vous charger de cet examen; mais aussi je n'en chargerai ni les Dominicains ni les Jésuites; ceux-ci sont trop ardents contre les nouvelles erreurs, ceux-là leur seraient trop favorables. » Alors je proposai au Pape le P. Alexis Dubuc, Théatin et Français, qui depuis quelques années professait la Théologie avec succès au Collège de la Propagande. « Rien de mieux, dit le Pape, je connais son érudition et son zèle, je l'aime, je l'estime, et tout le Sacré Collège pense comme moi, apportez-lui le livre et un billet que je vais lui écrire. »

Ce billet que le Pape écrivit de sa main et dont il eut la

bonté de me faire la lecture, était conçu en ces termes : « C'est de notre part que le P. Timothée, capucin, apporte au P. Alexis Dubuc, Théatin, le livre des *Réflexions morales*, afin qu'il l'examine avec maturité et qu'il fasse son rapport à la Congrégation du Saint-Office de ce qu'il y aura trouvé de mauvais. Le P. Timothée lui fera part de ce qu'il nous a communiqué sur cette affaire avec quelques pièces qu'il nous a remises. »

Le P. Dubuc, mon ami, homme de mérite, zélé catholique et déjà instruit du mal que faisait le livre des *Réflexions*, fut charmé de la commission; il baisa avec respect le billet du Pape, m'embrassa tendrement et m'écouta fort attentivement : nous eûmes bien des conférences sur cette affaire, dont le résultat fut qu'on ne pouvait trop proscrire un si mauvais livre; le P. Dubuc en fit son rapport à la Congrégation.

Malgré toutes ces diligences, l'affaire n'avançait point; enfin, après plusieurs mois, j'en demandai des nouvelles au Pape, il me dit que le P. Dubuc avait fait son rapport, avec beaucoup de solidité et de justesse, mais avec trop de feu, et en termes peu mesurés; que la Congrégation était convaincue que le livre était très mauvais; mais que, pour agir avec plus de maturité, on avait nommé d'autres théologiens, qui sans avoir rapport avec le P. Dubuc, ni même voir les extraits et les brochures, pussent porter un jugement d'autant plus certain, qu'il serait exempt de préjugé; qu'il avait cette affaire fort à cœur, qu'il s'était déjà tenu plusieurs Congrégations, et que bientôt l'affaire serait terminée. Il me fit la confidence du nom des examinateurs [1], mais il m'imposa le secret du Saint-Office, et me défendit d'avoir aucun entretien avec eux sur cette affaire. Il fallut donc prendre patience, et se contenter d'admirer la modération et la sagesse du Saint-Siège. Il est certain en effet, que si les hérétiques étaient raisonnables, la maturité de la

1. Cf. *Anecdotes*... 2e édit., t. I, p. 58. Ingold. *Seconde phase du Jansénisme*, p. 127.

discussion qui se fait à Rome des doctrines qu'on condamne, par tout ce qu'il y a de plus éclairé, devrait leur fermer la bouche.

Tout le monde connaît la cruelle guerre que se faisaient la maison d'Autriche et la maison de Bourbon, pour la succession au royaume d'Espagne. Les troupes impériales inondèrent l'État ecclésiastique, et y commirent les plus grands désordres; Rome était menacée, les alarmes du Pontife et du peuple étaient extrêmes.

Les nouvelles qui vinrent alors de la Chine, causèrent de nouveaux embarras. Le cardinal de Tournon [1], homme pieux, mais d'un génie borné et sans expérience, et livré à de mauvais conseils, mit la Religion à deux doigts de sa perte; peu s'en fallut dès lors, que tous les missionnaires ne fussent chassés de ce vaste empire, comme ils l'ont été depuis. Le christianisme depuis plusieurs années y était florissant, lorsque de nouveaux missionnaires peu accrédités, jaloux des progrès, de la gloire et du crédit de ceux qui en avaient été les apôtres, voulant faire du bruit dans le monde, soutenus d'ailleurs par leurs correspondants à Paris dévoués au cardinal de Noailles, attaquèrent les jésuites sur plusieurs cérémonies chinoises que ces Pères toléraient. Ils avaient raison dans le fond en plusieurs articles, mais ils le firent avec tant de passion, ils écrivirent à Rome avec tant d'emportement, qu'ils doivent se regarder comme les auteurs de la perte de la Religion à la Chine, et d'un des plus grands scandales qu'on ait vus en Europe. Le Pape avait envoyé le cardinal de Tournon, pour examiner les choses sur les lieux, afin d'en juger plus sainement sur son rapport et non pour y rien décider lui-même; ainsi s'en expliqua Sa Sainteté dans les discours qu'elle fit aux cardinaux, assemblés le 5 décembre 1701 lors du départ du Cardinal.

Les affaires des rites malabares n'embarrasaient guère

1. Charles-Thomas Maillard de Tournon, né en 1688, légat aux Indes en 1701, fut arrêté en 1707 par ordre de l'empereur Khang-Li et mourut en prison à Macao en 1710. Le cardinal Passionei a publié ses mémoires en italien en 1762, à Rome, 8 vol. in-8°.

moins le Saint-Siège et m'occupaient infiniment; les Capucins et les Jésuites étaient aux Indes comme les missionnaires des Missions étrangères et les Jésuites à la Chine, d'un sentiment différent sur certaines cérémonies usitées dans le pays, que ceux-ci regardaient comme purement civiles et permettaient aux chrétiens, et que les autres traitaient de superstitieuses et leur défendaient. Chacun avait un peu de tort comme il arrive dans toutes les affaires; l'événement l'a montré; le Pape en a condamné une partie et toléré l'autre. Cette diversité de conduite n'altérait pas la bonne intelligence; on se regardait de part et d'autre comme des directeurs qui ont une morale différente; chacun suit ses principes sans s'embarrasser des autres, sur lesquels il n'a aucune inspection. Cette paix durerait encore si l'intérêt ne s'y fût mêlé; mais malheureusement les Jésuites, établis à Pondichéry, s'emparèrent d'un terrain que les Capucins possédaient [1]; et l'évêque diocésain ayant jugé à propos d'ériger une seconde cure dans cette ville, en faveur des Malabares, la donna aux Jésuites. Les Capucins, auparavant seuls curés, et réduits par ce partage à la paroisse des Français qu'on appelle gens du Chapeau, pour les distinguer de ceux qui portaient le Turban, en conçurent la plus vive douleur et le plus vif ressentiment; dès lors les cérémonies deviennent intolérables et les Jésuites les destructeurs de la religion et des fauteurs de l'idolâtrie. Rome retentit de plaintes; et moi, en qualité de secrétaire français du Procureur général de l'Ordre, je fus inondé de lettres. Le cardinal de Tournon étant venu à Pondichéry, en qualité de commissaire et de visiteur apostolique, fit au Saint-Siège, aux Indes comme à la Chine, une affaire des plus fâcheuses; il alluma un feu, qui après trente ans n'est

1. Sur ce différend le P. Maurice d'Epernay a écrit tout un volume qui est à la Bibliothèque nationale de Paris, f. fr. 25286 sous ce titre : *Relation de Pondichéry*. Il y est question des PP. Laurent d'Angoulême, Esprit de Tours et François-Marie de Tours. Voir encore *Lettre du P. Paul de Vendôme, missionnaire des Indes au P. François Marie de Tours.* Blois, 1702, in-12 de 12 pages.

pas encore bien éteint. Dans le peu de séjour qu'il y fit, il voulut prendre connaissance de toutes les affaires des missions : et par un décret solennel, il condamna toutes les cérémonies sous les plus grièves censures; il les suspendit pourtant pour quelques années. En quoi il se contredisait; car si les cérémonies sont une idolâtrie, on ne peut les tolérer un instant; si elles ne le sont pas, il valait mieux ne pas troubler la paix. Rome, engagée par ce coup d'éclat, se vit malgré elle obligée de soutenir son commissaire. Le chapeau de cardinal dont on l'honora, augmenta l'intérêt; sa mort à la Chine, à laquelle on donna un air de martyre, en fit une espèce de devoir de religion. On confirmait de temps en temps le décret, tandis qu'on recevait l'appel qu'en avaient relevé les Jésuites, qu'on instruisait le procès comme si rien n'eût été prononcé, et qu'on laissait traîner l'affaire en longueur. Cette conduite ambiguë semblait donner gain de cause à toutes les parties, et faisait sentir qu'on était très mortifié de se trouver si mal à propos engagé. Après trente ans de disputes, Clément XII modifia la plupart des articles du décret, et remit les choses à peu près dans l'état où elles étaient auparavant. Cependant le décret du Cardinal donnait trop beau jeu aux Capucins pour ne pas s'en servir à discréditer leurs adversaires. Ils ne se bornèrent pas à les condamner hautement, et à faire sonner bien haut leur désobéissance au légat et au Saint-Siège; ils prirent droit des censures portées dans le décret pour ne plus communiquer *in divinis* avec les Jésuites, qu'ils prétendirent les avoir encourues; ils auraient pu sans doute s'épargner un si grand éclat. Quelque tort que pussent avoir les Jésuites, et quelque censure qu'ils eussent encourue, il est certain qu'en vertu de la bulle de Martin V *Ad evitanda scandala* et du Concordat, on n'est point obligé d'éviter les excommuniés jusqu'à ce qu'ils soient juridiquement dénoncés. En effet, pendant ces trente années, Rome ne fit jamais ni semblant, ni menace de se séparer de communion des Jésuites des Indes, dont plusieurs, même des plus opposés, vinrent à Rome pour soutenir l'affaire :

et dans aucun bref de confirmation la conduite des Capucins à cet égard ne fut approuvée. Les Jésuites de leur côté qui se croyaient en sûreté à l'abri de leur appel, n'avaient que faire d'aller dans l'église des Capucins, de recevoir les Capucins dans leur église; au lieu de prendre le parti de l'indifférence, ils eurent la faiblesse de paraître offensés, et de tâcher, par force ou par adresse, de rattraper cette communion, que les autres s'obstinaient d'autant plus à leur refuser. La guerre fut donc déclarée avec le plus grand scandale; tout prit parti, jusqu'à deux évêques qui étaient sur les lieux; l'évêque diocésain se déclara pour les Jésuites; un autre évêque ex-jésuite, exilé de la Chine et refugié à Pondichéry, se déclara pour les Capucins. On sent aisément combien une affaire si vive a dû dans le détail occasionner de part et d'autre de libelles, d'accusations, de mauvais procédés; on en ferait des volumes, qui ne serviraient qu'à faire gémir de la faiblesse humaine. Tout cela me donna un embarras infini : j'agis, je parlai pour mes confrères, je leur donnai chaque année des nouvelles de ce qui se passait, mais rien n'avançait, et j'eus quitté Rome longtemps avant que l'affaire ne fût finie[1].

Toutes ces affaires occupaient trop le Pape et le Saint-Office pour laisser penser à la dénonciation; j'attendis des moments plus favorables. On ne sera pas fâché, avant de reprendre cette affaire, de connaître les grands sentiments de cet illustre Pontife sur les malheurs de l'Europe : c'est de sa propre bouche que je les tiens. Il était extrêmement choqué de la conduite de l'Empereur; on le pressait

1. D'après les *Nouvelles ecclésiastiques,* le P. Timothée écrivit de Rome en 1708 au P. Esprit de Tours à Pondichéry pour le prévenir sur les desseins du P. Bouchet, jésuite, et dire que le pape Clément XI désapprouvait les rites malabares. *Nouv. ecclés.*, éd. de Paris, 1745, p. 117 et 137. — « Les Jésuites étaient très mécontents de ce capucin parce qu'il avait écrit à la Chine des lettres très fortes contre eux et contre l'interprétation qu'ils donnaient à la condamnation que le Pape avait faite des rites chinois. Cette lettre avait fait beaucoup de bruit à la Chine, et avait été envoyée à Rome et ensuite en France. » *Journal de l'abbé Dorsanne,* Rome, 1753, t. II, p. 6.

vivement de révoquer ce qu'il avait fait en faveur de Philippe V, roi d'Espagne, et de se déclarer contre lui. On faisait passer les troupes dans l'État ecclésiastique, elles y commettaient de très grands excès, sans que les officiers y missent ordre; ils paraissaient même les autoriser. Enfin on menaçait de ne pas épargner Rome, si on n'avait une prompte satisfaction.

Le Pape n'était guère moins mécontent du roi de France. « Vous savez, me disait-il (il me disait vrai, j'ai été cent fois témoin de ces sentiments), vous savez quel est mon tendre attachement pour le roi de France, et la part que j'ai toujours prise à ses bons ou mauvais succès. Vous savez avec quelle promptitude, malgré les sollicitations et les menaces de l'archiduc et de bien d'autres puissances, je me suis d'abord déclaré pour le roi d'Espagne, et avec quelle fermeté j'en ai soutenu la démarche. Cependant dans l'extrémité où il n'ignore pas que je suis, il ne me donne aucun secours pour soutenir ses intérêts; il ne m'a même pas fourni des armes pour les troupes que j'ai levées afin de me défendre. Bien plus, et je veux croire que Sa Majesté n'y a point de part, son ministre m'a refusé la permission d'en acheter à Paris, où j'avais envoyé de l'argent à cet effet. »

La ligue du duc de Savoie avec la maison d'Autriche fit un grand éclat dans le monde. « A quoi pense ce prince », me disait un jour le Pape en levant les yeux et les mains au ciel! « Avoir ses deux filles mariées, l'une au roi d'Espagne, l'autre au dauphin de France, et se déclarer pour leur ennemi! *Digitus Dei est hic.* Ce prince, depuis quelques années, a oublié ce qu'il doit à l'Église, par les querelles qu'il cherche au Saint-Siège. Dieu permet qu'il oublie son sang et ses intérêts. » En effet, on lui prit peu après la Savoie et le Piémont; peu s'en fallut qu'il ne fût dépouillé de tous ses États, lorsque par une trahison que tout le monde sait, tout changea de face au désavantage de la France, et Dieu a permis depuis pour le punir qu'afin de prévenir les effets d'un repentir trop tardif, il soit mort dépouillé de toute autorité, dans une prison où l'avait renfermé son

propre fils. Croirait-on que ce prince, quand on lui parlait de son changement, répondit froidement : « Mes filles sont bien établies, quoi qu'il arrive, elles seront toujours reines; en tout cas, si on n'en est pas content, on n'a qu'à les mettre dans un couvent, je n'ai garde de sacrifier pour elles les avantages que m'offre l'Empereur. »

La levée du siège et la perte de la bataille de Turin rendirent les Allemands maîtres de l'Italie; les Français perdirent tout ce qu'ils avaient conquis et furent obligés de repasser les Alpes. Le Pape, hors de résister à l'Empereur et sans espérance de rétablir la tranquillité, en fut accablé de douleur. Combien de fois me dit-il, les larmes aux yeux : « Ce sont nos péchés que Dieu veut punir par ces calamités; les princes de qui j'attendais du secours pour mes pauvres sujets et le patrimoine de saint Pierre sont tout à coup hors d'état d'éloigner ces fléaux terribles; l'héritage de l'Église va devenir le théâtre de la guerre. Ah! fatale journée! que tu vas avoir de fâcheuses suites! » Il restait encore quelque lueur d'espérance; les Espagnols étaient maîtres de Mantoue et de plusieurs autres places très fortes, très bien munies et en état de donner bien des affaires à l'Empereur, en attendant qu'on pût rétablir les choses. Je ne sais pas [pour] quelle raison on convint de les rendre et d'évacuer l'Italie; la nouvelle de ce traité, fait à l'insu du Pape, fut pour lui un coup de foudre : « Croiriez-vous, me dit-il, que le Saint-Siège étant aussi intéressé qu'il l'est dans cette évacuation, on l'ait conclue sans m'en faire part, pour prendre au moins quelque mesure? Voilà donc l'Empereur sans obstacle, on lui abandonne des places si importantes, si aisées à défendre et qui l'auraient longtemps arrêté; aura-t-on après cela la bonne grâce de me demander que je refuse le passage aux troupes impériales et que je ne reconnaisse pas pour roi d'Espagne l'Archiduc, à la merci duquel on me laisse au milieu d'une armée enflée de ses progrès qui viendra les armes à la main m'y forcer malgré moi. »

Le maréchal de Tessé vint alors à Rome pour traverser

le dessein qu'avait l'Archiduc de se faire reconnaître roi d'Espagne; il fut reçu avec toute la considération convenable, mais il mit le Pape dans un grand embarras, obsédé comme il l'était par le ministre de l'Empereur et dans l'impossibilité de lui rien refuser. « Monsieur le Maréchal, lui dit le Pape, le roi très chrétien ignore-t-il ma situation? Ne voit-il pas qu'en retirant ses troupes, il m'a mis dans l'impuissance de le satisfaire, ou plutôt de me satisfaire moi-même, en lui accordant ce qu'il demande et ce que mon inclination me fait désirer autant que lui? Encore si votre maître avait conservé Mantoue, Crémone et les autres places qu'il pouvait si aisément garder; mais en les évacuant, qui peut tenir contre les Impériaux? J'ai levé le plus de troupes que j'ai pu; mais que peut faire une poignée de gens mal aguerris? En me faisant vos propositions, avez-vous des forces capables de tenir tête aux Allemands qui inondent mes États. Monsieur l'Ambassadeur, c'était avec une armée qu'il fallait venir et non pas seul comme vous êtes; voilà le ministre de l'Empereur à nos portes, qui menace de saccager Rome si je vous écoute. Le roi de France est trop juste pour vouloir que je m'expose à une ruine totale. [1] »

En effet, peu de jours après, le marquis de Prie entra triomphant dans Rome et tout fut obligé de plier. Le Maréchal, témoin de tout, fut le premier à plaindre le Pape; il en écrivit au roi et sentant parfaitement l'inutilité de son séjour, il obtint la permission de s'en retourner; la rigueur de la saison et une maladie dangereuse le retinrent jusqu'au mois de février. Dans son audience de congé, le Pape, après l'avoir comblé d'honneurs et de présents, l'assura que la reconnaissance qu'on serait obligé de faire ne porterait aucun préjudice aux droits de Philippe V, personne n'ignorant qu'on ne la ferait que par force, et qu'il y aurait même dans l'acte une clause expresse qui les lui réserverait, ce qui fut exécuté [2].

1. Cf. Arch. Etrang. corr. Rome, n° 493.

2. Tout ceci a trait à la guerre de la Succession d'Espagne, qui se termina par le traité d'Utrecht (1713).

Croirait-on qu'au milieu de tant d'embarras et de troubles, le Pape aurait le loïsir de penser au livre de Quesnel? Il y pensait en effet, il s'informait souvent du progrès de l'examen, tant ce saint Pontife avait à cœur tout ce qui intéressait la Foi. Enfin tout étant disposé, les théologiens firent leur rapport dans une première congrégation en présence du Pape; on y ordonna aux cardinaux, prélats et consulteurs qui la composaient, de peser mûrement la chose, on leur permit de consulter quelques théologiens pour être en état de porter leur suffrage dans la congrégation prochaine. Tout cela fut exécuté, et le Pape après avoir recueilli par écrit tous les suffrages, ordonna des jeûnes et des prières publiques, fit faire des aumônes extraordinaires, dit lui-même la messe du Saint-Esprit, pour obtenir du ciel la protection particulière si solennellement promise par Jésus-Christ à son vicaire, quand il prononce sur les matières de foi. Enfin le 13 juillet 1708, le décret de condamnation fut porté, publié et affiché dans Rome en la forme ordinaire [1].

Ce décret n'entre point dans le détail de la doctrine qui a fait condamner le livre des *Réflexions;* le Pape se contente de dire en général que le texte de l'Évangile y est corrompu en plusieurs endroits, de même que dans la version de Mons; que les *Réflexions* contiennent une doctrine séditieuse, pernicieuse, téméraire, erronée, déjà condamnée et manifestement jansénienne; en conséquence il en défend l'impression, le débit, la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait; ordonne que tous les exemplaires seront remis aux évêques des lieux, ou aux inquisiteurs de la foi pour être brûlés.

J'avais presque perdu l'espérance de voir réussir ma dénonciation pendant les troubles; je fus fort surpris, lorsque dans le temps que j'y pensais le moins, je vis entrer dans ma cellule le premier valet de chambre du Pape qui, par ordre de Sa Sainteté, venait m'en donner la nouvelle et m'en apporter les six premiers exemplaires, encore tout

1. *Bullarium rom.*, X. 200. *Universi dominici gregis.*

mouillés, et sortant de dessous la presse. « Comme ce bref, me dit-il, est le fruit de votre zèle, Sa Sainteté veut que vous soyez le premier à l'avoir; elle se réserve à vous féliciter d'avoir rendu à l'Église un si grand service, et à vous donner de nouvelles preuves de son estime. Vous pouvez profiter du premier courrier pour l'envoyer au Roi par la même voie. »

Un succès si heureux et si peu attendu, une attention si marquée du Saint-Père, me comblèrent de joie; je ne parus le lendemain à son audience, que baigné de larmes pour l'en remercier. « Caro Padre Timotheo, me dit-il, vos vœux sont exaucés; vos soins, vos sollicitations ont eu tout le succès que votre zèle pouvait attendre; le livre des *Réflexions* est flétri comme il le mérite; c'est à MM. vos évêques à faire exécuter avec la soumission qui m'est due, le bref qui le censure; je l'envoie dans tous les États catholiques, je me promets tout de leur zèle. Fasse le ciel que je ne sois pas trompé dans mon attente! Faites-moi part des nouvelles que vous en apprendrez, et continuez avec courage à travailler pour l'Église. »

SECONDE PARTIE

CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LE BREF JUSQU'A LA CONSTITUTION

Tous les bons catholiques virent avec joie la condamnation de Quesnel ; ils en sentaient la nécessité et depuis longtemps ils gémissaient du ravage que faisait de tous côtés un si mauvais livre ; leur zèle, autorisé par une décision si respectable, en était plus vif ; les évêques que les égards pour le cardinal de Noailles avaient arrêté agissaient avec plus de force ; et les esprits jusqu'alors flottants commençaient à se fixer.

Mais les jansénistes, au désespoir du coup mortel que portait le décret à leur ouvrage favori, ne gardèrent plus de mesure ; ils se déchaînèrent contre le Pape de la manière la plus indécente. La Cour de Rome, disaient-ils, est le théâtre des passions ; ce décret n'est que l'effet de l'animosité et de l'intrigue, le fruit du chagrin du Pape contre l'assemblée de 1703. Le cardinal Fabroni son favori, plus Jésuite que les Jésuites mêmes, a seul enfanté cet ouvrage de ténèbres ; c'est un attentat qui blesse dans le cœur l'Épiscopat et la saine doctrine, etc. Telles étaient les fleurs qu'on répandait à pleines mains dans le parti.

Le cardinal de Noailles était piqué au vif de ce que, sans lui en rien dire, on avait solennellement flétri un livre dont il était l'approbateur. Il regarda la conduite du Pape comme un effet du ressentiment ; et quoique dans la vérité la dénonciation fût antérieure de plusieurs années à la bulle *Vineam Domini*, il faut convenir que les circonstances du mécontentement qu'avait témoigné le Saint-Siège parais-

saient favoriser les soupçons. Les parlementaires pour qui tout ce qui vient de Rome est suspect, trouvaient dans le bref une foule de nullités ; c'était un *motu proprio* du Pape, sans que la France eût rien demandé ; c'était une condamnation en première instance, sans qu'aucun évêque eût parlé ; c'était une décision vague sans rien détailler ; c'était une entreprise sur l'autorité royale en ordonnant de brûler le livre, etc.

Ces nouvelles me venaient [par] tous les courriers ; le Pape à qui j'en faisais part, lisait toutes mes lettres et paraissait fort affligé du déchaînement des jansénistes, et des difficultés qu'on faisait à la réception du bref. « Eh quoi ! disait-il, est-ce donc là le fruit de tout ce que je fais pour conserver la foi ? J'ai été vivement sollicité de flétrir ce livre ; je l'ai examiné avec tout le soin possible ; je l'ai condamné solennellement, et on refuse de recevoir mon bref, dans le lieu où il est le plus nécessaire. Ce ne sont pas les invectives qu'on vomit contre moi qui m'affligent, je m'en fais gloire ; mais se peut-il que dans un royaume si catholique, sous prétexte de je ne sais quels usages nouveaux, les décrets du Saint-Siège soient sans force, et inutiles aux évêques les plus zélés, dont plusieurs m'ont porté des plaintes contre ce livre, et demandé sa condamnation ? Rien ne sera capable de me rebuter, je ferai valoir l'autorité qui m'a été confiée ; au milieu de tant de rebelles, l'Eglise aura toujours des enfants dociles, qui écouteront avec respect la voix de son chef. »

La même année 1708, le 23 septembre, le Pape condamna les *Institutions Théologiques* du P. [Gaspard] Juenin, autre prêtre de l'Oratoire, qui lui avaient été dénoncées par l'évêque de Chartres. Ce prélat avait déjà condamné ce livre janséniste dans son diocèse ; M. de Bissy, évêque de Meaux, depuis cardinal, et plusieurs autres évêques suivirent son exemple. L'année suivante, l'abbaye de Port-Royal des Champs fut détruite. Tout le monde sait que le fanatisme de ces religieuses avait été porté à l'excès ; elles avaient refusé de signer le formulaire, de se soumettre à la bulle

Vineam Domini, de reconnaître l'abbesse de Port-Royal de Paris, malgré la bulle de réunion du 17 mars et les Lettres patentes du 14 septembre 1708. C'était le centre du jansénisme, on y avait aboli les sacrements; les plus mauvais livres s'y composaient et s'y imprimaient; il fallait enfin abolir cette maison; la bulle en fut expédiée le 5 novembre 1708, l'ordre du Roi la suivit de près. Ces filles furent dispersées en divers couvents, et par leur mort, l'Eglise a été délivrée d'un si grand scandale.

Les évêques de Luçon [1] et de La Rochelle [2] étaient prévenus de longue main contre le jansénisme; ils souffraient avec peine les ménagements qu'on avait pour le cardinal de Noailles. Devenus plus hardis par le bref du Pape, ils furent les premiers à éclater contre le livre des *Réflexions;* ils firent bientôt paraître une ordonnance commune portant condamnation du livre, et m'en envoyèrent plusieurs exemplaires pour les remettre au Pape, avec une lettre qu'ils lui écrivaient; la piété, le respect, l'attachement pour le Saint-Siège dont elle était remplie, firent grand plaisir à Sa Sainteté; un bref de félicitation suivit de près, où l'on comblait les deux prélats d'éloges.

Le cardinal de Noailles était bien éloigné d'en penser de même, il s'était déclaré protecteur du livre des *Réflexions;* sa condamnation l'avait infiniment mortifié; la démarche de deux évêques de qui il croyait que sa place méritait de grands égards, le choqua à l'excès. Enfin l'imprudence de l'imprimeur y mit le comble. Pour avoir un plus prompt débit de leurs livres, les imprimeurs sont partout dans l'usage d'en faire de tous côtés afficher les placards; le portail de l'archevêché, comme un des endroits les plus fréquentés de Paris, en est toujours couvert. Sans doute dans une affaire qui intéressait personnellement l'archevêque, on eut dû s'abstenir d'en afficher à la porte de son palais. Un imprimeur fait-il cette attention, ou plutôt un

1. Jean-François de l'Escure de Valderil.
2. Étienne de Champflour.

domestique qui va dans toute la ville mettre ces affiches aux lieux accoutumés sans même les lire? Il est constant qu'aucun des deux évêques n'y eut part.

Dans toute autre occasion, le cardinal ne s'en serait pas aperçu; mais un homme piqué prend garde à tout et s'offense de tout. Ce trait fut regardé comme une insulte marquée, on le fit sonner bien haut, et on se crut en droit de ne plus garder des mesures. Les deux évêques avaient leurs neveux dans le séminaire de Saint-Sulpice, jeunes ecclésiastiques de mérite, qui depuis ont été placés. Regardés comme coupables de l'affiche qu'on disait s'être faite par leur ordre, ou plutôt malheureux d'appartenir à deux hommes qu'on voulait punir, ils furent les premières victimes de la mauvaise humeur du cardinal; le supérieur du séminaire eut ordre de les renvoyer incessamment. L'ordonnance ne fut pas plus épargnée; il parut peu après un mandement qui en défendait la lecture dans tout le diocèse de Paris.

Les deux évêques personnellement attaqués dans ce mandement et sentant bien qu'après cette démarche, le cardinal soutiendrait son livre jusqu'à l'extrémité, écrivirent au Roi une lettre commune dans laquelle ils le peignaient comme un fauteur de l'hérésie, et ajoutaient que les nouveautés n'ont eu de cours que par la protection des évêques puissants et redoutables à leurs confrères; et qu'en particulier les plus grands maux de l'Église, sous les empereurs chrétiens, étaient presque toujours venus des évêques des villes impériales, qui abusaient du pouvoir que leur donnait l'éminence de leur place; malheureusement cette lettre devint publique.

Des traits si vifs aigrirent infiniment les esprits; on prit parti pour et contre, on écrivit de part et d'autre. L'évêque d'Agen[1] se déchaîna contre ses confrères; l'évêque de Gap[2] qui avait donné une ordonnance pareille, et qui avait été pareillement flétrie à Paris, se déclara pour eux. Le Roi

1. François Hébert.
2. François Berger de Matissoles.

pour terminer ce différend, chargea Mgr le Dauphin d'en être l'arbitre; l'archevêque de Bordeaux [1], l'évêque de Meaux [2], et quelques autres, furent choisis pour travailler à la réconciliation. Enfin après bien des conférences, il fut arrêté que, pour se justifier du soupçon de jansénisme, le cardinal proscrirait le livre de Quesnel, et révoquerait son mandement contre l'ordonnance; et qu'ensuite les deux évêques lui écriraient une lettre de satisfaction, sur celle qu'ils avaient écrite au Roi contre lui.

Le cardinal avec une conduite dévote et un génie médiocre, était haut et entêté; un projet qui lui donnait le tort et lui arrachait son cher livre, ne pouvait être de son goût. Il s'embarrassa peu d'offenser le prince qui s'était mêlé de l'accommodement, et le roi qui l'en avait chargé; il refusa tout. Le parti applaudit à son refus et prit sa défense; les trois évêques portèrent l'instance à Rome du consentement du Roi, pour faire casser son mandement. Le roi révoqua le privilège et défendit le débit de ce livre : enfin voyant toutes ces démarches inutiles auprès du cardinal, il prit le parti de demander à Rome une bulle solennelle pour finir cette contestation sans retour. Cette nouvelle affaire absorba toutes les autres; le député des évêques qui poursuivait à Rome la cassation du mandement n'obtint rien; le Pape, comptant que la crainte d'une bulle ferait revenir le cardinal, ou qu'en tout cas la bulle terminerait tout, lui donna les marques les plus tendres de bonté.

Tout le monde sait que, par ordre du Roi, on donna au public après la mort de Mgr le Dauphin un mémoire qu'on avait trouvé écrit de sa main, adressé au Pape, plein de protestations de catholicité et de son opposition au jansénisme; mais peu de personnes en connaissaient le vrai principe.

Il y avait à Rome, depuis quelque temps, plusieurs jansénistes reconnus parmi bien d'autres : le père Grave-

1. Armand Bazin de Bezons.
2. Henry Pons de Thiard de Bissy.

son [1], dominicain; Dom Louis Maillié, bénédictin; le sieur Pressiat, banquier expéditionnaire, quoique plus mesuré; et M. Charmot, procureur du séminaire des Missions étrangères, maison alors extrêmement gâtée, mais depuis ce temps-là parfaitement revenue. C'était les agents du parti. Le Pape, instruit de leurs intrigues, fit faire les informations juridiques de leur conduite par M. Banchieri, assesseur du Saint-Office, et depuis cardinal [2]. Par considération pour les Dominicains, on fit donner des avis au P. Graveson, par le P. Cloche [3], son général; Dom Maillié fut mis au château Saint-Ange, où on lui fit son procès, et l'on eût fait de même au sieur Charmot, si Dieu ne le lui avait fait par une mort prématurée.

Ces trois dangereux novateurs répandaient dans Rome toutes sortes de faux bruits favorables au parti; ils furent assez téméraires pour attaquer Mgr le Dauphin même, et débiter partout qu'il était fort choqué de l'ordonnance des évêques de Luçon et de La Rochelle; qu'il en avait fait des reproches au P. Letellier qu'il en croyait l'auteur; qu'il était tout dans l'intérêt du cardinal de Noailles et de son parti, quoique par déférence pour le Roi, il dissimulât ses sentiments; mais que si jamais il montait sur le trône, le jansénisme avait d'autant plus à espérer sa protection, que ce prince était parfaitement instruit et possédait fort bien saint Augustin.

Leur assurance à débiter en gens instruits ces fausses nouvelles, leur ardeur à les répandre, les circonstances dont ils savaient les embellir firent beaucoup d'impression dans Rome; le bruit en vint aux oreilles du Pape, et lui causa la plus vive douleur; il m'en parla et ne put retenir ses larmes. « Que pensez-vous, me dit-il, des bruits que répandent les sieurs Charmot, Dom Maillié et le P. Grave-

1. Le f. fr. 6950 contient plusieurs lettres du P. Graveson au cardinal de Noailles. Cf. Quétif et Echard, *Script. ord. praed.*, II, 805.
2. Promu au cardinalat le 9 décembre 1726.
3. La vie du P. Cloche est à la Mazarine, ms. 1780.

son? Serait-il bien vrai que le Dauphin se fût déclaré pour le jansénisme, et qu'il eût maltraité le P. Letellier et pris la défense du cardinal de Noailles? Je vous avoue que je ne puis y penser sans frémir; que deviendrait la religion en France après la mort du Roi? Tâchez de découvrir la vérité. » « Il est vrai, lui dis-je, que ces bruits sont venus jusqu'à moi, mais ils partent d'une bouche trop suspecte pour en rien croire; j'approfondirai le mystère comme Votre Sainteté le désire, mais j'ose l'assurer d'avance qu'il n'en est rien. »

J'avais connu à Rome le P. Letellier, lorsqu'il y était venu en qualité de reviseur de la Compagnie; quoique ces entrevues n'eussent point formé de liaison bien étroite, je crus que dans une affaire de cette importance, le confesseur du Roi était plus en état que personne de m'instruire et de remédier au mal. Je lui écrivis en droiture dans un grand détail, le P. Letellier porta ma lettre au Roi; ce prince sentit parfaitement les funestes suites que pouvait avoir un bruit de ce caractère; il envoya la lettre à M^me^ de Maintenon : celle-ci, surprise à l'excès d'une calomnie si atroce, représenta au Roi qu'il ne fallait pas la laisser ignorer à M^gr^ le Dauphin, afin qu'il prît lui-même les mesures que son zèle lui suggérerait pour en confondre les auteurs et rassurer le Saint-Père sur sa catholicité. Le Roi goûta cette idée, et chargea M^me^ de Maintenon d'aller en faire l'ouverture au Dauphin.

Ce prince extrêmement pieux fut saisi de douleur à cette nouvelle; il se jeta à genoux au pied d'un crucifix, et prit la résolution de composer un mémoire détaillé de ses sentiments, comme une espèce de profession de foi pour se justifier aux yeux du Saint-Siège et de toute la terre. Le projet fut bientôt exécuté; il composa ce mémoire; il se disposait à le mettre au net pour l'envoyer au Pape, lorsqu'au milieu des larmes de toute l'Europe, ce jeune prince fut enlevé le 18 février 1712.

Après sa mort, ce mémoire fut trouvé dans sa cassette écrit de sa main avec bien des ratures et des renvois qui

ne permettaient pas de douter qu'il n'en fût l'auteur et qu'il n'y eût travaillé avec beaucoup d'attention.

Le Roi, pour justifier le mémoire et suivre les intentions de ce religieux prince, fit présenter l'original au Pape par le cardinal de la Trémoille [1], alors chargé des affaires de France à Rome. Le Pape, charmé du mémoire, répondit au Roi par un bref le 4 mars suivant; il lui dit qu'il l'a lu avec la joie la plus parfaite; qu'il remercie Dieu d'avoir inspiré de si beaux sentiments à ce prince; qu'on pourrait lui appliquer avec justice ce qui avait été dit autrefois d'un grand monarque : « Il s'est expliqué moins en empereur qu'en évêque ». Quoique les personnes équitables n'eussent jamais douté de la pureté de sa foi, il était pourtant très important à la religion que ce mémoire devînt public, que ce serait un monument éternel de sa piété qui contribuerait à sa gloire. Le mémoire était en effet très fort, et tout le monde l'a vu en France [2].

Ceux dont le mémoire attaquait la doctrine et découvrait l'imposture, furent au désespoir qu'on le rendît public par ordre exprès du Roi. Il parut divers libelles, entre autres un sous ce titre : *Réflexions sur un écrit intitulé : Mémoire de M^gr le Dauphin à notre saint Père le Pape,* avec une déclaration du P. Quesnel dont le livre y était attaqué. Comme il y aurait eu de la folie de le prendre sur le ton dédaigneux en parlant de ce prince, on répéta les éloges dont on l'avait toujours comblé; mais ce ne fut que pour en conclure que ce prince n'y avait aucune part. Le mémoire, disait-on, étant peu convenable à son rang et indigne de lui, c'est l'ouvrage de la cabale molinienne qui le lui a inspiré, et il n'a fait tout au plus que le transcrire. M. Joly de Fleury, avocat général, requit que ce libelle fût brûlé par la main du bourreau, ce qui fut ordonné par arrêt et

1. Joseph Emmanuel de la Trémoille, né en 1658, cardinal le 17 mai 1706, chargé d'affaires à Rome, de 1706 à 1720, où il mourut en janvier 1720.

2. Le *Mémoire de M^gr le Dauphin pour notre saint Père le Pape...* 1712, fut imprimé. Il est dans le ms. nouv. acq. fr., 4135, f. 202-207.

exécuté; il ne manqua pas de faire sentir la contradiction d'un éloge qui le peignait comme un grand prince, et de la calomnie qui le représentait comme imbécile.

Cependant ce n'était pas sans quelque fondement que le libelle accusait Mgr le Dauphin d'avoir donné dans une fausse alarme sur le bruit désavantageux qu'on faisait courir contre lui. Lorsque le cardinal de la Trémoille alla présenter cet écrit au Pape de la part du Roi, le Pape qui n'y pensait plus, répondit au cardinal qu'il n'avait jamais su qu'on soupçonnât la catholicité du Dauphin, que cependant il bénissait le Seigneur de lui avoir inspiré de donner une preuve authentique de sa religion, et si capable de confondre les novateurs. C'était contredire bien formellement la lettre qui avait été écrite au P. Letellier, et donner beau jeu aux jansénistes pour faire passer le donneur d'avis pour un esprit inquiet et calomniateur; aussi le cardinal de la Trémoille ayant mandé cette conversation au cardinal de Noailles, son parent et son ami, celui-ci ne manqua pas de montrer la lettre au Roi, et de lui représenter qu'on cherchait à lui en imposer pour l'aigrir par des faux avis et lui faire faire des démarches aussi inutiles qu'elles étaient peu convenables.

Le Roi fut frappé d'une contradiction si marquée, et quoiqu'il se possédât assez pour ne laisser rien apercevoir au cardinal de Noailles, cependant dès qu'il vit le P. Letellier, il lui dit : « J'ai toujours entendu parler du P. Timothée d'une manière à me le faire estimer; vous m'en avez dit vous-même beaucoup de bien; m'a-t-on trompé dans l'idée qu'on m'en a donnée, ou ne soutiendrait-il pas sa réputation? Par la lettre du cardinal de la Trémoille, il semble qu'il a fait parler le Pape, et qu'il lui a imputé sur mon fils des alarmes qu'il n'a pas eues. » Le P. Letellier, fort embarrassé, pria le Roi de suspendre son jugement, et lui dit qu'il allait écrire à Rome pour éclaircir le fait. Il en écrivit au P. Daubenton, jésuite[1], assistant du

1. Cf. Sommervogel. *Bibl. des écriv. de la Cie de Jésus*, v. Daubenton, col. 1527.

général pour la nation française, le priant de m'en informer; heureusement le Pape avait fait aux Jésuites la même confidence qu'à moi; ce Père fut donc en état de rendre témoignage à la vérité.

Je fus vivement affligé de ce malentendu, et j'allai sans différer me jeter aux pieds du Pape, le prier de me justifier. Je lui rappelai le détail de tout ce qui s'était passé, et lui fit valoir le service que je lui avais rendu et à l'Église en occasionnant le mémoire; le Pape m'écouta avec bonté; il sentit le tort que cette aventure m'allait faire, combien même en souffriraient mes correspondances qu'il voulait conserver et rappelant toutes ses idées, il me dit : « Je me souviens maintenant de cette affaire, ne me sachez pas mauvais gré de mon oubli, plaignez-moi plutôt, vous savez quels ont été mes embarras ces dernières années; il est bien difficile dans ce cahot d'affaires affligeantes de se souvenir de tout : je fus si charmé du mémoire que je ne pensai plus à ma douleur et je parlai au cardinal de la Trémoille comme un homme qui n'en a point d'idée; mais ne craignez rien, vous n'en serez point victime, je m'en vais vous justifier pleinement auprès du Roi. »

En effet, dès le premier ordinaire, le cardinal Paulucci[1], secrétaire d'État, écrivit au nonce, de l'ordre du Pape, qu'il était vrai que Sa Sainteté avait été fort alarmée des bruits qui couraient et avait ordonné au P. Timothée d'en écrire; que c'était par oubli qu'elle avait tenu un autre langage au cardinal de la Trémoille. Le nonce en instruisit le Roi et je n'en fus que mieux dans son esprit. Le Pape me fit part de la réponse du nonce, et le P. Daubenton, de celle du P. Letellier. « C'est à vous, me dit le P. Daubenton, que l'Église est redevable de ce beau monument de la piété de Mgr le Dauphin : c'est même en quelque sorte votre ouvrage, puisque ce n'est qu'une réponse aux articles de votre lettre. »

J'ai su par plusieurs personnes que Mgr le Dauphin m'en

1. Fabrice Paulucci, cardinal en 1697, mort le 12 juin 1726.

avait su très bon gré. Le P. Mégrigny[1], mort évêque de Grasse, m'écrivit un jour : « Si l'Église vient de faire une perte irréparable par la mort de Mgr le Dauphin, vous y avez perdu un ami; votre zèle à faire condamner les nouveautés vous avait acquis sa bienveillance, et vous en auriez bientôt senti les effets. » Le cardinal de la Trémoille me tint le même langage quand je lui rendis visite à l'occasion de cette mort; il n'a jamais su, du moins il a toujours paru ignorer que j'eusse part au mémoire; mais il savait la part que j'avais eue à la dénonciation. Un jour étant seul avec lui, il me tint ce discours : « Vous n'ignorez pas, mon Père, que je vous aime, et que je m'intéresse à ce qui vous regarde; j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je vous fasse une question. On commence à croire en France que c'est vous qui avez dénoncé au Pape le livre des *Réflexions;* si cela est, avouez-le-moi franchement, ne craignez pas que j'en fasse un mauvais usage. » Je parus troublé, et je changeais de couleur à ces paroles : « C'est pour votre bien, continua le cardinal, et non par curiosité que je vous le demande. » « Je n'ai rien de caché pour votre Éminence, lui répondis-je, mon embarras dont vous avez pu vous apercevoir, ne vient d'aucune difficulté à vous satisfaire. *Non erubesco evangelium.* Oui, Monseigneur, c'est moi qui l'ai fait, et loin de m'en repentir, je m'en saurai bon gré toute ma vie, puisque ma dénonciation a produit la condamnation d'un des plus mauvais livres qui aient paru: au reste ce dessein n'est pas nouveau, je l'avais formé avant que de venir à Rome, convaincu par moi-même que ce livre est très dangereux. » — « Je vous sais bon gré de votre confidence, dit le cardinal, et je vous promets que vous n'aurez jamais lieu de vous en repentir; mais il faut vous dire que vous êtes heureux d'être estimé et aimé du Roi, comme je sais que vous

1. Le P. Athanase de Mesgrigny, capucin dont la vie a été écrite par Dom Th. Bérangier, en 1889 : *Notice sur Mgr Joseph Ignace de Mesgrigny*, Marseille, in-8° de 66 p. (Extr. de la *Rev. de Marseille et de Provence.*)

l'êtes; car je suis informé que plusieurs évêques de France et autres personnes de distinction sont irritées contre vous, à cause de la dénonciation, dont on a su je ne sais comment, que vous êtes l'auteur; mais vous n'avez rien à craindre pendant la vie de Sa Majesté; redoublez vos vœux pour sa conservation. » — « J'ignorais, répondis-je alors, que la chose eût transpiré, c'est ce qui a causé ma surprise; mais si j'étais à le faire, je le ferais sans balancer, dus-je encourir l'indignation de ceux à qui elle a pu déplaire, et être la victime de leur ressentiment. J'en crains si peu le retour, que j'ai fait plusieurs autres dénonciations, et que j'en ferai encore de tous les livres de cette nature qui tomberont entre mes mains. » Le cardinal, en homme de cour, loua mon zèle, me recommandant toutefois de continuer à user de la même prudence qui m'avait si bien réussi, afin d'être en état de servir toujours l'Église et de prévenir les suites fâcheuses d'un zèle poussé trop loin.

Les difficultés qu'on faisait en France à la réception du bref, firent penser au Roi qu'une Constitution solennelle serait plus respectée et lèverait tous les obstacles. Je fus chargé d'en faire de sa part la proposition au Pape, mais les affaires de la bulle *Vineam Domini* étaient trop récentes pour être oubliées : « Croyez-vous, me dit le Pape, que j'aie sitôt oublié le chagrin que m'a fait le clergé de France; la plaie est trop fraîche pour m'exposer à en recevoir de nouvelles; et pourquoi demander une bulle? N'ai-je pas déjà condamné le livre et rempli mon devoir! Si on refuse d'obéir à mes décrets, aura-t-on plus de déférence pour mes Constitutions? La conduite du clergé dans la dernière Assemblée permet-elle d'en douter? C'est vouloir éluder la soumission due aux décisions du Saint-Siège, que d'en croire les décrets insuffisants. Que serait-ce, s'il fallait donner des Constitutions toutes les fois qu'il paraît un mauvais livre? Ce serait tous les jours à recommencer. » Je représentai au Pape que l'usage de France étant de ne recevoir les jugements du Saint-Siège que quand ils sont revêtus des formalités, il était nécessaire, pour lever tous les obstacles, d'en

porter un de ce caractère. « Je suis instruit de ces prétendus usages, répliqua le Pape, mais ne sait-on pas que le Saint-Siège s'est toujours récrié contre, depuis le peu de temps qu'ils se sont introduits? On ne peut disconvenir qu'ils ne soient très nouveaux. Il serait aisé de le prouver par une infinité de brefs qui n'ont pas plus de formalité que les derniers, et qui ont été reçus avec la même soumission que les Constitutions les plus authentiques, entre autres le bref de mon prédécesseur qui condamne le livre des *Maximes des Saints*. A-t-on la même délicatesse dans les autres États catholiques?

« Dès qu'on y apprend que le Saint-Siège a parlé sur les matières de foi de quelque manière que ce soit, on y regarde ces jugements comme des oracles. Et nommément, le bref en question a-t-il trouvé ailleurs, où je l'ai envoyé de même, aucune contradiction? faut-il que la France d'ailleurs si catholique et qui a toujours été si unie au chef de l'Église, se distingue par des endroits si funestes à la religion sous un prince si pieux, qui fut toujours le fléau de l'hérésie? P. Timothée, faites faire ces réflexions à ce religieux prince, par le même canal dont il s'est servi pour faire porter ses propositions. Je le prie de trouver bon que je m'en tienne à ce que j'ai fait; il est assez maître dans son royaume pour y faire recevoir mon bref quand il voudra. »

Je répondis, sans me rebuter, qu'une bulle achèverait de terrasser le parti, en détruisant son nouvel évangile; et que Sa Majesté s'engagerait à faire recevoir la Constitution dans tout le royaume, avec une soumission parfaite. « Le cardinal Janson, repartit le Pape, me fit la même promesse quand par l'ordre du Roi il me demanda une bulle contre le silence respectueux; je rendis justice à ce prince, je crois ses promesses très sincères; mais son clergé et son Parlement savent si bien traverser ses pieuses intentions, qu'elles ont rarement leur effet. La bulle *Vineam Domini* en est une preuve, ce serait encore la même chose si j'en donnais une autre; il vaut mieux en demeurer là. »

Le Roi fut informé de tout, et le courrier suivant, je reçus

de nouveaux ordres de presser fortement le Pape de donner cette bulle; on m'avertissait que le cardinal de la Trémoille avait reçu des ordres semblables, et qu'il confirmerait la parole donnée au Pape, de faire recevoir sa Constitution avec toute la soumission qu'il pouvait désirer; et qu'on allait prendre de justes mesures pour empêcher qu'il n'arrivât rien de pareil à ce qui était arrivé à la dernière bulle. Le cardinal de la Trémoille reçut en effet ces ordres. Sa Sainteté, quand il les lui communiqua, lui répondit comme à moi, qu'après la conduite que le clergé de France avait tenue par rapport à la bulle *Vineam Domini,* malgré les promesses que le cardinal de Janson lui avait faites de la part du Roi, il ne voulait plus commettre l'autorité du Saint-Siège.

Après l'audience, le Pape m'envoya chercher pour me faire part de la conversation qu'il venait d'avoir. J'eus beau le presser avec tout le zèle dont je suis capable, il se passa plus d'un an avant qu'on pût rien obtenir. Enfin un jour que je lui représentai vivement, d'un côté combien la religion était intéressée à couper les racines de l'erreur et à ne plus lui laisser de prétexte, d'un autre côté les égards que méritait un si religieux prince qui, après tout, ne demandait que le bien, et dont les États étaient exposés à perdre la foi : « Je vous répète, me dit-il, ce que j'ai dit cent fois, qu'on ne peut pas être plus convaincu que je le suis du zèle et de la piété du Roi de France; je le regarde non seulement comme le fils aîné, mais comme le principal appui de l'Église. Je ne doute pas qu'il ne soit très disposé à faire rendre à mes décisions la soumission qui leur est due, et que ses prédécesseurs ont toujours si bien fait rendre qu'ils en ont mérité le glorieux titre de Fils aîné de l'Église; mais une simple remontrance du Parlement sur un mot qui ne sera pas de son goût, va faire renaître les mêmes obstacles. En faut-il davantage à son clergé pour se rendre juge de mes jugements, et se jouer de mes censures? Quelque grand que soit son pouvoir, et quelque vif que soit son zèle, peut-il répondre de tant de personnes? »

Instruit comme j'étais des intentions du Roi, et des désirs de presque tous les évêques de France, j'insistai encore et lui représentai que si on retranchait la clause *motu proprio* qui pouvait choquer le Parlement, et qui après tout n'est pas essentielle; si on s'abstenait de toucher à aucune proposition qui peut déplaire au clergé de France, se bornant à celles qui, de l'aveu de tout le monde, sont condamnables, sans paraître approuver le reste dont on ne parlerait pas, on ne trouverait aucune résistance. Tel fut le plan de la Constitution contre Jansénius. Elle proscrit tous les livres et n'en cite que cinq propositions; on peut de même en extraire de Quesnel vingt ou trente incontestablement mauvaises, et condamner tout l'ouvrage.

Le Pape goûta ce projet qui mettait à couvert son autorité, et se détermina enfin à donner la bulle. « Je m'en vais, dit-il, examiner de nouveau ce livre, pour en porter un jugement doctrinal; vous pouvez le mander au Roi, je tâcherai même de seconder au plus tôt son zèle, pour lui donner des marques de mon affection et de ma reconnaissance. »

En promettant cette bulle, Clément XI sentit bien que l'affaire serait de longue haleine. Il pensa que pour mieux être instruit de tout et prendre mieux ses mesures avant que de la donner, il lui serait utile de m'envoyer en France. Il m'en fit la proposition. « La fatigue d'un voyage en France, me dit-il, vous alarmerait-elle? Votre zèle me fait présumer que vous la prendrez avec joie pour le service de l'Église; vous aurez le plaisir de revoir votre patrie, vos parents et vos amis : j'ai dessein de vous députer vers le Roi de France, pour les affaires de la Constitution. Cette députation vous fera honneur; ce sera une preuve de ma confiance, et une occasion de vous faire mieux connaître et plus estimer du Roi. Préparez-vous à ce voyage, je pourvoirai à tous les frais; cependant tenez la chose secrète pendant quelque temps. » J'acceptai la commission avec joie, et je lui promis la plus parfaite soumission.

On fit à Rome le 22 mai 1712 la cérémonie de canonisa-

tion de quatre saints : St Pie V Pape, St André Avellin, St Félix de Cantalice, Ste Catherine de Bologne. Le Chapitre général des Capucins se tenait encore de ce temps-là. Il commença le 5 mai 1712. Le Pape voulut que je parusse dans ces deux occasions, revêtu de la nouvelle dignité qu'il me préparait, soit à titre de récompense, soit pour donner du lustre à la députation. Le Pape voulait depuis longtemps mettre dans la Congrégation de l'Index quelqu'un qui entendît le français pour examiner les livres écrits en cette langue, et les faire censurer, comme cette Congrégation en est chargée. Il jeta les yeux sur moi, en parla au P. Cassini, mon protecteur, et m'en fit expédier les lettres. Cette distinction était flatteuse sans doute pour un capucin, mais extrêmement critique pour un Français. Les livres théologiques de France sont remplis d'une doctrine bien opposée à celle qu'on suit en Italie et dans tous les autres États catholiques. Un examinateur chargé de rendre compte de ces livres ne peut garder le silence sans trahir son ministère et déplaire à la cour de Rome, ni s'expliquer d'une manière qui lui soit agréable sans choquer la cour de France. On en avait sous les yeux un exemple tout récent. Le P. Dubuc, Théatin, dont j'ai déjà parlé, était venu à Rome par dévotion visiter les Saints Lieux, où la piété a dans tous les temps attiré une infinité de personnes de toutes les parties du monde. Le Pape, informé de ses talents et de son mérite, le retint à Rome, et lui donna une chaire de théologie au Collège de la Propagande. « Ce Père y fit soutenir une thèse où il condamnait les quatre propositions du clergé de France. » La thèse fut portée à la cour, on s'en plaignit au Roi, et le P. Dubuc eut ordre de revenir en France. Sa Sainteté qui en fut instruite, se tint offensée qu'on fît un crime à ses théologiens d'enseigner à Rome la doctrine qui y est commune, la seule permise et unanimement reçue dans tous les États catholiques. Le Pape en écrivit au Roi, et le pria de lui laisser un sujet qui lui était cher et nécessaire; le Roi n'eut aucun égard à ces prières, et donna de nouveaux ordres au cardinal Janson, chargé des affaires de

France, de faire partir le P. Dubuc. Le Pape, piqué au vif, le fit enlever dans son carrosse et enfermer dans la Propagande avec défense d'en sortir; il dépêcha en même temps un courrier en France pour le demander au Roi, qui refusa encore; et les esprits s'aigrissaient si bien que les deux cours furent sur le point de se brouiller. Cependant sur une troisième instance du Pape, le Roi mollit et laissa le P. Dubuc dans sa chaire de professeur; mais ce bon Père ne survécut pas longtemps, il mourut de langueur peu de mois après.

C'était une leçon pour moi; je sentis tous les risques que me ferait courir ma nouvelle charge, la difficulté infinie de ménager les deux puissances, l'animosité des novateurs dont il faudrait flétrir les ouvrages et qui tâcheraient de me brouiller avec le Roi et avec le clergé, enfin le danger de mettre aux mains les deux puissances par quelque aventure pareille à celle du P. Dubuc. Le P. Cassini entra dans mes alarmes et me conseilla de remercier Sa Sainteté, ne doutant pas qu'elle ne goutât mes raisons et ne me sût bon gré de ne pas commettre le Saint-Siège. J'allai donc au palais apostolique. Dès que le Pape me vit, il m'adressa la parole : « Bonjour, Père Consulteur », et continua à me dire les choses les plus obligeantes sur ma nouvelle dignité. Je ne répondis rien; Sa Sainteté, surprise, me demanda si le secrétaire ne m'avait pas donné les lettres de la place de consulteur. Alors, après bien des protestations de soumission et de reconnaissance, je lui représentai que l'aventure du P. Dubuc me faisait tout craindre, et je la suppliai d'agréer que je n'acceptasse pas cet emploi. « Je suis Français, lui dis-je, si par malheur il m'arrivait quelque accident pareil, ce qui est presque inévitable à un consulteur de l'Index, j'aimerais mieux quitter Rome, pour ne pas commettre Votre Sainteté qui peut-être par bonté pour moi, ou pour l'honneur du Saint-Siège, se déclarerait comme elle a fait. » — « Je suis édifié de votre zèle et de votre fidélité, me dit le pape, en m'embrassant, et je vous sais bon gré de votre attention à ne pas me commettre; si le P. Dubuc avait

fait de même, je ne me serais pas vu à la veille d'une rupture avec celui des princes chrétiens que j'aime le plus, mais vous n'y perdrez rien, je vous dédommagerai dans peu, je vous placerai encore mieux. »

La Reine douairière de Pologne faisait depuis quelque temps son séjour à Rome, je lui faisais ma cour; elle appartenait en quelque sorte à la France où elle était née; elle aimait beaucoup les capucins français; je lui étais recommandé par le P. Louis d'Amsterdam, capucin; elle m'honorait de ses bontés : la place de théologien de Sa Majesté, occupée par un évêque polonais étant venue à vaquer par sa mort, elle me nomma pour la remplir.

Le pape l'apprit avec joie, et me confirmant ses promesses, il me dit qu'il voulait me donner une place de consulteur dans la Congrégation des Rites. Ces places sont brillantes à Rome, et ne se donnent qu'à la dignité ou au mérite; mais avant de l'accepter, je voulus avoir l'agrément de la cour de France. J'en parlai au cardinal de la Trémoille, j'en écrivis à M. de Torcy, ministre des Affaires étrangères, et j'obtins le consentement du Roi.

Le Congrégation des Rites est chargée de tout ce qui regarde le culte divin, en particulier de la béatification et canonisation des saints, affaire d'une discussion immense. Les honneurs religieux ne s'accordent à personne qu'après une procédure dont l'exactitude va jusqu'au scrupule, pour constater les vertus et les miracles de ceux que l'on veut canoniser. De deux cents personnes dont on poursuit la canonisation, à peine y en a-t-il une pour qui on l'obtienne, tant on est difficile à reconnaître les vertus héroïques, et les guérisons miraculeuses qui y servent de fondement. Il serait à souhaiter que ceux qui par ignorance ou par malice osent affaiblir le respect dû à ces décisions, fussent témoins de la circonspection ou plutôt de la rigueur avec laquelle on y procède. Le Pape en est le chef, seul il y prononce; et quoiqu'il suive ordinairement l'avis de la Congrégation, ceux qui la composent ne sont regardés que comme ses conseillers.

Sur l'avis que m'en donna M. Ingirani, secrétaire de la Congrégation, j'allai prêter le serment et faire les visites selon l'usage. L'audience que j'eus du Pape pour l'en remercier, fut suivie d'une faveur singulière. A la sortie de son appartement, Mgr Pic de la Mirandole, son majordome, depuis cardinal, me remit, par ordre de Sa Sainteté, un mandat pour recevoir ma part du palais apostolique, c'est-à-dire une certaine quantité de pain, de vin, d'huile, etc., grâce qu'on n'accorde qu'aux personnes les plus distinguées. La reine Christine de Suède, la reine Marie Casimir de Pologne l'avaient reçu : il n'y a pas de prélat à Rome qui ne s'en fît honneur. Le cardinal Ottoboni, quand je lui rendis visite, marqua beaucoup de joie; il aime la France dont il est protecteur : « Cette marque de considération, me dit-il, en m'embrassant, est d'autant plus remarquable que vous êtes le premier religieux ultramontain agrégé à notre congrégation; vous n'en demeurerez pas là, mon père, *ad majora* ». En effet, cette place est un degré à la prélature et au cardinalat; elle donne droit d'assister aux chapelles que tient le Pape et aux sermons qui se font au Sacré Collège, où les seuls prélats et généraux d'Ordres sont admis. Les cardinaux Cassini, Nurri, Scotti, Ptolomei, Lambertini, etc., n'étaient alors que consulteurs.

Le cardinal de Bouillon [1] était alors à Rome, et en qualité de doyen du Sacré Collège à la tête de cette Congrégation aussi bien que de toutes les autres; mais il était disgracié de la cour de France, comme tout le monde sait; et par une espèce d'excommunication séculière, le Roi avait fait défendre à tous les Français d'avoir commerce avec lui. Embarrassé à concilier les devoirs de la bienséance avec les intentions de Sa Majesté, j'allai consulter le cardinal de la Trémoille qui, après quelques moments de réflexion, me dit qu'ayant accepté la charge de consulteur avec l'agrément

1. Emmanuel Théodore de la Tour de Bouillon, né en 1648, mort le 2 mars 1715. Cf. Loriquet, *Le Cardinal de Bouillon, Baluze*,- Reims, 1870.

de Sa Majesté, il ne trouverait pas mauvais que j'en remplisse les bienséances, mais que je devais m'en tenir à cette visite. En effet le cardinal de Bouillon, qui dans toute autre occasion s'en serait fort peu embarrassé, était alors fort attentif à tout ; il s'était aperçu du délai de ma visite et s'en était plaint : « Vous faites bien, me dit-il, en me recevant, de venir me voir ; si vous y aviez manqué, je vous aurais fait des affaires, quoique malgré moi, par l'estime que j'ai pour vous. Je sais la défense faite à tous les Français de paraître chez moi, mais elle ne les dispense pas de remplir leur devoir. » La conversation fut plus longue que je n'aurais voulu. Son Éminence me tint plus de deux heures pour se justifier sur sa disgrâce. Je fis part de la conversation au cardinal de la Trémoille qui eût pu me savoir mauvais gré de mon silence. Le Pape, à qui j'en fis part aussi, se moqua de la délicatesse du cardinal sur cette bagatelle.

Je reçus alors une grâce singulière du Pape. Sa Sainteté s'informa si j'avais quelque parent ecclésiastique, et ayant su que j'avais un frère fort bon prêtre, il lui donna un prieuré considérable, vaquant dans un mois, affecté au Saint-Siège, dans le pays d'obédience. J'en fus surpris quand j'en appris la nouvelle. « Je ne croyais pas, dis-je au cardinal Dataire en le remerciant, qu'on sût à Rome que j'eusse un frère. » « Je l'ignorais aussi, répondit Son Éminence ; car quoique nous nous voyons souvent, et que vous n'ignoriez pas le désir que j'ai de vous rendre service, vous ne m'en aviez jamais rien dit ; mais ce n'est pas moi, c'est le Pape seul qu'il faut remercier, il s'est informé sous main et m'a ordonné de donner ce bénéfice à votre frère. Le Pape était alors à la campagne, à son château de Gandolfe ; j'allai le remercier. Il se mit à sourire en me voyant, et sans me donner le temps de parler : « Vous n'avez pas voulu, me dit-il, m'apprendre que vous aviez un frère ecclésiastique ; il a fallu le deviner pour vous donner des marques de mon affection dans sa personne ; ce n'est encore là qu'une partie de ce que j'ai dessein de faire pour vous et pour lui. » Cependant la fatigue du chemin que je venais de faire par un grand chaud

me donna la fièvre. Sa Sainteté le sut et me fit retirer aux capucins d'Albano qui en sont proche. Elle m'envoya son premier médecin, ses deux neveux Albani, et son cousin Olivieri, aujourd'hui cardinal, pour savoir de mes nouvelles. Peu après il me fit transporter aux capucins de Rome, dans un de ses carrosses. La maladie n'eut point de suite.

Il était de l'honneur du Pape d'illustrer un religieux qu'il avait fait consulteur des Rites, et qu'il voulait députer en France.

Comme le chapitre général des capucins allait se tenir, Sa Sainteté demanda au père Cassini si j'aurais part aux élections générales [1].

Ce père répondit que non parce que je n'étais pas *de gremio capituli,* c'est-à-dire du nombre des vocaux, ma Province ne m'ayant pas nommé custode, c'est-à-dire un des compagnons du Provincial; sans doute, parce que j'étais absent, quoique à la rigueur l'absence ne fût pas une cause d'exclusion : « Eh bien, dit le Pape, j'y suppléerai d'ailleurs. Peu de jours après, le cardinal protecteur de l'Ordre des capucins [2] me dit que Sa Sainteté voulait en ma faveur démembrer de la Procure générale de l'Ordre les affaires de nos missions avec voix active et passive. J'étais trop au fait du gouvernement monastique pour accepter ces offres; je me serais rendu odieux à tout l'Ordre, surtout aux Italiens, chargés ordinairement de cet emploi. Le cardinal et le Pape goûtèrent mes raisons; mais Sa Sainteté voulut du moins m'établir procureur particulier des missions de France, sans conséquence pour l'avenir, et me laissant dans la même dépendance pour tout le reste. Ce titre ne pouvait faire ombrage à personne étant borné à moi qui, en qualité de secrétaire français, faisais déjà toutes les affaires. Je

1. A distance, le P. Timothée doit ici brouiller un peu les événements. Le chapitre général dont il est question doit être celui de 1709. C'est à ce chapitre que le P. Jean-Antoine de Florence fut nommé procureur. Le P. Timothée fut définiteur général au chapitre de mai 1712.

2. Nicolas Acciajoli.

l'acceptai avec d'autant plus de plaisir que j'étais déjà en relation avec tous les membres de la Propagande où les affaires des missions se traitent.

Le P. Jean-Antoine de Florence, nouvellement élu procureur général et depuis général de l'Ordre, homme d'esprit et de mérite, instruit des intentions du Pape et de tout ce qui s'était passé, vint m'embrasser avec mille démonstrations d'amitié. « Je ne vous le dissimule pas, me dit-il, que le premier projet du Pape eût mortifié toute la nation italienne; ce démembrement est sans exemple et il aurait infiniment diminué l'emploi du Procureur : votre modération nous a charmés; vous avez plus de droit que jamais sur tous nos cœurs que vous possédiez déjà; ce trait de générosité ne sera jamais oublié parmi nous; gouvernez en chef toutes les missions françaises et dans tout le reste des affaires quoique toujours membres de la Procure à l'ordinaire, je ne vous regarderai plus que comme un confrère dont je suivrai en tout les avis. »

Le P. Provincial de Bretagne[1] voulut baiser les pieds au Pape avant que de partir; je lui ménageai une audience. Sa Sainteté y affecta pour moi des bontés singulières. « Je vous félicite, lui dit-il, et toute votre Province, d'avoir élevé un sujet de ce mérite qui en fait la gloire; c'est un ange que le ciel m'a envoyé pour m'aider de ses conseils; un apôtre qui travaille pour la religion avec un soin infatigable, et un succès infini. » Le Provincial, surpris de tant d'éloges, répondit : « Notre Province est trop heureuse d'avoir un de ses enfants honoré des bontés de Votre Sainteté; j'en ferai un fidèle rapport à nos Pères qui en seront comblés de joie. » Cependant le Pape me tenait la main sur la tête et je ne savais que répondre. Sa Sainteté congédia le Provincial, mais elle me retint : « Êtes-vous content, me dit-elle, de l'accueil que j'ai fait au P. Provincial? Je l'ai fait pour l'amour de vous. Je compte que cela l'engagera à vous mettre dans les charges. »

1. Le P. Alexis de Saint-Brieuc.

La mort du P. Bernardin de Saluces, général, occasionna deux ans après un nouveau chapitre, et le Pape prit de loin ses mesures pour me faire placer; il en parla au P. Cassini et au cardinal protecteur. Il fut arrêté que le cardinal écrirait de la part du Pape au chapitre provincial de Bretagne, pour me faire nommer custode. La lettre me fut remise, et je la fis tenir à temps au P. Alexis de Saint-Brieuc, mon ami, définiteur de Province, qui fut fait Provincial. Je fus donc nommé custode, et le chapitre en corps écrivit au cardinal; cette élection me procura une foule de compliments de diverses provinces, à qui j'avais rendu service. Dans le chapitre général où présidait le cardinal protecteur, et le P. Cassini comme général, depuis la mort du P. Bernardin, je fus élu définiteur général [1]. Le chapitre députa deux religieux au Pape, pour lui en porter la nouvelle; Sa Sainteté en marqua sa joie et m'envoya complimenter par un de ses officiers; et quand le lendemain tous les religieux furent lui baiser les pieds, elle m'arrêta longtemps pour m'en parler. Le P. Cassini s'y trouva comme les autres. Le Pape qui l'aimait extrêmement, ne lui donna aucune marque particulière de bonté; on en présuma qu'il l'allait faire cardinal, ce qui arriva en effet à la prochaine promotion [1].

Ce grand homme, mécontent de quelque division qui régnait dans l'Ordre, et voulant se livrer tout entier à la composition des sermons qu'il prêchait devant le Sacré-Collège, s'était retiré dans le couvent d'Albano, sous prétexte de se délasser du carême; mais dans le fond pour ne pas se trouver au chapitre. Il avait refusé deux fois le généralat, et, tout récemment, le vicariat général qui lui était dévolu pendant

1. Il paraît évident qu'ici le P. Timothée embrouille encore ses souvenirs. Le P. Alexis de Saint-Brieuc fut nommé provincial en 1711 et son mandat lui fut renouvelé en 1713. C'est en mai 1709 que le P. Bernardin de Saluces fut élu général. Il mourut en 1710. Le P. François-Marie Cassini, premier définiteur et prédicateur apostolique, n'accepta pas le Vicariat, qui fut pris par le procureur le P. Jean-Antoine de Florence.

l'interrègne en qualité de premier définiteur. Une santé altérée, un âge avancé, justifiaient d'ailleurs sa conduite; mais à peine son dessein fut-il soupçonné, que le chapitre députa six religieux au cardinal-ministre, pour le prier de faire revenir un homme dont le crédit et le mérite étaient d'un si grand poids. Le Pape, instruit de cette affaire, m'envoya chercher, et m'ordonna d'aller, dans un de ses carrosses, prendre le P. Cassini et le ramener : « Dites-lui que s'il ne veut point de charge, j'exige du moins qu'il vienne donner son suffrage. » — « Il faut obéir, me dit le Père, fondant en larmes; vous connaissez assez le terrain pour sentir combien mon obéissance me coûtera cher. Sa Sainteté ne l'ignore pas; je me flattais qu'elle entrerait dans mes vues. »

Peu de jours après, le 18 mai 1712, le Pape fit la promotion de dix-huit cardinaux, parmi lesquels était le P. Cassini [1]. Le cardinal-ministre lui en porta la nouvelle, et lui mit sur la tête la calotte rouge. Ce même jour on célébrait dans l'église des capucins la fête du B. Félix de Cantalice. Le Pape tous les ans venait par dévotion, à pareil jour, visiter le tombeau du saint. Il prit cette occasion pour faire politesse au P. Cassini et à l'Ordre; il en dit mille choses obligeantes, et se tournant vers moi : « Je ne doute pas, me dit-il, de la joie que vous cause cette promotion; M. Massei vous donnera de ma part quelques ordres que vous remplirez avec autant de plaisir que d'exactitude. » M. Massei, depuis nonce en France et enfin cardinal, m'aborda quelque temps après, et me dit : « J'ai ordre de vous charger de faire faire les habits et la maison du cardinal Cassini; Sa Sainteté connaît votre attachement pour lui, et elle est persuadée que vous en êtes demi-cardinal vous-même. » — « Eh bien, dis-je en riant! si le Pape me regarde comme demi-cardinal, il ne tient qu'à lui d'achever ce qui manque. »

Il est réglé que les religieux élevés aux dignités ecclé-

1. Cf. *Journal des Cap. du Marais*, nouv. acq. fr. 4135, fol. 209 v°. D'après Mas Latrie, la promotion du cardinal Cassini ne date que du 30 janvier 1713.

siastiques conserveront la couleur de leur ancien habit. J'habillai donc mon cardinal et toute sa maison d'une étoffe grise; il fit demander au Pape la permission de conserver sa barbe, ce qui lui fut accordé; on le loua même de son attachement à son état. Quelques cardinaux le trouvèrent mauvais, et quand il parut au Consistoire, ils se plaignirent de sa barbe; mais il représenta la permission du Pape. Lorsqu'il reçut le chapeau, il arriva un accident qui divertit l'assemblée : la nouvelle Éminence était fort embarrassée de sa mitre et la laissa tomber plusieurs fois. J'étais derrière. Quelques cardinaux, me la voyant ramasser pour la lui remettre, me crièrent : « *bonum omen, bonum omen* ». Je reçus alors en qualité de consulteur des rites, selon l'usage, les quatre tableaux des saints canonisés et en qualité de définiteur général, je fis l'offrande des tourterelles, du pain et de la cire.

Le Pape tomba dangereusement malade d'un rhume qui fit tout craindre pour sa vie; il avait passé une nuit très fraîche à composer un discours pour le Sacré Collège, où il s'étendait beaucoup sur les atteintes que l'empereur d'une part et le jansénisme de l'autre portaient à l'autorité de l'Église. Il le prononça avec feu malgré une fluxion qui le tourmentait et dans peu de jours on le crut à l'extrémité. Clément XI était tendrement aimé dans Rome, et il le méritait; il y est aujourd'hui regardé comme un saint qu'on travaille à canoniser. Les besoins de l'Église étaient extrêmes; il fallait dans ce temps orageux un Pontife de cette sagesse pour la défendre. Aussi la consternation fut générale. Enfin Dieu exauça les prières qu'on faisait de toutes parts pour sa guérison; mais sa faiblesse ne lui permit pas de s'appliquer longtemps aux affaires; j'étais inconsolable, continuellement dans son antichambre. Le Pape, informé de mon assiduité, me faisait souvent donner de ses nouvelles. « J'ai été bien mal, me dit-il, lors de ma première entrevue. Dieu merci, je suis hors d'affaire, nous nous reverrons bientôt, car il faut penser au voyage de France. »

Je revins quinze jours après : « Me voilà beaucoup mieux,

me dit-il, vous ne serez plus si affligé. » — « J'en suis pénétré de joie, répondis-je ; mais souffrez que je vous ouvre mon cœur, ou plutôt celui de tout Rome; vous ménagez trop peu votre santé; votre maladie ne vient que de l'excès du travail auquel vous vous livrez : jamais un chef comme vous ne fut plus nécessaire à l'Église; que deviendrait-elle, si vous veniez à lui manquer dans des temps si critiques? » — « Hélas! dit le Pape! bien loin de rien perdre à ma mort, l'Église ne peut être que mieux pourvue; ce sont mes péchés qui ont attiré tous les troubles qui l'agitent : depuis plusieurs siècles, aucun pontificat n'avait été si traversé; je connaissais mon indignité, pourquoi ai-je été si facile à accepter cette place? » Tout est permis à un capucin : « Quelle idée que votre humilité vous inspire! continuai-je, j'ose dire que tout le monde se plaint de votre confesseur, parce qu'il vous laisse abréger vos jours pour suivre votre zèle; et je vous avoue que si j'avais l'honneur de l'être, je vous refuserais l'absolution. » Le Pape se mit à rire; et me dit : « Je ne vous croyais pas si sévère. »

En sortant d'auprès du Pape, je trouvais le P. Selleri, dominicain, maître du Sacré Palais, confesseur du Pape, depuis cardinal.

Plein de ce qui venait de se passer, j'apostrophai le confesseur et lui dis que tout le monde murmurait de sa facilité à permettre au Pape le travail excessif qui ruinait sa santé; qu'étant son confesseur, il devait employer son autorité pour y mettre des bornes, et qu'il répondrait à Dieu de la perte que ferait l'Église; que je venais de tenir le même langage à Sa Sainteté. Le bon Père qui ne s'attendait pas à cette sortie, parut interdit, me remercia et dit qu'il en profiterait. En effet, peu de jours après le Pape me dit en riant : « Je vous suis bien obligé de la bonne mercuriale que vous m'avez fait faire par mon confesseur. »

Le Pape, après son rétablissement, se donna tout entier aux affaires de la Constitution; il en avait chargé les plus habiles théologiens de Rome. Il ouït leur rapport en pleine congrégation et se détermina à donner la bulle. Cependant

avant de la faire paraître, il voulut m'envoyer en France pour être plus fidèlement instruit de l'état des choses; il m'ordonna de tenir secret les motifs du voyage, d'en instruire seulement le P. Letellier et le P. Daubenton, et de répandre dans le public, qu'étant dans le dessein de finir mes jours à Rome, je voulais, avant que d'être plus avancé en âge, revoir pour la dernière fois ma patrie. « Je sais, ajouta le Pape en riant, que les préparatifs d'un capucin sont bientôt faits; cependant, comme vous allez travailler pour l'Église, il est juste que j'adoucisse la fatigue du voyage par un viatique convenable. Je crains que mon délai à tenir ma parole ne fasse quelque peine au roi de France et peut-être ne lui donne quelque soupçon de ma sincérité. J'en serais bien fâché; il est donc à propos que vous ne différiez pas votre départ, surtout devant le faire en capucin, c'est-à-dire, à pied, et par conséquent à petites journées. Je vous ferai expédier mes derniers ordres, et une lettre pour le Roi qui sera d'ailleurs instruit par le P. Letellier. » — « Il serait bien flatteur pour moi, repris-je, d'être chargé d'une lettre pour Sa Majesté, où peut-être Votre Sainteté aurait mis des marques de la bonté dont elle m'honore; mais comme je ne cherche que l'intérêt de l'Église, je vous représente que, dans l'usage de France, le Roi ne voit point de lettres écrites du dehors du royaume qu'elles n'aient passé par les mains du ministre des affaires étrangères; ainsi une lettre au Roi exposerait le secret de la commission. » — « Il vous faut cependant une lettre de créance, dit le Pape, j'écrirai au cardinal de Polignac qui n'ignore pas que vous avez contribué à lui procurer la pourpre, au P. Letellier qui vous connaît, à M. de Bentivoglio, mon nonce, et au Grand-Duc de Toscane pour vous procurer des commodités sur la route; et je ferai écrire mes neveux à Paris pour vous [1]. »

1. La lettre de Clément XI au cardinal de Polignac *Etsi satis* est dans le *Bull. capuc.*, t. V, p. 110, datée du 23 février 1713. Celle au P. Letellier *Aditum quem*, et au duc d'Étrurie, *Cupientes nobilitati*, sont au même tome V, p. 111.

De retour chez moi, je fis un mémoire de tout ce que le Pape m'avait dit, je le lui présentai, il l'approuva, y fit des additions, il me donna ses derniers ordres, nombre de médailles et de reliques, et entre autres un morceau de la vraie croix, enfermé dans une belle croix de cristal, garnie d'or, et d'un travail magnifique; j'envoyai tout cela dans mon paquet à l'avance.

Je partis de Rome, le 7 mars 1713, avec le P. Bruno du Mans et le P. Joseph de Saint-Malo, capucins de Bretagne, mes amis et mes élèves. Je passai par Viterbe, Sienne, Florence et Livourne, logeant chez les capucins, reçu comme un Définiteur général en faveur. Le Grand-Duc[1], à la recommandation du Pape me fit beaucoup d'accueil, et m'offrit une galère pour aller à Marseille. Un honneur si marqué qui ne s'accorde qu'aux cardinaux et aux ambassadeurs, aurait pu faire soupçonner du mystère; je le représentai au Grand-Duc qui goûta mes raisons; il m'obligea à prendre une de ses felouques; à mon retour aux capucins, son Altesse m'envoya visiter et me fit apporter des rafraîchissements.

Ce prince était plein de religion; on ne peut porter plus loin l'attachement pour le Saint-Siège et le zèle pour la saine doctrine. Il avait entendu parler de moi, et soupçonna le motif de mon voyage, je crus pouvoir lui en faire la confidence; cette ouverture m'en attira une autre de sa part : charmé de tout ce qu'il avait entendu dire des religieux de la Trappe, il leur avait donné un abbaye dans ses États. On lui avait depuis représenté la maison de la Trappe, comme suspecte de jansénisme. Ce n'est pas sans quelque fondement. Le fameux abbé de Rancé, son réformateur, avait été fort lié avec le parti; il est vrai qu'il a donné des preuves éclatantes de son repentir et que, si depuis sa mort, le levain de l'erreur s'y est quelquefois glissé, on n'en a pas négligé le remède. Le Grand-Duc, inquiet sur

1. Côme III de Médicis, le malheureux époux de la fantasque Marguerite-Louise d'Orléans, mort le 31 octobre 1723. Cf. Mgr Drouais, *La mission de M. de Forbin Janson*. Paris, 1904, in-8°.

tous ces bruits, me demanda ce que je pensais de la Trappe. Je rendis justice à ces religieux, et je justifiai leur catholicité. « Je ne puis prendre trop de mesure, reprit son Altesse pour me tranquilliser sur cet article si délicat; je me suis fait un point capital de ne souffrir personne, dans mes États, qui ne fût parfaitement soumis au Saint-Siège; transportez-vous, je vous prie, à l'abbaye de Bonsalaso où je les ai établis; sondez-les sur les nouvelles opinions, et tâchez adroitement de découvrir leurs sentiments. Un carrosse ira demain vous chercher et vous ramener. Je voulus y aller à pied. J'y passai un jour, j'entretins fort au long le P. Abbé et les principaux religieux; je fus également charmé de leurs sentiments et de leur piété. Son Altesse en entendit avec plaisir le détail et tous ses ombrages se dissipèrent. Elle me confia des choses bien importantes à ménager auprès du Roi de France, que j'honore, dit-elle, « comme mon Père, comme le prince sur qui l'Église peut le plus compter. »

Son Altesse ordonna à ses officiers de me faire voir les appartements du palais, l'un des plus magnifiques du monde, et l'habit de saint François, relique précieuse, conservée avec grand soin chez les cordeliers de Florence, dans une châsse de vermeil, ornée de pierreries. On ne la découvre qu'avec la permission du Grand-Duc, et au son des cloches, en présence des religieux et des magistrats de la ville; c'est le véritable habit que portait saint François quand il reçut les stigmates et qu'il ne quitta point depuis. Je trouvai là de quoi satisfaire ma curiosité, aussi bien que ma dévotion. Je considérai attentivement cet habit, et je trouvai qu'effectivement c'était la même forme d'habit que portent les capucins. J'eus ensuite l'honneur de saluer la Grande-Duchesse, sœur de l'Électeur de Bavière et de feu M^me^ la Grande-Dauphine; elle me chargea de bien des choses pour la cour de France et pour l'Électeur son frère qui s'y trouvait alors [1].

1. L'électeur de Bavière, Maximilien, s'était réfugié à Compiègne en 1709.

Le Grand-Duc avait envoyé ses ordres à Pise, à Lucques, à Livourne. Partout je fus accueilli et défrayé. La navigation ne fut pas heureuse. Je fus si malade du mal de mer, qu'il fallut relâcher au premier port; je laissai un de mes compagnons dans la felouque et je continuai ma route par terre jusqu'à Gênes où j'arrivai le Jeudi Saint. J'y demeurai jusqu'au lundi de Pâques. Tout ce temps se passa dans les exercices de piété ou en visites; le Provincial et le gardien des capucins que j'avais vus, à Rome, me comblèrent de politesses; je visitai le cardinal Fieschi archevêque, le Doge et son épouse. Je continuai ma route par terre jusqu'à Savone. La felouque s'y rendit et je m'y rembarquai; mais la crainte d'un pirate qui rôdait sur ces côtes, me fit reprendre la terre jusqu'à Monaco; j'y saluai M^me^ la Princesse de qui j'étais connu et je repris la mer jusqu'à Antibes. De là j'allai à Grasse voir M^gr^ de Mesgrigny, évêque, ancien capucin et mon ami. Je lui avais obtenu ses bulles gratis; ce n'est pas un petit service pour un capucin; aussi mit-il tout en œuvre pour me marquer sa reconnaissance[1].

Je continuai ma route par terre avec un compagnon, l'autre alla par mer faire débarquer nos effets à Marseille, où je me rendis. L'évêque de Marseille[2] m'avait obligation, il m'envoya visiter et me combla de politesses. Je fus accablé de visites et de lettres, j'en reçus une de Paris qui me donnait avis que mon voyage faisait du bruit; qu'on était instruit de ce qui s'était passé sur la route et que le parti inquiet et défiant me faisait observer. Ces avis ne furent pas inutiles. Après avoir écrit au Pape et au Grand-Duc, selon leurs ordres, je renvoyai la felouque et pris la route de Lyon à Paris; j'allai loger aux Capucins du Marais.

J'eus à Avignon plus d'affaires qu'ailleurs, le Pape en étant souverain. Chacun s'empressait de faire sa cour à

1. Cf. Arch. Nat. Paris. L. 392, fol. 361.
2. Xavier de Belzunce.

un homme qu'on savait avoir l'oreille du Saint-Père; tels furent en particulier Messieurs de Crillon, famille très distinguée dans le Comtat; l'un était alors évêque de Vence, depuis archevêque de Vienne; son neveu évêque de Saint-Pons, depuis archevêque de Toulouse, enfin de Narbonne. Le vice-légat Salviati se signala. Le neveu du Pape lui écrivit en ma faveur, et il avait intérêt à le ménager, on l'avait mis mal dans l'esprit du Pape; il avait manqué la nonciature de France qu'il briguait et qui l'aurait mené à la pourpre; il se voyait éloigné de faire son chemin, si on n'effaçait les impressions qu'on avait données contre lui; il me retint quelques jours, me parla à cœur ouvert, et me pria d'écrire à Sa Sainteté en sa faveur, ce que je fis.

Peu de personnes avaient donné dans les prétextes apparents de mes voyages, chacun en imaginait à son gré des raisons, les uns voulaient qu'en qualité de consulteur des Rites, je fusse chargé de faire des informations secrètes sur la vie de S. Vincent de Paul, dont la canonisation souffrait alors de grandes difficultés; les jansénistes soupçonnaient qu'il s'agissait des affaires de la Constitution que le Roi faisait demander; mais personne ne fut plus intrigué que les Capucins de Paris [1]. Ils s'imaginèrent que le Définiteur général venait en qualité de Commissaire pour visiter la Province qui avait besoin de quelque réforme. En effet, cette visite avait été demandée par les zélateurs; on m'avait proposé pour la faire comme plus propre qu'un Italien qui ne connaît ni notre langue, ni nos usages; on m'en avait fort pressé, et je l'aurais accepté si le cardinal Cassini ne m'en eût détourné, me représentant que cet emploi prolongerait mon voyage, ferait diversion aux autres affaires, et me rendrait odieux à pure perte. Dès le lendemain de mon arrivée, le Provincial [2] et les Supérieurs de la maison de Saint-Honoré vinrent me chercher au Marais pour me mener à leur couvent, séjour ordinaire des Su-

1. Voir le *Journal des Capucins du Marais*, nouv. acq. f. 4135, fol. 257. On dit le P. Timothée « l'homme et la bouche du Pape ».

2. Le P. Robert de Rethel.

périeurs généraux. Les premières démarches furent obligeantes; mais à peine y fus-je rendu, que sous prétexte d'une assemblée provinciale qui se tenait alors, tout le monde, morne, pensif et consterné, me quitte et me laisse seul toute la journée; mes amis mêmes tenaient la même conduite pour ne pas se commettre et faire croire par leur assiduité qu'ils avaient part à la députation; mais ils m'écrivaient confidemment, et venaient pendant la nuit dans ma chambre pour me découvrir leurs chagrins. Je voyais en riant tous ces mouvements monastiques; mais ce manège, qui dura quelques nuits, fatiguait beaucoup le prétendu visiteur qui n'avait pas le temps de dormir. Je sus même que le Provincial et le Gardien[1], prenaient des mesures pour arrêter ma commission au Parlement; mais je leur déclarai à tous qu'il n'était point question de visite, que le P. Général viendrait la faire en personne, ce qu'il fit en effet la même année, et que s'il y avait quelque réforme à faire, il la ferait avec une autorité qui n'aurait à essuyer ni contestation ni résistance. Le calme revint alors dans les esprits et la sénérité sur les visages.

Cependant le cardinal de Noailles, instruit de tout par ses émissaires, savait déjà mon arrivée et même une légère maladie que j'avais eue en chemin. Tout mortifié qu'il était d'un voyage où il soupçonnait du mystère, il prit son parti en bon politique et; dès le lendemain, il envoya un de ses gentilshommes s'informer de ma santé. Heureusement je le prévins, et je trouvai en chemin celui qui venait de sa part. C'était un jour d'audience, la foule était grande, je me glissai près d'une porte où passait son Éminence en accompagnant les personnes de distinction; dès qu'elle parut, je me jetai à ses pieds, et la priai d'agréer qu'un pauvre capucin nouvellement venu de Rome lui offrît son très humble respect. Le cardinal, naturellement affable, me releva avec bonté, et ayant su que j'étais le P. Timothée : « Eh, mon père, dit-il, pourquoi êtes-vous

1. Le P. Damase de Paris.

venu si tôt, fatigué comme vous êtes, et incommodé du voyage? J'ai envoyé ce matin vous saluer; mais, ajouta-t-il me prenant par la main, ce n'est pas le jour que vous auriez dû prendre; vous voyez la foule qui m'accable : je ne saurais vous entretenir librement comme je désire. » Il m'entretint quelque temps sur la santé du Pape et m'assigna un jour pour venir le trouver dans son cabinet, et me reconduisit bien avant. Ces distinctions surprirent tout le monde, j'en fus moi-même très surpris; sa politesse alla jusqu'à m'envoyer un valet de chambre la veille du jour marqué, pour savoir si ma santé me permettait de venir le lendemain.

Après cette entrevue, j'allai rendre les lettres, dont j'étais chargé. Le cardinal de Polignac, après mille politesses, s'excusa de lire le bref du Pape sans en avoir auparavant demandé l'agrément au Ministre, selon l'usage de France, disait-il. Le P. Letellier n'y fit pas tant de façons; il m'embrassa, m'entretint fort longtemps et me conseilla d'aller voir le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux, depuis cardinal de Bissy, tous deux fort bien intentionnés et instruits sur le sujet de mon voyage. Il me donna bien des avis sur la conduite que je devais tenir et m'assigna un jour pour aller à l'audience du Roi où il devait me présenter.

Sa Majesté était déjà instruite de tout par son confesseur.

Je fus présenté le 8 juin 1713, le Roi m'écouta fort attentivement sur le compte que je lui redis des sentiments du Pape, et marqua beaucoup de respect pour le Saint-Siège : il souhaita d'avoir par écrit ce que je venais de lui dire. Je m'y étais attendu et j'avais pris la précaution d'en dresser un mémoire que je remis à Sa Majesté. Le voici :

Mémoire remis au Roi de la part du Pape.

« Après avoir eu l'honneur de rendre mon profond respect à Votre Majesté comme le plus soumis de ses sujets,

je prends la liberté de lui exposer ce que le Pape m'a chargé de lui dire, lorsqu'avant mon départ, je reçus ses derniers ordres. Le voici dans les mêmes termes.

« Je vous charge : 1° d'assurer le Roi du tendre attachement que j'ai pour Sa Majesté et de l'intérêt que je prends à tout ce qui la regarde. J'ai une grande reconnaissance du zèle qu'elle fait éclater pour la religion dont elle est le principal appui; je ne cesse d'offrir mes vœux au Seigneur pour sa conservation et pour celle du jeune Dauphin qui lui reste; je souhaite qu'il soit un jour l'héritier de ses vertus, et de celles de l'illustre Dauphin, son père, dont je pleure tous les jours la perte. J'offre tous les jours à cette intention le saint sacrifice de la messe. On est surpris à Rome de me voir plus de temps qu'à l'ordinaire au *Memento;* c'est alors que me souvenant des besoins de l'Église, je recommande à Dieu ce religieux prince qui lui est si nécessaire; et à cette même intention, je fais faire souvent des prières publiques et distribuer de grandes aumônes.

« 2° Vous représenterez au Roi ce dont vous avez été témoin oculaire, combien j'ai été sensible aux rudes épreuves qu'il a eu à soutenir depuis quelques années; combien j'ai souhaité que le Seigneur le consolât dans ses douleurs, et répandît sur sa personne sacrée et sur son auguste famille ses plus abondantes bénédictions.

« 3° Assurez Sa Majesté que je suis déterminé à donner la Constitution qu'elle me demande avec tant d'instance contre ce livre de Quesnel, que j'y travaille depuis plus d'un an et que je ne tarderai pas à la faire paraître; je vous en ai montré une bonne partie et vous pourrez lui en rendre témoignage.

« 4° N'oubliez pas de lui marquer que je n'accorde cette Constitution qu'avec beaucoup de peine, quelque nécessaire que je la croie pour détruire le jansénisme qui fait tant de mal dans son royaume, par la crainte que j'ai qu'elle ne soit pas reçue comme elle doit l'être de son Clergé et de ses Parlements; mais qu'enfin sur les assurances qu'il m'a souvent données de la faire recevoir sans opposition, je

vaincrai mes répugnances et je seconderai ses pieux désirs.

« 5° Représentez à Sa Majesté ma peine sur ce que la Sorbonne, autrefois le boulevard de la religion, au lieu de faire paraître le même zèle pour sa défense, semble ne chercher qu'à soutenir l'erreur et à s'opposer aux décisions du Saint-Siège; ma douleur est d'autant plus grande, que j'apprends que la plupart des professeurs et des docteurs qui la composent, donnent ouvertement dans les nouveautés et se déclarent contre ceux qui soutiennent la saine doctrine. Je ne puis croire que Sa Majesté soit informée de ce désordre dans un corps qu'elle honore de sa protection, non plus que des discours de quelques prédicateurs qui se déchaînent sans respect contre les oracles du Vicaire de Jésus-Christ et de la soumission qui lui est due.

« 6° Nous ne sommes que trop instruits, avertissez-en Sa Majesté, que c'est un nommé Dupin [1], qui sous la protection du Cardinal de Noailles remue les esprits et fait revivre les erreurs tant de fois proscrites; et que les membres de la Faculté qui ont quelque zèle sont très mal traités. Les sermons que font depuis un an certains Pères de l'Oratoire et autres ecclésiastiques, surtout un P. de la Boissière, tous pleins d'erreurs et d'invectives contre le Saint-Siège, sont parvenus jusqu'à moi; ces prévaricateurs de l'Évangile triomphent dans Paris, on applaudit à leurs sentiments et le mal gagne tout le royaume.

« 7° Faites remarquer encore au Roi que je ne puis revenir de ma surprise sur l'entêtement du cardinal de Noailles, et sur sa témérité à envoyer continuellement à Rome, et à y faire répandre par ses émissaires tous les libelles du parti, afin d'empêcher la condamnation solennelle du livre de Quesnel. L'appui que ce cardinal et le Procureur général donnent aux fauteurs de l'hérésie m'alarme si fort que je crains qu'on ne vienne à bout de surprendre la religion du Roi, et de traverser l'acceptation

1. Louis Ellies Du Pin (1657-1719). Il fut exilé par le roi à Châtellerault après qu'il eut signé le *Formulaire*.

de la Constitution, quelque assurance que Sa Majesté m'ait donnée de la faire recevoir avec une parfaite soumission, et quelque mesure qu'elle prenne pour en assurer le succès, et prévenir le schisme qui est à la veille de se former dans son royaume.

« Ne cachez donc rien à Sa Majesté sur tous ces points; de là dépend la destruction entière des erreurs qui se répandent sous ses yeux, et qui sera l'ouvrage le plus marqué de sa religion et le plus capable d'attirer les grâces du ciel sur sa personne, sur sa Maison et sur ses États. Ajoutez qu'un des moyens les plus efficaces et les plus prompts d'arrêter le cours d'un si grand mal serait de supprimer la congrégation de Saint-Maur que tout le monde sait être la source la plus féconde de l'erreur ; on l'y répand sans ménagement et on s'en fait gloire. Ce coup d'autorité contre les auteurs et les fauteurs du désordre arrêterait le cours du mal : vous savez depuis longtemps que j'en ai formé le dessein, mais je ne puis réussir si Sa Majesté n'entre de concert avec moi dans cette bonne œuvre.

« Voilà Sire, ce que j'ai ordre de représenter à Votre Majesté et aussi de lui confirmer que Sa Sainteté s'est souvenue que le parti avait publié dans Rome que feu monseigneur le Dauphin lui était favorable, que ce bruit l'avait fort alarmé, mais que rien n'était pour elle plus consolant que la déclaration de ce grand prince sur ce qu'on avait eu la témérité de répandre, qui sera un monument éternel de sa piété, de son zèle et de son attachement au Saint-Siège. »

Ce rapport fut agréablement écouté du Roi. J'eus aussi l'honneur de rendre compte à Sa Majesté de tout ce que m'avait dit le grand-duc de Toscane, aussi bien que des sentiments de Sa Sainteté pour la duchesse de Berry. Il en parut flatté et me fit conduire dans l'appartement de la princesse. Le duc d'Orléans, son père, s'y trouva présent; j'exposai à Son Altesse Royale combien le Pape était affligé des pertes qu'elle avait faites et qu'il apprenait avec douleur qu'elle ménageait trop peu sa santé; qu'il l'exhor-

tait de prendre à l'avenir plus de mesures pour le bien de l'Église et de l'État, à qui la famille royale était si nécessaire; qu'au reste il l'avait toujours présentée à l'autel. Son père et toute la cour applaudirent à ces remontrances. Elle n'y répondit qu'en badinant, mais toujours fort respectueusement pour le Pape. Je lui offris de sa part plusieurs présents de dévotion et plusieurs autres fort de son goût que lui envoyait le Grand-Duc. C'étaient des essences et des pommades. Les premiers consistaient en deux croix fort précieuses, l'une de cristal, garnie d'or, qui renfermait un morceau de la vraie croix; l'autre était d'or qui avait touché à la fameuse et miraculeuse croix de Caravaca [1] : tout le monde a entendu parler des prodiges qui ont été opérés. Le duc d'Orléans qui ne fut jamais superstitieux, parla beaucoup de ce miracle en homme instruit; il dit qu'il avait appris une infinité de prodiges qu'elle avait opérés.

J'allai de là chez monseigneur le Dauphin, aujourd'hui régnant. J'eus l'honneur de lui baiser la main et de lui présenter un reliquaire magnifique où était un morceau de la vraie croix et des reliques des Apôtres. Madame de Ventadour, sa gouvernante, l'attacha au chevet de son lit où je l'ai vue depuis plusieurs fois; tant ce jeune prince se montre par sa piété digne héritier de celui dont il occupe le trône. Je rendis aussi visite au duc d'Orléans et aux ministres.

Je vis à Paris le cardinal Gualterio [2], à qui le Roi avait donné l'abbaye de Saint-Remi de Reims en considération des services qu'il avait rendus à la France où il avait été nonce; M. Aldobrandini qui se disposait à partir pour sa nonciature d'Espagne; le cardinal d'Estrées [3]; le premier président de Mesmes, et M. d'Argenson, lieutenant général

1. Cf. *Historia apparitionis sanctæ Crucis Caravacanæ*, par Robles, Madrid, 1615, et *Acta SS.* au 30 mai. Cette croix date du XIII[e] siècle.

2. Philippe-Antoine Gualterio, 1660-1728, nonce en France de 1700 à 1709.

3. César d'Estrées, mort le 18 décembre 1714.

de police. Ces deux magistrats étaient extrêmement attachés à la gloire du Roi ; sachant le sujet de mon voyage, ils me témoignèrent l'envie qu'ils avaient de faire connaître leur soumission au décret du Saint-Siège.

Je rendis aussi visite à plusieurs docteurs de Sorbonne, zélés catholiques, surtout à M. Gaillande avec qui je formai une liaison fort étroite [1]. Le cardinal de Polignac avait envie de se faire valoir en me présentant au Roi ; mais ayant appris que le P. Letellier l'avait fait, il prit son parti en politique et me fit mille offres de services. « Je comptais, dit-il, vous présenter au Roi ; mais le P. Letellier, notre ami commun, l'a fait, c'est la même chose. Je suis très flatté de la confiance que le Pape me marque, elle ne peut qu'augmenter les bontés dont le Roi m'honore ; au reste, dans toutes les occasions vous me trouverez plein de zèle pour l'Église et pour vous. »

Pour peu qu'on connaisse la politesse des cardinaux de Rohan et de Bissy, on sent avec quelle distinction ils durent recevoir un envoyé du Pape qui venait négocier les affaires de la Constitution ; mais on ne s'attend pas à voir le cardinal de Noailles, contre qui l'on agissait, enchérir presque sur les autres, soit politique pour ménager le terrain, ne croyant pas la Constitution si proche, et regardant ce voyage comme une simple négociation, soit petitesse de génie, ne sentant pas le tort qu'il se faisait, ou n'ayant pas la force de résister. En effet, un jour que je le pressais vivement, il me répondit : « Que voulez-vous que je fasse? Les femmes me lapideraient si je changeais. » J'eus plusieurs conversations avec lui dont j'instruisais le P. Letellier (il en rendait compte au Roi qui voulut les avoir par écrit). Je lui parlai de la manière la plus respectueuse, mais en même temps la plus forte, sans qu'il en parût offensé. Il me répondait avec bonté, et tâchait de se justifier. Je lui représentai

1. On a de Gaillande plusieurs lettres au P. Timothée, du 24 avril (A. Le Roy, *La France et Rome*, p. 574 et 631) et du 14 décembre 1714 (*Id.*, p. 609) et du 7 mai 1715 (*Id.*, p. 651). A. Le Roy indique comme sources : Arch. Vat. Francia. Unigenitus, 2277 et Giansenismo, 2258.

qu'il se faisait un tort infini dans l'esprit du Pape, du Roi et du Sacré Collège, et de tous les catholiques, en différant de se déclarer contre les novateurs ; que l'erreur en tirait avantage au préjudice de l'Église. Son Éminence m'assura positivement que, quand la Constitution serait venue, il s'y soumettrait parfaitement. On sait qu'il a souvent fait cette promesse, l'événement n'a que trop montré sa faiblesse ou sa dissimulation.

Je profitai du loisir qui me restait en attendant la bulle pour faire un voyage dans ma Province. Je pris la route par la Normandie ; le Provincial et les définiteurs à qui j'avais rendu service à Rome, vinrent me voir à Paris et m'y engagèrent. Le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, et M. Aubigné, archevêque de Rouen, me comblèrent de civilité : celui-ci surtout, zélé catholique, me parla à cœur ouvert des affaires de l'Église et me donna une lettre pour l'évêque de Chartres [1], son ami, chez qui je comptais passer ; mais un paquet venu de Paris en diligence m'obligea de revenir sur mes pas : c'étaient des lettres du P. Général qui me donnait avis de son arrivée en France, et me priait de lui ménager à la cour toutes les facilités nécessaires pour faire sa visite. Le Roi l'avait demandé et ce n'était pas sans besoin.

Cette contre-marche dont je ne découvris pas le mystère, surprit tous les Pères de Normandie, mais rien n'égala la surprise des capucins de Paris à mon retour. Leurs soupçons et leurs alarmes se réveillèrent ; ils crurent que le Général ayant changé de dessein m'avait envoyé la commission de visiteur. Je les détrompai en leur apprenant que le Général était venu lui-même, qu'il était à Lyon et qu'il viendrait immédiatement à Paris sans suivre l'ordre des provinces de Lyon, de Provence, de Franche-Comté, de Lorraine, de Champagne, qui se trouvaient sur sa route. Quoique ce nouvel arrangement les déconcertât, ils prirent leur parti de bonne grâce et allèrent au-devant de lui.

1. Charles-François des Monstiers de Mérinville.

Le Général, instruit que la cour était à Fontainebleau, désirait d'avoir en passant audience du roi. La chose n'était pas aisée. Fontainebleau est une maison de campagne où le Roi ne vient que pour se reposer et ne donne pas d'audience publique. C'est ce que me répondit le marquis de Torcy quand je lui en parlai. Mais je lui représentai que le Général ayant dérangé l'ordre de ses visites pour déférer aux volontés du Roi qui souhaitait qu'on commençât par la province de Paris, il ne pourrait seconder les intentions de Sa Majesté, s'il n'avait l'honneur de la voir avant que de venir à Paris, parce qu'il ne pouvait faire aucune fonction dans ses États, surtout dans une province où sont la plupart des maisons royales, sans avoir reçu les ordres; que le retour du Roi étant peut-être éloigné, la visite aurait moins de succès par les obstacles qu'on pourrait faire naître dans l'intervalle. Le Ministre en parla au Roi, l'audience fut accordée et les ordres donnés pour le cérémonial dès le lendemain de son arrivée. M. de Sentot, introducteur des ambassadeurs, vint prendre le Général et sa suite dans les carrosses du Roi, comme il se pratique pour tous les Généraux d'ordre. J'étais dans le premier carrosse, avec le Général, le Provincial de Paris, et M. de Sentot; le secrétaire, les définiteurs et la suite étaient dans les autres. Je servis d'interprète au Général qui fit sa harangue en italien, et le Roi ayant demandé s'il entendait le français, on lui répondit que non; sur quoi Sa Majesté lui dit : « Le P. Timothée aura soin, mon Père, de vous interpréter ce que je vais répondre à ce que vous m'avez dit de si gracieux et de vous expliquer mes sentiments pour vous et pour votre ordre [1]. »

1. Voir sur ce voyage un récit inséré dans le *Petit Messager de Saint-François,* 1903, p. 436-438 et reproduit dans les *Annales franciscaines* 1904, p. 17-20. Ce voyage du P. Michel-Ange de Raguse donna lieu à deux lettres curieuses, l'une de Torcy, l'autre du P. Michel-Ange. Elles sont aux Archives du Ministère des Aff. étrang. à Paris. Corresp. de Rome, n. 533, f. 155 et 537, f. 97 et 98. Le *Journal des Cap. du Marais,* nouv. acq. fr. 4135, fol. 259 et suiv., raconte l'arrivée du Général et la visite des couvents.

Le Roi aimait les capucins; il était prévenu pour le Général. Sa réponse fut des plus obligeantes, accompagnée de cet air de bonté et de majesté si naturel à Louis XIV. Le bon Père en fut charmé et ne pouvait se lasser d'en dire du bien; il fut reconduit chez les Trinitaires où il logeait et magnifiquement régalé par les officiers de la bouche. Le P. Général avait un mérite distingué; il était bien fait; il s'énonçait parfaitement dans sa langue; tout respirait en lui une grande piété; il en avait beaucoup en effet; il y joignait un grand bon sens, aussi se concilia-t-il la vénération de toute la cour. Il fit à Paris les visites ordinaires, où je l'accompagnai, et pour ne pas me trouver à la visite qu'il allait faire, où la réforme serait inévitable, je repris avec son agrément mon voyage de la Flèche que j'avais interrompu.

On s'attend bien qu'un Définiteur général, qui avait joué à Rome un rôle brillant pour un capucin, sera reçu avec distinction dans sa province, que les dédicaces des thèses, les compliments, les poèmes, en un mot tous les honneurs monastiques lui seront prodigués partout; et qu'à son tour il n'épargnera ni les médailles ni les indulgences et autres présents de dévotion qu'il a apportés en abondance de Rome.

TROISIÈME PARTIE

DEPUIS L'ARRIVÉE DE LA CONSTITUTION JUSQU'AU RETOUR DU P. TIMOTHÉE A ROME

A peine fus-je arrivé à la Flèche que j'appris que la fameuse Constitution *Unigenitus*, si longtemps attendue, était enfin arrivée et que le Roi l'avait reçue des mains du Nonce. Croirait-on que ce fut le cardinal de Noailles qui m'en informa le premier et m'écrivit de sa propre main en m'envoyant son mandement d'acceptation que tout le monde a vu? La manière dont il s'expliquait dans le mandement et dans la lettre me firent aisément juger que, malgré toutes ses promesses, il n'y avait rien à espérer de sa part; l'événement ne l'a que trop vérifié [1].

1. Le livre de Quesnel ne fut pas condamné sans que l'auteur se fût défendu. C'est ce qui résulte d'une lettre du cardinal de la Trémoille au Roi, 7 janvier 1713. Arch. du min. des Aff. étrang. de Paris. Corresp. de Rome, n. 526. f. 3. Sur les travaux de la Congrégation à cette époque, voir la lettre de M. de la Chaussée à Torcy, 8 juillet 1713. *Ibid.*, n. 529, f. 34. — « J'ai enfin la satisfaction de faire savoir à Votre Majesté, écrit La Trémoille au Roi, le 12 août 1713, que l'examen des propositions contenues dans le Père Quesnel fut terminé dans la Congrégation du Saint Office qui se tint mardi dernier devant le Pape. » *Ibid.*, n. 529. f. 142. — Louis XIV aurait voulu voir le projet de la bulle avant qu'elle ne fût publiée. C'est ce que révèle une lettre très curieuse de la Trémoille au Roi du 26 août 1713 (*Ibid.*, n. 529, f. 191. La réponse à cette lettre est au folio 205). La bulle *Unigenitus* parut le 8 septembre 1713, imprimée à la Chambre apostolique, petit in-4° de 12 p. (*Ibid.*, n. 529, fol. 198 et n. 534, fol. 30-41 avec sceau). Le cardinal de Noailles déclara avoir reçu la bulle le 25 septembre. *Ibid.*, n. 534, fol. 26 et 29. L'accusé de réception de la part du Roi est du 6. octobre. *Ibid.*, n. 534, f. 116. Le texte latin de l'*Unigenitus* est

On peut se rappeler ses démêlés avec les évêques de Luçon et de la Rochelle. Le Pape en était saisi par ordre du Roi et Sa Sainteté m'avait chargé d'aller visiter ces prélats. J'étais en relation avec eux; ils m'avaient souvent écrit à Rome. Je n'allai qu'à Luçon parce que je fus obligé de retourner à Paris. On comprend assez combien il y fut parlé des affaires présentes; il y fut encore question d'un catéchisme suspect, appelé *des trois Henris* [1], que les deux prélats laissaient enseigner dans leurs diocèses, sur lequel je lui fis, de la part du Pape, des remontrances qui furent reçues avec respect et promesse de le changer, Enfin il s'agissait aussi de l'intérêt temporel : la baronnie d'Escure, située sur le diocèse de Luçon, relève immédiatement du Saint-Siège, en qualité de fief de l'Église : la possession est constante depuis plusieurs siècles. Il s'était passé quelque temps sans qu'on eût songé à Rome d'en demander l'hommage; la distance des lieux l'avait fait oublier. M. de Luçon, pour se concilier avec le Pape l'avait instruit de ce droit et offert de prêter l'hommage. Le Pape sur le point de me donner commission de le recevoir en son nom; mais dans la crainte de se commettre avec la France, il se contenta de me charger d'avoir des éclaircissements.

Je reçus alors des lettres très vives et quelques reproches du cardinal de Rohan sur mon absence, dans un temps où, plus au fait que personne de ce qui s'est passé à Rome, j'aurais pu rendre à Paris bien des services à la Religion. Il fallut donc partir précipitamment à la fin de novembre. L'évêque de Luçon m'accompagna à pied plus d'une demi-lieue, malgré la rigueur de la saison, et l'incommodité des chemins, plus mauvais en Poitou qu'ailleurs.

dans le *Bullar. rom.*, X, 340-345. Le ms. f. fr. 17748 de la Bibl. nat. de Paris contient un *Éclaircissement sur la manière dont on a examiné le livre du P. Quesnel envoyé à M. de Meaux*, fol. 34.

1. Ce catéchisme avait paru à l'insu de M. de Rastignac, grand vicaire et théologal de Luçon. L'évêque de cette ville était M. de L'Escure et celui de la Rochelle M. de Champflour. *Nouv. eccléş.*, édit. de Paris, an. 1756, p. 189.

Il fallut sacrifier le plaisir de voir la Bretagne, où j'étais désiré et attendu et prendre même, contre mon usage, quelque voiture sur la route.

Malgré ma diligence, je n'arrivai à Paris que le 15 décembre [1]. Dès le lendemain, je me rendis de bon matin chez le cardinal de Rohan qui m'attendait de jour à autre. Je le trouvai au lit, incommodé de la goutte, mais entouré de livres et de papiers et fort appliqué à la composition de l'instruction pastorale, dont il s'était chargé pour lever les difficultés qu'on faisait à l'acceptation de la bulle. Après les premiers compliments et quelques reproches sur les délais de mon retour, il m'exposa les difficultés que faisait le cardinal de Noailles à la tête de quelques autres évêques pour rendre inutiles les mesures qu'avaient pris le Pape et le Roi. « Il ne tiendra pas à moi, dit-il, qu'ils ne soient contents l'un et l'autre; il est encore grand matin, il y a pourtant deux heures que je travaille, et tous les jours j'en fais de même. Le cardinal de Noailles ne dissimule plus son chagrin et ne garde presque plus de mesure; non plus que quelques évêques qu'il a su gagner, dont les uns parlent déjà assez haut et les autres d'une façon fort équivoque; il est à craindre qu'on ne fasse un parti dans l'assemblée. Un de leurs grands prétextes est l'obscurité de la bulle, la diversité des sens, bons et mauvais, dont les propositions sont susceptibles et l'abus qu'on peut en faire. Plusieurs en effet paraissent prises de l'Ecriture et des Pères et par là très orthodoxes, d'où ils concluent avec quelque vraisemblance qu'on ne peut recevoir la bulle sans explication, puisqu'elle condamne cent une propositions *in globo* sans rien qualifier en détail : on ne sait donc point en quel sens chacune d'elles a été condamnée. Pour leur fermer la bouche, j'ai

1. Le 7 janvier 1715 mourait Fénelon, dont ne parle pas ici le P. Timothée. Le capucin avait une haute opinion de ce prélat. Il parle de lui avec grand éloge au moment de sa mort, dans une lettre où il considère l'idée d'un concile national comme un dangereux projet. Cf. A. Le Roy, *La France et Rome*, p. 619, d'après Arch. Vat. Francia, Giansenismo, 2258.

entrepris une instruction pastorale qui explique et qualifie chaque proposition en détail. »

« Je vous avoue pourtant, ajouta Son Éminence, que le Pape aurait pu nous épargner cet embarras et ces fatigues, s'il se fût contenté de censurer 15 ou 20 propositions des plus mauvaises que personne n'eût osé soutenir; ce n'est pas qu'il y en ait aucune qui ne mérite la censure, comme je compte bien en convaincre le public dans mon ouvrage; mais comme il s'en trouve à qui on peut donner un sens catholique, les novateurs s'attachent à le saisir pour décréditer la bulle et en éluder l'acceptation. C'est à nous, en qualité d'enfants de l'Église, à soutenir l'honneur du Saint-Siège et les intérêts de la vérité. » — « Je vous avoue, répondis-je avec la même franchise, que j'ai toujours pensé de même; je l'ai dit au Pape, (on l'a vu ci-dessus) il parut entrer dans mes vues. J'ignore ce qui l'a fait changer et j'ai été fort surpris de voir un si grand nombre de propositions condamnées. » Cette entrevue fut suivie de bien d'autres. Le cardinal m'instruisait de tout et me faisait part de son ouvrage à mesure qu'il le composait.

Personne n'ignorait plus que j'étais l'homme du Pape, envoyé pour les affaires de la Constitution. On croyait même que je l'avais apportée de Rome : idée aussi dénuée de vraisemblance que de vérité, puisque j'étais parti de Rome plus de quatre mois avant qu'elle fût faite. Y avait-il de l'apparence que le Pape me l'eût confiée dans un voyage si long et si périlleux, puisque, venant à pied de Rome à Paris, je devais être plus de trois mois en chemin, dans un temps où le Pape ne songeait qu'à s'excuser auprès du Roi sur ce retardement. Je ne suis pas homme à rougir de la religion, la commission serait trop honorable pour la désavouer; mais, dans la vérité, la Constitution fut envoyée en droiture au nonce qui la remit au Roi [1]. Cependant ces

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques,* édit. de Paris, an.1750, p. 44 et 1753, p. 61, rapportent que, quand le cardinal de la Trémoille apprit que le P. Timothée apportait la Constitution en France, il le qualifia d'homme

idées et la connaissance qu'on eut de l'audience que j'avais eue du Roi, et de l'accueil que m'avaient fait les cardinaux, le nonce, le P. Letellier, etc., grossirent prodigieusement ma cour; peu de personnes de distinction catholiques qui ne me donnassent des marques de considération très particulières. Tant de visites qu'il fallait rendre à pied dans l'hiver altéraient ma santé. Le nonce d'Espagne, Aldobrandini, qui était encore à Paris, en fut touché, et pour ménager des forces que je n'emploierais après tout que pour l'Église, il me fit venir de Rome la permission d'aller en voiture, ce qui nous est défendu dans notre règle. M. Aldobrandini m'avait quelque obligation. La cour d'Espagne, mal disposée pour lui, faisait des difficultés à sa nonciature. Je lui ménageai la protection de M. de Bissy, fort accrédité auprès de madame de Maintenon, qui fit agir la cour de France pour lever à Madrid les obstacles qu'on faisait naître. La négociation réussit, le nonce fut bien reçu. Cependant ce succès fut de peu de durée; peu après son arrivée en Espagne, il fut obligé de s'en retourner à Rome sans avoir fait aucune fonction.

Cependant les prélats assemblés à Paris pour recevoir la bulle commençaient à se diviser [1]. Le premier sujet de contestation vint d'un excès de zèle. Les évêques sont par leur caractère juges de la foi : cela n'est ni douteux, ni

qui porte en France un flambeau qui mettra le feu aux quatre coins du royaume.

1. Le mémoire du Parlement sur la Constitution *Unigenitus* est du 1er octobre 1713 (Arch. du min. des Aff. étr. de Paris. Corresp. de Rome, n. 530, f. 53-62. L'acte d'acceptation des 40 évêques est du 5 février 1714 (*Ibid.*, n. 535, f. 49). — Les lettres patentes du roi acceptant la bulle sont du 14 février suivant (*Ibid.*, n. 535, f. 105, imprimée). — Voir dans le même n. 535, fol. 105-154, les *déclarations de l'Assemblée des cardinaux, archevêques et évêques tenue à Paris en l'année 1713-1714 sur l'acceptation de la Constitution.* Paris, Muguet, in-4°. Les pièces et la relation officielle de l'Assemblée de 1713-1714 sont dans la *Coll. des procès-verbaux des ass. gén. du clergé de France*, t. VI, p. 1243 à 1306 et pièces justificatives, p. 431-458. Cf. Bibl. Université de Paris, ms. 240.

contesté de personne; mais sont-ils en droit de juger après le Pape et de porter un jugement d'autorité qui puisse réformer le sien? Rome a toujours soutenu que non, parce que, croyant le Pape infaillible, elle regarde tout jugement inutile après le sien, comme faux s'il lui est contraire, et comme un attentat si on résiste à son autorité suprême. Ce principe reçu dans tous les autres États catholiques et même en France jusqu'à l'Assemblée de 1682, n'y est plus admis aujourd'hui depuis cette Assemblée. Mais quoi qu'il en soit de ces principes, il est certain et de foi, même dans la doctrine française, que le Pape est supérieur à chaque Eglise particulière, prise séparément; par conséquent, l'Église de France n'a jamais eu, ni prétendu avoir le droit de réformer seule le jugement dogmatique du Pape. Que le Pape soit infaillible ou non, l'Église de France seule ne l'est certainement pas, ni n'a jamais prétendu l'être. Que le Pape soit supérieur au concile ou non, il est certainement supérieur à l'Église de France qui n'est qu'une Église particulière. Ainsi faillible pour faillible, il n'est pas douteux que le jugement du supérieur ne doive l'emporter et être reçu de l'inférieur avec respect et déférence. C'est ce que supposent les jansénistes par leur appel même du Pape au concile. Ils n'ont eu garde d'appeler du Pape à l'Église gallicane. Il eût été ridicule d'appeler du supérieur à l'inférieur. C'est au contraire au nom de l'Église de France qu'on a prétendu appeler au futur concile, et alors par une contradiction sensible, bien loin d'agir en juge, l'Église de France se fût déclarée partie puisque c'est après tout la partie, et non le juge, qui appelle. Jamais le cardinal de Noailles n'aurait songé à réveiller les questions odieuses de l'autorité du Pape, s'il eût agi de soi[-même]. Ces disputes toujours inutiles, toujours funestes, ne servent qu'à faire diversion en faisant perdre de vue le point essentiel pour se jeter sur des questions étrangères et cependant aigrir et diviser les esprits. C'est aussi ce qu'on se proposait pour empêcher, à la faveur des troubles, l'acceptation de la bulle. M. d'Hervaux, archevêque de Tours, et les autres de son parti fai-

saient sonner bien haut que le Pape ne songeait qu'à empiéter sur l'Episcopat et à dégrader les prélats de leur qualité de juges; qu'ayant été auditeur de Rote, il connaissait mieux qu'un autre l'esprit de la cour de Rome; que pour conserver cette prérogative, il fallait insérer dans l'acte d'acceptation quelque clause expresse qui pût l'affermir [1].

Pour aplanir ces obstacles, et peut-être par une secrète envie de monter sur le tribunal et de balancer un moment l'autorité du Saint-Siège en jugeant ses jugements, M. Le Normand, évêque d'Evreux, proposa de commencer par ces paroles : « Qu'on reconnaissait avec joie dans la Constitution la doctrine de l'Église », et ensuite « qu'on l'acceptait avec soumission et respect ». On ne pouvait prononcer sur la bulle d'une manière plus mesurée et plus respectueuse : il est aisé de voir par là combien sont [audacieuses] les calomnies du parti, quand il publie que les évêques se sont laissés conduire comme de simples exécuteurs des volontés du Pape, sans rien examiner, puisque l'attention a été jusqu'au scrupule.

Toute mesurée qu'était cette formule d'acceptation, elle n'était pas du goût de plusieurs Prélats. MM. de Rouen, d'Amiens, de Chartres [2] et quelques autres, prétendaient qu'il fallait commencer par la soumission pure et simple et qu'on ne devait mettre le jugement que dans le second article; que ce renversement était contraire à l'usage suivi de tous les temps (en effet toutes les Constitutions précédentes ont été acceptées de la sorte); que ce serait bien mieux marquer son respect et sa soumission pour le Saint-Siège, au lieu que la nouvelle formule semblait commencer par suspendre la décision et la citer au tribunal de l'Assemblée : que l'acceptation en aurait bien moins de poids sur l'esprit des peuples, en présentant une Constitution qu'on aurait regardée comme incertaine, à laquelle le jugement d'une

1. Le ms. fr. de la Bib. nat. de Paris, 6949, fol. 147, contient le « sentiment de l'archevêque de Tours sur la bulle *Unigenitus* ».

2. A Rouen Claude Maur d'Aubigné, à Amiens Pierre Sabatier, à Chartres Monstiers de Mérinville.

Assemblée qui n'est pas infaillible, aurait semblé mettre le sceau, au lieu que la promptitude de la soumission en écartant jusqu'à l'ombre de l'incertitude entraînerait plus aisément par l'exemple; que cette promptitude de soumission n'établissait pas l'infaillibilité, puisque le clergé ne jugeait pas moins en effet, quoi qu'il ôtât aux peuples la liberté de juger; qu'on se soumettait ainsi aux déclarations du Roi et aux arrêts du Parlement, quoiqu'on ne crût ni l'un ni l'autre infaillible; que chaque prélat dans son diocèse, sans se croire personnellement infaillible, n'exigeait pas de son troupeau une soumission moins absolue.

Cet avis ne fut pas suivi; les prélats se retirèrent mécontents et ne parurent plus aux assemblées. Le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux, chez qui elles se tenaient, en furent fort affligés. C'était des prélats d'un grand poids, jusqu'alors unis aux autres pour la bonne cause; et on prévoyait bien que le parti en triompherait, ce qui arriva. On connaissait la confiance qu'avait pour moi l'archevêque de Rouen; on m'engagea à lui aller représenter le tort que cette division ferait à la bonne cause, et ménager son retour s'il était possible. La commission était délicate, M. d'Aubigné était entier dans ses sentiments et se faisait un point d'honneur et de religion de sa résistance. La nouvelle formule, qu'on voulait introduire, lui semblait peu respectueuse; il accusait MM. de Rohan et de Bissy, ses amis, de mollir dans cette occasion importante par une lâche complaisance. Il fallut essuyer son premier feu; il me brusqua même et marqua être surpris qu'un homme honoré de la confiance du Pape et député vers le Roi pour veiller qu'on ne s'écartât pas du respect qui lui est dû, oubliât si fort ses intérêts, que c'était le mal servir et répondre mal à son attente. Je me contentai pour cette fois de louer son zèle; je tâchai de l'adoucir et lui demandai permission de lui rendre visite. Le prélat était bon, il m'embrassa et me pria de revenir.

Le lendemain, il m'écouta avec plus de tranquillité. Je lui représentai que c'était former un troisième parti dans

l'Assemblée ; que les deux qu'il y avait déjà donnaient assez d'embarras sans multiplier les troubles ; qu'il était indifférent que l'on mît l'acceptation avant ou après, puisqu'ils convenaient tous de la faire pure et simple et d'y mettre la forme du jugement ; que l'autorité du Pape n'y était point blessée, puisqu'on se soumettait à son jugement ; que plus de trente-cinq évêques, très bons catholiques, en pensaient de même ; que le Pape, loin de le trouver mauvais, lui saurait bon gré d'avoir pris les voies de la conciliation ; que déjà le parti tirait avantage de la mésintelligence et que l'Église y perdrait, au lieu qu'elle pouvait tout espérer de l'union. Le vrai zèle est docile ; quand on ne cherche que le bien, on lui sacrifie tout. Le prélat fut touché ; il se lève, m'embrasse : « Non, mon Père, il ne sera pas dit que ni moi, ni aucun de ceux qui ont opiné comme moi, contribuent au triomphe du jansénisme et mettent obstacle à l'acceptation unanime de la Constitution ; nous sommes tous trop dévoués au Saint-Siège pour ne pas sacrifier nos idées à ce qu'on juge le plus convenable. » Il tint parole, l'Assemblée en fut ravie et le parti mortifié.

J'instruisais exactement le Pape de tout ce qui se passait à Paris. Je fus presque témoin de tout et je savais le reste de source par M. de Rohan et de Bissy. Le Pape m'avait chargé de le faire et ces deux prélats souhaitaient que je le fisse dans le plus grand détail. On trouvera la plupart de mes lettres à la fin de ces Mémoires.

Cependant les démarches schismatiques du cardinal de Noailles et des évêques de son parti alarmaient tous les catholiques. On voyait le feu s'allumer et il était aisé de prévoir qu'il serait difficile de l'éteindre. Dans cet embarras, MM. de Rohan et de Bissy craignirent surtout que le Pape, irrité de tant de résistances, ne fît quelque coup d'éclat ; ce qui sans doute aurait augmenté le mal en irritant les esprits et éloignant le remède, au lieu qu'en temporisant, on pouvait espérer de ramener le cardinal. Il fallait donc sans délai prévenir le Pape, l'adoucir et arrêter les coups de sévérité qu'on voyait prêts à fondre. Je leur parus propre à

ce dessein [1]. J'étais au fait de tout, connu à Rome, aimé du Pape ; c'était faire honneur à son choix que de choisir son propre député.

Le Roi goûta ce projet et donna ordre à M. de Torcy de m'expédier toutes les dépêches nécessaires ; il voulut cependant que la chose fût fort secrète et on me fit dire de ne pas venir à Versailles, et de ne voir à Paris que les personnes nécessaires, comme MM. de Rohan et de Bissy et le nonce Bentivoglio, l'abbé de Broglio [2], agent du clergé qui devait me remettre l'argent et les instructions nécessaires.

Le cardinal de Polignac m'en voulait ; il était piqué du peu de confiance que le Pape et le Roi lui témoignaient dans cette affaire ; il leur était même suspect, et avec raison. Cependant je lui faisais ma cour assez exactement, mais je ne le consultais guère. Il s'en aperçut et après les premières visites où il me montra de la considération, il n'eut pour moi que de la froideur. Je dissimulai tout et je n'en étais pas moins exact à lui rendre mes devoirs, et j'espérais que Son Éminence reviendrait enfin. J'étais bien chez lui à Rome, tandis qu'il était auditeur de Rote et j'avais contribué à le faire cardinal, en ramenant l'esprit du Pape qui n'était guère bien disposé pour lui, et dans cette affaire je lui avais ménagé un bref plein de considération. Tout cela fut oublié, il n'écouta que son dépit, et instruit du

1. Voici ce qu'un janséniste, Vincent Thuillier, écrit à ce propos : « Comme il rôdait perpétuellement dans l'hôtel de Soubise et chez les évêques pour attraper des nouvelles, on jugea qu'il avait commission du Pape d'observer tout ce qui se passait et de le lui faire savoir. Cette qualité d'espion fit naître au cardinal de Rohan, à l'évêque de Meaux et au P. Le Tellier la pensée de le députer. Car en qui le Pape devait-il avoir plus de confiance? On a mandé à Rome cent fausses nouvelles sur l'assemblée. Le P. Timothée est exactement instruit de tout ce qui s'est fait. Quand il dirait au Pape tout le contraire de ce qui est écrit, apparemment Sa Sainteté le croira... » Ingold, *La seconde phase du Jansénisme*, p. 292.

2. Charles-Maurice de Broglie, agent général du clergé de 1710 à 1720, mort le 21 avril 1766.

projet par M. de Torcy, son grand ami, il mit tout en œuvre pour le traverser. Il représenta au ministre que j'étais trop livré à la Cour de Rome, et un espion du Pape; qu'il ne convenait pas de me confier une commission si délicate et qu'il était de l'intérêt du Roi de l'en détourner.

Le ministre fit part au Roi de ces réflexions et par son ordre on les communiqua à M. de Rohan et de Bissy. Ils en furent surpris, et pénétrant les motifs secrets du cardinal de Polignac, ils coururent au Roi lui expliquer le mystère et dissipèrent les ombrages. L'auteur de la calomnie en fut puni. Le Roi, à qui il était déjà suspect, n'eut pour lui aucune confiance. Sa Majesté confirma ses ordres, je touchai quinze cents livres, je trouvai deux jours après une chaise de poste toute prête. Cet intervalle se passa en conférence avec MM. de Rohan et de Bissy, l'abbé de Broglio, le nonce et le P. Letellier. On me fournit d'amples mémoires. On me chargea surtout, de la part du Roi, de ménager l'esprit du Pape et de l'engager à ne faire aucun coup d'éclat sans la participation du Roi qui, de son côté, s'engageait à mettre tout en œuvre pour ramener le

1. Voir en particulier le Mémoire de M. de Bissy pour l'envoi du P. Timothée à Rome, dans le f. fr. 17748, f. 216-218 : Dès que la Constitution arriva à Fontainebleau, « il fut agité de quelle manière elle serait reçue. Il fut proposé trois manières. La 1re d'envoyer la bulle à chaque évêque en particulier, afin qu'il la reçût et fît publier un mandement. La 2e de la faire recevoir par les assemblées provinciales, comme on avait reçu la bulle contre le livre des *Maximes des Saints*. La 3e de la faire recevoir par une assemblée des évêques qui se trouveraient seulement à Paris, comme il s'était pratiqué le plus souvent en France ». Poussé par la volonté du roi, le clergé adopta la troisième méthode. Le roi convoqua alors l'assemblée. Il fut décidé qu'elle se tiendrait à l'archevêché, que le cardinal de Noailles en serait le président. Les évêques se réunirent le 15 octobre 1713. Le cardinal de Rohan était président de la commission. L'assemblée aboutit à un acte d'acceptation. Il sera fait une instruction pastorale, non pour modifier la bulle, mais pour « prémunir les fidèles ». Le Pape peut se plaindre au Roi du C. de Noailles en toute liberté. Le principal est d'agir de concert avec le Roi.

cardinal. Je n'eus que le temps de prendre congé du Général des Capucins et des deux compagnons de mon voyage, auxquels je fis confidence du secret; il fut si bien gardé qu'on ne sut mon départ dans Paris que plusieurs jours après. Je pris la poste par Lyon le 30 janvier 1714. Le parti en fut mortifié; ce voyage marquait trop le concert du Roi avec le Pape pour ne pas lui déplaire.

Il fallait être capucin pour braver en poste dans cette saison les glaces, les neiges, les précipices des Alpes. Je me vis cent fois à deux doigts du tombeau; cinq ou six chevaux qu'on mettait quelquefois à ma chaise, pouvaient à peine m'en arracher; il fallut même abandonner la chaise et courir la poste à cheval.

A Saint-Jean-de-Maurienne, les glaces venaient de rompre un pont sur lequel il fallait passer; il ne restait plus qu'un sentier étroit, couvert de verglas le long de la rivière, où à peine un cheval pouvait trouver place; je fis ainsi une poste entière, partie même dans la nuit. Je trouvai au pied du mont Cenis un hôte fort ami des capucins, qui me procura les facilités nécessaires pour passer les Alpes et voulut me conduire à Turin; mes passeports me procurèrent bien des commodités dans les bureaux des postes. Le mauvais temps ne m'ayant pas permis de prendre la mer à Gênes, je me joignis au courrier de la République et je fis route avec lui jusqu'à Florence. Le Grand-Duc que j'allai voir, surpris d'un retour si peu attendu et si précipité, y soupçonna du mystère : sa piété en fut alarmée et les suites n'ont que trop justifié ses alarmes. Il voulut être instruit de tout et m'offrit de faire tenir en France sûrement et secrètement toutes les lettres que j'y voudrais écrire et me donna un de ses valets de chambre pour me conduire à Rome et me défrayer.

J'y arrivai le 15 de février [1714], à 11 heures du soir; ne pouvant alors me rendre aux Capucins, j'allai descendre chez la reine de Pologne, dont je connaissais les officiers. J'écrivis le lendemain au Pape pour lui apprendre mon retour et lui demander une heure d'audience pour lui

communiquer des affaires très importantes; son premier valet de chambre lui remit ma lettre dès qu'il fut jour chez lui et lui annonça mon retour. Le Pape qui depuis quatre ou cinq jours avait reçu une de mes lettres, où je lui marquais que je ne partirais qu'au printemps, crut que son valet de chambre dormait encore et rêvait et le lui dit même en riant; mais ayant vu ma lettre, il m'envoya dire de me rendre au palais sur les 4 heures du soir; j'allai en attendant voir le P. Daubenton, jésuite, qui me prit pour un fantôme [1].

1. Cf. Bibl. nat. f. f. 17748, fol. 80. Le 25 mars 1714, le duc de Noirmoutiers écrit à Rohan : « Le capucin courrier a paru tout aussi extraordinaire à Paris qu'à Rome. Tout homme déplacé ne fait jamais une bonne besogne. » *Id.*, fol. 99 v°. Cf. *id.*, fol. 101 v°.

QUATRIÈME PARTIE

DEPUIS LE RETOUR DU P. TIMOTHÉE A ROME JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV

J'avais donné avis au cardinal de la Trémoille de mon arrivée à Rome. Il en fut extrêmement surpris, aussi bien que les autres ; mais ses liaisons avec le cardinal de Noailles firent naître en lui des sentiments bien différents. Il connaissait mon zèle et l'entêtement du cardinal, et jugea dès qu'il me vit que cette Éminence avait fait quelques fausses démarches ; que je venais en informer le Pape, et que je ne manquerais pas de l'animer. Je le trouvai au milieu d'une foule de prélats qui devaient l'accompagner au sermon, où il allait en grand cortège ; il parut troublé et fort irrité. Dès que je lui eus remis les lettres de MM. de Rohan et de Bissy et que je lui eus appris que j'étais venu de Paris en poste, il me chercha querelle pour avoir un prétexte de m'arrêter, et me demanda ma lettre de créance du ministre. Je lui dis que je n'en avais point, qu'il la recevrait par le premier courrier ; et qu'il l'aurait déjà reçue, si le courrier avait été aussi diligent que moi ; mais qu'en attendant, les lettres de MM. de Rohan[1] et de Bissy pouvaient lui suffire pour prouver la vérité de ma commission. Le cardinal se fortifia dans ses soupçons et répliqua avec beaucoup de feu : « Tout serviteur que je suis de MM. de Rohan et

1. Une lettre du cardinal de Rohan au cardinal de la Trémoille lui rendant compte de l'assemblée du clergé, en date du 12 février 1714, se trouve aux Aff. Étrang. corr. de Rome, n. 535, fol. 155.

de Bissy, ce n'est point par leur canal que je dois recevoir les ordres de Sa Majesté; je vous défends de rien exécuter. » — « Mais, répondis-je, Sa Sainteté est déjà instruite de mon retour et m'a ordonné de me rendre à son audience à 4 heures du soir. » — « Gardez-vous-en bien, reprit le cardinal, si vous faites un pas sans ma permission vers le Palais apostolique, je vous ferai enlever et conduire à Marseille. » Un accueil si brusque ne me déconcerta pas : « J'obéirai à vos ordres, lui dis-je, et je vais me retirer aux capucins; j'ose cependant dire à Votre Éminence que si elle voulait m'écouter, elle verrait que je viens dans vos vues de pacification selon les intentions de Sa Majesté; et loin de m'éloigner de l'audience du Pape, vous me presseriez de m'y rendre. »

Le cardinal était bon, il sentit même qu'il risquait beaucoup de traverser des démarches qui pouvaient en effet être ordonnées par le Roi et n'avoir que de bons motifs. Il se radoucit et me retint à dîner. Il me dit d'aller aux capucins jusqu'au retour du sermon, et, à l'heure du dîner, m'envoya son carrosse avec un de ses gentilshommes. On badina beaucoup, pendant le repas, sur l'air grotesque que doit avoir un capucin, courant la poste à cheval en hiver sans souliers, sans bas, sans chapeau, sans gants, avec un capuchon et une longue barbe.

Après le dîner il me mena dans son cabinet et m'entendit pendant deux heures sans m'interrompre. Je lui détaillai fort au long tout ce qui s'était passé dans l'Assemblée, tous les mouvements du cardinal de Noailles et de ses adhérents, la dernière démarche qu'il venait de faire et la crainte qu'avait le Roi que le Pape ne prît quelque parti fâcheux, et ne fît quelque coup d'éclat; que bien loin d'aigrir le Pape, je ne venais par ordre de Sa Majesté que pour le gagner comme un ange de paix. « Voilà mes instructions, lui dis-je, me défendrez-vous maintenant de parler à Sa Sainteté? »

— « Non, mon Père, me dit-il en m'embrassant, je n'ai garde de m'opposer aux intentions de Sa Majesté : ne tardez pas même de vous rendre au Palais apostolique : voilà

l'heure qu'on vous a donnée; vous pourriez vous faire attendre. Je vous exhorte à bien exécuter les ordres que vous avez reçus, à ménager l'esprit du Pape, et l'engager à prendre des voies de douceur pour faire revenir le cardinal de Noailles et les évêques qui lui sont unis, aux sentiments des autres prélats dont ils se sont malheureusement séparés, et de n'agir dans toute cette malheureuse affaire, que de concert avec le Roi. Vous comprenez qu'étant ami et parent du cardinal de Noailles, ses intérêts me sont chers; et je serais fâché de le voir encourir la disgrâce de son Prince et du Chef de l'Église. Allez donc, mon très cher Père, et soyez véritablement un ange de paix; en mon particulier je vous prie d'oublier ce que j'ai pu vous dire de mortifiant ce matin, et faites-moi part de tout ce qui se passera [1]. »

1. Il faut contrôler la véracité du récit du P. Timothée par ce que dit La Trémoille lui-même à Torcy : «... La principale chose dont je dois vous rendre compte est de l'arrivée d'un courrier de nouvelle forme, qui arriva icy vendredy au matin. C'est le R. Père Timothée qui entra dans ma chambre dans le temps que j'allois au sermon à Montecavalle; il me dist en arrivant qu'il estoit venu en poste et estoit party le 30 et qu'il venoit de la part du Roy. Je luy demanday s'il avoit des lettres de vous à me rendre. Il me dist que vous aviés jugé plus à propos de me les envoyer par la poste, croyant qu'elle arriveroit plus tost que luy, et que vous deviés m'avoir écrit le 30, me monstrant estre surpris que je n'eusse point reçu vostre pacquet. Je luy conseillay de s'aller reposer, parce qu'il estoit très fatigué et luy dis que je l'enverrois chercher à quelque heure de l'après midy pour l'entendre, n'ayant pas le temps alors de m'arrester. Mais il me respondit qu'il falloit qu'il me parlast d'abord après mon retour de Montecavalle, parce qu'il falloit qu'il allast incessamment à l'audiance du Pape, et qu'il avoit faict desià avertir S. S. en arrivant qu'il estoit arrivé et qu'il avoit des pacquets à luy rendre. Il me rendit aussy une lettre de M. le Cardinal de Rohan qui me marque que le Roy l'a chargé de me faire le détail de ce qui s'est passé en France dans l'affaire de la Constitution. Il m'adjousta qu'il estoit l'ange de la paix. Je vous advoue que quand j'entendis tant de belles choses en si peu de temps, et jugeant de l'impatience que le Pape pourroit avoir de l'entendre, puisqu'il l'avoit faict advertir si promptement de son arrivée, je m'estimay bien heureux qu'il voulut m'attendre icy à mon

Outre les liaisons de famille et d'amitié qui rendaient le cardinal de la Trémoille extrêmement inquiet sur la démarche du cardinal de Noailles et les suites qu'elle pouvait avoir, ce seigneur ne pouvait manquer de sentir qu'il allait être suspect dans cette affaire aux deux cours de Rome et de France, et qu'il aurait le chagrin, quoique chargé des affaires du Roi, de voir négocier celle-ci par un autre. Il commençait même à l'éprouver dans ma députation dont le Roi ne lui faisait donner aucune connaissance et dont MM. de Rohan et de Bissy ne lui parlaient dans leurs lettres que d'une manière superficielle. Malgré toutes les politesses qu'il fit l'après-dînée pour réparer les brusqueries de ses premiers mouvements, il se défiait extrêmement d'un homme qu'il savait écouté du Pape, bien reçu

retour pour me faire l'honneur de disner avec moy. Il alla pendant ce temps là faire un tour à son couvent, où j'eus soin de l'envoyer prendre en carrosse. Car estant arrivé desià en chaise de poste le matin,... je crus qu'un capucin qui alloit par les champs en chaise de poste, pouvoit bien aller par la ville en carrosse, et il se rendit chez moy à l'heure marquée. Il me rendit compte après disner de sa commission et voulut bien se servir ensuytte de mon mesme carrosse pour aller à l'audience de S. S., à laquelle il fut admis aussytost et y demeura fort longtemps. Il vint le lendemain me rendre compte de cette audiance qui n'est pas la seule qu'il ait eue depuis son arrivée. Je luy laisse, Monsieur, le soing de vous informer de ce qu'il aura dit à S. S... » Le cardinal de la Trémoille à Torcy, 20 février 1714, Arch. Étrang. corr. de Rome, n° 535, fol. 268. — Le 9 mars 1714, de Versailles, Torcy répondait en ces termes au cardinal de la Trémoille : « J'ay reçeu, Monseigneur, les trois lettres que V. E. m'a fait l'honneur de m'escrire le 13, le 20 et le 22 du mois dernier. J'ay remarqué, en lisant la seconde, la faute que j'avois faite à l'esgard du P. Timothée. Car il est vray qu'en partant il me demanda des lettres pour V. E. et je luy dis que je les envoyerois par la poste comptant effectivement que le courrier ordinaire precèderoit son arrivée. Il est encore vray que j'oubliay si parfaitement ce que je luy avois promis, que je ne m'en suis souvenu qu'en lisant la lettre de V. E. Mais je vois que le *Corriere barbuto,* comme l'appelle M. le Cardinal d'Estrées, n'a rien perdu à l'obmission que j'ay faite, et qu'il n'en a pas esté moins bien receu dans les audiences où il a esté admis. Dieu veuille qu'il soit comme il le dit, l'Ange de la Paix. » Arch. Etrang. corr. de Rome, n° 535, fol. 298. Cf. A. Le Roy. *La France et Rome*, p. 552.

du Roi et zélé contre l'erreur jusqu'à avoir dénoncé le livre et poursuivi la condamnation de Quesnel. Les suites le montrèrent parfaitement. J'essuyai plus d'une fois les effets de sa jalousie; aussi pris-je le parti de ne le voir que dans la nécessité et de ne lui communiquer que ce qu'il savait; d'ailleurs cette réserve était conforme aux intentions du Pape et du Roi qui le regardaient comme suspect dans cette affaire.

L'heure de l'audience commençait à passer et le Pape attendait avec quelque inquiétude. Enfin je parus. Je fus introduit et reçu de la façon la plus obligeante. Le Pape m'écouta fort attentivement et lut les pièces et le mémoire que je lui remis : à mesure qu'on avançait dans la conversation et dans la lecture, on pouvait aisément lire sur son visage les divers mouvements de douleur et d'indignation dont il était saisi. Il ne s'attendait pas et n'avait garde de s'attendre à une conduite si opposée à la soumission qui lui est due, et que le Roi lui avait tant de fois promise. Enfin il prit la parole, rendit justice au zèle et à la piété du Roi, qu'il regardait comme le plus ferme appui de l'Église, bien persuadé qu'il n'avait pas tenu à lui que tout ne se fût passé dans l'ordre, et qu'il était très affligé de voir plusieurs Prélats de son Royaume qui loin de seconder ses pieuses intentions, ne travaillaient qu'à favoriser les nouvelles erreurs. Il donna aussi quelques éloges aux Prélats catholiques qui s'étaient soumis à la bulle, et avaient fait bien des efforts pour ramener les autres à l'unité.

« Il est vrai, ajouta-t-il, qu'on aurait pu avoir moins de condescendance pour ceux qui rompaient les liens de la paix; on pouvait aisément prévoir leur dessein; tant de délai n'ont servi qu'à leur donner le temps de se fortifier et augmenter la division qui va occasionner un grand schisme. Au reste j'attends l'acte d'acceptation et les autres pièces qu'on me promet, pour juger plus sûrement de leur conduite. Pour le cardinal de Noailles et les autres révoltés, ses adhérents, je suis outré de leur désobéissance. Il est vrai que je n'ai jamais compté sur le cardinal; il est

trop lié avec les jansénistes, pour que sa doctrine et sa personne ne me soient pas tout à fait suspectes; mais je n'aurais jamais cru qu'il se fût déclaré si ouvertement; les ménagements qu'il doit par bienséance au Chef de l'Église de qui il a reçu la pourpre, au Sacré Collège dont il est membre, s'ils ne suffisaient pas pour gagner à sauver les apparences, quel scandale! et à quoi ne doit-on pas s'attendre de sa part après cette rupture [1]? » La révolte de M. d'Hervaux, archevêque de Tours, parut lui être encore plus sensible. En effet, pendant que ce prélat fut auditeur de Rote, il était fort lié avec le cardinal Albani, depuis Pape, qui l'aimait particulièrement et lui avait donné mille marques d'amitié. « *Tu quoque, mî Brute,* s'écria-t-il plusieurs fois, les larmes aux yeux et levant les mains au ciel! M. d'Hervaux que je regardais comme un des évêques de France les plus attachés au Saint-Siège! M. d'Hervaux que la cour de Rome et moi en particulier avons toujours comblé d'honneurs! M. d'Hervaux à qui j'ai rendu tant de services! M. d'Hervaux est donc un de ceux qui refusent opiniâtrément de se soumettre à mes décisions les plus solennelles? Je suis peu surpris de la conduite du cardinal de Noailles, je le connaissais assez pour devoir m'attendre à tout; mais M. d'Hervaux, mon ancien et intime ami, peut-il se joindre à lui pour me faire la guerre? Ah! j'en ai le cœur percé de douleur! »

L'air et le ton dont parlait le Pape, firent aisément juger qu'il en viendrait à quelque extrémité fâcheuse contre les prélats. Je pris la parole et je le priai de vouloir faire attention à ce qu'on marquait dans le mémoire, au désir qu'avait le Roi, aux mesures qu'il voulait prendre, à la promesse qu'il faisait de concourir avec Sa Sainteté pour punir les réfractaires, et à la grâce qu'il lui demandait de suspendre les effets de son indignation et de n'agir que de concert avec Sa Majesté. Je le priai en même temps de vouloir bien en

1. Le 26 février 1715, Clément XI ordonna à Noailles de souscrire à la bulle *Unigenitus* dans le délai de quinze jours, sous peine d'être suspendu du cardinalat. Arch. Nat. L. 395.

donner sa parole. Le Pape estimait et aimait Louis XIV, il venait d'en faire l'éloge; il voyait que ses intentions n'allaient qu'au bien; il sentait d'ailleurs que s'il n'agissait de concert avec lui, il aurait beau éclater, qu'on mépriserait sa colère, et que le mal n'en serait que plus grand; et qu'après tout on pouvait compter sur son zèle. « Je crains fort, dit-il alors, que la religion ne souffre de ma condescendance, et que les prélats n'en abusent pour fortifier leur parti; mais que peut-on refuser à un si grand Prince, protecteur déclaré de l'Église, et son Fils aîné? Vous pouvez lui donner ma parole que je n'agirai que de concert avec lui contre les prélats rebelles à son autorité et à la mienne. J'espère aussi qu'il me tiendra la parole qu'il me fait donner, et que si ces prélats ne profitent point de notre clémence, il me permettra de sévir contre eux pour arrêter un désordre si pernicieux à la religion. »

Ainsi se termina cette longue audience. Le Pape me fit quelque politesse sur ce qui s'était passé le matin chez le cardinal de la Trémoille, dont il avait été aussitôt informé; mais il m'avertit de ne pas me fier à lui, de ménager son esprit, et de ne lui rien dire que ce qui pourrait lui faire plaisir, de ne pas même lui faire part de ce qui venait de se dire sur le cardinal de Noailles et l'archevêque de Tours, de peur qu'on ne leur mandât, et que ce ne fût pour eux une occasion de s'applaudir du parti séditieux qu'ils venaient de prendre, et de me tenir sur mes gardes contre les mauvais tours que le parti pouvait me jouer.

Le cardinal de la Trémoille était très inquiet sur le succès de la négociation. Je ne manquai pas le lendemain de lui en aller rendre compte. Son Éminence parut très satisfaite, loua mon zèle, et m'exhorta à consommer mon ouvrage, me promit de me faire part des nouvelles qu'elle recevrait de Paris, me pria de lui communiquer ce que j'en apprendrais, afin d'agir de concert. Il est aisé de comprendre que cette affaire fit grand bruit dans Rome [1],

1. « Rome fut hier fort surprise de voir arriver en poste le P. Ti-

de sorte que dans une foule de visites que je fus obligé de rendre et de recevoir, il en fut partout question. J'eus besoin d'une grande circonspection dans mes paroles; je n'avais pas manqué d'informer le Pape du gracieux accueil que m'avait fait le Grand-Duc. Sa Sainteté y fut sensible et lui écrivit un bref de remerciement.

Je ne manquais pas d'écrire toutes les semaines en France à MM. de Rohan et de Bissy, tout ce qui se passait dans cette affaire; j'en instruisais de même son Altesse [1], en lui adressant le paquet pour la France selon ses ordres, et je conserve précieusement les réponses qu'elle a eu la bonté de me faire. On trouvera toutes ces diverses lettres à la fin de cet ouvrage, et on y verra une histoire bien détaillée de ce qui s'est passé à Rome jusqu'à la mort de Louis XIV. Voyons maintenant en peu de mots ce qui me regarde personnellement.

Tous les ménagements qu'on avait en France pour le cardinal de Noailles n'ayant pu rien gagner sur lui, et toutes les négociations des prélats ayant été infructueuses, le Roi prit le parti de faire assembler un concile national pour terminer définitivement les protestations, d'une manière capable d'en imposer à tous les Français, et de les ramener tous à l'unité. Je ne sais qui était l'auteur de cette idée; mais rien n'était plus mal entendu. Jamais la cour de Rome dans des circonstances aussi critiques, et sur le déclin de la vie du Roi, n'aurait pu consentir à voir com-

mothée; son entrée a été d'autant plus remarquable, qu'on n'en trouve point d'exemple dans la chronique des capucins. Il descendit chez la Reyne de Pologne, fut chez le cardinal Cassini, envoya demander audiance au Pape qui luy fut accordée pour l'après midy, et vint rabattre chez M. le cardinal de la Trémoille où il disna. » De la Chaussée à Torcy. Rome, 17 février 1714. Arch. Étrang. corr. de Rome, n° 535, fol. 267. — Voir la lettre du même, 21 février 1714, *loc. cit.*, f. 280. Le cardinal de la Trémoille habitait au palais Pasquini.

1. Le grand-duc de Toscane, Côme de Médicis. — Voir plus bas, d'après le f. fr. 17748, le résumé de la correspondance avec le cardinal de Rohan, page 181 à 185.

mettre son autorité dans un concile sur lequel elle aurait eu si peu lieu de compter : c'était combattre de front ses principes, assembler des conciles pour examiner les bulles des Papes; c'était faire un problème de la soumission et risquer de la voir refuser. Du côté de la France, le succès n'était pas moins équivoque : les intrigues des jansénistes n'auraient pas moins troublé le concile que l'assemblée des quarante; il s'y serait fait de nouveaux partis plus considérables encore et plus difficiles à réduire; au lieu d'éteindre le feu, c'était l'allumer dans tout le royaume. Il eût mieux valu faire assembler dès le commencement le concile de chaque province et faire recevoir séparément la Constitution dans chacun, comme on avait fait pour la condamnation de M. l'archevêque de Cambrai. Les jansénistes n'auraient pas eu le temps de rien brouiller; et il leur aurait été bien plus difficile de former des partis dans chaque province, que de remuer dans un lieu où ils auraient trouvé tout le clergé assemblé.

MM. de Rohan et de Bissy[1] m'écrivirent le projet de la Cour; je leur en fis sentir les inconvénients. Je sondai le Pape par leur ordre; il s'y montra totalement opposé[2].

1. A. Le Roy, p. 593, cite une lettre de Bissy au P. Timothée, de février 1714, d'après Arch. Vatic. Francia. Giansenismo, lettre T.

2. 13 février 1715 : « J'ai vu ce matin le P. Timothée en son couvent des Capucins. Le Père a cessé de voir le Pape depuis que M. Amelot traite avec M. le C^al^ Fabroni. M. le C^al^ Cassini, consulté par le P. Timothée sur le concile national, rejeta bien loin cette voye comme sujette à trop d'inconvéniens, tant pour le St-Siège que pour le Royaume même. Le même P. Timothée ayant sondé son É^ce^ sur la voye des explications, elle répondit que cela pourroit se faire absolument, mais que les suites en étoient dangereuses, qu'on ne manqueroit pas dans la suite d'abuser d'un tel exemple, que lorsque le S. Siège publieroit une bulle, les évêques ou les particuliers se croiroient en droit d'en demander, quand il leur plairoit, des explications. Le P. Timothée m'a aussi raconté ce qui s'était passé sur le sujet du voyage de M. l'abbé Le Maistre et sur l'audience qu'il avoit eue de Sa Sainteté. Cet abbé est chanoine de l'Église de Châlons-sur-Marne et attaché à M. l'Évêque de cette ville qui l'emploie dans le gouvernement de son diocèse. » *Journal de Targny*, p. 110; *Ibid.*, p. 273.

Malgré mes représentations et l'éloignement du Pape, on passa outre et le Roi envoya à Rome M. Amelot[1] et M. l'abbé de Targny[2] pour négocier cette affaire. Je connaissais l'un et l'autre. J'avais vu le premier en Portugal lorsqu'il y était ambassadeur; quelques affaires monastiques qui n'intéressent point le public m'avaient obligé d'y faire un voyage[3]. M. Amelot m'y avait donné des marques de bonté que je n'avais pas oubliées. J'avais fait connaissance à Paris avec l'abbé de Targny, docteur de Sorbonne, plein de mérite et de vertu; je fus pourtant inquiet sur cette députation, non pas par le chagrin de voir partager les emplois et la confiance; au contraire dans une affaire aussi désagréable, et dans l'impossibilité morale d'y réussir, en voir charger un autre, c'était autant de débarrassé pour moi; mais parce que je prévoyais ce mauvais succès, et qu'en tirant l'affaire en longueur, c'était donner aux jansénistes qui ne demandaient pas mieux le temps de fortifier leurs brigues et peut-être de voir arriver la mort du Roi, déjà fort avancé en âge (ce qui arriva en effet peu de temps après) et de perdre en lui le plus ferme appui de la religion, sans savoir quel tour les affaires prendraient après sa mort. D'ailleurs, je ne savais pas trop ni les liaisons ni la façon de penser de M. Amelot; je craignais qu'il ne plaçât mal sa confiance et ne me donnât du chagrin. J'avais même à craindre que, sa négociation manquant comme il devait s'y attendre, on ne me soupçonnât de l'a-

1. Michel Amelot, marquis de Gournay, baron de Brunelles, fut envoyé à Rome, de décembre 1714 au 5 septembre 1715. Il mourut à Paris à l'âge de soixante-neuf ans, le 21 juin 1724. Cf. Girardot, *Correspondance de Louis XIV avec M. Amelot pendant son ambassade en Espagne 1705-1709*, Nantes, 1864. Une partie de la correspondance d'Amelot est en copie aux Archives Nationales. F[60] 10. Le mémoire pour lui servir d'instruction est du 2 décembre 1714. Il est aux Affaires étrangères. Corr. de Rome, n. 542, fol. 57-85, avec l'instruction secrète (*Id.*, fol. 114) et le Mémoire historique (fol. 124).

2. Le *Journal en forme de lettres* de l'abbé de Targny est aux Affaires étrangères. Corr. de Rome, n. 555.

3. La province de Bretagne possédait une maison à Lisbonne.

voir traversé, ou du moins de ne l'avoir pas secondé, parce qu'on n'ignorait pas ma façon de penser sur le sujet de son voyage. En effet, MM. de Rohan et de Bissy m'écrivirent sur ce ton, me recommandant fort d'agir de concert avec M. Amelot, de le seconder, de tâcher de lui plaire et de mériter sa confiance [1]. Ces avis et ces soupçons me déplurent fort, mais il fallut avaler le calice, et je n'en agis pas avec moins de zèle et de fidélité, quoique j'en prévisse le peu de fruits. Tout ce que j'avais prévu arriva. M. Amelot gagné à Paris par le cardinal de Noailles, et à Rome par le cardinal de la Trémoille, n'eut pour moi aucune confiance ; il m'en donna même des marques dès la première visite

1. On lit dans le *Journal* de Targny (Aff. étrang. Corr. Rome, n. 555, p. 15 et 16), à la date du 19 janvier 1715 : « Le P. Timothée est venu disner avec le C^al^ de la Trémoille qui l'avait invité. Après le disner ce Père s'est entretenu une heure avec M. Amelot pour lui rendre compte de l'audience que le Pape avait donnée mercredi à ce religieux. Sa S^té^ lui dit qu'elle était très contente de M. Amelot et le Père l'assura que M. Amelot l'était beaucoup de Sa Sainteté. Le Pape dit au P. Timothée qu'il ne fallait plus parler à personne de l'affaire de la Constitution parce qu'il en avait chargé le C^al^ Fabroni pour traitter avec M. Amelot et qu'il fallait que cela se fit avec un grand secret. J'ai eu une petite demi-heure d'entretien avec le P. Timothée de qui j'ai appris ce que je viens de marquer. » Voir la lettre du 22 janvier 1715, de M. Amelot au roi. Arch. Aff. étrang. Corr. Rome, n° 551, fol. 120. Le 4 février 1715, le chancelier Voisin écrit à Amelot : « Il me paraît que vous vous mettez en état de vous servir utilement du Père Timothée et du Père Daubenton. Ce dernier est plus habile que le premier et il faut tâcher de lui faire croire que vous avez une entière ouverture avec luy afin qu'il ait l'air de même avec vous. » *Ibid.*, Corr. Rome, n° 554, fol. 11 v°. — Targny écrit le 15 avril 1715 : « Le P. Timothée a dîné au Palais [Pasquini]. Il m'a lu des lettres de Paris qui font voir qu'on a connaissance des deux brefs, mais sans savoir que par conjecture ce qu'ils renfermoient. On supposait qu'il y en avait un adressé au roi. » *Ibid.*, n° 555, p. 320. — Le 19 avril 1715 : « J'ai vu le P. Timothée à qui, par ses dernières lettres de France, on mande que l'évêque de Grasse fera réimprimer les trois lettres mises au pilon, quand il en aura changé quelques endroits qui lui ont été indiqués. M. Tournéli (est) nommé réviseur pour cette édition » (n° 555, p. 327).

que je lui rendis, me priant fort de ne pas voir le Pape avant lui, comme s'il eût craint que je l'eusse prévenu : précaution aussi inutile qu'injurieuse, puisque j'aurais eu tout le temps de le prévenir si j'avais voulu, depuis qu'on avait annoncé son départ de Paris [1]. Il donna même toute sa confiance au parti et il en fut la dupe. Il ne réussit en rien de ce qu'il était venu faire; il ne s'accorda pas mieux avec l'abbé de Targny qu'on lui avait donné pour conseil et qu'il ne consultait en rien. Il se rendit suspect au Pape et au Roi, et fut enfin révoqué. Mais la mort de Louis XIV qui arriva bientôt après, lui épargna les suites d'une disgrâce qu'il s'était attirée.

Cependant le Roi, satisfait des services que j'avais rendus à l'Église et que je continuais à lui rendre, songeait depuis quelque temps à me récompenser [2]. Mais que donner à un

1. Voir une lettre du 17 août 1716 dans la correspondance du cardinal de Noailles : « Le P. Timothée ayant écrit ici que le Pape consentirait à un concile national et qu'il en avait parole de lui, on le marqua à M. Amelot qui avait écrit le contraire parce que le Pape lui avait dit le contraire. Ce ministre en fit des reproches à S. S. qui répondit que quand le P. Timothée lui apporterait la promesse du concile écrite de sa main, il ne devait point y ajouter foi. » Arch. nat. Paris. L. 21, p. 403.

2. « Le P. Timothée capucin, ayant été envoyé à Rome par ordre du Roy pour les affaires de la Constitution, s'est fort bien acquitté de sa principale mission qui étoit d'engager le Pape à ne faire aucune démarche que de concert avec S. M. Il a été utile en plusieurs autres occasions, sa personne étant agréable à S. S^té^ et ayant un facile accès auprès d'Elle. Son séjour à Rome, et les affaires qu'il avoit à traitter, l'ont engagé à quelques dépenses. S. M. trouveroit-elle bon de lui accorder une gratification, dans le temps surtout que sous les ordres de M. Amelot, il pourra encore rendre de bons services. » (Arch. du min. des Aff. étr. Corr. Rome. 542, f. 263). Cette note sans date doit se rapporter à cette époque. Voir aussi une dépêche du 2 avril 1714, envoyée par Torcy à La Trémoille et citée par A. Le Roy, *La France et Rome*, p. 556-557. Le cardinal de la Trémoille écrivait à M. de Torcy, le 24 avril 1714 : « Je ne sais si le Pape lui [au P. Timothée] a fait espérer toutes les récompenses qu'il en attendait. Il lui sera peut-être revenu que plusieurs personnes avaient pris la liberté de plaisanter sur sa personne et sur son voyage, et que Sa Sainteté même ne l'aura pas épargné. » Ingold, *La seconde*

capucin? Sa règle lui défend de rien posséder et le déclare incapable de bénéfice. Il n'y avait d'autre moyen que de me mettre dans l'épiscopat.

La chose n'était pas sans difficulté; le Général des capucins, dans la dernière visite qu'il avait faite à Paris à la prière du Roi, avait demandé à Sa Majesté de ne faire aucun capucin évêque.

Je ne sais s'il y avait eu dans l'Ordre quelques intrigues pour le devenir, ou si le Général avait fait cette prière par précaution pour mieux maintenir l'humilité et la dépendance, en ôtant à l'ambition jusqu'aux moindres lueurs d'espérance. Quoi qu'il en soit, le Roi s'était engagé à n'en plus nommer. Cet engagement était facile à prendre. Les promotions des capucins ne sont pas bien communes. Mais dans cette occasion, le Roi fut fâché d'avoir donné sa parole. On chercha donc un tour pour me placer sans la violer.

On proposa de me faire évêque *in partibus*, comme pour aller dans les missions étrangères au nom de la Propagande, afin que par ce moyen, étant décapuciné, je fusse un sujet épiscopable sans que le Général eût à se plaindre, après quoi je devais venir en France, et y être nommé évêque réel. Le Pape y consentit et se fit demander ma consécration au nom de la Congrégation. On jeta les yeux sur l'évêché de Babylone, dont l'évêque vieux et cassé et s'occupant de toute autre chose que de son métier, avait grand besoin d'un coadjuteur. J'eus encore besoin des bontés du Pape pour lever les difficultés qui se trouvaient dans ce projet. Comment donner un coadjuteur à un homme qui n'en demande point, qui peut-être n'en voudra pas, et sans l'avoir prévenu? Cette conduite n'est guère canonique ni conforme aux usages de la Congrégation. Le Pape voulut bien m'accorder la dispense, et faire remarquer aux cardinaux qui en avaient du scrupule, que ce n'était ici qu'un titre postiche pour parvenir à autre chose, qu'on n'avait au-

phase du Jansénisme, p. 299. Le P. Timothée remercia le roi dans une lettre du 14 mai 1715 citée par A. Le Roy, p. 630.

cun dessein de m'envoyer en Asie, ni moi d'y aller, que dans peu placé en France, je laisserais la place vacante, et que l'évêque de Babylone ne serait pas même instruit de la coadjutorerie momentanée qui m'aurait servi de degré. Tout fut donc aplani, et je fus préconisé, dans le consistoire, évêque de Bérite, coadjuteur de Babylone [1].

Ma nomination surprit toute la ville de Rome. Quoique j'en fusse instruit depuis sept à huit mois, je n'en avais fait part à personne, pas même au Pape. Il m'en fit des reproches. Je m'en excusai le mieux que je pus sur l'incertitude où j'étais du succès, et sur l'obligation du secret qu'on m'avait imposé. Sa Sainteté me dit obligeamment qu'elle en était fâchée, parce que je devais m'éloigner de Rome; mais que du reste elle était bien aise que le Roi voulût me récompenser. Je lui expliquai toutes les raisons qui avaient fait prendre ce parti. Ces raisons furent longtemps un secret pour le public. Il en parla diversement [2] : en effet, à

1. Sur cet évêché voir le ms. nouv. acquis. fr. 6649, qui contient un rapport complet sur cette église. Le nom du P. Timothée y est simplement mentionné à la page 7. La Trémoille écrivait au roi le 29 mai 1715 : « ... L'affaire qui regardait le Rév[d] Père Timothée pour la coadjutorerie de Babylone fut réglée avant hier dans la Congrégation *de Propaganda Fide* où j'assistai, de la même manière qu'elle le fut pour M. l'évêque d'Agatople son prédécesseur dans le même emploi. Sa Sainteté le fait évêque par bref..... Sa Sainteté m'a dit ce matin au Consistoire qu'elle faira expédier le bref dez aujourd'hui de sorte qu'il pourra estre sacré dimanche prochain par M. le Cardinal Gualtieri qui a bien voulu se charger de cette cérémonie. » Arch. des Aff. étr. Corr. de Rome, n° 547, f. 131. — Voir *id.*, f. 145, la lettre du même au P. Letellier, en date du même jour; — et fol. 252 et 253 : « Je crois que M. le coadjuteur de Babylone qui a le titre d'Évêque de Béryte, sera en France aussitôt que cette lettre. Il devoit se joindre avec M. Massei qui est parti à peu près en même temps que lui, pour faire ce voyage ensemble » (La Trémoille au roi, 25 juin 1715).

2. « La nouvelle de la coadjutorerie de Babylone à laquelle le Roy a nommé le P. Timothée de la Flesche, définiteur général des Capucins, est maintenant fort répandue dans la ville de Rome. Les personnes en parlent fort différemment selon leurs dispositions à l'égard du

mon âge, avec mes infirmités et dans la situation où j'étais de pouvoir rendre des services à l'Église, cette destination avait quelque chose de bizarre. Le parti en triomphait. Il crut que c'était un honnête exil, où on m'envoyait pour se débarrasser de moi, et il se félicitait de mon éloignement; mes amis me plaignirent. Le cardinal de la Trémoille [1] soit par bonté, soit pour me sonder, m'offrit d'écrire et d'agir pour faire changer ce dessein. Je l'en remerciai, affectant une grande indifférence sur les ordres de la Providence, comme en effet j'avais toujours été content dans mon état, et j'aurais continué de l'être. Il me paya de la même monnaie et fit semblant d'être fort édifié de mes dispositions.

Il survint une autre difficulté sur ma promotion. Une dame française avait donné de grands biens pour l'entretien de l'évêque de Babylone. Le ministre de France crut là-dessus que la nomination appartenait au Roi et m'en fit expédier le brevet. Il était même vrai que quelques autres évêques avaient été nommés par Sa Majesté; cependant la dame dans sa fondation en avait laissé la nomination au

P. Timothée. En général, on ne regarde pas cette nouvelle dignité comme lui étant fort avantageuse. » *J. de Targny*, p. 371.

1. Le Roi écrit au Card. de la Trémoille le 15 avril 1715, à Versailles : « ... J'ai nommé le Père Timothée de la Flèche pour coadjuteur de l'Evesque de Babilone et mon intention est que vous pressiez les expéditions qui luy sont nécessaires pour aller au plutost ayder cet Evesque dans ses fonctions, son âge et sa santé estant des raisons très pressantes pour luy donner du secours. » Arch. du min. des Aff. étr. Corr. de Rome, n° 546, f. 128 v°; cf. *id.*, n° 547, fol. 38. — Le P. Letellier écrit de Paris à Torcy le 12 mars 1715 : « En cas que vous n'eussiez pas encore écrit à M. le Cardinal de la Trémoille pour la coadjutorerie de l'evesché de Babylone à laquelle S. M. a nommé le P. Timothée de la Flèche, capucin, je vous supplie de ne point perdre l'occasion du courrier de M. Amelot qui doit partir, à ce que j'apprends, dans trois ou quatre jours. Le Tellier, J. » Orig. Arch. des Aff. étr. Corr. de Rome, n° 552, f. 158. — La réponse du ministre est du 13 mai 1715 : « Il y a longtemps, très révérend Père, que Rome a donné ses ordres à M. le Card. de la Trémoille au sujet de la coadjutorerie de l'Evesché de Babylone en faveur du Père Timothée, et je vois que Sa Majesté en recevra la réponse en l'ordinaire prochain ou le suivant. » *Id.*, fol. 165.

Pape. Le secrétaire de la Propagande fit faire cette réflexion à Sa Sainteté et lui produisit les pièces. Elles furent communiquées au ministre de France et il fut convenu que le sujet présenté par le Roi étant agréable au Pape, on ferait sans conséquence comme on avait fait pour les autres, c'est-à-dire qu'on expédierait des bulles comme ayant été choisi par le Pape à la prière de la Congrégation, sans faire aucune mention de la nomination du Roi. Le cardinal de la Trémoille, qui avait ses ordres, mena tout seul cette affaire; je crus qu'il ne convenait pas que je parusse y prendre aucune part[1].

1. Le cardinal de la Trémoille écrivait au Roi le 14 mai 1715 : « .... Elle (Sa Sainteté) me parla la première de la nomination de Votre Majesté à la coadjutorerie de l'évêché de Babilonne, en faveur du Père Timothée de la Flèche, et me parut surprise de cette nomination, non pas par rapport à la personne du Père Timothée, qu'elle considère et honnore de ses bontez : mais parce qu'elle voit que Votre Majesté suppose avoir droit d'y nommer. Je me doutois bien qu'il y auroit quelque difficulté sur cela, parce que, à dire la vérité, Votre Majesté n'y a aucun droit ni par la fondation, ni par possession. Cela a toujours passé par la Congrégation *de Propagande Fide*, et M. l'Évêque d'Agatople qui est mort coadjuteur de Babilonne, avoit été nommé à cette place par ladite Congrégation, depuis que j'ai l'honneur d'en être. Ainsi, pour ne point retarder les grâces de Votre Majesté en faveur du Père Timothée, je dis à Sa Sainteté que Votre Majesté n'ayant point envoyé de brevet, elle devoit regarder cette nomination comme une recommandation en faveur d'un de ses sujets (car on ne nie pas que l'évêque de Babilonne doive être Français), et pourvoir le Père Timothée, comme ses prédécesseurs ont été pourvus, et j'espère que, moyennant cela, il n'y aura point de difficulté. J'ai l'honneur de joindre ici un mémoire que Sa Sainteté me donna et qui instruira Votre Majesté de la nature de cet Evêché, de sa fondation et de la possession de la Congrégation. » Arch. du min. des Aff. étr. Corr. de Rome, n° 547, fol. 59, 60. — Voir ce mémoire, en italien, au même volume, fol. 62. — Et à Torcy, La Trémoille écrivait le 14 mai : « Je prends la liberté de mander au Roy franchement qu'il n'a point de droit de nommer à l'évêché de Babylone, je suppose que sa Majesté ne le trouvera pas mauvais. Le R^d^ P. Timothée n'en sera pas moins coadjuteur pour cela, quoique le Pape eût quelque peine sur cette nomination. » *Id.*, fol. 64 v°. — « J'ai entendu, écrit le Roi à La Trémoille le 3 juin, la lecture du mémoire qu'elle (Sa Sainteté) vous a fait remettre au

Au milieu de ces agitations, M. de Bissy, évêque de Meaux, fut fait cardinal. Rien ne pouvait m'être plus agréable. C'était mon protecteur et mon ami et un des plus zélés défenseurs de l'Église. Le Roi venait de lui donner, au mois de décembre 1714, la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vacante par la mort du cardinal d'Estrées.

Le Pape qui connaissait le zèle, le mérite et les services du Prélat en avait été charmé, et lui avait accordé, par estime et par reconnaissance, ses bulles *gratis*, présent fort considérable, mais qu'il avait bien mérité. Le Roi lui avait aussi donné sa nomination au cardinalat et avait envoyé ordre au cardinal de la Trémoille de presser sa promotion. Cependant elle était depuis longtemps suspendue. Le Pape étant le père commun des fidèles, intéressé à ménager tous les princes chrétiens, il ne fait guère de nomination particulière sur la réquisition d'une couronne, qu'il ne fasse en même temps la promotion de toutes les autres. Cette préférence pourrait leur donner lieu de se plaindre, il fallait donc attendre cette promotion générale ou obtenir l'agrément des autres puissances pour donner la calotte à M. de Bissy seul [1]; mais le consentement de l'empereur n'était pas

sujet de l'Evesché de Babilone. Mon intention n'a jamais été de rien innover, et comme il n'a été fait aucune expédition par mes ordres en faveur du Père Timothée de la Flèche, il me suffira qu'il soit nommé coadjuteur de cet evesché et pourvu de la mesme manière que ses prédécesseurs l'ont esté. » Arch. des Aff. étr. Corr. de Rome, n° 547, f. 78. — Voir au fol. 86, 87, la lettre originale du P. Timothée adressée de Rome au roi le 14 mai 1715 pour le remercier de l'avoir fait nommer évêque. Le général des capucins, le P. Michel-Ange de Raguse, remercia aussi Louis XIV par une lettre en italien datée de Marseille, 28 mai 1715, *id.*, f. 144. Original.

1. « 12 mai 1715. Le P. Timothée a eu aujourd'huy une assés longue audience du Pape dans laquelle Sa Sainteté lui a confirmé la résolution de faire au plus tôt M. l'Evêque de Meaux Cardinal... M. le C^al de la Trémoille a rendu visite au P. Timothée. » *J. de Targny*, p. 385. — « 21 mai 1715. Ce jour de grand matin, le P. Timothée m'a envoyé de la part du Pape une lettre de M. l'Évêque de Meaux, venue par courrier de M. le Nonce, arrivé il y a huit jours. » *J. de Targny*, p. 392.

facile à obtenir et le Pape était intéressé à ne pas lui déplaire. On fit agir le Prince Eugène; mais comme sa Majesté impériale n'était pas trop bien disposée en faveur de la Cour de France, peut-être n'aurait-on rien gagné si la Providence ne s'en fût mêlée par un arrangement imprévu. Le roi de Pologne venait de donner sa nomination au cardinalat à M. de Schomborn. Le sujet n'était pas du goût du Pape et n'était pas tonsuré; mais comme il était en faveur auprès de l'Empereur, on convint qu'il se ferait tonsurer, que le Pape le ferait cardinal hors de rang avec M. de Bissy et que pour cette fois sa Majesté impériale consentirait que les nominations des rois de France et de Pologne seraient remplies sans préjudice de ses droits pour la prochaine promotion[1]. J'eus à faire bien des mouvements auprès du Pape pendant le cours de cette négociation; mais tout m'était agréable en faveur d'un prélat si utile à l'Église.

J'entrai en retraite pour me préparer à la grande cérémonie de mon sacre. M. Massei et M. le cardinal de la Trémoille me firent l'honneur de venir m'y voir, pour me faire part des arrangements qu'on avait pris sur ma nomination; je n'interrompis qu'à regret mes exercices pour quelques moments et je les repris avec toute la ferveur qui me fut possible pour me préparer à la dignité que j'allais recevoir.

Je fus sacré évêque de Bérite dans la chapelle de la Propagande par le cardinal Gualterio assisté de M. Nicolai et de M. Cavalieri, tous les deux archevêques. Les cardinaux de la Trémoille, Ottoboni et Aquaviva, M. Amelot, nombre de personnes de distinction, et une foule de religieux s'y trouvèrent[2]. Le cardinal consécrateur en fit les honneurs

1. Sur la nomination du cardinal de Schomborn, voir les Arch. des Aff. étr. Corr. de Rome, n° 547.

2. « 2 juin 1715. M. le cardinal Gualtiéri a sacré le révérend P. Timothée de la Flesche dans la chapelle de Propaganda en qualité de coadjuteur de Babylone et sous le titre de Béryte. Cette cérémonie finie on a donné ensuite un grand repas à plusieurs personnes, à M. le C^{al} de la Trémoille, M. Am[elot], M. le M^{is} del Borgo, M. le Secrétaire de la Propagande, Mgr Nicolas Lindy Évêque assistant, M. le Prince Savelli, etc. Le nouvel Evêque ne quittera point l'ha-

et les frais par un magnifique repas. A peine étais-je rendu aux capucins qu'un carrosse du Pape vint me chercher. Je parus au Palais comme au sacre, avec un habit d'emprunt du cardinal Cassini. Plusieurs bulles du Pape obligent les religieux faits évêques de garder la couleur de leur ancien habit. Les bontés du Pape éclatèrent dans cette occasion. Il avait fait préparer pour moi une croix pectorale et un anneau orné d'une topaze; il me mit lui-même l'un et l'autre, je m'en suis toujours servi depuis. « J'aurais bien voulu, me dit-il, vous donner un revenu conforme à votre rang, mais le cardinal de la Trémoille m'a assuré que le Roi de France voulait le faire, et ne trouverait pas bon qu'un autre le fît, et qu'à votre arrivée à Paris vous seriez placé. Je me réserve de faire les frais du voyage. J'aurais bien voulu, ajouta Sa Sainteté, en considération du cardinal de Rohan à qui vous êtes attaché, vous donner le titre d'évêque de Tibériade, qu'il portait lorsqu'il fut fait coadjuteur de Strasbourg; mais on m'a dit qu'il était rempli. »

La conversation eût été bien plus longue si pour se conformer à la règle qui oblige les évêques sacrés à Rome, d'aller le même jour visiter le tombeau des Apôtres, le Pape ne m'y eût envoyé. Il me dispensa néanmoins de visiter le Sacré Collège, selon l'usage, à cause de mon prochain départ.

En effet, je ne visitai que quatre ou cinq cardinaux mes amis, encore même incognito, en habit de capucin que je ne quittai point jusqu'à Paris [1]. Je ne parus qu'une fois en habit de cérémonie à la procession de la Pentecôte, où le Pape à la tête du Sacré Collège va à pied, le chapelet à la main, de Saint-Pierre à l'église du Saint-Esprit.

M. de Bissy venait d'être nommé cardinal et, selon

bit de capucin qu'il ne soit sorti de Rome et même arrivé à Paris. » *J. de Targny*, p. 403.

1. « 6 juin 1715. M. l'Evêque de Béryte a disné chez le C^al de la Trémoille à qui il a fait présent d'un binocle. Son Éminence lui donne une bague ou l'anneau épiscopal et M. Amelot une croix. » *J. de Targny*, p. 407.

l'usage, on devait lui envoyer la barrette. Je me proposai de faire le voyage avec celui qui en serait chargé. Heureusement le choix n'était pas fait; je tâchai de le faire tomber sur M. Massei. C'était le camérier, l'échanson et l'homme de confiance du Pape. En me procurant une si bonne compagnie, je lui donnais une marque d'amitié, et la satisfaction de voir avec agrément la cour de France : c'était faire sa cour au Pape dans un homme qu'il aimait beaucoup. Il y avait pourtant du risque, parce que le Pape ne pouvait guère se passer de lui; il pouvait soupçonner son camérier peu attaché à sa personne, en lui faisant faire cette bonne proposition. En effet dès que j'en fis l'ouverture, Sa Sainteté parut surprise : « Vous savez, me dit-elle, le besoin que j'en ai : mais avouez-moi si c'est à sa prière que vous faites cette demande. » — Je l'assurai qu'il n'en avait aucune connaissance, qu'il m'en saurait même mauvais gré, parce qu'étant très attaché à sa personne sacrée, il ne s'en éloignerait qu'à regret, que la seule amitié me faisait agir, en lui procurant une commission si honorable et à moi le plaisir de faire avec lui le voyage : au reste il ne s'agissait que de trois ou quatre mois d'absence. — « Eh bien, dit le Pape, je vous donne ce compagnon de voyage et le désir de vous en adoucir les fatigues ne contribue pas peu à m'y déterminer; il y gagnera de son côté; un étranger qui n'a aucune habitude dans un pays, qui n'en sait ni la langue ni les usages a besoin d'un guide comme vous. »

Je cours faire part à mon ami du succès de ma négociation. Surpris d'une démarche dont il ne savait rien et inquiet sur les soupçons qu'elle pouvait donner au Pape, il en marqua son mécontentement, mais le détail le rassura, et le soir, faisant ses fonctions ordinaires, Sa Sainteté lui dit : « Je connais votre attachement pour moi, et je sais que vous n'avez aucune part à ce que l'amitié seule a fait faire à l'évêque de Bérite; je goûte fort ce projet, et le voyage en sera plus agréable pour tous les deux; et il ne vous sera pas inutile d'avoir un ami dans une cour étrangère, où vous n'êtes pas connu, et où il est accrédité. Arrangez-vous avec

lui et préparez-vous à partir bientôt. » M. Massei m'instruisit de tout le lendemain, j'allai aussitôt remercier le Pape. « Je ne puis, me dit-il, vous donner de plus fortes marques de mon affection, qu'en me privant en votre faveur d'une personne que vous aimez et qui m'est nécessaire. »

La reconnaissance de tant de bontés et la vue de ce que j'allais perdre en m'éloignant d'un Pontife qui m'aimait tendrement m'arracha bien des larmes. Le Pape s'efforça de me consoler en me disant qu'il comptait me revoir bientôt, et plus tôt que je ne le pensais. Il m'envoya deux cents écus romains pour les frais de voyage, quantité de reliques, de médailles de dévotion, d'autres d'or et d'argent, frappées à son coin, son portrait, et douze livres d'une excellente thériaque, et il me remit à la dernière audience plusieurs brefs écrits en ma faveur au Roi [1] et aux Princes que je trouverais sur ma route. Je pris congé du cardinal de la Trémoille et de M. Amelot et de mes connaissances.

M. Amelot avait été desservi. On avait fait entendre au Roi que secrètement d'intelligence avec le cardinal de Noailles, il n'avait pas secondé les intentions de Sa Majesté. Le ministre m'avait confié son secret, et me pria de parler en sa

1. Bref de Clément XI au Roi de France : « Paternae charitatis qua majestatem tuam ob excelsas et vere regias virtutes, necnon ob insignia in hanc sanctam et catholicam religionem pro merita eximie in Domino complectimur, luculentus tibi testi erit venerabilis frater Timotheus episcopus Berytensis, qui venerabilis itidem fratris episcopi Babylonis coadjutor a nobis nuperrime constitutus, Galliam repetit, mox iter ad adsignatam sibi stationem prosecuturus. Consuetae tuae humanitatis erit eidem Praesuli ob perspectam probitatem cum singulari orthodoxae doctrinae zelo coniunctam magnopere nobis accepto benignas praebere aures, ejusque rationibus regia ope, ac patrocinio, quemadmodum enixe cupimus, suffragari. Quod tum de filiali tuo in nos studio, tum etiam de veteri egregiaque tua erga ejusmodi viros propensione nobis omnino pollicentur. Prosperos interim rerum eventus, perennemque felicitatem a Deo ex animo precamur Majestati tuae, cui Apostolicam benedictionem amantissime impertimur. Datum Romae apud sanctam Mariam majorem sub Annulo Piscatoris die septima junii MDCCXV. Pontificatus nostri anno decimo quinto. H. Batellus. Arch. Aff. Etr. Corr. de Rome, n. 552, orig. parch.

faveur. Instruit et témoin de tout comme je l'étais, je pouvais mieux qu'un autre le justifier, et assurer qu'il n'avait pas tenu à lui que le concile national, demandé par la cour de France, n'eût été tenu. « Je vous honore trop, lui répondis-je, pour manquer de vous rendre la justice qui vous est due; mais Votre Excellence sait que je n'ai que peu de chose à dire; je n'ai été instruit que de vos premières démarches, et j'ignore absolument ce qui s'est passé dans le cours de votre négociation. » — « Je ne vous en demande pas davantage, reprit M. Amelot, et je me flatte que ma réserve pour vous n'a pu vous déplaire. J'en ai usé de même avec tout le monde, persuadé que la nature de l'affaire le demandait. Vous pouvez même vous souvenir que nous étions convenus ensemble de prendre cette précaution [1]. Je ne vous en ai pas

1. « 23 février 1715, je vis hier au soir le Père Timothée de la Flèche au couvent des Capucins. Il n'a pas vu le Pape depuis plusieurs semaines, parce que M. Amelot l'a désiré ainsi, de sorte que ce Père qui a été fort avant dans cette négociation avant que M. Amelot fût en ce pays, se trouve maintenant n'y avoir aucune part, ce qui lui semble un peu changé. Il m'a fait voir une lettre de M. l'Évêque d'Amiens qui porte que le nombre des évêques opposés à la résolution de la dernière Assemblée sur la réception de la Constitution monte jusqu'à 17... Cette lettre doit être lue au Pape. » *Journal de Targny*, f. 159. Cf. f. *id.*, p. 248, 257. — « Le mécontentement contre M. Amelot augmente surtout depuis l'arrivée du coadjuteur de Babilone; on se plaint que M. Amelot ayant un ordre exprès de ne point faire entrer M. le Cardinal de la Trémouille dans la négociation, il l'a fait, et que même ce Cardinal est, de tout Rome, celuy en qui il a le plus de confiance. On ajoute que M. Amelot, contre l'ordre exprès qu'il avoit de communiquer avec le père Daubenton, n'en a rien fait; il s'est livré à Philopald, agent de M. le C. de Noailles; qu'il a agi contre le Concile et contre les autres moyens proposés par le Clergé de France et par la Cour et qu'il a favorisé de son crédit l'accommodement illusoire que Philopale vouloit faire, que Philopale est encore aujourd'hui confident de M. Amelot, quoique la cour lui ayt fait connoître ce personnage, On dit et on dit tout haut que M. Amelot est sans crédit à la Cour de Rome et que le Pape et le C. Fabroni le regardent plutôt comme l'agent de M. le C. de Noailles que comme l'agent du Roy. » Tels sont les bruits répandus par Massei et le P. Timothée comme le constate une corresp. de Rome, Arch. des Aff. Etr. n° 553, fol. 9. — Cf. *id.*, n° 551, fol. 86 et suiv. la

moins rendu dans toutes les occasions les marques de l'estime parfaite que j'ai pour vous, et qui vous est due par tant de titres. » — « J'en ai une parfaite reconnaissance, lui répondis-je, ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis convaincu de vos bontés; il y a longtemps qu'étant ambassadeur en Portugal, vous m'en fîtes éprouver les effets. Bien loin d'avoir eu aucune peine de votre réserve, je l'ai regardée comme un trait de prudence; j'ai été ravi qu'une affaire si importante fût remise entre les mains d'un ministre si sage, si éclairé et si capable de faire réussir les négociations les plus difficiles. Je suis témoin de votre zèle pour l'Église et pour le service de Sa Majesté; et je ne manquerai pas d'en rendre un fidèle témoignage. » M. Amelot fut charmé de ma réponse, nous promettant de nous revoir bientôt à Paris; car il regardait son retour comme prochain, se flattant d'obtenir dans peu le concile qu'il demandait. « Je compte, ajouta-t-il, vous trouver en place à mon retour, le Roi connaît trop votre mérite et vos services pour tarder à vous récompenser; je le désire plus que personne, et si la chose n'était pas faite, personne n'y contribuerait avec plus de zèle que moi. »

Ses alarmes étaient bien fondées et il y avait donné occasion. Pour démêler cette intrigue, il faut remonter plus haut. Le cardinal de Noailles avait depuis longtemps à Rome bien des amis secrets; entre autres le Père Roslet, Général de Minimes, et un Procureur Général d'une autre Congrégation [1], hommes artificieux, qui sous le dehors du zèle le plus ardent pour la soumission à la bulle et la condamnation du cardinal, le servaient d'autant plus efficacement qu'ils étaient liés avec tous les bons catholiques, sans que personne s'avisât de les soupçonner. Le cardinal de la Tré-

minute des lettres écrites au Roi par M. Amelot pendant la négociation à Rome.

1. M. Philopald. Sur ce personnage et son rôle on peut consulter aux Affaires Etrang. la Corr. de Rome, nos 543, fol. 31, 41, — 548, fol. 337, 339, 341 et 282, — 549, fol. 168, — 552, fol. 108, — 553, fol. 41, — 555, fol. 136 — et le supplément no 11 et 12.

moille, ami et parent du cardinal de Noailles, leur avait donné sa confiance et avait engagé M. Amelot à leur donner la sienne. Quoique ces deux ministres n'aient rien fait contre leur devoir, ils avaient fort à cœur les intérêts du cardinal. Ils se livrèrent l'un et l'autre aû P. Roslet [1] avec qui ils avaient des conférences secrètes très longues et très fréquentes. Ces conférences furent remarquées et les rendirent tous trois suspects, d'autant mieux que l'abbé de Targny que le Roi avait donné pour adjoint à M. Amelot, ni moi que Sa Majesté avait envoyé à Rome, n'y étaient jamais admis, et n'étaient consultés en rien. Rien cependant n'eût été plus convenable : l'un avait commencé et nourri cette affaire depuis quatorze ans au gré du Pape et du Roi; l'autre était un célèbre docteur de Sorbonne d'une érudition profonde et d'un mérite consommé, que le Roi avait choisi pour aider M. Amelot. Quelque habile que fût ce magistrat, des matières théologiques aussi difficiles étaient peu de son fait, et il avait besoin des lumières d'un si habile homme pour ne rien faire qui portât atteinte à la foi. Tout cela fut mandé en France à mon insu, et je fus bien surpris lorsque, à ma première audience, le Roi, qui avait cette affaire extrêmement à cœur, m'en demanda des nouvelles.

Le jour de mon départ étant fixé au 14 juin [1715], j'allai la veille prendre congé du Pape. Je versai tant de larmes qu'à peine pus-je lui dire quelques mots. Il en versa de son côté. Cependant, se faisant effort, il me dit en me remettant plusieurs brefs de recommandation [1] : « Voici, cher Seigneur, de quoi faire connaître à votre Roi et aux personnes de distinction à qui j'écris, quelle est mon estime pour vous. Dieu vous veut en France, puisque votre religieux Prince vous y appelle; allez, profitez des dispositions où il est de récompenser les services que vous avez rendus à l'Église et à l'État. Je sais que vous ne tarderez pas à

1. A son départ de Rome, l'évêque de Bérite reçut aussi deux lettres de recommandation pour Torcy, l'une de M. Amelot, 12 juin 1715, la seconde du cardinal Gualterio, 12 juin 1715. Arch. des Aff. Étr., Corr. de Rome, n° 547, f. 223 et 224.

occuper un siège où vous pourrez, à votre ordinaire, faire éclater votre zèle pour l'un et pour l'autre. M. Bentivoglio, mon nonce, a ordre de faire connaître au Roi que je le désire fort. Je me flatte que cela ne contribuera pas peu à l'y déterminer. Babylone dont vous avez été nommé coadjuteur ne vous verra jamais, c'est un prétexte dont le Roi s'est servi pour vous préparer, par le caractère épiscopal, à remplir un siège dans son royaume pour y soutenir la Religion comme vous avez fait ici à ma satisfaction et à la sienne; sans cela j'étais résolu de vous attacher à moi, et de faire éclater mon estime d'une manière singulière. J'espère vous revoir dans peu; cette espérance adoucit la douleur que va me causer votre absence. Allez donc, cher Père Timothée, que Dieu vous comble de ses plus abondantes bénédictions. » Le Pape, se sentant attendri, se lève brusquement à ces mots, m'embrasse, et passe dans l'appartement voisin et me laisse fondant en larmes. A peine en me retirant eus-je la force de dire quelques mots aux officiers du Pape que je trouvai dans les appartements. Le reste du jour se passa à recevoir les adieux d'une infinité de personnes. Le cardinal Cassini, mon meilleur ami, ou plutôt mon père, qui m'avait attiré à Rome et occasionné mon élévation, fut le seul que je ne pus voir. Il se défia de notre mutuelle tendresse et voulut s'épargner la douleur d'un dernier adieu. Il me fit prier de ne pas lui rendre visite, il fallut sacrifier mon inclination à cet excès de bonté.

M. Massei, chargé par Sa Sainteté de plusieurs commissions sur la route, avait pris les devants et m'attendait à Florence. Nous fûmes partout reçus avec distinction [1]. L'évêque capucin paraissait tour à tour en habit de religieux et en habit de prélat.

1. Sur le passage du P. Timothée à Florence, cf. Arch. du Min. des Aff. Étrang., Corr. de Rome, n° 553, fol. 11. « Ils affirment l'un et l'autre [Timothée et Massei, 21 juillet 1715] n'estre chargés de rien qui ait rapport à cette affaire [de la Constitution]. Cela n'empeschera pas apparemment qu'ils ne rendent compte au Pape des dispositions dans lesquelles ils auront trouvé cette cour. »

Pour ne pas donner lieu de dire qu'un capucin contre ses règles allât en chaise de poste, j'arborais en route les marques de ma nouvelle dignité; mais en entrant dans nos couvents, je reprenais mon capuchon. Comme mes habits épiscopaux étaient d'une extrême simplicité, je faisais demander aux Princes s'ils aimaient mieux me voir en pauvre évêque, ou en pauvre capucin. Ce manège un peu comique divertit plus d'une fois Leurs Altesses qui demandaient tantôt l'un, tantôt l'autre. Au reste la barbe subsistait toujours; et mes plus beaux habits étaient de la couleur de l'Ordre. Le Grand-Duc de Toscane était instruit de ma nouvelle dignité; M. Massei, qui était né son sujet dans la ville de Montepulciano, l'avait informé du sujet de notre voyage. Son Altesse m'envoya complimenter aux capucins où je logeais, ce que j'ai toujours fait sur ma route. Je lui remis le bref du Pape qu'il baisa par respect. Il en marqua beaucoup aussi pour le Roi de France, m'assurant qu'il faisait tous les jours prier Dieu pour lui dans ses États, le regardant comme son père et l'appui de la religion. Il me fit présent d'une chaise de poste à deux places, comme celle de M. Massei.

Nous prîmes le lendemain la route de Bologne, M. Massei et moi, dans une chaise de poste, et nos deux valets de chambre dans l'autre. Il avait déjà quelque teinture de la langue française, et comme il avait beaucoup d'esprit, il en sut bientôt assez pour se faire entendre. Le cardinal Cusani[1], alors légat de Bologne, avait été nonce en France dans le temps des affaires de la bulle *Vineam Domini*. Il s'en était tiré avec succès, il connaissait à fond le cardinal de Noailles, et depuis son retour il avait eu la curiosité de suivre ses affaires. Nous l'avions fort connu à Rome. Nous en fûmes fort bien reçus; la conversation, les politesses ne tarissaient point.

De là, nous allâmes à Modène; le Duc y était alors. Il avait eu le malheur de déplaire au Pape et au Roi. Le

1. Mort en 1730.

Pape pour lui faire sentir son mécontentement, avait donné ordre à M. Massei d'aller en droiture à Parme, sans passer par Modène. Le Prince le sentit et m'en parla. Je lui répondis que M. Massei était si pressé de se rendre à Parme qu'il n'avait pas sans doute eu le temps de s'arrêter. C'est ici que je fus reçu comme en triomphe, comme un ambassadeur. Le Duc, qui voulait se raccommoder avec le Roi de France, croyait lui faire sa cour et se ménager en moi une espèce de patron. Les capucins lui donnèrent d'abord avis de mon arrivée. Il en était déjà informé. Un de ses gentilhommes vint me complimenter; ses carrosses suivirent de près, l'habit de capucin y figurait à merveille. Le corps de garde était en haie; les appartements étaient pleins de seigneurs. Le Duc s'avança de quelques pas pour me recevoir. Après quelques compliments, il me prit par la main et me mena dans une galerie voisine, où la conversation dura tête à tête plus d'une heure, toujours en se promenant; elle roula toute sur son chagrin d'avoir donné lieu au Roi d'être mécontent de sa conduite.

Dans la dernière guerre[1] les troupes françaises s'emparèrent du duché de Modène pour empêcher les troupes impériales de s'en saisir. Alors le Duc se retira à Bologne avec sa famille. Cette démarche déplut à la Cour de France. On y crut le Duc dans les intérêts de l'Empereur, comme s'il fût allé demander sa protection. « Les apparences sont contre moi, me dit-il, j'en conviens; mais Dieu sait que je suis attaché à la France plus qu'aucun de mes ancêtres. Mille raisons m'y engagent et j'espère d'en convaincre le Roi. Je suis retiré à Bologne pour ne pas encourir l'indignation de l'Empereur qui, persuadé que j'avais attiré les Français, me menaçait de me faire ressentir sa colère. De petits princes comme moi ont bien des ménagements à garder avec des puissances formidables et voisines, à qui on ne peut résister. La suite a bien fait voir que dans ces tristes conjonctures, je ne pouvais

1. Cette guerre se termina en 1738 par la paix de Vienne.

en user autrement : l'Empereur, devenu maître de Mantoue et de presque toute l'Italie, n'eût pas manqué de me chasser de mes États ; au lieu que, demeurant neutre comme je fis, j'y suis paisiblement rentré après l'évacuation des troupes, disposé plus que jamais à marquer mon attachement au Roi. Voilà, Monsieur, continua-t-il, ce que je vous prie de lui représenter, afin qu'il me rende sa protection et ses bonnes grâces. » Il me fit ensuite conduire à l'appartement de la Duchesse de Wittemberg, sa belle-mère, et des princes, ses enfants. On y était prévenu de tout. L'accueil fut également favorable. La Duchesse me présenta ses petites-filles, princesses remplies de vertu, d'esprit et de beauté, et témoigna désirer beaucoup qu'elles fussent établies en France, et me pria de le dire à la Princesse de Condé, sa sœur [1]. A peine eus-je été reconduit dans les carrosses de Son Altesse, que je reçus quantité de rafraîchissements.

M. Massei, déjà rendu à Parme, avait tout prévenu en ma faveur. Le Duc, averti par les capucins de mon arrivée, me fit demander quelle réception je désirais, ou une audience aussi distinguée qu'à Modène, ou une particulière où je pourrais venir *incognito* par l'escalier secret, où on me ferait asseoir et couvrir, ce qui ne pouvait se faire en public ? L'humilité du prélat capucin fut mise alors dans une épreuve délicate. Confus de tant d'attention, il préféra modestement l'escalier dérobé. Un carrosse vint le prendre, le Prince le reçut en son cabinet. Deux fauteuils étaient placés en cérémonie vis-à-vis l'un de l'autre. Le Prince ou par politesse, ou par ennui de la harangue, l'interrompit et le fit asseoir et le fit couvrir, car il avait alors l'habit d'évêque. Sa Grandeur s'en défendit, mais il fallut se rendre. Son Altesse n'ayant voulu ni s'asseoir, ni se couvrir devant lui : « Je ne puis trop vous prier, me dit-elle, de marquer au Roi quelle est ma vénération et mon dévouement. » — « J'exécuterai les ordres de Votre Altesse, lui dis-je, quoique les preuves, qu'elle en a données dans la dernière guerre,

1. Cf. La Chesnaye Desbois, *Dict. de la noblesse*, v. Est.

ne permettent pas de douter de ses sentiments. » — « Ce que je fis alors, reprit-il, n'est qu'un léger crayon de ce que je voudrais faire pour les intérêts de Sa Majesté. » Je reçus le même accueil de M^me^ la Duchesse, chez qui le Duc me fit conduire, et elle me montra le portrait de la Reine d'Espagne, sa fille, et plusieurs ouvrages de miniature et de peinture de sa façon très bien travaillés. A peine fus-je de retour aux capucins, qu'un gentilhomme vint me saluer de la part de Son Altesse, suivi de vingt-cinq portefaix chargés de présents.

Nous trouvâmes à Turin Monseigneur l'archevêque d'Avignon[1]. J'y rendis visite à Madame Royale, à madame la Marquise de Prie, épouse de l'ambassadeur de France, lequel était alors à Chambéry à la suite du Roi de Sardaigne. J'y reçus une lettre du marquis du Coudré, un des principaux seigneurs de sa cour, pour m'engager à passer par Chambéry, parce que le Roi de Sardaigne voulait me communiquer quelques affaires importantes. La commission était délicate : les deux cours de Rome et de Sardaigne étaient alors brouillées, et sans doute que le Roi, sachant l'accès que j'avais auprès du Pape, m'aurait chargé de quelque négociation. Heureusement il ne se trouva pas à Chambéry lors de mon passage; je passai outre.

M. de Villeroy, archevêque de Lyon, voulait être cardinal; il crut se faire en nous deux patrons. Tout fut mis en œuvre pour nous recevoir. Le prévôt des marchands vint par son ordre aux capucins où nous étions, et se chargea de nous défrayer. Le prélat était à sa maison de campagne avec Milord Bolingbrocke[2]. Ses carrosses vinrent nous chercher, il nous régala magnifiquement et dans une conversation particulière il me dit confidemment : « Vous avez beau champ pour parler en ma faveur à Sa Sainteté, vous connaissez l'attachement du Maréchal de Villeroy, mon père, pour le Saint-Siège, et les services qu'il lui a rendus. Je ne

1. François Maurice Gonterio.
2. Cf. Lee. *Dict. of nation. biogr.*, v. Saint John Henry, p. 129.

lui suis pas moins dévoué, et je serais bien plus en état de le servir si j'étais revêtu de la pourpre, surtout dans un temps où tant de personnes refusent de rendre à ses oracles la soumission qui leur est due. Je vous prie d'employer pour cela vos bons offices, et d'y engager M. Massei. » Un capucin n'est point avarè des promesses; je promis tout; mais par événement cela n'a servi de rien.

Le cardinal de Bissy, instruit de notre arrivée, nous envoya ses carrosses à deux lieues de Paris, et nous logea chez lui à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Un nouveau cardinal doit, selon l'usage, défrayer celui qui lui porte la barrette. J'avais rendu service à M. de Bissy, le Pape le lui marquait expressément dans son Bref[1] et le Roi sut bon gré de l'accueil qu'il me fit. Ce prélat porta ses bontés pour moi jusqu'au point qu'un jour, en bonne compagnie, il me mit au col la belle croix d'or dont il se servait étant évêque de Toul avant que d'être évêque de Meaux. Toute sa famille entra dans ses vues, et ne cessait de publier qu'on me devait la pourpre. Mais la mort de Louis XIV changea la face des affaires, aussi bien pour moi que pour la Religion et l'État.

Le cardinal de Rohan, instruit de notre arrivée, vint le lendemain pour nous voir. Les deux Eminences me prirent à quartier pour me prévenir sur bien des choses importantes, ils me demandèrent si je songeais à voir les cardinaux de Polignac et de Noailles. Je répondis que je verrais le premier, mais que je trouvais de la difficulté pour le second. » — « C'est tout le contraire, me dirent-ils, vous ne pouvez vous dispenser de voir le cardinal de Noailles; tenez-vous seulement sur la réserve, répondant simplement à ce qu'il vous demandera; mais gardez-vous bien d'aller chez le cardinal de Polignac : il est persuadé que vous l'avez mis mal dans l'esprit du Pape, il ne veut plus vous voir; ce serait vous exposer à vous faire mal traiter. » Surpris de cette nouvelle, je leur expliquai comment tout s'était passé à

1. L'original de ce bref *Charitatis vestræ*, 3 juin 1715, est aux Aff. Étrang., Corr. Rome, n. 552, fol. 259.

Rome, et que, bien loin de le desservir, j'avais toujours pris ses intérêts. Je priai leurs Eminences de me procurer un moment de conversation avec lui, que j'espérais de le détromper. — « Ce serait peine perdue, répondirent-ils, nous l'avons instruit de tout ce que vous venez de nous dire, à mesure que vous l'écriviez de Rome, il a toujours très mal reçu nos représentations : au reste, consolez-vous, vous n'aurez rien à démêler avec lui; vous n'êtes pas le seul contre qui il ait pris de travers; il n'en use guère mieux avec nous et avec M. le nonce, depuis ce qui s'est passé chez le cardinal d'Estrées. Le plus souvent il nous refuse le salut et nous tourne le dos ; nous nous en mettons fort peu en peine. Le Roi est informé de tous ces écarts, et autant qu'il est satisfait de notre conduite, autant est-il mécontent de la sienne, et ne vous rend pas moins justice sur la vôtre. »

On me prévint dans la même conversation sur une entrevue que j'allais avoir avec M. le Chancelier Voisin. Ce ministre était lié avec M. Amelot[1], et il eût bien voulu effacer dans l'esprit du Roi les fâcheuses impressions qu'on lui avait données contre lui à cause de ses liaisons avec les cardinaux de Noailles et de la Trémoille, et le sieur Philopald. Cependant le Roi voulait être exactement instruit et avait ordonné au Chancelier de m'interroger; et afin que rien n'échappât, on devait placer derrière la tapisserie un secrétaire qui devait écrire à mesure toute la conversation. Les cardinaux, prévenus par le Chancelier, me dirent : « M. Voisin va bientôt vous faire prier d'aller chez lui, pour s'informer par ordre du Roi de la conduite de M. Amelot. Vous ne sauriez trop peser vos paroles; tout doit être écrit sans que vous vous en aperceviez, et tout doit porter coup. Nous sommes trop persuadés de votre prudence, pour douter que vous ne vous tiriez avec honneur d'un pas si déli-

1. La correspondance d'Amelot et de Voisin en 1715 est aux Arch. Étrang., Corr. de Rome, n° 554. Voir encore *Négociation de M. Amelot à Rome en 1715 en vue d'assembler en France un concile national*, par Le Dran. Aff. Étrang., Mém. et docum., n° 69, et des lettres de Voisin dans le f. fr. 17748.

cat. » Je leur exposai tout ce que j'avais à dire, et je promis de parler de façon que, sans manquer à la fidélité que je devais au Roi, personne n'aurait lieu de se plaindre.

Peu de temps après, un gentilhomme du cardinal de Noailles vint me faire compliment sur mon arrivée. Je me rendis à l'archevêché. C'était un jour d'audience. Son Eminence me vit dans la foule, et me fit des reproches obligeants sur ce que je prenais un temps si embarrassé, et me pria de revenir un jour plus libre. Les cardinaux de Rohan et de Bissy me conseillèrent de ne pas me fier à ses politesses. En effet, étant allé peu de jours après chez lui, sur un billet qu'il m'écrivit, ni lui ni moi ne voulant faire la première ouverture sur les affaires de l'Église, la conversation pendant deux heures ne roula que sur des choses indifférentes, jusqu'à ce que quelqu'un étant venu, je pris congé de Son Eminence qui me combla de politessses et me fit les plus grandes offres de services. Il y avait d'ailleurs des raisons secrètes d'un projet d'accommodement, qui l'engageaient à ménager un homme qu'il savait être écouté du Pape, et qui venait en France par ordre du Roi.

Tandis que j'étais à l'archevêché, un officier de M. le Chancelier vint me prier de venir à son hôtel sur les trois heures. « Je vous aurais épargné la peine de venir et je serais allé chez vous, me dit ce magistrat, si je n'avais été plus occupé qu'à l'ordinaire. » La conversation, qui fut longue, roula toute sur la conduite de M. Amelot. Je tins parole et je ne dis rien qui pût lui nuire. « Mais, ajouta le Chancelier, on sait ici que M. Amelot a peu d'égard pour M. de Targny, quoique le Roi le lui ait donné pour conseil, et que par sa capacité et son zèle il méritât toute sa confiance. Au contraire il a une relation étroite avec le sieur Philopald, qu'on sait être l'agent secret du cardinal de Noailles, et des fréquentes conférences avec lui chez le cardinal de la Trémoille. Le Roi qui compte sur votre probité, souhaite que vous l'instruisiez de tous ces faits : c'est par son ordre que je vous le demande. » Une interrogation si précise me mit au bout de mon rôle. Je ne voulais

pas me commettre; mais la fidélité pour le Roi et la sincérité de mon cœur l'emportèrent sur mes craintes. « Tout cela est vrai, répondis-je, le sieur Philopald est très fréquemment enfermé avec le cardinal de Trémoille et M. Amelot; mais j'ignore absolument le sujet de leur secrète conférence. M. de Targny n'entre dans aucune affaire, où il se voit inutile et sans agrément : sans doute ils ont des raisons d'en user de la sorte, qu'il ne m'est pas permis d'approfondir. M. Amelot m'a dit qu'il croyait utile au bien de la cause d'agir seul et dans le plus grand secret, et je suis persuadé qu'il a les meilleures intentions. » Cette conversation porta coup; M. de Targny fut rappelé, et le sieur Philopald chassé de Rome. Il est vrai que ce fut le Pape qui, de concert avec le Roi, et peut-être à sa prière, lui donna ordre de sortir de Rome dans les vingt-quatre heures, et de l'État ecclésiastique dans quatre jours. Le cardinal de la Trémoille et M. Amelot m'attribuèrent ce coup imprévu et m'en écrivirent fort vivement, et selon les apparences ils n'avaient pas tout le tort; car quoique je n'eusse jamais écrit sur leur compte, même à mes amis, il y a lieu de présumer que mon témoignage fit prendre enfin un parti qu'on méditait depuis longtemps.

La maison de Noailles n'était point entrée dans les sentiments du cardinal de Noailles, elle était même très inquiète des suites que pouvaient avoir ses démarches auprès du Pape et du Roi[1]. On lui en avait fait de vifs reproches, et on l'avait enfin amené à des voies d'accommodements et à m'en faire l'ouverture pour ménager l'affaire auprès du Pape. M. Sauveur, sous-précepteur des Enfants de France, vint me rendre visite et me parla beaucoup de l'entrevue que j'avais eue avec le cardinal, et me dit de la part du duc de Noailles, son neveu, que la famille en avait attendu quelque bon effet, et qu'elle en était très mortifiée que Son Eminence n'eût pas tenu la parole qu'elle avait donnée

1. Lire par exemple une lettre du duc de Noailles à son oncle, en date du 20 janvier 1708, dans le ms. fr. 6950.

d'examiner avec moi les moyens de terminer cette triste affaire; mais qu'à sa place, M. le duc de Noailles voulait avoir un entretien avec moi aux Tuileries, ou ailleurs à mon choix. On voulait m'engager à retourner à Rome pour en faire la proposition à Sa Sainteté; personne n'était plus en état de la faire goûter et en cela je rendrais un grand service à l'Église et je serais regardé dans la famille comme un ange de paix. Je me défendis modestement sur ces grandes idées et l'honneur qu'il voulait me faire de me confier une négociation où tout le monde avait échoué. J'acceptai cependant de faire le voyage si le Roi le jugeait à propos; mais l'affaire en demeura là. La mort du Roi qui suivit de près, changea si fort la face des choses, que le cardinal ne garda plus de mesure et leva l'étendard de la révolte, de la manière la plus scandaleuse, par l'appel au futur concile et le soulèvement qu'il excita dans tout le royaume.

Cependant M. Massei exécuta sa commission; la barrette fut remise au Roi, et mise en cérémonie selon l'usage sur la tête de M. de Bissy. Le Roi était alors à Marly. Il me fit dire par le P. Letellier qu'il avait beaucoup de joie de mon retour et qu'il me verrait à Versailles. Le 12 août je m'y rendis, et je fus introduis dans son cabinet. Le Roi commençait à être indisposé. Le P. Letellier me prévint sur son état et m'avertit d'abréger ce que j'aurais à dire, me bornant au pur nécessaire pour ne pas l'incommoder. Je fus très affligé de son état et bien mortifié d'être obligé d'estropier un grand discours que j'avais préparé pour remplir mes commissions. Mais l'affabilité charmante du Roi, et un air de gaieté que j'aperçus sur son visage, me rassurèrent. Je présentai le bref du Pape, et j'eus le courage de prononcer impitoyablement ma harangue, et de remercier Sa Majesté de la dignité épiscopale et de la pension de trois mille livres. Le Roi m'écouta fort paisiblement sans paraître fatigué, et dans sa réponse il marqua une profonde vénération pour le Saint-Père. Il parut extrêmement sensible aux éloges que Sa Sainteté donnait à son zèle, et aux prières

qu'il faisait tous les jours pour sa conservation. « Il me rend justice, dit-il, personne n'est plus attentif que moi à conserver la pureté de la foi que j'ai héritée de mes ancêtres. Vous êtes heureux d'avoir su gagner l'estime et la confiance d'un si grand Pontife, dont la vie sera toujours trop courte pour le bien de l'Église. La considération qu'il a pour vous, n'a pas peu contribué à m'en donner beaucoup à moi-même ; vous ne tarderez pas à en éprouver les effets, vous pouvez en instruire Sa Sainteté de ma part, en attendant que je le fasse moi-même en répondant à son bref. Les ducs de Toscane, de Modène et de Parme savent aussi combien je suis sensible à ce que vous me dites de leur part. » Le marquis de la Vrillière et le P. Letellier me suivirent après l'audience pour me féliciter. « Il semble, dirent-ils, que vous veniez de rendre la vie au Roi ; à peine pouvait-il se soutenir, la mort était peinte sur son visage ; dès que vous avez commencé de parler, ses yeux ont repris leurs premiers feux. » Le cardinal de Rohan qui survint y joignit son compliment, m'engagea à suivre le Roi à sa chapelle, à me trouver à sa messe et à son dîner.

J'allai chez le duc d'Orléans, je m'y croyais inconnu. « Votre Altesse royale, lui dis-je, voit un évêque inconnu à la Cour, qui prend la liberté de lui offrir son respect et lui demander sa protection. » Le duc, qui était la grâce même, m'interrompit et me parla en ces termes : « C'est trop vous humilier, Monsieur, que de vous croire inconnu ; les services importants que le P. Timothée de la Flèche, capucin, aujourd'hui évêque de Bérite, a rendus pendant tant d'années à l'Église et à l'État, ont fait trop de bruit en France et à Rome pour que je puisse les ignorer. Je lui ai des obligations particulières qu'il ne sait peut-être pas ; il m'a rendu de bons offices auprès du Saint-Père, en le désabusant des idées fâcheuses de mon peu d'attachement pour le Saint-Siège, dont on l'avait prévenu contre moi. Rien, Monsieur, de ce que vous dites alors en ma faveur ne m'est échappé : ce trait m'est toujours présent, de même que ce que vous dites de la part de Sa Sainteté à la Duchesse de Berry, ma fille, il y a deux

ans, dans le voyage que vous fîtes à Versailles pour l'engager à se mieux conserver. Rien de plus gracieux pour elle et pour moi. J'en fus aussi charmé que des beaux présents que vous lui fîtes, je ne l'oublierai jamais et vous pouvez compter que je ne trouverai aucune occasion de vous faire plaisir, que je n'embrasse avec joie. » Fiez-vous à l'eau bénite de cour : loin de me rendre service quand il fut régent du royaume, à peine quand je fus le voir daigna-t-il me regarder et me dire deux mots brusquement. L'abbé de Livry [1], avec qui j'avais été très lié à Rome, m'ayant aperçu dans les galeries, m'aborda et me parla de mes démêlés avec le cardinal de Polignac. Je l'instruisis de tout, il s'offrit de ménager une entrevue avec son Eminence qui était alors dans la galerie. Je l'acceptai avec joie, l'abbé l'alla joindre, et fit tout ce qu'il put pour l'y engager. Tout fut inutile. L'abbé, fâché du mauvais succès de sa commission, me conseilla de me tenir sur mes gardes. En effet, le cardinal mit tout en œuvre pour me nuire. Il fit ce qu'il put pour empêcher le Roi de me placer, et même pour me faire sortir du royaume. Il est vrai que, dans la crainte de déplaire à Sa Majesté, il cachait son jeu et faisait agir d'autres personnes. Pour entendre cette intrigue, il faut prendre les choses de plus haut.

On m'avait nommé coadjuteur de Babylone sans dessein de m'y envoyer. Ce n'était qu'un titre en attendant quelque autre place. D'ailleurs, M. Pidou, évêque de Babylone, n'avait point besoin de secours, puisqu'il n'avait rien à faire; il avait même quitté sa résidence ordinaire pour revenir à Ispahan, capitale de la Perse, avec l'emploi de consul de France, charge toute séculière, absolument incompatible avec les fonctions épiscopales [2]. Cependant le cardinal de

1. François Sanguin de Livry, mort le 15 février 1729.

2. Louis-Marie Pidou de Saint-Olon, théatin, né à Paris en 1637, mort à Ispahan le 20 novembre 1717. Il avait eu, en 1708, Gatien de Galiczon pour coadjuteur, mais ce dernier était mort à Ispahan le 27 septembre 1712. Fisquet. *La France pontificale*, Paris, t. II, p. 726 et s.

Polignac crut y trouver un prétexte pour envoyer en Perse l'évêque capucin. Il fit agir ses amis à Rome, la Congrégation de la Propagande représenta au Pape qu'il était de bon ordre que les Religieux faits évêques en faveur des missions, se rendissent au lieu de leur destination; que les églises étaient abandonnées, et que souvent des religieux prenaient le prétexte des missions pour se faire faire évêques, et se plaçaient en Europe. Le Pape goûta ces réflexions, et j'eus ordre de partir incessamment pour Babylone. Mais le Pape s'étant souvenu de ses premières vues sur moi, envoya le courrier suivant un ordre contraire, et fit écrire aux cardinaux de Rohan, de Bissy et au Nonce, de presser Sa Majesté pour me placer en France. En effet, je fus mis sur la feuille pour l'évêché de Clermont; mais le Roi étant mort avant que de l'avoir signé, ma Prélature s'en alla en fumée [1].

Le cardinal de Polignac se croyant débarrassé, après la mort du Roi, des ménagements qu'il avait gardés jusqu'alors, me fit un affront sensible. Le cardinal de Bissy, ayant fait faire un service solennel pour Sa Majesté dans l'abbaye de Saint-Germain, donna à dîner à tous les cardinaux et évêques qui étaient à Paris, à l'exception du cardinal de Noailles. Rien de plus naturel que de m'y admettre, puisque je logeais à l'abbaye et n'avais point d'autre table. Le cardinal de Polignac m'ayant vu entrer dans la salle avec M. Massei, se leva brusquement et tira M. Massei à l'écart; il lui demanda si je serais du repas. Ayant appris que oui : « Je vais donc m'en retourner, dit-il, je ne puis me résoudre à voir cet homme, à plus forte raison à manger avec lui ». Surpris de cette brusque incartade, M. Massei lui représenta le tort qu'il allait faire dans le monde par un éclat si déplacé, que n'ayant point d'autre maison, j'étais dans la nécessité d'être à la cérémonie à laquelle, d'ailleurs, la bienséance et mon attachement pour le feu Roi ne me permettaient pas de manquer. Tout fut inutile, l'Eminence

1. Ce fut Massillon qui fut nommé à Clermont à la place du P. Timothée.

tint ferme; *tantæ ne animis cœlestibus iræ*. Le cardinal de Polignac prit le chemin de la porte, le cardinal de Bissy courut après lui pour en savoir la raison; et l'ayant apprise, il ne put revenir de sa surprise. Toutes ses remontrances furent sans effet. Enfin il eut la faiblesse de sacrifier l'évêque au cardinal; il vint me dire à l'oreille d'une voix tremblante et me faisant mille excuses, qu'il me priait d'agréer qu'on me servît à manger dans une autre chambre. On peut juger de ma douleur de cet affront sanglant. J'en fis à Dieu le sacrifice. L'affaire fut aussitôt sue des prélats assemblés qui en témoignèrent beaucoup de peine. M. de Polignac la répandit dans la ville, sous des couleurs bien différentes; elle vint aux oreilles de M. le Régent qui dit tout naturellement : « Le cardinal de Polignac est un fou de n'avoir su dissimuler son ressentiment pendant une heure en si bonne compagnie, et le cardinal de Bissy bien faible d'avoir donné dans son caprice. »

Quand le cardinal de Bissy et sa famille m'en firent des excuses, je tournai tout du côté du christianisme, et tout Paris me rendit justice aux dépens des deux Eminences [1].

1. Sur cet incident voir les *Anecdotes ou mémoires secrets* de Villefore. Utrecht, 1732, tom. II, p. 3 et 4.

CINQUIÈME PARTIE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV JUSQU'A CELLE DE L'ÉVÊQUE DE BÉRYTE

La mort de Louis XIV fut une crise violente pour la religion. Le cardinal de Noailles à la tête du conseil de conscience, nombre d'évêques suspects placés en divers sièges, la ville de Paris déchaînée, le Parlement levant le masque, le public inondé de libelles satiriques, le Saint-Siège méprisé, l'épiscopat avili, la foi courait les plus grands risques, et le système des billets de banque ne porta pas de plus rudes coups à la fortune des particuliers, que le jansénisme en porta aux consciences. Il est aisé de sentir que non seulement je fus entraîné dans la foule, mais distingué parmi les autres. Tout partisan de la Constitution était odieux. Que devait-on penser de celui qui en avait été le premier mobile, et qu'on disait en avoir été le porteur? Je songeai donc à me retirer à petit bruit de Paris, pour éviter les revers qui me menaçaient. Le cardinal de Bissy et sa famille commençaient à se lasser de m'avoir pour hôte. Les premières démonstrations s'étaient changées en froideur, d'autant plus que toutes les espérances d'établissement s'étant évanouies, j'allais être longtemps à leur charge. Je pris mon parti. Le cardinal à qui j'en fis l'ouverture me confirma dans mon dessein et me dit : « Dans la triste situation où sont les affaires, le parti connaît trop votre zèle pour vous épargner, et les catholiques sont trop faibles pour vous défendre; vous allez être l'objet du déchaînement public. Toutes vos démarches seront observées et empoi-

sonnées : l'insulte du cardinal de Polignac, l'accueil de M. le Régent vous annoncent assez l'orage. Le P. Letellier a eu grand tort de ne pas faire signer la feuille avant la mort du Roi; vous seriez aujourd'hui placé; il n'y a plus d'espérance, j'en suis au désespoir. Il ne reste plus qu'à vous trouver une retraite honnête, où vous puissiez continuer à servir l'Eglise. J'y vais travailler de mon mieux; plusieurs évêques hors d'état de faire leur fonction ont besoin de suffragant, et je vais vous en ménager quelqu'un. » Il le fit, plusieurs lettres partirent pour proposer un suffragant à divers prélats. On peut penser quels éloges prodigue un homme qui veut se défaire de sa marchandise et placer un ami. M. d'Argouges, alors évêque de Vannes, accepta l'offre et m'écrivit. Rien n'était mieux assorti. J'avais longtemps travaillé dans son diocèse ; j'en étais estimé. Plein de feu comme moi sur les affaires du temps, personne n'était plus à mon gré. Le marché fut bientôt conclu; des compliments assaisonnèrent la négociation; je partis.

Le jeune Roi était alors à Vincennes. Avant mon départ j'allai prendre congé de Sa Majesté. M^me^ de Ventadour qui me connaissait, me présenta. « Voilà, dit-elle, M. l'évêque de Bérite qui vous reçut aux capucins de Meudon et donna la bénédiction du Saint-Sacrement et a fait présent à Votre Majesté du beau reliquaire qui est au chevet de votre lit, pour qui vous avez tant de dévotion ». — « Adieu, Monsieur, dit alors le Roi d'un air aimable ; priez Dieu pour moi, je le prierai aussi pour vous. » Nombre de seigneurs que je fus visiter, m'accablèrent de caresses et de protestations de services. Les démonstrations coûtent peu à la cour : tout est encore à venir. Le P. Letellier non seulement n'avait plus de crédit; mais il s'attendait tous les jours à recevoir ordre de s'éloigner de Paris : en effet, il fut exilé à Amiens, de là à La Flèche où il mourut [1719]. J'allai prendre congé de lui. Il est difficile de comprendre l'impression qu'avait faite sur un confesseur si accrédité, le renversement total des affaires. La vue d'un homme qui l'avait tant servi le réveilla, les larmes accompagnèrent ses dis-

cours et ses embrassements. « Il est vrai, dit-il, qu'il n'a tenu qu'à moi de faire signer la feuille où vous étiez désigné évêque de Clermont, je comptais le faire selon l'usage à la Toussaint, après que le Roi aurait fait ses dévotions. Jamais je ne m'étais attendu à une mort si précipitée, je le croyais même rétabli. C'est une perte pour l'Eglise, j'en suis la cause innocente. Vous et bien d'autres sujets destinés aux premières places lui auriez rendu de grands services. Vous le méritiez; vous avez souvent exposé votre vie même pour elle. Hors d'état de jamais réparer une pareille méprise, je n'ai plus qu'à adorer la Providence et à gémir le reste de mes jours. » — « J'ai vécu content, lui dis-je, plusieurs années, n'étant que pauvre religieux, je vivrai aussi content pauvre évêque. » Je payais tout le monde de la même réponse. Je souhaite qu'on l'ait crue sincère et qu'on en ait été édifié [1].

Marie Casimir, reine douairière de Pologne, avait quitté Rome depuis quelques années et s'était retirée à Blois où le feu Roi lui avait accordé le château. J'étais de sa cour en qualité de son théologien. Je pris ma route par Blois pour lui rendre visite. En passant à Orléans, je vis M. Fleuriau [2], évêque, qui me retint un jour entier. Tout le monde connaît le zèle et l'éminente piété du prélat. On juge aisément que la conversation roula sur les affaires présentes avec cette effusion de cœur et cette douleur dont de vrais catholiques sont pénétrés dans ces tristes circonstances. La reine de Pologne me retint six jours et me fit promettre de revenir tous les ans. Elle avait perdu depuis peu le prince Alexandre, son fils aîné. Ce prince, avec l'agrément du Pape, avait fait profession dans l'ordre des capucins peu de jours avant sa mort, et avait ordonné qu'on l'exposât après sa mort un jour entier dans leur église, revêtu de l'habit de l'ordre, avec lequel il voulait être inhumé sans aucune distinction comme

1. D'après le *Journal de Targny*, le P. Timothée dut avoir, au moins en espérance, une pension sur l'abbaye de St-Waast d'Arras. *J. de Targny*, p. 505.

2. Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville.

les autres religieux, avec cette épitaphe : *Hic jacet pulvis et cinis*[1]. Le Pape, instruit de ses dispositions, ordonna qu'avant de les exécuter, on lui rendrait les honneurs dus à sa naissance; après quoi on satisferait à sa piété. Le corps, revêtu d'habits royaux, fut porté en cérémonie dans les principales rues de Rome, suivi d'une magnifique cavalcade, où se trouva toute la prélature et la noblesse romaine, au milieu d'une infinité de flambeaux qui, joints aux illuminations qu'on fit dans toutes les maisons, rendaient presque aussi claire que le jour la nuit qui fut choisie pour la faire. Le Pape fit illuminer tout son palais de Montecavallo, où il vit passer le convoi. L'église des capucins était toute tendue de velours noir, avec les armes de la famille royale; le corps fut posé sur un superbe catafalque, jusqu'au lendemain à midi.

Le Sacré Collège vint y faire un service solennel, où un cardinal officia. Après quoi il fut revêtu d'un habit de capucin, demeura exposé en cet état tout le reste de la journée, et sur les sept heures du soir fut enterré comme les capucins. La Reine qui aimait tendrement son fils, ne put à ce récit retenir ses larmes ; comme elle était extrêmement pieuse, la sainteté de cette mort la consola. Elle mourut elle-même quelque temps après mon départ. Elle m'avait honoré de sa confiance, et je garde précieusement plusieurs lettres écrites de sa main. J'étais son correspondant à Rome auprès du Pape.

Elle me donna un de ses carrosses jusqu'à Tours. Je trouvai à Saumur plusieurs de mes parents qui étaient venus au-devant de moi, et à Baugé M^me^ de Contades, supérieure de l'Hôtel-Dieu, m'engagea à faire un service solennel pour le feu Roi, en reconnaissance des bienfaits dont il avait comblé le marquis de Contades, son frère. Le P. Gautier, jésuite, habile prédicateur, fit l'oraison funèbre. On peut penser quelle sensation fit dans La Flèche l'arrivée d'un homme qui avait fait tant de bruit dans le

1. Je donne ce texte d'après le ms. 1787, de la Mazarine. Cf. *Mém. du P. Tim. de la Fl.*, édit. de 1752, p. 278.

monde, et qui le premier de sa ville avait su gagner la confiance du Pape et du Roi, et s'élever à l'épiscopat. Les rues à mon passage étaient pleines de monde, ma maison ne se désemplissait pas. J'y donnai la confirmation à plus de cinq mille personnes. A Nantes, M. de Beauvau, alors évêque[1], me fit donner la tonsure et la confirmation. J'arrivai à Vannes le 17 novembre.

M. d'Argouges m'attendait avec impatience. Il me logea dans son palais et me fit rendre par tout le corps de ville tous les honneurs épiscopaux. La ville s'y porta de bonne grâce. J'y étais connu et j'y avais exercé le ministère avec succès. L'évêque me mit au fait de tout et me fit faire toutes ses fonctions, entre autres la bénédiction d'une infinité de pierres d'autel, dont l'hôpital tire un profit considérable en les distribuant. Le diocèse est vaste. Depuis bien des années l'évêque était hors d'état d'agir. Je trouvai un travail immense. Quoique j'eusse alors cinquante-cinq ans, j'employai sans relâche à le parcourir les six mois que vécut encore le prélat. Sa mort changea pour moi toutes les affaires[2]. Je fus plus embarrassé que jamais et sans ressource. A la cour le cardinal de Noailles m'était contraire[3]. A Paris mes amis étaient sans crédit et craignaient de m'avoir à leur charge. A Vannes, un nouvel évêque n'avait plus besoin de moi. On y fit même à mon insu et par bonté une démarche qui gâta tout : le clergé, la noblesse et le corps de ville envoyèrent en cour un placet où on me demandait pour évêque. M. de Koetlogon, vice-amiral, depuis mort maréchal de France, le présenta au Régent. On m'imputa une démarche où je n'avais point de part, et je passai pour un ambitieux. Cependant j'écrivis cette mort à M. le Régent, au cardinal de Noailles et à la maison d'Argouges; je fis le service solennel pour le défunt et je vis mettre le scellé sur les effets de la succession.

1. Jean-François de Beauvau du Rivau.
2. François d'Argouges mourut en mars 1716.
3. Cf. Correspondance du C. de Noailles. Arch. nat. Paris, L. 21, p. 186. Lettre du 30 mars 1716.

Le testament m'avait été remis. J'en fis l'ouverture en présence des Grands Vicaires, du chapitre et des magistrats. La douleur et le travail me rendirent malade. Quand je fus rétabli, M. le comte de Lannion, gouverneur de Vannes, me prit dans son hôtel.

L'abbé de Robien, un des Grands Vicaires du chapitre, *sede vacante*, pour faire sa cour au cardinal de Noailles, se déclara contre moi, et me fit tout le mal qu'il put, d'abord sourdement pour sauver les apparences, et bientôt ouvertement. Tantôt il me traversait dans mes fonctions; tantôt il se faisait écrire des lettres désobligeantes contre moi par le nouvel évêque nommé [1], qu'il affectait de rendre publiques, et sur lesquelles il me disait que je ferais bien de quitter le diocèse. Il fit venir l'évêque de Quimper donner les ordres sous mes yeux. Par ses instigations, M^me^ de Lannion qui, comme son mari, m'avait désiré dans son hôtel, prit des prétextes pour m'en déloger. M^me^ la comtesse de Tournemine me reçut chez elle. Force fut de prendre patience et d'attendre un débouché, cependant de vivre tranquille dans la retraite sans me mêler de rien et toujours sur le qui-vive.

Les retraites publiques établies en Bretagne, et singulièrement à Vannes depuis plus de quatre-vingts ans, sont le fruit des travaux des vertus et des miracles du célèbre M. le Nobletz et de son successeur le P. Maunoir, jésuite. Cette œuvre tient du prodige. Il y a des maisons pour les deux sexes. Des trois ou quatre cents personnes, à la fois de tout état, font les exercices avec une piété surprenante; des paroisses presque entières y viennent de bien loin, leur pasteur à la tête, pour en profiter. Une suite continuelle d'instructions et de méditations remplit tout ce saint temps, et toutes les années il s'y fait des conversions éclatantes. M. d'Argouges en était charmé; il avait dessein de m'y

1. Louis de la Vergne de Tressan, qui régna de mai 1716 à septembre 1717. — Le 14 mai 1716, le P. Timothée bénit une cloche à la chapelle Saint-Mandé (Arch. Morbihan, H. Fonds des cap.). En janvier 1716, il reçoit à la profession des Filles du Père éternel.

mener faire avec lui là retraite, afin que l'exemple des deux évêques lui donnât plus de poids. Je voulus exécuter ce projet, et j'allai faire la retraite chez les jésuites. C'en fut assez pour déplaire au cardinal de Noailles. M. de Robien, avec une amitié feinte, vint m'en donner de charitables avis.

« Ce n'est guère vous ménager, me dit-il, la protection du cardinal de Noailles à qui vous savez que le commerce avec les jésuites ne plaît pas; vous devriez, dans les circonstances où vous êtes, faire céder votre zèle à votre intérêt. Une retraite chez les capucins dont vous avez porté l'habit, eût été moins suspecte et aussi édifiante. » Je lui répondis que mon respect pour la mémoire de M. d'Argouges m'avait fait exécuter un projet qu'il avait formé, mais que l'année prochaine j'irais aux capucins.

Cependant le cardinal de Polignac, qui avait sourdement travaillé, quoique sans effet pendant la vie du Roi, pour m'envoyer en Perse, fit agir de nouveaux ressorts contre moi par les intrigues de ses amis. Le préfet et le secrétaire de la Propagande représentèrent au Pape que le gouvernement étant changé en France, j'étais sans espérance d'être jamais pourvu. L'évêque de Vannes était mort, j'étais inutile et exposé à mille désagréments, dans un pays où le parti était dominant. Ce serait me rendre service de m'envoyer à Babylone, où j'étais très nécessaire, attendu la maladie de l'évêque. Le Pape n'avait pas oublié l'odieuse manœuvre qui s'était faite, ni les assurances qu'il m'avait données; il fut indigné de cette nouvelle tentative, et ne répondit point au placet. Ce silence fut regardé comme un acquiescement, et sans autre forme de procès, on m'envoya ordre de me rendre en Perse. Cet ordre fut adressé au cardinal de Polignac qui en triompha, et le remit au nouvel évêque de Vannes qui me le fit signifier.

Je me soumis à cette nouvelle épreuve, et je me retirai dans la Chartreuse d'Auray, qui en est proche, pour délibérer sur le parti que j'avais à prendre. De là j'écrivis au Pape, et après lui avoir rappelé ce qui s'était passé, et représenté qu'à mon âge je ne pouvais faire un voyage si diffi-

cile, je le priai de recevoir ma démission de la coadjutorerie de Babylone. La lettre fut adressée à M. Massei qui la présenta au Pape. J'écrivis sur le même ton au cardinal-secrétaire d'État et je fis écrire les cardinaux de Rohan et de Bissy. Le Pape, surpris d'un ordre donné sans son agrément, reçut ma démission, et me fit écrire d'être tranquille, que je lui étais toujours très cher.

Peu de temps après, on nomma coadjuteur de Babylone le sieur Varlet, sujet très mince et dévoué au parti [1]. Après avoir parcouru le Canada et le Mississipi, où il s'était fait haïr et mépriser, il était revenu en France, et attendait l'occasion de servir le jansénisme. A peine celui-ci fut-il sacré sous le titre de coadjuteur de Babylone, qu'il se déclara ouvertement contre le Saint-Siège et passa en Hollande, où il eut une entière liberté. C'est là qu'abusant du caractère épiscopal, il eut la témérité d'ordonner des prêtres et de sacrer des évêques pour soutenir la petite église janséniste. Le Pape et la Congrégation le citèrent à Rome pour rendre compte de sa conduite. Sur son refus, Clément XI l'interdit de toutes ses fonctions épiscopales, le déclara intrus et l'excommunia solennellement avec tous ceux qu'il avait osé sacrer, excommunication et interdit qui ont été renouvelés par Innocent XIII et Benoît XIII. Tout a été inutile, le sieur Varlet a persisté dans son schisme et n'a cessé jusqu'à la mort d'infecter le petit troupeau qu'il s'était fait et qui s'est augmenté de quelques chartreux apostats et des autres réfugiés qui sont allés chercher un asile parmi les hérétiques. Telle est la vie de ce schismatique, plus célèbre par ses attentats que par son mérite ; tel a été le centre d'unité de la nouvelle église.

Depuis ce temps-là je fus assez tranquille, à quelque hauteur près que j'eus à essuyer du nouvel évêque ; mais ayant

1. Dominique-Marie Varlet fut nommé coadjuteur de Pidou le 17 septembre 1718. Il apprit la mort de ce prélat le jour même de son sacre à Paris, le 19 février 1719. — Le ms. 1787 de la Maz. ajoute ici : « Présenté par MM. Brivaicé et Tiberye, supérieurs de la maison ».

été transféré à Nantes, j'en fus débarrassé. M. de Caumartin, son successeur, en usa bien, me rendit tous mes pouvoirs et me fit faire toutes les fonctions épiscopales. L'abbé de Robien en fut très mortifié; mais c'était un esprit souple qui dissimula son chagrin et me fit plus d'honnêtetés que personne. Ce calme ne dura pas longtemps, le prélat fut transféré à Blois, et l'abbé Fagon, son successeur, me fit plus de mal que tous les autres[1].

J'en reçus d'abord quelques politesses à la sollicitation de M. d'Argenson, garde des sceaux, mais cela ne dura guère. L'abbé Fagon était dévoué au parti; c'en était assez pour n'aimer ni moi, ni les Jésuites. Les biens infinis qu'ils font à Vannes par les retraites, les y ont mis dans la plus haute considération. C'est par là qu'il voulut les mortifier. Il fit à son arrivée un règlement en deux articles. 1° Il défendait à tous les ecclésiastiques qui voudraient faire la retraite d'aller ailleurs que dans son séminaire; c'était attaquer la retraite des Jésuites où ils allaient tous. 2° Il défendait aux confesseurs d'interroger les pénitents sur les affaires de la Constitution; cela retombait encore sur les Jésuites qui étaient très exacts à le faire. Pour me chercher querelle si je m'y opposais, ou s'appuyer de mon suffrage si je l'approuvais, il m'en fit parler par son homme de confiance. Celui-ci s'annonça par les plus belles protestations et me confia en général que M. l'évêque méditait un règlement fort utile pour son diocèse. Je répondis sur le même ton que je connaissais trop sa prudence pour en douter. On en demeura là. L'évêque pour ménager de loin mon approbation augmenta ses politesses, m'offrit des lettres de Grand Vicaire et me fit faire l'ordination. Toutes ces avances me surprirent. Je connaissais trop le terrain pour m'y fier. En effet je découvris bientôt le mystère de ses politesses. On me fit part du règlement. Je le blâmai

1. Jean-Paul Lefèvre de Caumartin occupa le siège épiscopal de septembre 1717 à août 1719; Antoine Fagon de novembre 1719 au 16 février 1742.

extrêmement. Je fis deux espèces de dissertations dogmatiques pour le combattre et justifier la conduite des Jésuites. M. Fagon en fut piqué. M. d'Argenson, mon protecteur, mourut et on ne garda plus de mesures avec moi. L'abbé de Robien mourut aussi, mais entre mes bras, rétractant tout ce qu'il avait dit et fait contre la Constitution et contre moi. Le détail de cette mort est trop édifiant pour ne pas y entrer.

M. de Caumartin, étant évêque de Vannes, partagea sa confiance entre deux Grands Vicaires : l'abbé de Robien et l'abbé de l'Angle ; ou plutôt il la donna toute à celui-ci. L'abbé de Robien, qui jusque-là n'avait pas encore eu de concurrent, en fut mortifié ; sa santé en souffrit, il tomba dans la langueur, il ne vit plus personne, l'hydropisie s'y mêla ; il mourut enfin. Pendant sa maladie, M. de Vannes était aux États, et j'étais en retraite aux Jésuites ; j'entendis recommander M. de Robien aux prières de l'assemblée. Dès après la retraite, je courus chez lui. Il ne voyait que sa famille et ceux qui le servaient. On répondit qu'il n'était pas visible. Je chargeai le domestique de lui dire que j'étais venu le voir, et que je l'aurais fait plus tôt si je l'avais su malade, et que j'avais dit la messe pour lui. Le laquais eut ordre de me faire entrer si je revenais.

Je parus le lendemain et je fus introduit. Il était mieux. Dès qu'il m'aperçut il me tendit la main et baisa la mienne : « Ah ! Monseigneur, dit-il, quelle charité vous avez pour moi ! ai-je dû m'y attendre après les chagrins que je vous ai causés sans sujet ? Que cette démarche prouve bien votre religion. » Ses larmes l'interrompirent, je ne pus retenir les miennes. Je l'embrassai tendrement. Il ne cessait de me demander pardon et de me rappeler dans les termes les plus vifs l'injustice de sa conduite. Je l'assurai que j'oubliais tout et que j'avais pour lui l'amitié la plus parfaite. Le mal augmenta et à l'entrée de la nuit il me demanda. Mais comme je logeais fort loin, on différa de m'avertir jusqu'au lendemain. J'y vins aussitôt et le trouvai très mal.

Le malade, en me voyant, reprit ses esprits et renouvela ses protestations. « Depuis hier au soir, dit-il, je n'ai cessé de soupirer après vous. Ma dernière heure approche ; faites-moi la grâce de m'aider à profiter du peu de vie qui me reste : j'ai reçu les derniers sacrements, accordez-moi avec votre bénédiction l'indulgence que le Pape vous a donné le pouvoir d'accorder à l'article de la mort. » J'étais fort embarrassé, parce que l'abbé avait toujours favorisé le jansénisme, et j'allais profiter de la circonstance pour lui faire faire la rétractation.

Il s'aperçut de mon embarras, et en devina la cause ; et d'un ton de zèle que le désir de réparer ses égarements est seul capable d'inspirer : « Je ne suis plus, dit-il, ce que vous m'avez connu ; je veux mourir catholique, apostolique et romain, parfaitement soumis à toutes les décisions de l'Église, et en particulier à la Constitution *Unigenitus*. L'ambition et le respect humain m'ont fait tenir un autre langage pour ménager certains protecteurs ; dans le fond du cœur pourtant, j'y ai toujours été sincèrement soumis ; le moment de la mort lève un grand voile ; je sens que les intérêts de mon salut doivent l'emporter sur ces vaines considérations. Je regarde comme un des coups les plus singuliers de la grâce que j'aie encore le temps et l'occasion de rendre hommage à la vérité ; aidez-moi à en remercier la bonté divine ; daignez avoir pitié d'un pécheur véritablement converti ; je n'ai qu'un souffle de vie : ne me refusez pas l'indulgence que je désire. » Cette déclaration était sans doute suffisante. Cependant pour l'édification de ceux qui étaient présents et du public qui devait en être instruit, je voulus le faire expliquer plus en détail.

Je lui demandai donc avec son agrément : 1° Comment recevez-vous la Constitution *Unigenitus* ? Réponse : « Je m'y soumets de cœur et d'esprit ; je la regarde comme une bulle dogmatique et une règle de foi ; je déteste le scandale que j'ai donné en paraissant la rejeter, et tout ce que j'ai pu faire pour favoriser le parti de Jansénius et de Quesnel, à qui je dis anathème ; je demande très humble-

ment pardon à Dieu, à l'Église et à ceux que j'ai scandalisés, ou que j'ai persécutés, chagrinés, décriés, parce qu'ils pensaient autrement. » 2° Si vous reveniez en santé, ne rendriez-vous pas public tout ce que vous venez de me dire? et si Dieu dispose de vous, me permettez-vous de le faire à votre place? Réponse : « Oui, je vous supplie de tout mon cœur de le faire, car je sens bien que je touche à ma fin; si jamais je revenais en santé, je le publierais sur les toits; je le ferais afficher dans toutes les places publiques pour réparer le scandale que j'ai donné. — J'aurais pu faire les mêmes déclarations devant le Chapitre, avant que de recevoir les sacrements, mais je n'y ai pas pensé; je vous prie d'y suppléer, je vous en aurai une éternelle obligation; et si Dieu me fait miséricorde, je ne cesserai de le prier de vous en tenir compte. » Le malade mourut peu de temps après, je lui conférai l'indulgence, l'exhortai le crucifix à la main, et lui fis les prières des agonisants.

C'était un des mois de rigueur réservé au Pape en Bretagne pour conférer les bénéfices vacants. Le défunt était pourvu de la trésorerie, seconde dignité du Chapitre, et d'un canonicat. Ces deux étaient fort à ma bienséance. A la tête du Chapitre avec un revenu considérable, j'eusse été en état de soutenir ma dignité. Il m'était aisé de les obtenir du Pape. Cependant je préférai deux ecclésiastiques très zélés pour la Constitution. J'écrivis en leur faveur au cardinal Paulucci. Ils en furent pourvus. Ce désintéressement édifia toute la ville; mais il déplut à M. l'Évêque qui n'aimait pas ces deux sujets. Il était d'ailleurs choqué des déclarations publiques que j'avais fait faire à l'abbé de Robien et de mes dissertations dogmatiques. Il éclata donc enfin. Il était à Paris. Il écrivit à son Grand Vicaire et le chargea de révoquer tous mes pouvoirs et de me défendre d'aller dans les communautés religieuses. Je répondis au Grand Vicaire que M. de Vannes s'oubliait extrêmement de me faire pareille défense puisqu'il n'avait aucune autorité sur moi, qu'il pouvait bien défendre à ses Religieuses de me recevoir, mais non pas à moi d'y aller. L'abbé de

L'Angle, qui ne s'était chargé de la commission qu'à regret, sentit la méprise et m'en fit excuse; mais bientôt dégoûté des manières et des sentiments de l'évêque, il lui rendit ses lettres de Grand Vicaire. J'étais estimé dans le diocèse. Cette démarche y fit un grand éclat; mais le diocèse fut encore plus à plaindre. L'évêque mit en place tant de personnes suspectes, et y favorisa si fort l'erreur qu'il l'eut bientôt gâté.

Le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, était depuis longtemps par ses infirmités hors d'état de faire les fonctions [1]. Il demeurait à Paris d'où par ses lettres il gouvernait son diocèse. Il cherchait un suffragant. Je l'avais connu avant qu'il fût cardinal, et à Rome où il avait longtemps séjourné en qualité de protonotaire apostolique, et à Paris dans mon premier voyage où se ménageant des amis pour lui frayer les voies à la pourpre, il m'avait comblé de politesses. Mais il n'eut pas besoin de moi, puisqu'il fut fait cardinal à la nomination du roi de Pologne. J'allai à Paris pour me faire payer de ma pension. Je ne manquai pas de le voir, j'y fus même invité par ses amis. La première visite fut courte, l'Eminence allait sortir. On se donna rendez-vous pour le lendemain aux Tuileries. Là après mille politesses même embarrassantes et un long entretien sur ma situation, il me répéta par trois fois en me serrant la main : « Si j'osais, je vous ferais une proposition, mais non, elle ne convient pas à votre caractère. » Plus le cardinal faisait le mystérieux, plus j'étais empressé à découvrir le mystère. Enfin après s'être fait bien prier, il me dit : « Mon cher Seigneur, je me sens porté, pour adoucir votre état, de vous offrir une pension de quinze cents livres, bien fâché de ne pouvoir faire davantage : mais qu'est-ce pour un évêque ? »

Une générosité si peu attendue me surprit fort; j'y soupçonnai des vues secrètes. « On ne peut être plus sensible,

1. Léon Potier, cardinal de Gesvres, fut à Bourges de mai 1694 à janvier 1729.

lui répondis-je simplement, à la bienveillance dont Votre Eminence m'honore ; me jugerait-elle capable de quelque chose pour son service ? » « Oui, cher Prélat, répéta-t-il en m'embrassant, c'est d'aller à Bourges faire les fonctions épiscopales que mes infirmités me mettent hors d'état de remplir. » J'acceptai la proposition avec joie. Son Éminence me mit au fait des affaires et m'assura que tout était tranquille dans son diocèse sur les affaires du temps ; qu'il n'avait d'appellant que le doyen de la cathédrale et cinq chanoines, mais qu'on avait pris de justes mesures pour leur imposer silence. Il voulait me faire partir incessamment ; mais je lui représentai qu'ayant contracté des dettes à Vannes, je ne voulais pas quitter sans y faire honneur. Il y eut quelques difficultés sur le logement. Je voulais un appartement dans son palais, ce qu'il refusa. Mais il me promit une maison en ville. Je demandai des lettres de Grand Vicaire et lui citai des exemples de plusieurs évêques suffragants qui tous en avaient. Il y fit d'abord difficulté ; mais enfin il me promit que j'en trouverais à Bourges à mon arrivée. J'exigeai qu'il payât les frais du voyage, puisque je ne me déplaçais que pour son service. Il le refusa absolument. Ces difficultés suspendirent quelque temps ma résolution, et pensèrent tout rompre. Mais j'étais trop mal à Vannes pour ne pas en sortir à quelque prix que ce fût. Quinze cents livres de pension, l'honneur de travailler dans un grand diocèse, appelé par un cardinal, la crainte de piquer M. de Gesvres alors fort accrédité, me déterminèrent. M. Massei mon ancien ami, depuis revenu nonce en France à la prière de M. le Régent, me conseilla d'en faire le sacrifice. Je pris mon parti, j'arrangeai mes affaires à Vannes, et au milieu des regrets de tout ce qu'il y avait de distingué dans la ville, je partis pour Bourges, où j'arrivai le 3 novembre 1722.

Dans le cours de la négociation j'allai à la cour et je vis le Roi. L'évêque de Fréjus, depuis cardinal et premier ministre [1], avait promis de me présenter ; mais ne l'ayant pu

1. Le cardinal de Fleury.

par quelque affaire, le duc de Charost, premier gentilhomme de la Chambre, le fit de la manière la plus gracieuse. Le Roi m'écouta attentivement et ne répondit rien. Mais le soir il parla de moi à M. de Fleury, et lui demanda qui était cet évêque habillé différemment des autres. M. de Fréjus en prit occasion de parler en ma faveur. Le Roi y fit attention, et le lendemain quand je parus, il dit aux seigneurs qui me regardaient avec surprise : « C'est là l'évêque de Bérite, autrefois capucin, et si bon évêque que je souhaiterais que tous ceux de mon royaume lui ressemblassent ».

J'allai descendre au séminaire de Bourges, où M. Damonville, supérieur et grand vicaire, prévenu par les ordres du cardinal, me reçut avec beaucoup de distinction. J'y logeai jusqu'à ce que j'eusse une maison en ville. Le cardinal m'avait destiné une maison assez belle, appartenant au Clergé; mais il ignorait apparemment que le Clergé l'avait louée. Le cardinal eut beau donné ses ordres, les locataires s'en embarrassèrent peu. Il fallut en louer une à mes dépens et l'ameubler. Heureusement, l'abbé de Maubranche, chanoine et lieutenant général du bailliage, m'en offrit une de si bonne grâce que je l'acceptai. Il en était temps. Le séminaire se lassait, et moi aussi, de lui être à charge. Le travail fut immense dans ce vaste diocèse ; je m'y livrai tout entier.

Mais les prévenances de M. de Maubranche me furent funestes. Ce magistrat avait déplu au cardinal-archevêque et à M. d'Arpajon, gouverneur du Berry. Loin de vouloir s'accommoder, il ne cherchait qu'à se venger par le ridicule qu'il eût voulu donner à l'un et à l'autre. Les embarras du suffragant lui parurent une belle occasion. Le refus de me loger et meubler avait dans le cardinal un air d'avarice. L'abbé s'attacha à le faire mieux sentir par le contraste de sa générosité. Il me vit fréquemment, souscrivit à mes plaintes, et parvint enfin à décrier et à choquer le cardinal. Je ne connaissais pas le personnage, et j'ignorais le motif de ses démarches empressées. Je donnai dans le panneau, me félicitant d'avoir trouvé dans le besoin un ami

solide. Le cardinal, instruit de ce manège, en fut vivement piqué, le contre-coup en tomba sur moi. J'essuyai mille désagréments. On me retira la pension et les pouvoirs et on m'obligea de quitter le diocèse. Le cardinal, qui était fort près de ses intérêts, s'était imaginé qu'un capucin fait évêque depuis deux jours et sans espérance d'aller plus loin, trop heureux d'avoir quinze cents livres de pension, vivrait fort simplement chez les capucins; il ne s'attendait pas à me voir prendre une grande maison et des meubles de prix. D'ailleurs ardent comme je suis sur la Constitution, je m'étais plus d'une fois expliqué très vivement. Je croyais faire ma cour au cardinal que je savais bien intentionné, et qui en cette qualité devait être plus zélé qu'un autre. Il m'en sut pourtant mauvais gré et se détermina à me congédier.

Il le fit dans le dernier voyage qu'il fit à Bourges. Il sauva pourtant les apparences, me reçut fort bien chez lui, me visita chez moi, en un mot joua la comédie entière. Mais en particulier il me dit fort naturellement que j'avais un zèle indiscret sur les affaires du temps, et que son diocèse était fort tranquille ; il ne convenait pas d'y allumer le feu de la division; je m'étais fort lié avec l'abbé de Maubranche son ennemi mortel, et c'était lui faire un affront à lui-même. Surpris de ces reproches, je lui protestai que j'ignorais ses démêlés avec l'abbé, que je n'avais parlé que deux ou trois fois sur la Constitution ; mais qu'au reste puisqu'il le trouvait mauvais, je romprais cette liaison, et je me mesurerais davantage. Le cardinal avait pris son parti et me répondit sèchement : « Nous sommes trop vieux l'un et l'autre pour espérer de nous réformer, nos manières sont si contraires que nous ne nous accommoderons jamais; il faut mieux pour la tranquillité du diocèse le laisser sans évêque comme il était; vous ferez fort bien de vous retirer. »

Cet avis n'avait certainement aucun besoin de commentaire; cependant j'eus le courage de le faire répéter jusqu'à trois fois. Je lui représentai quel affront c'était pour moi d'être congédié! Quel triomphe pour le jansénisme! Quelle dépense pour me transporter ailleurs, en ayant fait

beaucoup pour venir! Quelle douleur de me voir sans ressource, etc. Son confesseur qui était présent lui fit les mêmes représentations. L'évêque capucin, habitué aux prosternations, se jeta à ses pieds. Larmes, soupirs, tout fut mis en œuvre. On parlait à un rocher. Le cardinal partit, m'écrivit pour me remercier, et me fit dire par son receveur que ma pension ne serait plus payée.

Messieurs [1] de Saint-Sulpice avec qui j'étais fort lié et pour qui j'avais une grande confiance, s'éloignèrent de moi dès que la volonté de M. le cardinal fut connue. J'y soupçonnai encore quelque mécontentement personnel. Il y avait bien des années, qu'étant encore capucin, il avait couru un faux bruit sur le compte de Saint-Sulpice, que les directeurs manquaient au secret de la direction et se servaient des connaissances qu'on leur avait données pour le gouvernement des maisons et des diocèses et le placement des sujets. C'est une calomnie sans doute, mais j'en fus frappé et j'en parlai à M. Le Pelletier, évêque d'Angers, qui, sentant la conséquence de cette rumeur publique, si capable d'éloigner les fidèles de la confession en diminuant la confiance, en parla publiquement en chaire, un jour de fête, dans l'église de la Trinité d'Angers et anathématisa cette odieuse conduite. Il en fit même une vesperie très vive à son frère abbé de Saint-Aubin, alors supérieur du séminaire d'Angers et depuis supérieur général de Saint-Sulpice, qu'on soupçonnait donner dans ces sentiments. L'abbé ne savait alors à qui s'en prendre, pour déterrer ce qui avait occasionné la remontrance. Étant à Bourges fort lié avec les sulpiciens, leurré par leur confiance, je donnai le même avis aux directeurs. Ils le reçurent avec respect et un air de reconnaissance et dans le fond ils en furent piqués. L'abbé de Saint-Aubin étant venu faire sa visite à Bourges, en fut instruit et se rappela ce qui s'était passé à Angers. Il ne manqua pas de soupçonner le donneur d'avis et lui en sut très mauvais gré.

1. Les deux paragraphes qui suivent ne se trouvent pas dans les deux éditions de 1752 et 1774. Je les restitue d'après le ms. 1787 de la Mazarine.

Il y a même lieu de croire que de retour à Paris, il fortifia l'abbé de Gesvres dans ses préventions et me desservit auprès du cardinal Fleury. Auparavant plein de bonté pour moi, il n'a eu depuis que de l'indifférence.

Je crus dans ma disgrâce pouvoir m'aller consoler au séminaire. J'y fus reçu très froidement. On m'insinua même avec un air d'amitié que le cardinal m'ayant dit de quitter le diocèse, je ferais bien de prendre mon parti moi-même et que peut-être il obtiendrait une lettre de cachet contre moi, ce qui serait encore plus désagréable. Je fus extrêmement choqué de ce conseil, et démêlant leurs vrais sentiments à travers leurs politesses, je répondis d'un air vif : « Le Roi est trop juste pour maltraiter un évêque qui ne se l'est point attiré. Il a plus de ménagement qu'on ne pense pour le caractère épiscopal. Il est libre à ses sujets de vivre où il leur plaît. » Mais l'éclat fut bien plus grand dans la ville.

Il y avait dans la ville un grand nombre de chanoines, d'ecclésiastiques et de religieux dans le parti. La crainte du cardinal les avait un peu contenus; mais ses dispositions étant devenues publiques, on ne garda plus de mesure avec moi. L'abbé de Maubranche, jusqu'alors mon ami apparent, était extrêmement lié au jansénisme; mais comme une passion combat l'autre, il avait fait céder l'esprit de parti à la vengeance et pour se lier avec moi avait dissimulé ses sentiments. Je fus également la dupe de sa politesse et de sa catholicité affectée. Mais ayant vu le cardinal et l'évêque brouillés, il trouva dans leur mésintelligence assez de matière à ses discours sans avoir besoin d'en faire naître de nouvelle, en cultivant un homme qui n'était plus sur le compte de son Éminence.

Un sermon du P. Ingoult[1] fournit un prétexte de rupture.

Ce jésuite, familier avec l'abbé jusqu'à se tutoyer, avait annoncé un sermon sur la Constitution le jour du mardi gras. L'abbé étant incommodé, le Père alla lui en faire un plan pour le divertir et l'inviter. J'étais alors chez lui; et

1. 1689-1753. Sommervogel. *Bibliothèque*, t. IV, col. 614.

trouvant un air de ridicule dans la circonstance du mardi gras, je regardai ce sermon comme une pièce de carnaval qui allait décrier la Constitution. L'abbé traita le jésuite de fou, et moi le prenant sur un ton sérieux, je lui fis une verte réprimande, et lui protestai que quoique je fusse prié ce jour-là à faire l'office, je ne me trouverais pas à cette scène comique, si peu religieuse. L'abbé insista pour m'y confirmer, et me fit promettre que je n'irais pas. Le lendemain, étant revenu le voir, M. Damonville qui s'y trouva m'y fortifia encore. Il courut donc dans la ville que l'évêque de Bérite, revenu de son zèle pour la Constitution, blâmait le projet du P. Ingoult, et n'irait pas l'entendre. Le parti triomphait de cette désertion, les bonnes âmes s'en alarmaient. Plusieurs m'en parlèrent; entre autres, la sœur de l'abbé de Maubranche, religieuse Annonciade, m'écrivit une lettre pour m'exhorter à ne pas m'en rapporter à son frère qui n'était qu'un fanfaron fort suspect dans ces affaires. Touché de ce discours, aussi bien que M. Damonville, je changeai d'avis et j'y allai. L'assemblée était choisie et nombreuse, le sermon fut beau et bien débité; il roula sur la soumission qu'on doit à l'Église en général, sans dire un mot de la Constitution. J'allai voir l'abbé malade. Rien n'était plus indifférent que d'être allé au sermon; mais l'abbé cherchait à rompre. Après un accueil très froid, il me fit les plus vifs reproches d'avoir été au sermon malgré mes promesses, et se déchaîna contre la Constitution, le Pape, les évêques et moi. L'abbé est violent, l'esprit de parti et le dépit de s'être longtemps contraint le rendirent furieux. J'écoutai tout avec douceur et me retirai sans me plaindre. Mêmes écarts dans une seconde visite, même patience de ma part. Après son rétablissement il rendit visite à tout le monde, excepté moi et m'envoya demander ses meubles que je lui rendis avec une lettre de remerciement à laquelle il ne daigna pas répondre... [1].

1. Suit ici dans les éditions le récit d'un incident sans intérêt. Le P. Timothée fut pris, à Bourges, pour le frère d'un cordonnier jadis

J'avais quitté Bourges à l'occasion d'une abbaye que M. le Duc m'avait donnée. Dans le temps de la crise de cette affaire M. Milain, secrétaire des commandements de Son Altesse, chargé de la feuille des bénéfices, vint à Vierzon. Je lui fis ma cour, mon état le toucha; il parla à M. le Duc et m'obtint l'abbaye de S.-Laurent des Aubats, diocèse d'Auxerre, des chanoines réguliers de S. Augustin [1], assez près de Bourges. Le cardinal de Gesvres m'en fit compliment quoiqu'il eût refusé d'agir. Je croyais ma fortune faite. On me peignait cette abbaye avec les plus belles couleurs : beau pays, magnifique abbatiale, point de réparations, cinq mille livres de rente quittes. J'étais ravi d'avoir une belle porte pour quitter Bourges. Je fais promptement mon paquet pour aller remercier la Cour. Mais l'abbaye n'était qu'à une journée. Je voulus auparavant aller voir par moi-même l'étendue de mon bonheur. J'y menai quelques amis et j'y fis mon entrée en triomphe; mais il fallut bien décompter. L'abbaye avait été belle et d'un gros revenu, mais le dernier titulaire exilé par le Roi y ayant demeuré pendant plusieurs années avec sa famille, l'avait tout à fait dégradée; tous les bois étaient coupés, la maison tombée; à peine le fermier pouvait y loger. Elle n'était plus affermée que dix-huit cents livres que les charges absorbaient; les réparations montaient à quarante mille livres. Le prédécesseur était mort insolvable, et sa famille avait renoncé à la succession. Jamais on ne fut plus déconcerté que moi, voyant ainsi évanouir ma fortune. Je fis faire des procès-verbaux pour constater l'état des choses, je les présentai à M. le Duc, j'allai à Paris, et sur l'avis de mes amis je la remis à M. le

disparu. L'abbé de Maubranche en profite pour créer des difficultés à l'évêque capucin. La coupable, une femme Talère (d'après les deux mss. de la Mazarine) est finalement condamnée au bannissement. Cf. plus haut, p. 9.

1. *Des Boukachas* dit le texte, par suite d'une faute d'impression. Saint-Laurent des Aubats dans la Nièvre. Cf. *Gallia Christ.* XII, 434 : « *N. Pescard, episcopus Berytensis ex regis nominatione mense maio 1725, ipso sedente Iohannes Baptista... nominatur a rege mense maio 1725.*

Duc. Il me parut touché de mon malheur, et promit de me dédommager ; mais il m'arriva comme au chien de la fable, qui ayant quitté ce qu'il avait pour avoir quelque chose de mieux, n'eut en effet rien du tout. M. le Duc fut disgracié et relégué à Chantilly, et l'évêque de Fréjus fut mis à sa place. Il garda, il est vrai pour la feuille des bénéfices, M. Milain, créature de M. le Duc, soit par estime pour sa probité, soit par politique pour écarter le soupçon d'avoir trempé à l'éloignement de Son Altesse. Mais en vain M. Milain, qui me voulait du bien, parlait en ma faveur et me mettait à la tête de la feuille. En vain, le cardinal de Bissy et le nonce sollicitèrent. Le cardinal de Fleury fut sourd et l'a toujours été depuis. Il me reçut même très froidement et me chercha querelle d'avoir remis une abbaye que j'avais demandée, et sur ce que j'allais à pied dans les rues de Paris, ce qu'il trouvait indécent.

Je n'eus pas peine à me justifier. Je saisis cette ouverture pour faire connaître ma misère ; mais j'eus beau déployer mon éloquence et étaler mes services et ma fortune passée avec toute la vivacité d'un homme qui est dans le besoin. Tout fut à pure perte. Le cardinal prévenu répondit qu'il n'avait aucun pouvoir. L'Europe sait s'il disait vrai !

Je pris donc le parti de la retraite et renonçai à toute espérance pour ne plus travailler qu'à mon salut. Je choisis pour cela la ville de Tours. En voici la raison : les filles de Notre-Dame de Charité, fondées en Normandie par le P. Eudes, ex-oratorien, pour avoir soin des filles pénitentes, étaient depuis peu établies dans cette ville. La supérieure de cette maison, autrefois supérieure à Guingamp, avait été en relation avec moi parce qu'étant à Rome j'avais travaillé à faire approuver leurs Constitutions par la Congrégation des Rites et par le Pape. Ne sachant où aller, je me souvins de ces bonnes filles. Je leur écrivis mon état et mes résolutions, et leur offris mes services. Elles acceptèrent la proposition, me reçurent avec plaisir et me logèrent de leur mieux dans leur voisinage. Par malheur comme la maison où je fus loger est grande, il y logeait encore une femme

janséniste avec sa famille, où les principaux du parti s'assemblaient fréquemment. D'abord j'y fus assez tranquille; mais dès que j'y fus connu, on y eut pour moi de si mauvaises façons que je fus obligé de décamper. J'aurais dû m'y attendre. La ville de Tours est une des plus gâtées du royaume, on y était alors furieux. L'archevêque n'avait pas encore osé y paraître, et il y avait envoyé à la découverte l'intrépide M. Brossard, doyen de Tulle, son grand vicaire, qui avait heureusement monté la tranchée et planté l'étendard sur la brèche. L'archevêque ne me le laissa pas ignorer. Il m'écrivit d'un air fort naturel auquel je ne fus pas insensible, mais qu'il fallut bien avaler : « Je crains fort que vous n'y ayez du désagrément, c'est un des endroits du royaume le plus critique, où l'on est le plus entêté sur les affaires du temps, et où l'on garde le moins de mesure. Quelque plaisir que j'aie de vous y voir, je ne puis me dispenser de vous représenter que c'est l'endroit du royaume qui vous convient le moins. » Cependant j'y étais tranquille là-dessus, et l'archevêque en a bien usé.

Il m'a même servi de bonne grâce en 1730 à l'Assemblée du Clergé [1]. Malgré mes résolutions de retraite, je voulais faire une tentative pour obtenir une pension du Clergé. J'y fus même occasionné par M. Massei, nonce en France, que le Pape rappelait pour le faire cardinal. Avant son départ il m'écrivit pour me dire adieu. Sur quoi, partie par amitié, partie pour profiter de son crédit dans l'Assemblée, je fis le voyage de Paris. L'archevêque de Tours [de Rastignac] me le conseilla, me donna sa chaise de poste et un de ses laquais, et nombre de lettres pour le président et les députés. Le nonce sollicita vivement, tout fut inutile. L'archevêque de Paris me reçut très mal et s'opposa en pleine assemblée à ce qu'on me donnât rien, sous prétexte que le Clergé ne finirait jamais s'il devait se charger des évêques *in partibus;*

1. D'après les *Nouvelles ecclésiastiques,* éd. de Paris, 1730, p. 209, le P. Timothée alla à Blois demander à M. de Caumartin une lettre pour l'archevêque de Paris dans le but d'obtenir une pension de l'Assemblée du Clergé. Il arriva à Paris le 5 septembre 1730.

il n'en coûtait rien au Pape pour les multiplier; un capucin qui autrefois vivait de quêtes, était trop heureux d'être débarrassé du cloître, et d'avoir deux mille livres de pension. Le nonce en fut piqué; il me mena à la Cour, me présenta au Roi, à la Reine, aux Ministres; il n'en remporta que des paroles. Je revins à Tours, où je me renfermai chez les capucins [1], où je passe mes jours tranquillement dans les exercices de piété, sans me mêler d'aucune affaire.

Les éditions des Mémoires du P. Timothée de la Flèche ajoutent ces lignes :

Depuis que ces Mémoires ont été écrits, l'évêque de Bérite a fait quelques voyages à Angers, à Château-Gontier, à Nantes, qui n'ont rien de remarquable et d'intéressant pour le lecteur. Enfin il est mort à Nantes d'une manière fort édifiante, âgé de quatre-vingts ans, au mois de mars 1744 [2].

1. Sur les Capucins de Tours en 1723, voir le *Bull. de la Soc. Arch. de Touraine,* XIV, 294.

2. Voir plus haut, p. 6 et 7. Il faut corriger *mars* en *juin*.

LETTRES

I

LE P. LE TELLIER AU P. TIMOTHÉE

Paris, 16 février 1712.

Mon Révérend Père,

On m'avait appris que vous deviez partir au commencement de mars. Cela me faisant juger que mes lettres ne vous trouveraient plus à Rome, j'avais pris le parti de ne vous y écrire plus, lorsque j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 janvier, par laquelle je vois que vous comptez d'y recevoir encore celle de l'ordinaire d'aujourd'hui. La mienne est pour vous rendre mille grâces du plaisir que vous m'avez fait en me confirmant comme témoin oculaire le rétablissement de la santé de Notre S. Père. Vous ne sauriez comprendre quelle fut d'un côté la consternation de ceux qui aiment sincèrement l'Eglise; et de l'autre quel fut le triomphe de tout le parti janséniste sur la nouvelle qui vint, il y a près d'un mois, de l'accident arrivé à Sa Sainteté. Ils se flattaient qu'il était sans remède et l'on faisait dire à ses médecins que c'était un grand hasard si on pouvait le conduire jusqu'au mois de mars. Le principal sujet de ces triomphes était qu'on ne verrait point la Constitution, objet de toute la crainte et de tout le désespoir du parti. Jamais on ne vit mieux qu'en cette occasion combien elle leur était odieuse, combien par consé-

quent elle est nécessaire à l'Église, et combien lui doit être précieuse la vie de celui dont les ennemis de la Religion souhaitent si ardemment la mort jusqu'à ne pouvoir le dissimuler. Venez, mon Révérend Père, vous réjouir avec nous, et de la santé qu'il a plu au Seigneur de lui rendre, et de l'usage que vous m'apprenez qu'il en a fait aussitôt pour consommer un ouvrage si digne de lui et qui mettra pour toujours sa mémoire en bénédiction. Je suis autant qu'on le peut être, de votre Révérence le très humble et très obéissant serviteur.

LE TELLIER[1].

Anecdotes de Villefore, 2e édit., tome I, p. 101-103.

II

LE PÈRE TIMOTHÉE AU PAPE CLÉMENT XI

Paris, 8 août 1713.

Il envoie la réponse du P. Le Tellier au bref apporté de la part de Sa Sainteté. Le P. Le Tellier, l'a reçu avec reconnaissance. Il donne tous les jours de nouvelles preuves de son attachement au Saint-Siège... « Sa compagnie en souffre, mais bien loin d'être sensible aux coups qu'on lui porte parce qu'elle fait éclater avec lui son opposition aux nouvelles doctrines, il fait bien voir que les intérêts de l'Église lui sont plus chers que les siens... Le Roi l'estime toujours digne de son entière confiance...

« ... Un autre grand personnage très attentif aux intérêts de la Religion, c'est M. de Meaux... Le Saint-Siège l'a fort éprouvé pendant qu'il était évêque de Toul, il n'en donne pas des preuves moins efficaces depuis qu'il occupe le siège de Meaux... Lui et le P. Le Tellier sont très unis,

1. *Anecdotes,* id., p. 88. « Le P. Timothée capucin était un important acteur fort en crédit auprès du Pape, du moins voulait-il qu'on le crût, et qui s'était ingéré dans cette affaire avec toute l'imprudent vivacité d'un moine inquiet. »

ils agissent de concert en tout pour seconder vos intentions. Je sais aussi ce qu'ils font l'un et l'autre pour que les démêlés de la cour d'Espagne avec celle de Rome se terminent de manière que M. Aldobrandini ne tarde pas davantage à se rendre à Madrid... »

Il presse le Pape de nommer M. de Meaux au cardinalat et de publier la Constitution contre les *Réflexions Morales*... « Il est de la dernière conséquence de ne pas différer davantage. Plus j'avance, plus je me convainc par moi-même que le mal augmente par la lecture de ce pernicieux livre. Jamais ouvrage n'a été plus en vogue »... L'archevêque de Paris en permet la lecture malgré que le Saint-Siège l'ait déjà condamné. Les gens du parti craignent cette Constitution comme un coup de foudre qui tombera sur leur tête. On se sert de tout pour dénigrer l'autorité pontificale comme il est arrivé dans le refus que Sa Sainteté a opposé à l'octroi des bulles à l'abbé de Saint-Aignan nommé à l'évêché de Beauvais [1].

... « De grâce, Très Saint Père, que Votre Sainteté n'écoute pas toutes sortes de personnes. Du moins qu'elle daigne suspendre son jugement sur ce qui pourrait être capable de refroidir son zèle. Le mal qui règne dans ce Royaume est grand. Depuis onze ans que j'en ai été absent, il a tellement augmenté, et la religion est tellement défigurée que je ne la reconnais presque pas. Vous pouvez encore y remédier, pourvu que vous ne tardiez pas à venir à notre secours. Le Roi, vous le savez, est fort âgé. A tout moment il peut nous manquer. Ah ciel! que serait-ce si ce malheur arrivait à présent, et en quel état se trouverait l'Église de France?..... Le roi est disposé à soutenir votre zèle, il a les meilleures intentions du monde, mais il faut incessamment en profiter, de peur de n'être plus à temps de le faire. J'ai eu l'honneur d'informer Votre Sainteté de l'accueil favorable que m'a fait Sa Majesté et avec quelle

1. Hon.-Anton. de Beauvillers (de Saint-Aignan) résigna sa charge d'évêque de Beauvais en février 1728.

bonté elle daigna m'écouter et recevoir le mémoire qui contenait tout ce que je venais de lui représenter de la part de Votre Sainteté. On eût désiré que ce mémoire eût été écrit à la secrétairerie d'État, il eût fait encore plus impression sur l'esprit de ce religieux Prince que celui que je lui remis. Votre Sainteté voudra bien me permettre de lui dire un mot en faveur de M. de Vassé, évêque du Mans. Il ose se flatter qu'elle ne lui refusera pas l'*indultum commendandi* pour les bénéfices dépendant de son abbaye qu'il lui fait demander. Si jamais ecclésiastique a mérité les grâces du Saint-Siège, c'est celui-ci qui lui a toujours été parfaitement dévoué. Il en a donné des preuves éclatantes dans toutes les occasions, aussi bien que de sa rare piété et de son attachement inviolable à la saine doctrine. Ce vénérable vieillard, si recommandable par tant d'endroits, et qui depuis tant d'années rend des services si importants à l'Église, n'a pu obtenir cette marque de votre considération. Si Votre Sainteté daigne la lui accorder, cette distinction n'encouragera pas peu les ecclésiastiques, très attachés à la chaire de Saint-Pierre, à soutenir encore avec plus d'ardeur ses intérêts, au lieu que le refus serait capable de refroidir les plus zélés. Il ne peut jouir longtemps de cette preuve de sa Paternelle bienveillance qu'il attend avec sa sainte bénédiction pour mourir content »...

Cette lettre ici résumée est donnée d'après l'édition des *Mémoires* de 1774, p. 149-155. Cf. A. Le Roy. *La France et Rome*, p. 447-448.

III

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

A Paris, ce 15 août 1713.

Très Saint Père.

Dans la longue lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Sainteté, je lui promettais de lui mander quelque chose capable de lui faire plaisir. J'ai la douce consolation

de le faire. M. de Meaux a été depuis peu de jours à la Cour, il y a fait éclater son zèle pour le Saint-Siège, tant par rapport aux différents entre la Cour de Rome et celle de Madrid, que par rapport à ce que le Parlement de Paris a tenté pour empêcher que la thèse du sieur Le Boucher, si injurieuse à votre autorité, et toute remplie du richérisme, ne fût déférée en Sorbonne. Ce digne Prélat a été favorablement écouté.... Je laisse à M. Aldobrandini, qui est comme moi très-instruit de tout, à en informer Votre Sainteté et pour peu qu'elle veuille entrer dans ce qu'il a proposé pour l'accommodement entre les deux cours, ce qui a été projeté aura tout le succès qu'on en peut désirer. M. de Meaux s'est aussi bien fait entendre sur le second chef. Votre Sainteté n'a qu'à agir de son côté et à porter ses plaintes au Roi de la thèse du sieur Le Boucher. Sa Majesté, informée à fond de ce qu'elle contient, est très-disposée à lui en faire avoir raison. Si par cet ordinaire on marque à Votre Sainteté quelque chose de contraire, qu'elle n'en ait aucune peine. Ce qui a été fait n'est que pour lui procurer une plus grande satisfaction. Elle approuvera de plus en plus l'attachement de M. de Meaux pour le Saint-Siège et la saine doctrine. Votre Sainteté n'a qu'à lui faire naître des occasions de se signaler, il n'a en vue que la gloire de Dieu et le bien de l'Église ; aucun respect humain ne sera capable de le retenir lorsqu'il s'agira de les procurer. S'il était honoré de la pourpre, comme alors son rang serait plus éminent, son crédit serait aussi bien plus puissant. Je prie le Seigneur de vous inspirer là-dessus, et d'agréer les vœux que je ne cesse d'offrir pour la conservation de votre sacrée personne. Je ne pourrai de quelque temps faire part à Votre Sainteté d'aucune nouvelle, parce qu'en attendant que la Constitution arrive, j'irai voir ma famille, et je me rendrai auprès des évêques de Luçon et de la Rochelle, pour exécuter vos ordres et ensuite je retournerai auprès de Votre Sainteté, ce qui ne sera jamais aussitôt que je le désire.

Mémoires de P. Timothée, éd. 1774, p. 155-156.

IV

LE PÈRE TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

A Paris, le 16 décembre 1713.

J'avais informé Votre Sainteté de mon voyage en Poitou pour y exécuter ses ordres auprès de MM. les évêques de Luçon et de la Rochelle; mais me voici de retour à Paris. Je ne comptais pas d'y revenir si tôt, mais des personnes du premier rang, dévouées à Votre Sainteté, m'ont écrit que dans ce qui se passe ici au sujet de votre Constitution *Unigenitus,* ma présence pouvait être très-utile. Je n'ai pas balancé à sacrifier la satisfaction que j'aurais eue de voir mes amis (ce que je leur avais promis), pour y revenir en toute diligence. J'ai été saluer M. le cardinal de Rohan. Dans ce premier entretien qui a été fort long, j'ai pris la liberté de lui représenter qu'on devait assez juger que Votre Sainteté ressentait un vrai chagrin de ce que l'on était si longtemps à terminer l'affaire qui se traitait dans l'Assemblée du clergé convoquée par ordre du Roi pour accepter la Constitution..... Son Éminence dit que c'est uniquement pour la gloire et l'avantage du Saint-Siège qu'on n'expédie pas plus promptement cette affaire, ce qui n'arriverait pas, si on pressait davantage à la conclure. M. de Meaux que j'ai été saluer ne m'a pas parlé autrement. Plût au ciel que tous nos évêques fussent aussi vifs pour conserver la foi dans toute sa pureté : ce qui émane de la chaire de Saint-Pierre ne trouverait jamais en France aucune difficulté. Ces novateurs en sont si persuadés qu'on ne voit que satires et libelles de leur façon contre eux, et surtout contre M. l'évêque de Meaux, à qui on n'a à reprocher que son trop grand dévouement au Saint-Siège. L'un et l'autre cependant m'ont assuré que le plus grand nombre de ceux qui composent l'Assemblée (ce qui peut aller à cinquante), paraît également bien intentionné. Votre Sainteté a été

informée de l'indisposition de M. le cardinal de Rohan, elle est cause que ces choses ne sont pas plus avancées; mais comme, grâce au ciel, il se porte mieux, et qu'il a recommencé à travailler avec son zèle ordinaire, il y a lieu de présumer que tout sera fini à Noël, surtout si nos Prélats si déclarés pour la saine doctrine sont assez heureux que de réduire ceux qui jusqu'ici ont paru opposés.

Je viens d'apprendre de la propre bouche de M. le cardinal de Rohan et M. l'évêque de Meaux, qui m'ont marqué désirer que je l'écrive à Votre Sainteté pour qu'elle soit instruite de ce qui se passe, que pour venir plus facilement à bout de réduire tous les prélats à une parfaite unanimité, on a jugé nécessaire de faire une instruction pastorale qui démontre clairement avec combien de raisons Votre Sainteté a proscrit le livre des *Réflexions,* qui mette au jour la malignité du livre, qui achève de faire tomber les difficultés qu'on a fait naître pour se dispenser de se soumettre à la censure, qui désabuse entièrement les fidèles des préventions. Ces Seigneurs m'ont dit d'ajouter que déjà presque tout Paris, excité par ces gens du parti qui ont à leur tête quelques évêques et les plus célèbres magistrats du royaume, est soulevé; que jamais on n'a vu plus grand déchaînement que celui qu'on voit parmi les grands comme parmi les petits, surtout parmi les femmes, pour empêcher qu'elle ne soit reçue. Les uns voudraient une assemblée générale du Clergé, les autres des assemblées provinciales; d'autres qu'on demandât à Votre Sainteté des explications sur ces propositions censurées; d'autres enfin qu'on la rejettât hautement, et qu'on la renvoyât à Rome, prétendant que plusieurs de ces propositions ne méritent aucune censure. Mais j'ai reconnu que quelque parti qu'on prît de tout cela, il n'en pourrait rien résulter que de très-fâcheux pour l'Église. Les évêques qui se trouvent à Paris, ou qui pourraient y arriver pendant ces tristes agitations, entrent dans cette discussion, et comme depuis qu'on y est entré quelques-uns d'eux ont voulu exiger que le rapport des commissaires nommés pour délibérer sur le *quid agendum,* fût

imprimé, les Prélats vraiment attachés à la chaire de Saint Pierre s'y sont fortement opposés. On a su pareillement faire tomber cet incident non moins préjudiciable à la bonne cause que les autres. Il y a plusieurs autres choses de conséquence qui mériteraient d'être communiquées à Votre Sainteté, mais je n'ai pas eu encore le temps de m'en instruire. Votre Sainteté peut toujours inférer de ce que j'ai l'honneur de lui mander, que ce n'est que pour un plus grand bien et pour lui procurer une entière satisfaction qu'on va bride en main. Mais rien n'est plus capable de la tranquilliser que d'apprendre que la plus grande partie de notre Clergé est très attentive aux intérêts du Saint-Siège, et résolue, de même que notre religieux monarque, de ne pas souffrir qu'on y donne la moindre atteinte, ni qu'il s'y fasse rien qui puisse lui être désagréable. J'y contribuerai de mon mieux, et sans aucun respect humain, trop satisfait de pouvoir lui donner des preuves de mon zèle pour la religion, de mon respectueux attachement pour sa personne sacrée, et de ma reconnaissance pour les bontés qu'elle daigne me témoigner depuis tant d'années, dont j'ose la supplier de vouloir m'accorder la continuation.

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 157-160. A. Le Roy. *La France et Rome,* p. 494 et 543, mentionne une lettre du 15 décembre 1713.

V

LE PÈRE TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

A Paris, ce 25 décembre 1713.

J'eus l'honneur, il y a huit jours, d'informer Votre Sainteté que MM. le cardinal de Rohan et évêque de Meaux m'avaient fait espérer que l'affaire serait finie avant les fêtes de Noël, et m'avaient chargé de le faire savoir à Votre Sainteté. Mais deux ou trois jours après, quelques difficultés s'étant élevées, pour les surmonter comme ils ont fait les

précédentes, et pour achever de réduire quelques évêques qui ont encore peine à se rendre, ces deux Prélats ont jugé que les intérêts de l'Église demandaient qu'on différât l'entière conclusion de cette importante affaire. Votre Sainteté elle-même eût approuvé ce nouveau délai qui ne peut être que de quelques jours. Une conclusion précipitée ne se pourrait faire sans plusieurs altérations, et peut-être même sans occasionner un schisme ou autre suite fâcheuse pour la religion. Le bureau est toujours des mieux intentionné, le plus grand nombre des Prélats qui sont ici ne l'est pas moins. Les commissaires ne se donnent aucun repos et particulièrement nos deux Seigneurs de Rohan et de Bissy, les deux qui s'intéressent le plus à faire recevoir les oracles du Vicaire de Jésus-Christ avec la soumission qui leur est due. J'ai eu l'honneur de les entretenir quatre fois. Comme ils m'honorent de leur confiance, qu'ils se convainquent tous les jours par eux-mêmes que j'en fais usage, et qu'ils sont témoins de mon zèle et des mouvements que je me donne, ils n'ont rien de caché pour moi afin que je puisse vous faire part de ce qui se passe dans leur assemblée. Voici où l'on en est. Le Roi, qui continue de signaler son attachement pour le Saint-Siège, rebuté de voir qu'on ne finit point cette grande affaire qu'il a si fort à cœur, et dont il ne doute pas que leur retardement à la conclure ne fasse peine à Votre Sainteté, ordonna ces jours passés qu'on ait à la terminer incessamment. Le cardinal de Rohan, qui ne souffre pas moins de ces délais, ravi d'une telle déclaration de Sa Majesté qui lui a été adressée comme au chef des commissaires, en fit part aussitôt aux Prélats. Le jour du rapport de la commission fut fixé au 8 janvier; il doit occuper les séances du 8, 9 et du 10. Pour qu'on n'ait pas de nouveaux prétextes de reculer, Son Éminence va s'appliquer vivement avec M. de Meaux à mettre tout en état, c'est-à-dire, à dresser le procès-verbal, la forme d'acceptation de la bulle, et l'instruction pastorale dont j'ai eu l'honneur de vous parler. Le bureau s'assemblera plus souvent pour que tous les commissaires travaillent de concert. Ces trois

choses dressées, M. le cardinal de Rohan les communiquera au cardinal de Noailles en l'assemblée chez lui. Si le cardinal de Noailles ou quelque autre de ceux qui sont dévoués au Saint-Siège fait naître quelques nouvelles difficultés et ne paraît pas disposé à entrer dans les sentiments des commissaires, ceux-ci s'appliqueront jusqu'au 8 de janvier à les satisfaire, de manière que ce jour huitième, le rapport commence à se faire, et tout se termine absolument dans la même semaine, à la pleine satisfaction de tous ceux qui composent l'assemblée. Je me flatte que Votre Sainteté sera très-aise d'être instruite de toutes ces particularités. MM. de Rohan et de Bissy ont une forte espérance que tout sera fini sans aucune division. L'on avait dressé un extrait en précis du rapport de la commission qu'on crut devoir beaucoup contribuer à la réunion de tous les esprits; mais quelque précaution qu'on eût prise pour qu'il ne se trouvât rien qui pût tant soit peu blesser l'autorité du Souverain Pontife, quelque extrait cependant pouvait y donner atteinte et causer quelque chagrin. Nos deux grands Prélats sont toujours sur le qui-vive pour qu'on s'abstienne de tout ce qui pourrait être capable de lui faire la moindre peine, et de fournir aux malintentionnés matière de parler, d'écrire et de donner un mauvais sens à ses sacrées décisions. On crut devoir travailler à un autre extrait pour prévenir un si fâcheux inconvénient et ils pensent en être venus à bout, comme aussi de s'être conciliés par leur sage remontrance presque tous ceux de l'assemblée qui étaient d'un sentiment opposé...

J'ai eu l'honneur de vous le mander. Cette instruction pastorale est jugée absolument nécessaire. Elle ne produira pas d'autres effets, et Votre Sainteté sera la première à l'approuver. J'aurai l'honneur de l'informer de tout ce qui se sera passé. Nos deux illustres Seigneurs, en vérité, s'acquièrent une gloire immortelle par ce qu'ils font pour le service de l'Église. Plaise au Seigneur de soutenir leur santé et leurs forces pour résister aux fatigues excessives qu'ils se donnent. Je le demande encore plus pour la conservation de la vôtre. J'appréhende que votre Sainteté ne la

ménage nullement, et qu'elle continue de travailler sans relâche. Tout ce qu'on m'écrit de Rome me fait trembler. Eh quoi! Votre Sainteté a-t-elle déjà oublié l'état fâcheux où elle fut réduite sur la fin de l'année dernière, pour n'avoir pas borné son zèle; une vie aussi précieuse à l'Église peut-elle assez durer? De grâce, ménagez-la donc mieux, c'est de quoi la supplient très-instamment tous nos Prélats et tous les vrais catholiques, en particulier

F. Timothée.

Mém. du P. T., éd. 1774, p. 160-163.

VI

LE PÈRE TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

A Paris, ce 26 janvier 1714.

Si mes deux précédentes sont arrivées à Votre Sainteté, comme je m'en flatte, elles l'auront informé de tout ce qui s'est passé de plus essentiel dans l'assemblée de nos évêques, touchant l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Voici ce qu'il y a de nouveau : le rapport de la commission a commencé le 8 de ce mois, l'instruction pastorale est achevée. Le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux jour et nuit depuis quinze jours y ont été uniquement appliqués, pour qu'elle soit du goût de tous nos Prélats, aussi bien que de celui de Votre Sainteté. Déjà est-elle entre les mains de M. le cardinal de Noailles, afin qu'il voie si elle est telle qu'il la désire. Il paraît néanmoins que le cardinal de Noailles voudrait encore éloigner la conclusion de cette importante affaire. Il tient plusieurs discours qui ne tendent qu'à obtenir un nouveau délai, comme de dire que l'instruction pastorale, qui doit servir de règle à toutes celles que MM. les évêques du Royaume auraient à donner dans leurs diocèses, ne peut être trop réfléchie... On voit assez que ces raisonnements sont des prétextes pour éloigner encore la

conclusion que le Roi et des prélats animés du même zèle pour la religion souhaitent avec tant d'ardeur. Une pareille conduite les fait gémir; si ce Seigneur avait à cœur de seconder leurs bonnes intentions, il y a plus d'un mois que tout serait fini. Dès qu'on vit le petit mandement que Son Eminence donna aussitôt que la Constitution fut arrivée, on jugea qu'il voulait traverser son acceptation et, gagner par là du temps pour y réussir. J'en jugeai ainsi dans le moment où je lus ce petit mandement. Dans l'entretien que que j'ai eu avec son Eminence, avec un profond respect je fis comprendre que le retardement de la conclusion, qui faisait le sujet de l'assemblée, lui était imputé, qu'il ne tenait qu'à elle seule de la finir et de donner tout sujet de se louer du clergé de France. Je pris la confiance d'ajouter que je n'avais pas oublié qu'il m'avait assuré que dès que la bulle serait arrivée, il serait le premier à prouver la soumission due au Saint-Siège, et que j'avais la douleur de voir le contraire. Dans le second entretien que j'ai eu récemment avec lui, j'achevai de me convaincre de ses dispositions, quoique votre dernier jugement fût revêtu de tout ce qui peut être désiré pour faire foi de l'église, et pour que tout fidèle y acquiesce avec la plus parfaite vénération et soumission... Notre pieux monarque envoie tous les jours de nouveaux ordres pour qu'on finisse absolument. Son Eminence, je l'espère, n'obtiendra rien. J'eus l'honneur de voir avant hier nos deux zélés Prélats pour mettre la dernière main à cet ouvrage. Ils me firent la grâce de me lire la minute de l'instruction pastorale envoyée à M. le cardinal de Noailles, ce qui me causa bien de la consolation d'entendre l'éloge du saint Pontife qui gouverne l'Église dans ce temps si ténébreux. Rien de plus savant, de plus prudent et plus rempli de religion que cette instruction. Elle suivra l'acceptation de ce qu'elle contient par un extrait du rapport du commissaire. Il n'y aura rien de capable d'affaiblir votre autorité. Les Prélats qui ont fait quelque difficulté, paraissent ébranlés et revenus de leurs préventions. J'eus la satisfaction de me confirmer dans tout ce que j'avais vu de leur zèle

pour la sainte doctrine et leur attachement à la chaire de Saint Pierre. Je compte bien d'avoir quelque chose de nouveau à lui mander, puisque ces Seigneurs ont désiré que je me rendisse près d'eux pour me mettre en état de vous informer de ce qui se passera. Ce zèle que M. de Meaux fait de plus en plus éclater lui attire tant d'ennemis, que pour venir à bout de le décrier, même dans l'esprit de Votre Sainteté, les partis de l'erreur s'acharnent à faire courir des bruits assez fâcheux contre lui, bien qu'on les regarde, parmi ce qu'il y a de personnes bien intentionnées pour l'Église, comme les fruits d'une cabale formée contre ce prélat. Comme néanmoins ils pourraient arriver jusqu'à Rome, je me crois obligé de prévenir Votre Sainteté sur des bruits aussi faux, aussi mal fondés. Le Roi en est mieux instruit que personne pour seconder ses royales intentions. M. le cardinal de Rohan lui rend toute la justice qui lui est due. Ce saint évêque a plus besoin d'être retenu que d'être animé à soutenir les intérêts du Saint-Siège. Il ne faut aussi qu'écouter M. Aldobrandini. Ce digne ministre de Votre Sainteté, qui se distingue par sa rare prudence très capable d'avancer la conclusion de ce qui l'arrête ici, n'est pas moins informé de l'intégrité de M. de Meaux. Il est témoin de ce qui se passe. M. l'abbé de Broglio[1] déjà connu de Votre Sainteté par tant de beaux endroits, surtout par ce qu'il a fait pour engager M. Desmaretz[2] à vous rendre justice, travaille avec toute la chaleur possible et avec la plus grande discrétion; il a l'estime de la Cour, de tous nos prélats et de tout ce qu'il y a de plus distingué dans Paris. Si la négociation n'est pas encore finie, ce n'est pas sa faute. De plus il en fera le récit au ministre de Votre Sainteté. M. de Meaux, M. le cardinal de Rohan et M. l'archevêque de Rouen se distinguent tout à fait dans ces affaires présentes. Ce sont les trois prélats du Royaume les plus attachés à la chaire de Saint Pierre. De quoi ne sont pas capables les

1. L'abbé de Broglie était le secrétaire de l'Assemblée.
2. Evêque de Saint-Malo.

mauvais esprits pour décrier ceux qui savent s'opposer à à leurs pernicieuses maximes...

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 163-166.

VII

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, 9 janvier 1714.

...Le cardinal de Noailles continue à faire de l'obstruction. Lui seul est cause que l'on ne commença pas le 8 janvier le rapport de la commission, comme il avait été arrêté. Il a gardé l'instruction pastorale et bien qu'il confesse qu'elle est bonne, il ne laisse pas de la retenir. Le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux en sont piqués au vif. Ils en ont fait des remontrances à l'archevêque de Paris. Le roi, à leur prière, a accordé un dernier délai de huit jours au cardinal de Noailles pour se prononcer. « Ce nouveau délai sera absolument le dernier. MM. de Rohan et de Meaux m'en ont assuré. C'est ce qu'ils m'ont chargé d'écrire aujourd'hui. C'est un simple récit de ce que j'ai appris d'eux que je vous fais de leur part. Votre Sainteté voit que je ne lui cache rien. Il est aussi de la dernière conséquence que rien ne lui échappe et qu'elle soit pleinement informée de tant de délais, et qu'elle sache que ce nouveau retardement ne vient ni de la part du Roi ni de celle des Prélats assemblés, puisque de près de cinquante qu'ils sont aujourd'hui, excepté le cardinal de Noailles et quatre ou cinq autres qui lui sont dévoués, tous sont disposés à souscrire avec une acceptation pure et simple de vos sacrées décisions. Ces quatre ou cinq, surtout M. le cardinal de Noailles, voudraient une clause à l'acceptation ou une explication de votre censure portée contre le livre de Quesnel, ou au moins un extrait du rapport des commissaires qui fît voir ce qui les a enfin obligés de se rendre. Ils ont fait de nouvelles instan-

ces pour qu'on leur accordât une de ces choses, mais c'est à quoi on ne donnera jamais les mains... »

(Le cardinal de Rohan a fait toucher du doigt au cardinal de Noailles que des propositions condamnées dans le livres des *Réflexions*, il n'y en a pas une qui ne mérite d'être condamnée. Mais qu'il revienne ou non la semaine prochaine, on mettra fin à tout.)

Résumé ici d'après les *Mém. du P. Tim.*, éd. 1774, p. 166-169. La date donnée est : *le 29 de l'an 1714*. Le vrai texte doit être : 9 janvier 1714.

VIII

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, ce 16 janvier 1714.

Ce fut hier enfin que tous nos évêques s'assemblèrent chez M. le cardinal de Noailles dans la grande salle de son archevêché vers les deux heures et demie. M. le cardinal de Rohan y commença le rapport de la commission. Les séances de cette célèbre assemblée doivent continuer tous les jours. Quand le rapport sera fini, on commencera à opiner. Si M. le cardinal de Noailles qui préside à cette assemblée se détermine à se rendre aux fortes raisons qui lui ont été et lui doivent être encore apportées de l'obligation où l'on est de faire une acceptation pure et simple de votre bulle, il n'y aura qu'une opinion sur cela, tous nos illustres Prélats n'auront qu'un même sentiment, et cette grande affaire finira comme Votre Sainteté et notre pieux Monarque le peuvent désirer, avec toutes les marques de la plus parfaite soumission aux décisions du Saint-Siège. Mais quoique le Roi se soit fait entendre tant de fois pour qu'on fasse paraître dans l'Église de France cette humble déférence aux oracles du Vicaire de Jésus-Christ, jusqu'à ce moment il n'a pas été possible de vaincre l'opiniâtreté

de ce Seigneur. Il paraît toujours le même, c'est-à-dire mal disposé à se rendre à son devoir. Il continue de mettre tout en usage pour empêcher qu'on ne finisse si tôt, et pour obtenir de nouveaux délais. Rien ne le peut engager à se désister de ses premières demandes... Il se fait un point d'honneur de traverser les bonnes et justes dispositions où sont presque tous les autres membres de l'assemblée de donner une preuve authentique de leur respectueux attachement à la chaire de Saint Pierre. S'il n'était dans ses dispositions, il n'y a nul doute que tout se terminât avec la plus grande unanimité; mais comme il peut y influer plus que tout autre en qualité de président de l'assemblée comme cardinal et archevêque de la première métropole du royaume, il est fort à craindre qu'il occasionne, par son entêtement à empêcher une acceptation pure et simple, une diversité d'avis lorsqu'il faudra opiner, et par conséquent beaucoup de troubles.

Quelques Prélats qui épousent à l'aveugle ses sentiments, sont très instruits qu'il n'est pas déterminé à plier, et pour lui faire leur cour font déjà assez entendre que sa conduite sera la règle de la leur. Il a représenté à ces Prélats qu'ils doivent bien prendre garde de mollir, que leur jugement doit être uni à celui du Pape pour faire loi dans l'Église; et que si cette fois on ne tient bon sur cet article, c'en sera fait du pouvoir des évêques; leur autorité tombera tout à fait, et Rome qui depuis tant de siècles ne pense qu'à empiéter sur les droits de l'épiscopat, ne manquera pas de se prévaloir de la docilité qu'on exige d'eux... Le premier qui doit opiner est M. l'archevêque de Tours. Comme on le connaît fort important, on travaille à le rendre plus traitable. Le Roi même, informé de son procédé, lui fait parler fortement. MM. de Rohan et de Meaux sont cesse à lui représenter les suites fâcheuses que peuvent avoir ses discours, et qu'enfin il s'expose à encourir l'indignation de Votre Sainteté et celle de son Prince. Déjà en effet le parti janséniste s'applaudit d'avoir un archevêque de ce poids, uni à M. de Paris; il se flatte que la Constitution sera re-

jetée, ou si on l'accepte, son acceptation pour n'être pas unanime n'aura point de force. Les évêques déjà livrés au cardinal, sont M. de Tours [d'Hervaux], de Laon [de Clermont], de Langres [Clermont-Tonnerre], Boulogne [de l'Angle], Auxerre [de Caylus] et Châlons-sur-Marne [Gaston de Noailles], le frère de Son Éminence. MM. de Rohan et de Meaux croient qu'il y a encore lieu d'espérer, aussi bien que notre grand Roi. Ils sont attentifs aux intérêts de l'Église et ne souffriront jamais que rien précède l'acceptation de la bulle qui puisse tant soit peu donner atteinte à l'autorité du Saint-Siège et affaiblir la force des décisions apostoliques. Deux lignes, dans l'acte qui la renfermera, seront à peu près les termes du Clergé de France dans la lettre qu'il écrivit au grand Pape saint Léon, et les mêmes dont il se servit dans son acceptation de la bulle donnée en 1655 contre le livre de Jansenius qui furent fort du goût du Pontife dont elle était émanée. Je n'en ai été instruit qu'après que le projet a été dressé et proposé pour l'acceptation. Je n'ai pu en informer plus tôt Votre Sainteté. Au reste si M. de Noailles avec sa petite sequelle demeurent opiniâtres dans le parti qu'ils ont pris, votre bulle n'en aura pas moins de force, puisque plus de quarante l'auront unanimement acceptée, et il ne lui restera et à ses adhérents que la confusion de s'être distingués par de si mauvais endroits et le chagrin d'avoir encouru l'indignation du Vicaire de Jésus-Christ et de leur Prince. Fasse le Ciel que nos espérances n'aient pas été mal fondées. Il est bon, puisque j'ai nommé ceux qui paraissent peu disposés à se soumettre, que je fasse aussi savoir ceux qui font éclater davantage leur zèle pour le Saint-Siège. Les six commissaires sont de ce nombre. On peut mettre à la tête des autres M. l'archevêque de Rouen [d'Aubigné], d'Aix [Vintimille du Luc], Toulouse [de Beauvau], les évêques de Coutances [de Loménie], d'Evreux [Le Normand], d'Orléans [Fleuriau], d'Amiens [Sabatier], de Beauvais [de Beauvilliers], de Toul [Blouet de Camilly]. Lorsque j'aurai l'honneur de me revoir à vos pieds, je vous ferai mieux connaître ce qu'ils font pour le soutien de la

bonne cause [1]. Je souhaiterais fort que ce moment heureux fût déjà arrivé; mais c'est une consolation que je prévois être encore éloignée, et la rigueur de la saison ne me permettra guère de me mettre en route avant la fin de mars.

M. de Meaux vient de me dire qu'il n'y a aucun changement; qu'il n'était pas possible de rien gagner sur l'esprit de M. le cardinal de Noailles, non plus que sur celui de M. l'archevêque de Tours, et qu'il fallait s'attendre à quelque chose de fâcheux de leur part dans la délibération que l'on était prêt de prendre. Les MM. de Verdun [de Béthune] et de Senez [Soanen] sont arrivés depuis deux jours à Paris où on les a fait venir exprès pour augmenter le nombre des Prélats contraires à l'acceptation. On a encore quelque espérance de faire revenir MM. de Langres et d'Auxerre. Cela afflige à l'excès nos bons Prélats, ils en craignent quelque suite funeste; ils vont cependant faire de nouveaux efforts pour les ramener. C'est ce que M. de Meaux désire que j'ajoute à ma lettre dont je lui ai fait la lecture, et que je supplie Votre Sainteté de dissimuler ses sentiments à l'égard de ces Prélats, jusqu'à ce qu'elle soit instruite de tout ce qui va se passer.

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 169-174. Cf. A. Le Roy. *La France et Rome,* p. 505.

IX

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, 22 janvier 1714.

Le rapport de MM. les commissaires commencé le 15 de

1. D'après une statistique de l'époque, on rangeait en 1718 les 123 Prélats de France en acceptans (39), en appelans (25), en refusans d'accepter (7) et en tolérans (52). Par ses derniers on désignait ceux qui avaient déjà accepté et ne voulaient plus reparler de cette affaire. Fond. fr. 13918, fol. 39.

ce mois continuera jusqu'à qu'il soit fini, après quoi on opinera; mais comme il est fort long, le cardinal de Rohan qui le fait en qualité de chef de la commission, après avoir parlé le lundi deux grosses heures et le mercredi une heure et demie avec beaucoup d'éloquence et de vigueur, se trouva très fatigué et fut obligé de se reposer. Le lundi les séances reprirent. Il continua son rapport et il parla encore plus de deux heures, et ne pouvant encore finir pour être épuisé, et aussi pour l'avantage de la bonne cause, la conclusion du rapport a été remise à aujourd'hui. Son Eminence compte de la finir en trois quarts d'heure, après quoi elle opinera au nom des cinq autres commissaires qui lui sont toujours étroitement unis et n'ont pas d'autres sentiments que les siens. Mais ce sera à M. l'archevêque de Tours à parler comme le plus ancien de l'assemblée et à dire son sentiment, et puis les autres évêques. Plût au Ciel qu'ils fussent tous aussi bien disposés que les commissaires. Ils pourront terminer dès aujourd'hui d'une manière très avantageuse à la religion, très glorieuse à Votre Sainteté et très honorable au Clergé de France. Environ quarante Prélats sont des mieux intentionnés, et dans une heure de temps ils pourront donner leur avis qui n'est pas différent de celui des commissaires... Mais il s'en trouve quelques-uns qui jusqu'à ce jour ont refusé de se rendre aux saintes et pressantes raisons qui leur ont été apportées pour les réduire à une parfaite unanimité. Leur nombre est à présent de dix, savoir M. l'archevêque de Tours, MM. les évêques de Châlons-sur-Marne, de Laon, de Verdun, d'Auxerre, de Boulogne, de Bayonne, Senez et S. Malo, (Desmaretz) arrivés depuis peu de jours, et M. le cardinal de Noailles à leur tête. Ainsi quoique leur nombre soit fort inférieur à celui des Prélats bien intentionnés, il est toutefois fort à craindre que cette assemblée ne se termine pas aussi pacifiquement qu'on l'avait espéré.

Il faut communiquer à Votre Sainteté ce qui s'est passé depuis huit jours, et jusqu'à quel point les Prélats mal intentionnés se sont oubliés pour venir à bout de rompre

l'assemblée. Le 12 de ce mois, le cardinal de Noailles assembla secrètement chez lui sur le soir ce petit nombre de Prélats. Après s'y être longtemps entretenus des moyens de rompre l'assemblée, ils prirent le parti de s'en aller et de faire signifier aux autres Prélats une protestation en bonne et due forme devant notaire, contre ce qu'ils pourraient délibérer. Elle fut dressée. Ils délibérèrent en même temps d'écrire une lettre au Roi, signée de tous, pour l'informer des raisons de leur retraite. Elle fut faite et signée sur le champ par les mêmes qui venaient de signer la protestation. Je n'ai pu encore avoir copie ni de l'un ni de l'autre pour l'envoyer à Votre Sainteté comme je l'eusse désiré, mais je sais de MM. de Rohan et de Meaux ce qu'elle contient. Voici le précis : ne pouvant se rendre en conscience aux sentiments de la plupart des évêques qui composent l'assemblée, pour les raisons exprimées dans leur déclaration qu'ils doivent incessamment faire signifier, ils croyaient qu'il était plus convenable de se retirer de l'assemblée, afin d'obvier aux fâcheuses suites que pourraient avoir les altercations qu'ils prévoyaient y devoir naître lorsqu'ils viendraient à opiner. Sur quoi ils suppliaient Sa Majesté de ne pas désapprouver qu'ils n'y paraissent plus. Après avoir écrit au Roi et fait dresser leur déclaration, ils délibérèrent ainsi pour mieux arriver à leur fin et se mettre hors d'état de recevoir quelque ordre du Roi capable de les empêcher de partir pour leur diocèse. Il fut arrêté entr'eux de tenir un profond secret sur ce qu'ils venaient de faire, et de ne faire rendre leur lettre à Sa Majesté que le lundi, jour assigné pour que tous s'assemblassent au palais archiépiscopal pour écouter le rapport de la commission et donner commencement à la conclusion de l'assemblée. Ils arrêtèrent aussi qu'au même jour et à peu près à la même heure, ils feraient signifier leur déclaration aux évêques dont ils voulaient se séparer. Après quoi tout prêts à partir ils se mettraient sans délai en marche pour se rendre dans leur diocèse, et M. le cardinal de Noailles dans sa maison de campagne. Tel fut le résultat de ce conventicule. Ces me-

sures prises, le Seigneur qui veille pour la gloire et le bien de son église, permet que des résolutions si préjudiciables à l'un et à l'autre demeurent sans effet. On ne croit pas encore devoir produire la copie; je ne désespère pourtant pas de l'avoir avant le retour du courrier, non plus que la lettre du Roi et la déclaration ou protestation, et de vous les envoyer.

Ils restèrent bien confus lorsque le cardinal de Noailles les appela chez lui à la maison de campagne, où il s'était retiré, pour leur dire que la mine était éventée et leur projet avorté par la connaissance qu'on en avait donnée au Roi avant que leur lettre lui eût été remise, et pour leur faire part de celle qu'il venait de recevoir de M. Voisin. Sur quoi ils furent obligés de se retirer chacun chez soi, voyant bien qu'ils ne pouvaient plus exécuter leur dessein, sans encourir la disgrâce du Roi qui voulut mettre tout en usage pour les faire revenir de leur entêtement... Le cardinal de Noailles a répondu : « 1° les actes qui leur ont été communiqués dans l'assemblée ne sont nullement conformes ni à la doctrine, ni à la discipline de l'Eglise, et ils sont fort contraires aux maximes du royaume; 2° les commissaires ont caché plusieurs choses essentielles qui l'auraient pu mettre en état d'opiner et de délibérer, ce qui les oblige de prier Sa Sainteté d'agréer ce projet dont il accompagne la lettre qu'il a faite avec ses adhérents pour l'acceptation de la bulle ». Dès que le Roi eut reçu cette lettre avec le projet, il le fit aussitôt communiquer à M. le cardinal de Rohan qui fut incontinent en faire part aux autres commissaires dont ils furent tous très surpris. Sans perdre de temps ils signèrent : 1° que rien ne lui avait été caché de ce qui les avait occupés depuis le commencement de leur commission, que tout jusqu'aux moindres circonstances de leur travail lui avait été remis par écrit pour qu'après l'avoir examiné, il pût dire ce qu'il en pensait; 2° qu'il ne pourrait objecter, et encore moins prouver, que leurs actes ne se trouvaient pas conformes à la saine doctrine, ni avantageux à l'Eglise, et fussent contraires aux maximes du royaume; 3° que son

projet n'était pas recevable, puisque cette instruction serait regardée comme le motif qui l'aurait fait accepter. M. le cardinal de Rohan envoya cela au Roi avec copie du projet qu'il avait dressé avec les autres commissaires pour l'acceptation, et que quarante évêques des plus zélés et des plus savants, des plus intègres, et prêts à faire tout ce que le maintien de la saine doctrine et la paix de l'Église pourrait inspirer à de véritables successeurs des apôtres étaient près de signer. Ce que Sa Majesté ayant reçu et fait examiner, elle fit savoir à M. le cardinal de Noailles que son projet n'était pas recevable et qu'il ne cherchait qu'à surprendre et à en imposer, à lui et aux bons évêques. M. le cardinal de Noailles, pour faire savoir combien il était pénétré de ce que le Roi lui faisait répondre et du renversement de ses desseins, n'eut pas plutôt entendu la lecture du projet des évêques attachés au Saint-Siège pour l'acceptation, qu'il déclara hautement que ni lui ni ses adhérents n'y souscriraient jamais. On a eu beau lui faire sentir le trouble qu'il allait causer dans l'Eglise, il y parut insensible. C'est un schisme qu'on appréhende, et un soulèvement presque général dans le royaume, car hélas, que ne font pas ceux qui font gloire d'être tout dévoués à Son Eminence et de favoriser son parti pour l'y exciter, comme font les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ? Tous les Pères de l'Oratoire, presque tous les moines de Citeaux, les chanoines réguliers, les dominicains, et grand nombre de mauvais religieux de différents Ordres, avec ce qu'il y a presque de prêtres séculiers, semblent ne s'appliquer à autre chose qu'à révolter les fidèles contre les sacrés oracles et les plus solennelles décisions de l'Eglise, et à leur inspirer le dernier mépris pour le Saint-Siège. Dieu sait jusqu'à quel point leurs manèges leur ont déjà réussi, soit dans Paris, soit dans la plus grande partie des autres villes, surtout parmi les femmes. Voilà ce qui fait trembler tous les vrais enfants de l'Eglise. Non, il n'y a point de malheur que cette cabale ne soit capable de causer si un grand cardinal et l'archevêque de la capitale du royaume, d'une maison

illustre, revêtu des apparences d'un très saint ecclésiastique, n'en était pas le chef... »

(M. d'Hervaux va d'hôtel en hôtel solliciter les Prélats de tenir ferme dans le refus d'une acceptation pure et simple.)

..... « Je dois ce soir me trouver chez M. le cardinal de Rohan. Ce matin aussi bien que hier soir, Son Éminence M. de Meaux, l'archevêque de Rouen et quelques autres des plus zélés se sont donné bien du mouvement pour faire revenir quelqu'un à l'unité. La séance d'aujourd'hui, de laquelle dépend le bon ou mauvais succès de cette grande affaire, sera peut-être plus favorable. Fasse le Ciel qu'ils aient réussi dans ses nouvelles tentatives, et que j'aie quelque chose de plus consolant pour Votre Sainteté à ajouter à ma lettre. Je suis obligé depuis six jours de ne faire qu'aller et venir pour m'instruire de tout. Je fus hier quatre grosses heures enfermé avec M. de Rohan. Il a eu la bonté, après tout ce qui s'était passé, de me lire une partie de son rapport [1]. Oh! que j'aurais de joie qu'il l'eût lu sous vos yeux! Rien de plus savant, de plus pathétique et de plus avantageux à la saine doctrine, et de plus favorable au Saint-Siège. Rien n'est plus capable de confondre le parti des novateurs, s'il était tant soit peu disposé à chercher et à connaître la vérité. S'il l'envoie à Votre Sainteté, elle en sera charmée et verra la profonde érudition et le grand travail de ce digne cardinal... (Si le Pape éprouve de la douleur de la conduite du cardinal de Noailles, il n'a qu'à se réjouir de la majorité des évêques)...

Il est vrai qu'ils sont le jouet de tous ceux qui donnent dans l'erreur ou qui la favorisent. On ne voit que pasquinades, satires, libelles contre eux; mais c'est de quoi ils se mettent peu en peine. J'arrive de chez M. de Rohan où j'ai vu M. l'évêque de Meaux; ils m'ont chargé d'ajouter

1. L'instruction pastorale proposée par les commissaires aux prélats qui composent l'assemblée du clergé au sujet de la Constitution, fut datée du 1er février 1714. Elle est à la bibliothèque de l'Arsenal, ms. 2858, fol. 151.

que dans la séance qui se tint hier, il finit son rapport et opina de la manière qu'il devait opiner pour lui et pour les autres commissaires. Après quoi M. de Tours opina, mais seulement sur la forme de l'acceptation, et non sur la matière de la bulle. Demain on opinera sur les deux. Ils croient que jeudi au plus tard tout sera terminé. Les choses sont toujours dans le même état, tout au plus il y aura dix Prélats protestants qui, toujours opiniâtres dans le parti qu'ils ont pris, refusent de se rendre et de souscrire aucune acceptation pure et simple de la bulle. M. de Rohan et MM. l'archevêque de Rouen et évêque de Meaux ayant fort à cœur que Votre Sainteté soit informée de tout ce qui s'est passé, ont jeté les yeux sur moi pour l'en instruire incessamment. Hier au soir M. de Rohan écrivit au Roi et lui proposa ce qu'on jugeait expédient pour que Votre Sainteté soit informée. Si Sa Majesté entre dans leur idée, il y a apparence que je partirai sur la fin de cette semaine pour me rendre en toute diligence à Rome, ce qui me procurerait bien plus tôt que je ne le pensais, la consolation de me revoir aux pieds de Votre Sainteté.

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 174-183. Cf. A. Le Roy. *La France et Rom*, ep. 491 et 512.

X

LE P. TIMOTHÉE AU MARQUIS DE TORCY

Rome, 21 février 1714.

Monseigneur, pour mieux et plus promptement seconder les intentions du roy et celle de votre Grandeur, j'ai fait toute la diligence possible pour me rendre à Rome, car malgré la rigueur de la saison et les chemins impraticables de la Savoye et du Piémont, tous remplis de neige ou de glace où j'ai passé, m'ayant été dit à Lyon que je serais longtemps à Marseille à attendre un embarquement, je

n'ay mis que seize jours et demi dans mon voyage... Je la trouvai [Sa Sainteté] dans une parfaite santé. J'en fus reçu d'une manière très affable et toute paternelle. Elle me marqua être très aise de me revoir, et d'apprendre de moy le détail de tout ce qui s'est passé dans l'assemblée de notre clergé de France, touchant l'acceptation de sa constitution. Je le luy donnay autant exact et fidèle qu'il peut luy être donné et je m'appliquay surtout à luy faire peser et bien connoitre le grand zèle que notre grand et religieux monarque a fait paraître pendant tout ce temps là... Sa Sainteté m'en parut pleinement convaincue... Sa Sainteté, Monseigneur, paraît très contente de l'acceptation qu'ont fait M^grs^ les quarante évêques de sa constitution, et elle le fera savoir en temps et lieu. Je luy ay fait espérer qu'elle aurait en peu la nouvelle que M^gr^ le cardinal de Noailles et les huit autres qui avec Son Éminence avaient suspendu leurs avis auraient concouru à luy donner une entière consolation et que tout le clergé de France ferait voir en cette rencontre une parfaite uniformité de sentimens, et combien les décisions du vicaire de Jésus-Christ lui étoient venerables. La piété de cette Éminence qui lui est si fort connue, fait qu'elle s'en flatte. Quoi qu'il en soit, si Son Éminence persistoit avec M^grs^ ses adhérents dans ses sentimens particuliers, et qu'elle et eux luy donnassent lieu d'être mécontant de leur conduite, elle est bien résolue de ne rien faire pour en marquer sa peine que de concert avec le roy. C'est l'assurance qu'elle m'a donnée et réitérée dans les deux longues audiences que j'ai déjà eu l'honneur d'en avoir... J'auray soin, Monseigneur, de continuer à vous informer de tout ce qui se passera icy... P. Timothée de la Flèche, définiteur général des capucins.

Arch. du min. des Aff. Etrangères à Paris. Corr. de Rome. n° 535, fol. 283. Duplicata. Cité par Le Roy, p. 551.

XI

LE P. TIMOTHÉE AU MARQUIS DE TORCY

Rome, 27 février 1714.

Monseigneur, depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Grandeur, je n'ai rien autre à lui communiquer, sinon que le Pape a été informé de ce qui s'est passé le 1er de février dans l'assemblée de Messeigneurs nos Prélats, qu'elle a été vivement touchée de la délibération et résolution qu'y ont pris finalement touchant sa constitution Mgr le cardinal de Noailles et ses adhérents, et qu'elle n'attend qu'à en être pleinement instruite et du résultat de dernières séances de ladite assemblée pour s'en expliquer..... Sa Sainteté a été bien aise que Sa Majesté eût empêché Son Éminence de lui écrire la lettre qu'elle a projeté de lui écrire, puisqu'elle ne peut que lui être très désagréable. Elle ne paraît pas dans un moindre empressement de voir l'instruction pastorale qui a été dressée et acceptée par Messeigneurs les quarante prélats qui ont accepté sa bulle... et elle se flatte qu'elle ne tardera pas à la recevoir... Son Éminence[1] n'a encore rien reçu de Votre Grandeur sur mon voyage. Elle ne laisse pas d'ajouter foi à ce que je lui ai dit l'avoir occasionné...

P. Timothée de la Flèche, def. gral des Capucins.

Arch. des Affaires Étrang. Corr. Rome, nº 535, fol. 372. Le ministre de Torcy accusa réception le 17 mars 1714 des deux lettres du P. Timothée en date du 21 et 27 février. *Id.*, n. 535, fol. 373. Voir aussi une lettre de Torcy à la Trémoille, du 9 mars 1714, dans le même n. 535 et citée par Le Roy, p. 551.

1. Le cardinal de la Trémoille.

XII

LE P. TIMOTHÉE AU CARDINAL DE BISSY

21 (ou 27) février 1714.

Le Pape a de la peine à s'expliquer la longueur de l'assemblée du clergé. Il dit que s'il y a de la difficulté à accepter la constitution, le roi s'est trop avancé en l'engageant à la publier. Le Pape n'y a rien mis de blessant pour la France. La complaisance témoignée au cardinal de Noailles a été la cause des écrits séditieux.

Résumé, d'après Bibl. nat., f. fr. 17748, fol. 105.

XIII

LE CARDINAL DE LA TRÉMOILLE A TORCY

Rome, 12 mars 1714.

Après s'être plaint de ce qu'il est accusé d'être favorable au jansénisme, il gémit sur la manière dont il est traité... « Je vois arriver un capucin en poste qui sans garder aucune mesure avec moi fait savoir au Pape, avant que de m'avoir vu, qu'il a des dépêches à lui rendre, et qui me presse de l'entendre parce que, me dit-il, il fallait qu'il allât à l'audience de Sa Sainteté, comme effectivement il y fut le même jour. Quelques jours après, il arrive un courrier du roi. Ce courrier m'apporte une dépêche par laquelle Sa Majesté me donne des ordres et me remet pour ma conduite à un mémoire et à une lettre que M. le cardinal de Rohan m'écrit. Ce même mémoire et cette même lettre sont envoyés au Père Timothée, et les mêmes commissions ou instructions lui sont données par M. le cardinal de Rohan, à lui personnellement comme à moi. Et en

vertu de cela, il va à l'audience du Pape quand il lui plaît et quand il plaît à Sa Sainteté de l'entendre. Vous savez bien, Monsieur, qu'il y a des gens qui, sans passer pour trop soupçonneux, jugeraient de là qu'on a voulu me donner un surveillant afin que si je ne m'acquittais pas bien de ma commission il pût y suppléer.... »

Arch. Aff. Étrang., Paris. Corr. Rome, nº 536, fol. 47.

XIV

LE CARDINAL DE LA TRÉMOILLE A TORCY

Rome, 24 avril 1714.

« ... Vous traitez trop bien, Monsieur, l'article du P. Timothée, pour ne pas vous en remercier en particulier. M. le cardinal de Rohan a bien voulu me faire une apologie en sa faveur et s'excuser en quelque manière sur sa mission. Je lui ai répondu comme je le devais, c'est-à-dire d'une manière à le satisfaire et j'ai même parlé au Père Timothée d'une manière qui doit le satisfaire. Aussi il m'a paru qu'il y était très sensible, car il m'a cru digne de sa confiance jusqu'à me dire qu'il était fort mécontent de ce pays-ci. Je ne sais si le Pape lui a fait espérer toutes les récompenses qu'il en attendait. Il lui sera peut-être revenu que plusieurs personnes avaient pris la liberté de plaisanter sur sa personne et sur son voyage et que Sa Sainteté même ne l'aura pas épargné, ce qui pourrait bien être; et il se trouvera peut-être à la fin qu'il n'aura peut-être point ici d'ami plus solide que moi. Et M. le cardinal de Rohan et ceux qui l'ont envoyé seraient peut-être bien surpris si ce bon Père, prenant la résolution de retourner en France comme il en menace, je devenais son intercesseur auprès d'eux... »

Arch. Aff. Étrang. Corr. de Rome, n. 536, fol. 276.

XV

CORRESPONDANCE DU CARDINAL DE ROHAN ET DU P. TIMOTHÉE

Les textes qui suivent sont tous extraits du f. fr. 17748 :

Fol. 80. Le P. T. au C. de R. 21 février 1714. Il envoie sa lettre par deux courriers. On lui avait donné un chiffre, mais il ne s'en sert pas, les voies étant sûres. Il a dit au Pape de la part de Torcy et de Rohan : 1° de faire connaître à toute l'Église qu'il était très content de l'acceptation des 40, et de leur attachement pour le Saint-Siège; 2° de dissimuler son ressentiment contre le C. de Noailles. Le Pape a tout promis.

Le Pape ajouta : 1° que le premier article de l'acceptation des 40, était en quelque façon très injurieux au Saint-Siège, puisque de dire qu'on a reconnu dans la bulle la foi de l'Église, c'est simplement reconnaître que le Pape n'y avait inséré ni erreur ni hérésie. 2° Il ne trouvait point dans la forme d'acceptation les termes d'obéissance et d'exécution. 3° Il y avait une grande différence entre ce que les 53 évêques des Gaules écrivaient à S. Léon et ce que disent les 40...

Sur ce que le P. Timothée avança qu'il y avait lieu d'espérer que le C. de Noailles changerait, Sa Sainteté n'en voulut rien croire. Elle est outrée du procédé du C. de N. et elle est bien résolue, s'il persiste dans son opiniâtreté, de lui donner des marques de son ressentiment. Mais elle agira toujours de concert avec le Roi.

Fol. 84 v°. Le P. T. au C. de R., Rome, 27 février 1714. Le Pape « est irrité à l'excès contre le C. de Noailles à qui il impute la faute des 8 autres évêques »; il sait « bon gré à son nonce de n'avoir pas voulu se charger de la lettre de ces neuf prélats ». Le Pape est toujours dans l'inquiétude au sujet de l'instruction pastorale. Il craint que

la complaisance, le désir ou l'espérance de ramener le C. de N. n'engage le C. de Rohan à céder un peu.

Fol. 90 v°. Le même au même, 6 mars 1714. Le C. de la Trémoille ne lui accorde plus sa confiance. L'amitié du C. de la T. avec le C. de Noailles en est la cause [1]. Le Père a eu audience du Pape qui n'est pas satisfait de la lettre des 41 prélats. Il est allé ensuite chez le C. Fabroni et le C. Gualterio pour aider à mettre fin à cette affaire. La veille, 5 mars, il a eu une nouvelle audience de cinq quarts d'heure et a cherché à apaiser le Pape en faveur des prélats français. Le C. Paulucci est dans les meilleures intentions du monde.

Fol. 93, 2°. Le C. de R. au P. T. Versailles, 12 mars 1714. Il le remercie de ses agissements en faveur des évêques français et du C. de Noailles, on attend des marques authentiques de la satisfaction du S.-Siège: Il est nécessaire qu'elles viennent promptement. Le roi est content du P. Timothée.

1. Dans un mémoire sur le Pape et les cardinaux, on lit à propos du C. de la Trémoille : « Une de ses peines, qui ne l'est pas moins pour tous ceux qui ont l'honneur de servir le Roi à Rome, vient de l'indiscrétion de quelques subalternes qui sont en ce pays-là. Au lieu de se borner aux services qu'on leur demande, ils font les petits ambassadeurs, montrent à tout le monde les lettres qu'ils reçoivent, parlent contre leurs supérieurs et les discréditent pour se faire valoir. On juge qu'il serait à propos de ranger au devoir ces sortes de gens et les obliger à une plus grande modération ». Arch. Aff. Étrang. Corr. Rome, n° 536. Premier mémoire. — « M. le Cardinal de la Trémoille n'est pas content de la conduite du P. Timothée de la Flèche comme de celle du P. Daubenton. Aussi ce sont deux caractères d'esprit fort différent. Tous deux ont un fort grand accès auprès du Pape, obtenant des audiences autant qu'ils en demandent. Le Saint Père semble quelquefois ne leur parler pas de la même manière. Il s'est expliqué différemment à ces deux personnes sur le Concile national. » *Journal de Targny*, 18 février 1715, p. 9. — « Je sais ce que faisait ici et ce que faisait en France un certain Père Timothée qui est aujourd'hui coadjuteur de Babylone. Plusieurs choses passaient par ses mains, sans que j'en fusse informé. » Le Cardinal de la Trémoille au maréchal d'Huxelles, Rome, 10 décembre 1715. Arch. des Aff. Étr., corr. de Rome, n° 550, f. 249.

Fol. 95 v°. Le P. T. au C. de R. Rome, 15 et 16 mars 1714. Le Pape l'a fait appeler hier pour lui lire le bref et le porter ensuite au C. de la Trémoille. Celui-ci veut qu'on ajoute quelque louange à l'adresse des 41 évêques. Le Pape y consent le lendemain. Le P. T. écrit au P. Le Tellier une lettre en chiffre.

Fol. 97 v°. Le P. T. au C. de R. 20 mars 1714. Il est rentré dans la confiance du C. de la Trémoille. Le Pape n'est pas content et veut que les évêques de France se soumettent plus franchement. Le Saint-Père conte ses secrets à tout venant. Le P. T. voudrait n'être point mêlé à ces affaires et ne pas se trouver à Rome. Le Pape est trop changeant[1]. Sans les instances du cardinal de Rohan, le Pape eut fait éclater son ressentiment et donné de terribles marques de son zèle pour l'autorité romaine.

Fol. 114 v°. Le P. T. à R. Rome, 4 avril 1714. Le Pape est content du C. de R. Le Pape a condamné le mandement du C. de Noailles, mais sans le déclarer nul et abusif quoiqu'on l'en pressât. L'homme de confiance du P. Timothée, c'est le P. Daubenton. Il le consulte en tout. Il a engagé le Pape à user de douceur envers le C. de Noailles.

Fol. 121 r°. Le P. T. à R., Rome, 11 avril 1714. Le

1. Torcy à la Trémoille, 14 mai 1714... « Je ne suis pas surpris que la Cour de Rome n'ait pas si bien réussy à son esgard [au P. Timothée], et je crois que si tous ceux qui désirent icy avec tant d'empressement de plaire à cette cour faisoient la mesme course que le P. Timothée, ils pourroient après quelque séjour estre aussy dégoutez que luy de la reconnoissance des Romains et de la liberté qu'ils se donnent de relever les ridicules qu'on prend soin d'exposer à leurs yeux dans tout leur jour. » Arch. des Aff. Étr., Corr. de Rome, n. 536, f. 277.

2. Voir aux Arch. Aff. Étrang., Corr. Rome, n. 541, fol. 137, le bref du 26 mars 1714 *Redolens schisma* condamnant la lettre pastorale du C. de Noailles. Le bref *Ex litteris vestris*, adressé le 17 mars 1714 au C. de Rohan et à l'assemblée du clergé, est aux mêmes archives, Corr. Rome, n. 536, fol. 56 et 97 (imprimé). Le bref *Pastoralem sollicitudinem* à Louis XIV, 8 mars précédent, est dans la même Corr. Rome, n° 541, fol. 148.

Pape trouve l'instruction pastorale de l'assemblée fort belle, mais ce n'est pas l'usage d'approuver ces sortes d'écrits.

Fol. 127 v°. Le P. T. à R., 18 avril 1714. Vendredi dernier il a eu audience du Pape. Le Saint-Père doute toujours de la sincérité de l'accommodement du C. de Noailles.

Fol. 132 v°. Le P. T. à R., 25 avril. Les mandements des évêques de Boulogne et de Verdun font bien voir au Pape qu'il n'y a rien à espérer de bon.

Fol. 146. Le P. T. à R., 16 mai. Le Pape a fait appeler le P. Timothée. On l'avait alarmé sur son décret contre les mandements de Paris et Tours. On faisait courir le bruit que le roi en était mécontent. Le P. Timothée a rassuré le Saint-Père [1]. Ce dernier désire que M. de Bissy et le P. Le Tellier lui suggèrent une ligne de conduite si le C. de Noailles s'opiniâtre toujours. Le Pape est décidé à citer le cardinal à Rome et à le décardinaliser. Il ne veut pas qu'on lui permette de rien faire contre l'autorité romaine et il engage le roi à refuser tout délai au cardinal.

Fol. 169. Le P. T. à R., 10 juillet 1714. Le Pape retirera son chapeau de cardinal à l'archevêque de Paris si ce dernier ne rétracte son mandement et n'accepte pas la constitution *Unigenitus*.

Fol. 190 v°. Le C. de R. au P. T., 8 août 1714. Il est difficile de contenter tout le monde. Le Pape devrait voir que l'on cherche à être conciliant et à procurer la paix. Trop d'intérêts sont engagés en cette affaire.

Fol. 192. Le P. T. au C. de R., Rome, 14 août 1714. Il a eu hier une audience d'une heure et demie. Le Pape déplore que le C. de Polignac engage le roi à laisser des

1. « Je ne scay si la condamnation du mandement de M[r] le Card. de Noailles par un décret du St Office contribuera à le r'emmener au sentiment de M[rs] les evesques de l'assemblée. J'ay vu une lettre de M. le card. de Rohan du dernier ordinaire entre les mains du P. Timothée, par laquelle il sembloit qu'il ne désespéroit pas de cette réunion. » Le C[al] de la Trémoille à Torcy. Arch. du min. des Aff. Étr. Corr. de Rome, n° 536, fol. 178.

délais au C. de Noailles. Il est content de l'arrêt du conseil contre le mandement de l'évêque de Metz.

XVI

LE P. TIMOTHÉE AU CARDINAL DE NOAILLES

Rome, 13 avril 1715.

Il l'engage à accepter la Constitution et à « vouloir bien avoir la bonté de s'abstenir de certains termes que Votre Eminence sait bien ne pouvoir que déplaire au Pape... Il serait à souhaiter, si Votre Eminence le jugeait à propos, qu'elle voulut bien avoir la bonté de faire couler dans son mandement et dans son instruction les termes les plus obligeants pour le Pape »...

Bibl. Nat., f. fr. 6949, fol. 357-362. Copie. Cette lettre est sans nom de signataire [1]...

XVII

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, 29 juillet 1715.

Très Saint Père, comme je sais que M. Massei rend compte exact à Votre Sainteté de tout ce qui regarde sa commission et des affaires fâcheuses qui divisent aujourd'hui le clergé de France, je me borne à lui dire qu'il paraît très surprenant qu'il n'arrive aucun courrier extraordinaire

1. A rapprocher une curieuse lettre de Massillon au cardinal de Rohan où il déclare avoir poussé le C. de Noailles dans la voie de l'acceptation, f. fr. 17748, fol. 196. Le P. Le Tellier dans les mêmes temps (2 août 1715) traitait d'hydre l'archevêque de Paris. Arch. Aff. Étrang. Corr. Rome, n° 548, fol. 198.

de Rome, et qu'on est toujours dans la même attente du consentement de Votre Sainteté pour un concile national, et de la bulle qui lui a été demandée pour citer M. le cardinal de Noailles et ses adhérents, comme étant formellement *in reatu*. Ces délais à accorder l'un et l'autre continuent à fournir bien des inquiétudes, et le bruit se répand dans Paris et dans tout le royaume, que vous êtes du sentiment qu'on laisse le cardinal publier son mandement tel qu'on vous l'a fait connaître; et quelque fâché que vous soyez d'un pareil ouvrage, il vous ferait beaucoup moins de peine qu'un concile national et l'expédition de la bulle. Si le bruit est faux comme je le crois, Votre Sainteté voit de quelle conséquence il serait de le détruire au plutôt, et de faire sentir au sieur Philopald qui écrit positivement : « J'ai lu et vu la lettre », que ce sont là vos sentimens et combien vous êtes indigné de la liberté qu'il se donne de vous faire ainsi parler. Pendant que j'ai été à Rome, quelque chose qu'on m'ait dit de cet homme pour me faire entendre qu'il était tout dévoué au cardinal de Noailles, je ne l'ai pu croire jusqu'à que je sois revenu en France. A peine ai-je été de retour, que j'ai été pleinement informé de ses manèges; il est à Rome l'agent de M. le cardinal et de tous ceux qui n'ont d'autre vue que de le tirer d'affaire, fût-ce au préjudice de la religion et du Saint-Siège. C'est à lui qu'on attribue la lettre écrite à un cardinal qui s'était répandue dans Rome avant que j'en fusse sorti. Si Votre Sainteté a quelque mesure à prendre sur cela, j'espère qu'elle le fera sans me commettre. J'ai ici des personnes qui ne se cachent pas du chagrin que leur y cause ma présence. M. le cardinal de Polignac est à leur tête, et se déchaîne partout depuis plus de huit mois contre moi, ce que j'avais toujours ignoré. Le motif qu'il prétend en avoir, est que je suis seul la cause qu'il a encouru votre disgrâce. Votre Sainteté en sait la vérité, et si ce n'est pas elle-même, par ses relations qui lui venaient de tous côtés de sa conduite, qui fut le premier à m'en faire part, et comme aussi je mis tout en usage pour le justifier dans son esprit, et pour l'engager à suspendre son jugement. Je crois bien

que si ce seigneur me peut faire sentir son animosité, il le fera. Il s'est vanté qu'il en cherche toutes les occasions. Je dois m'y attendre; mais quelque chose qui puisse m'arriver, rien ne peut être capable de diminuer tant soit peu ma profonde vénération, mon parfait dévouement pour le Saint-Siège, trop heureux si je pouvais souffrir quelque chose pour le soutien de son autorité, et en être la victime. Le cardinal de Polignac si fort animé contre moi, ne paraît pas moins l'être contre M. votre nonce, quoiqu'il ne lui ait pas plus donné sujet à se plaindre. Il n'en use guère mieux envers MM. de Rohan et de Bissy. Je ne l'ai pas encore vu, parce qu'il est toujours à Marly avec la cour; mais dès que je le saurai à Paris, je ne laisserai pas de le faire solliciter d'agréer que je lui aille rendre mes devoirs, comme j'ai eu l'honneur de les rendre à M. le cardinal de Noailles par le conseil de MM. de Rohan et de Bissy. Peu après son arrivée, je me présentai à son audience, j'en fus très-gracieusement reçu; et comme son Eminence me marqua désirer d'avoir en particulier un plus long entretien le jour qu'elle m'a désigné, je ne manquerai pas de faire à Votre Sainteté le détail de ce qui se sera passé dans cette nouvelle entrevue. Je serai toujours attentif à ce que je pourrai dire... M. Massei en use de même, on ne peut faire paraître plus de prudence, ses manières gracieuses et toutes spirituelles lui attirent l'estime et la considération de tous, et je puis dire sans flatterie que plus on le pratique, plus on lui accorde l'un et l'autre. J'en suis charmé, je voudrais pouvoir y répondre, contribuer davantage à sa consolation. Je sens qu'il a peine à se prévaloir de la liberté que Votre Sainteté lui a donnée de passer ici quelques mois de plus qu'il n'avait projeté... MM. de Rohan et de Bissy, M. le Chancelier, M. d'Argenson et le P. Le Tellier sont toujours attentifs aux intérêts de la bonne cause, et à prendre de justes mesures pour tout finir à votre satisfaction et à celle de notre grand monarque... C'est toujours leurs sentiments que sans un concile national, on ne finira point, et je n'ai plus lieu de douter qu'on ne soit dans la résolution de le tenir. Certainement Votre Sainteté

en envoyant la bulle qu'on lui demande pour obliger les évêques rebelles à s'y soumettre, ne courrait aucun risque, car de la manière dont on s'y prend, tout se passerait fort tranquillement, au lieu que s'il se tient sans ses légats, et sans qu'elle y ait donné les mains, il y a tout à craindre. On est très bien intentionné, et on pourvoira à tout, mais on attend pour cela votre bulle, j'ose vous le représenter, et vous supplier de me pardonner tant de liberté...

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 174-186. A. Le Roy. *La France et Rome,* p. 472, cite un passage relatif à l'avocat général Chauvelin, d'après Arch. Vat. Francia, Giansenismo, 2258, passage qui ne se trouve pas dans l'édition de 1774.

XVIII

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, le 5 août 1715.

La conversation que j'eus vendredi dernier avec M. le cardinal de Noailles dura plus de deux heures. Elle ne roula que sur des choses vagues, sans qu'il y ait un seul mot sur les différends qu'il a occasionnés, ce dont je n'ai pas été peu surpris. MM. de Rohan et de Bissy ne l'ont pas été moins. Ils jugeaient comme moi que Son Eminence n'avait si fort désiré que j'eusse l'honneur de l'entretenir à loisir, que pour entrer en matière, ce qui ne nous confirme que trop qu'elle a pris son parti et ne veut nullement revenir...

(Le bruit se répand que le Pape songerait à la célébration d'un concile national, présidé par les légats du Saint-Siège. On parle d'une déclaration du roi pour en ôter la présidence au cardinal de Noailles.)

... Votre silence dans des conjonctures si importantes et où il y a *periculum evidens in mora* augmente la peine du roi... Il y a huit jours qu'il se tint un conseil extraordinaire des gens du roi en présence de sa majesté. On en parle dif-

féremment et on présume avec assez de fondement que ç'a été au sujet des malheurs dont la religion est menacée en France, et qui paraissent incurables si on attend plus longtemps à les prévenir...

... Nous sommes fort affligés de la mort de M. de Chauvelin, avocat général du Parlement, arrivée il y a quinze jours, c'est une vraie perte pour la religion; son zèle pour la soutenir et son alliance et son étroite amitié avec M. de Bissy l'avaient si fort attaché au Saint-Siège qu'on le regardait dans Paris comme un des principaux appuis... La petite vérole l'a enlevé à l'âge de trente-deux ans en six jours [1]. Toute la cour et tout Paris le pleurent. Si quelque magistrat peut nous consoler d'une mort si prématurée, c'est M. d'Argenson, tant il est aussi dévoué au maintien de la religion, et de la soumission due au Vicaire de Jésus-Christ... Votre Sainteté pourra lui donner quelques marques particulières de son estime. L'occasion de le faire se présente en la personne de M. l'archevêque d'Embrun son frère. J'eus l'honneur de vous en parler avant mon départ de Rome, et dans les deux premières lettres que j'ai pris la liberté de vous écrire. On fait à Rome quelque difficulté pour l'expédition de ses bulles, on veut les lui faire payer comme *in patria obedientiæ*. Quoiqu'Embrun soit *in patria reducta*, de temps immémorial le premier enfant mâle de nos rois prend le titre d'Embrun; il est vrai que M. Genlis [2], dernier archevêque, paya les bulles comme *in patria obedientiæ;* mais on doit considérer qu'avant qu'il fût nommé à l'archevêché d'Embrun, il avait eu des différends avec la cour de Rome, comme il a continué d'en avoir pendant qu'il a vécu; et comme il était informé qu'on avait annoncé à la Cour de France plusieurs mémoires contre sa conduite depuis qu'il y eût été nommé, dans la crainte que le Roi révoquât sa nomination, et que les affaires qu'il avait eues à Rome ne donnâssent lieu au refus de

1. Né le 4 avril 1683, mort le 2 août 1715.
2. Brulart de Genlis, † 3 nov. 1714.

ses bulles, il donna ses ordres pour les faire expédier au plus vite, quelque chose qu'il en dût coûter. Un tel exemple ne peut faire une loi. M. le marquis de Torcy en fait son affaire par ordre du Roi, et ne veut pas absolument que le frère de M. d'Argenson fasse expédier les bulles autrement que comme *in patria reducta*... On pourrait, pour lever toute difficulté, insérer dans leur expédition *quasi in patria reducta*. Ce fut ainsi qu'elles furent expédiées pour celui qui précéda M. Genlis qui ne les paya que *in patria reducta*, et ce serait une plus grande marque de considération à laquelle il serait bien plus sensible. Que Votre Sainteté ait aussi la bonté de réfléchir qu'Embrun ayant eu pour archevêque depuis quarante ou cinquante ans un homme qui a toujours témoigné on ne peut plus de respect et de soumission au Saint-Siège, il serait fort à propos de se concilier le nouvel archevêque, et de l'engager à donner des preuves encore plus fortes qu'il n'a fait jusqu'ici de son dévouement à la chaire de Saint Pierre. On pourrait aussi envisager que pour l'expédition de ses bulles pour l'évêché de Dol qu'il quitte, il lui en a coûté environ 50.000 livres. Cela paraît demander quelque attention, car de payer une grosse somme très peu de temps après, c'est ce qu'il ne se trouve pas trop en état de faire; la translation d'ailleurs de Dol à Embrun donne lieu à deux bulles, ainsi il en reviendra davantage à Rome... Grâce au ciel le Roi se porte assez bien, et M. le Dauphin pareillement. Le jour de l'Assomption, je lui donnai la bénédiction du Saint-Sacrement chez les capucins de Meudon. M. Massei continue de recevoir toute sorte de marques de la plus parfaite considération, aussi se concilie-t-il le cœur, l'estime de tous... Il se perfectionne de plus en plus dans la langue du pays, et se fait toujours admirer par sa rare prudence et sa grande modestie.

Mém. du P. Tim, éd. 1774, p. 186-191. A. Le Roy, *La France et Rome*, p. 472, cite le passage relatif à Chauvelin, mais il donne à tort la date du 29 juillet 1715.

XIX

LE CARDINAL PAULUCCI AU P. TIMOTHÉE

Rome, 11 août 1715.

Il le remercie des nouvelles envoyées de France. Le Pape espère la prompte conclusion de l'affaire de la Constitution.

Mém, du P. Tim., édit. 1774, p. 197. Traduction française.

XX

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, 12 août 1715.

(L'on a appris par les dernières lettres de Rome qu'il s'est tenu en présence du Pape une Congrégation extraordinaire sur les affaires de France. Le parti croit avoir le droit de triompher. Il prétend que le Pape n'ose pas condamner les « évêques protestans ». Le Roi a demandé au Saint-Siège une bulle pour forcer le cardinal de Noailles et sa suite à recevoir la Constitution, sous peine de procéder contre eux par des peines canoniques. De France on demande aussi en vain la tenue d'un concile national. Pourquoi le Pape garde-t-il le silence?)

... Quelque lettre de Rome porte qu'il y a eu dans cette Congrégation de fortes contestations entre les cardinaux [1],

1. Sur les sentiments des cardinaux, on peut voir les extraits de différents Mémoires aux Archives des Aff. Étrang. Corr. de Rome, n° 539. Le cardinal Cassini, d'après une dépêche chiffrée de la Trémoille au Roi, 30 octobre 1714, paraît « avoir des sentiments modérés

et qu'est-ce qu'on infère de ce triste silence, sinon qu'on prend peu à cœur cette affaire et qu'on se soucie peu que les choses restent en l'état où elles sont. Quoi de plus affligeant pour nos MM. de Rohan et de Bissy qui jour et nuit travaillent pour que Votre Sainteté sorte avec honneur de cet embarras. Je les vois enfermés dans leur cabinet sans parler quasi à personne, se privant de toutes les douceurs de la vie, afin de prévenir tout ce que les gens du Roi ou de son Parlement, sous prétexte de soutenir les libertés de l'Église gallicane, trament contre vos intérêts, et ôter au parti tout moyen de brouiller. Ils ont la douleur de n'être pas secondés du Saint-Siège, beaucoup plus intéressé qu'eux dans cette affaire. Trouvez bon que je vous le représente avec ma confiance et liberté ordinaire d'un enfant à son père. Les bons évêques et tous les catholiques n'ont qu'à laisser les choses comme elles sont, ils s'épargnent beaucoup de fatigues et d'inquiétudes, on ne parlera plus de rien dans l'État, tous les troubles cesseront, mais adieu l'autorité du Saint-Siège en France. Non seulement la constitution *Unigenitus*, mais toutes celles qui l'ont précédée n'auront plus de vigueur, la religion en recevra un préjudice notable, les nouvelles doctrines de Jansenius, de Baius et de Quesnel seront suivies sans qu'on pense à les combattre, et l'hérésie y triomphera impunément. Le Roi ni les défenseurs de la Foi n'auront pas à se reprocher de n'avoir pas mis tout en usage pour prévenir un si grand renversement dans le royaume, où la religion avait toujours été florissante. C'est notre affaire plus que celle de la France et c'est mal entendre vos intérêts et ceux de l'Église, si on vous empêche d'agir, et si on vous engage à différer de vous rendre

et porté à prendre les moyens les plus doux » (*Ibid.*). Le chancelier Voisin écrit le 12 août 1715 : « Si le Pape ajoute foi à ce qui peut lui avoir été mandé par le Père Timothée et par M. Massei, il ne rejettera certainement point la voie du Concile. Ces deux personnes paraissent ici fort convaincues qu'on n'en peut prendre une meilleure et plus prompte et dont le succès soit plus assuré ». Aff. Étrang. Corr. Rome, n. 553, fol. 35 v°.

à nos pressantes remontrances. Nous sommes ici bien mieux au fait des suites funestes d'un plus long retardement qu'on n'y est à Rome. C'est ce qui oblige le Roi à prendre les mesures les plus sages et les plus efficaces pour prévenir les malheurs dont l'Église est menacée dans son royaume. C'est pour cela qu'après avoir consulté nombre de fois nos deux Eminences, M. le Chancelier et autres qui entrent dans ses pieux désirs, il s'est déterminé à donner une déclaration où il sera enjoint aux évêques protestants d'accepter sous quinze jours votre constitution, comme elle l'a été d'abord par cent quinze évêques, et comme elle l'est dans toute l'Église, *nemine reclamante,* sous peine s'ils refusent encore d'être privés de leur temporel, poursuivis dans toutes les rigueurs du droit par les voies canoniques. Cette déclaration doit paraître dans deux ou trois jours, et être enregistrée dans le Parlement. Et comme le cardinal de Noailles, les adjoints et le parti y ont des amis puissants, ce qui fait craindre qu'on ne s'y oppose, Sa Majesté médite de venir elle-même tenir son lit de justice et de se servir de toute son autorité royale pour empêcher qu'on n'y forme aucune opposition, ce qu'elle n'a point fait depuis qu'elle s'y transporta pour faire recevoir et enregistrer la bulle sur le formulaire contre les cinq oppositions, il y a soixante ans. Je ne parle qu'après M. le cardinal de Rohan et de Bissy qui se sont ainsi expliqués avec M. Massei et moi depuis deux jours, et qui désirent que nous le représentions à Votre Sainteté. Voilà jusqu'où ce religieux Prince porte sa fermeté et déclaration qui n'a d'autre objet que de mettre *in reatu* le cardinal et ses adjoints, s'ils persistent dans leur opiniâtreté et pour les empêcher de paraître, comme les évêques qui ont accepté la Constitution, dans ce concile national où Sa Majesté doit également paraître pour se rendre elle-même leur accusateur.

Quoiqu'une pareille déclaration ne puisse manquer de produire un bon effet, il serait cependant plus à souhaiter que ce fût Votre Sainteté qui les mît *in reatu* par un bref où il leur fût enjoint de recevoir la Constitution, que le concile

national convoqué et assemblé par son autorité et présidé par ses Légats. Il n'y a aucun doute que le coup serait bien plus terrible pour le parti, plus utile à la Religion, plus avantageux au Saint-Siège. Mais quoi qu'il en soit, le Roi est toujours bien résolu de donner des marques de son attachement à la chaire de Saint-Pierre. M. Massei et moi, logés à l'abbaye de Saint-Germain, sommes témoins que M. le cardinal de Bissy fait plus que jamais paraître son zèle pour tout ce qui peut y contribuer. Nous sommes étonnés qu'il puisse résister à tant de fatigues. Il n'a pas un moment de repos. On ne peut aussi en mieux user que le font M. le cardinal de Rohan, madame de Maintenon, M. le Chancelier et le P. Le Tellier... Ne laissez pas, Saint-Père, plus longtemps le cardinal de Noailles et son parti crier victoire de ce que vous différez toujours de prendre de sages résolutions pour leur faire sentir les effets de leurs opiniâtres rébellions à vos oracles. Animez le courage de ceux qui cherchent le bien de l'Église, car enfin il est à craindre qu'il ne se ralentisse... Il ne faut pas craindre qu'il y ait aucun soulèvement à Paris en faveur du cardinal de Noailles. Je sais qu'on le répand partout et que ce bruit est même arrivé jusqu'à Rome, et peut-être est-ce la raison qui retient Votre Sainteté. Rien de plus faux...

(De nouveau le Père Timothée recommande la prompte expédition des bulles de l'archevêché d'Embrun.)

«... On écrit de Rome que Don Luiggi Maillé, l'abbé Terray et autres détenus dans les prisons du Saint-Office depuis cinq ans, comme partisans du jansénisme, ont été mis en liberté, déclarés innocents, et qu'on les voit se promener dans la ville. On a peine à croire ici cette nouvelle, après la conduite qu'ils ont gardée au préjudice de la saine doctrine. Certainement que, dans ces conjonctures présentes, cela produirait ici un très mauvais effet s'il se confirmait...

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 191-196.

XXI

LE PÈRE TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, 19 août 1715.

Je n'ai que de fâcheuses nouvelles à vous mander. Il y a dix ou douze jours que le Roi est malade. On a cru d'abord que ce ne serait rien, mais son indisposition est devenue si sérieuse en raison de son grand âge qu'il y a tout lieu de craindre. Il est abattu et changé, il n'a point d'appétit, a toujours une soif ardente, et ne dort presque pas. On s'aperçoit que le cardinal et ceux qui lui sont dévoués tirent déjà courage de l'état fâcheux de ce bon Prince, et il compte qu'il n'ira pas loin. Le parti en devient plus sûr dans l'espérance qu'il y aura bien du changement dans l'Etat, et qu'il lui sera favorable. Ils osent par avance insulter ceux qu'ils connaissent pleins de zèle pour la saine doctrine.

J'avais mandé à Votre Sainteté qu'incessamment devait paraître une déclaration du Roi pour obliger le cardinal et les autres d'accepter la constitution, et les mettre en cas de désobéissance *in reatu*, pour ensuite procéder contre eux par les voies canoniques; et s'il paraissait que le Parlement ne fût pas disposé à la recevoir et enregistrer, Sa Majesté était résolue de tenir son lit de justice, et par sa présence et son autorité lever les difficultés qu'on pourrait former. Cette déclaration devait paraître aujourd'hui; mais l'indisposition du Prince non seulement arrête et suspend tout, mais donne lieu de juger que cette déclaration ne paraîtra pas, et que si on persiste à la vouloir donner au Parlement, il refusera hautement de la recevoir [1]. Les gens du Roi qui sont toujours à sa tête, le premier président, le procureur, les avocats généraux, tous livrés au cardinal de Noailles et

1. Le mémoire présenté au feu roi par M. d'Aguesseau, alors procureur général, se trouve dans le F. f. 10601, fol. 100.

au parti, surtout le procureur général, n'ont pas craint de résister en face à Sa Majesté et de lui parler d'une manière à lui faire entendre que le parlement était résolu de s'opposer à cette déclaration, comme contraire aux libertés de l'Église Gallicane, et aux intérêts de la couronne. Si ce Prince était plus jeune et sa santé moins languissante, ils se garderaient bien de parler si haut. Une pareille audace n'a pas peu frappé l'esprit du monarque; il juge assez que si on ose lui tenir tête dès que l'on voit sa santé altérée, on ne gardera plus de mesure après sa mort, ce qui l'inquiète à un point que son mal a fort augmenté. Il paraît en effet que les mal intentionnés n'attendent pas sa mort pour faire éclater ce qu'ils projettent depuis si longtemps; ce qui alarme avec raison MM. de Rohan et de Bissy, tous nos bons évêques, le P. Le Tellier et tout ce qu'il y a de bien intentionné pour la bonne cause, mais moi plus que qui que ce soit, pour bien des raisons que Votre Sainteté peut assez pénétrer: C'est, dis-je, ce qui nous jette tous dans la dernière consternation. Ce n'est pas que la vie du Roi soit désespérée, et même on se flatte que sa santé se rétablira, bien qu'on en parle depuis trois jours fort diversement. Sa vie est si précieuse à l'Église et à l'État, surtout dans les conjonctures présentes, qu'on a raison de tout appréhender. Ce n'est pas sans raison que j'ai pris la liberté de vous représenter qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'on ne pouvait trop se presser de prendre les moyens les plus efficaces pour finir cette grande affaire et de se prévaloir de la grâce que Dieu nous faisait de conserver ce religieux Prince. Car enfin il ne faut pas se flatter, sa santé sera désormais si faible qu'on ne serait pas surpris si d'un moment à l'autre il venait à manquer. Il n'est que trop vrai que ce schisme est inévitable, si le Seigneur vient à disposer du Roi. Le cardinal de Noailles ne pense qu'à se concilier le cœur des peuples, on le voit sans cesse dans les rues de Paris, où il ne paraissait autrefois que rarement, pour se les rendre favorables. Il se familiarise aux grands et aux petits, affecte un air doux et gracieux envers tous, parle à un chacun avec une bonté sans exemple, faisant sans cesse

arrêter son carrosse pour donner la bénédiction. On entend crier à haute voix : « Vive notre saint archevêque ». De grâce, Très-Saint-Père, prévenez les maux dont nous sommes menacés, sauvez l'Église de France, ne la laissez pas séparer du chef visible des fidèles auquel elle a toujours été si unie; secondez les bonnes intentions de notre religieux monarque, aussi bien que le zèle de ceux qui vous sont si attachés, et dont le nombre, grâce au ciel, est encore fort grand. La lettre que je reçus, il y a huit jours, de votre part, écrite par M. le cardinal Paulucci, est bien consolante; mais il faut quelque chose de plus que ce que vous dites avoir écrit à Paris, pour montrer que vous avez toute l'attention qu'on peut désirer aux instances du Roi. C'est un concile national qui nous est nécessaire, par votre autorité, où président vos légats afin qu'il ne manque rien au jugement qui y sera prononcé. Oh! que M. le cardinal Cassini y ferait merveille s'il en était un. On le souhaite autant et plus que tout autre. Je n'hésite pas à croire que votre nonce et M. Massei ne vous écrivent combien tout est à craindre, si on ne profite de ce qui reste à notre grand Roi de vie et de santé et de courage, qui grâce au Seigneur ne lui manque pas. Il en a autant qu'il en ait jamais eu, et s'il se peut rétablir, comme on l'espère (tout bon catholique le doit demander à Dieu), l'on verra s'il sera aussi bien obéi qu'il l'a été par le passé. Sa tête ne se ressent nullement de son âge et de ses indispositions. Il assiste à l'ordinaire à ses conseils, donne les audiences qu'il avait coutume d'accorder. Moi-même je viens de l'éprouver, puisque j'eus l'honneur de le voir mercredi pour la première fois depuis mon retour de Rome. Votre Sainteté ne sera pas fâchée que je lui en fasse le récit. Je fus averti par le P. Le Tellier, qui me présenta à Sa Majesté, de ne lui pas faire de discours, à cause de l'état où elle se trouvait, de la saluer et de ne lui dire que deux mots, lorsque je lui remettrai votre bref. Mais comme il a ressenti quelque joie de me voir, son visage qui un moment auparavant était on ne peut plus abattu, devint tout à coup tranquille. Je pris courage et crus pouvoir lui faire un petit compliment...

(Suit ce compliment avec la réponse du Roi (voir plus haut p. 126).

C'est le précis de l'accueil favorable que m'a fait le Roi. Le P. Le Tellier et M. le marquis de la Vrillière, ministre et secrétaire d'État, qui étaient présents, dès que je fus hors du cabinet, vinrent m'embrasser, me marquer leur joie et m'assurer que le Roi leur avait paru très aise de me voir, qu'il était indisposé, et que, dans la plus grande santé, il ne m'aurait pas répondu plus au long et avec plus de tranquillité. MM. de Rohan et de Bissy et beaucoup d'autres qui surent de quelle manière Sa Majesté m'avait reçu, ne tardèrent pas à me féliciter. Je fus ensuite accompagner le Roi à la messe qu'il alla presque aussitôt entendre, et à son dîner, placé tout près de lui. Après le dîner j'allai visiter M. le Dauphin, les princes et princesses et les ministres. Comme Votre Sainteté par ses grandes bontés pour moi daigne s'intéresser à tout ce qui me regarde, je prends la liberté de lui en faire le détail et je me flatte qu'elle l'agréera. Je continuerai à informer Votre Sainteté de tout ce qui se passera ici, bien persuadé que s'il elle juge à propos de se servir des connaissances que je pourrai lui donner, elle le fera sans me commettre. Elle comprend à quoi je serais exposé, si on venait à le soupçonner. Je ne suis pas à m'apercevoir que j'ai ici bien des ennemis ; j'ai déjà éprouvé les ressentiments les plus vifs de M. le cardinal de Polignac, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur d'en informer Sa Sainteté. Il continue à publier que c'est moi qui l'ai mis mal dans son esprit, qu'il le sait à n'en pouvoir douter puisque ce sont les personnes qui l'approchent le plus près, et qui ont plus de part à sa confiance, qui le lui ont mandé. Votre Sainteté peut mieux que personne me rendre justice, que je ne lui ai jamais rien dit de lui qui ne tendît à l'excuser.... Rien n'est capable de l'apaiser. MM. de Rohan et de Bissy, avant que je fusse de retour, et encore tout récemment M. Massei, ont plusieurs fois mis tout en usage pour le faire revenir de ses préventions, et l'engager au moins à m'entendre. Tout a été inutile. Au sortir de la messe de Sa Majesté je le rencon-

trai dans les appartements. Il me tourna le dos. Il me revient de toutes parts qu'il me déchire à belles dents partout; s'il peut me rendre quelque mauvais office, il le fait; quoi de plus triste que de se voir en but à une personne de ce rang, à l'égard de laquelle on n'a rien à se reprocher. Après tout, je sais m'en consoler, et je suis disposé, s'il faut être la victime de son chagrin, de l'être d'autant plus volontiers que je ne dois sa haine contre moi qu'à l'extrême bonté que Votre Sainteté daigne me témoigner depuis tant d'années, et qu'à mon parfait dévouement au Saint-Siège. Je vous avertis de tout ceci pour que ceux qui ont l'honneur de vous approcher ne puissent rien écrire en ce pays, y faire leur cour aux dépents des innocents, et même au préjudice du Saint-Siège. Rien de nouveau dans ce pays, la santé du Roi n'est pas Dieu merci désespérée, mais tout est à craindre tant le péril où il se trouve est grand...

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 198-204.

XXII

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, le 26 août 1715.

J'eus l'honneur il y a huit jours d'informer Votre Sainteté de la mauvaise santé du Roi. Non seulement elle n'est pas meilleure, mais il paraît qu'elle est pire. Il avait eu quelque petit soulagement, mais il passa très mal la nuit du 24 au 25; il eut plusieurs faiblesses qu'on appelle en Italie *accidens;* il se confessa, et hier tout Paris fut alarmé. Je ne sais pas encore comme il a passé la dernière nuit. Nous sommes entre la crainte et l'espérance. Nous espérons encore, mais son âge fort avancé, son épuisement et plusieurs symtômes fâcheux de sa maladie, où les médecins ne connaissent rien, font que la

crainte l'emporte sur l'espérance. L'un veut qu'il y ait de la fièvre, l'autre qu'il n'y en ait pas. On lui donne le soir le quinquina et le matin le lait d'ânesse. S'il était plus jeune, nous n'appréhenderions pas tant, mais il entre dans sa soixante-dix-huitième année, ce qui nous fait trembler pour des jours si précieux à l'Église et à l'État. Tout bon catholique et tout bon Français ne pensent pas autrement. Votre Sainteté qui connaît mieux que personne combien sa vie est importante à la religion et au repos de l'Europe, va être bien inquiète sur les nouvelles qu'elle recevra de ce pays. Si, dans les conjonctures présentes, ce bon Prince qui en a toujours été le généreux défenseur, et qui encore dans l'état fâcheux où il se trouve, fait paraître un zèle incroyable pour son soutien, vient à manquer, que n'y aura-t-il pas à craindre?

J'ai su par M. Massei la confirmation de ce que Votre Sainteté me fit écrire par M. le cardinal Paulucci qu'elle a toujours la bonté d'écouter favorablement ce que je puis lui communiquer...

(Le P. Timothée a eu communication des lettres de M. Amelot. Il s'étonne que ce ministre tienne un langage différent de celui du Pape.)

... (Si on l'en veut croire, vous êtes bien éloigné de vous rendre aux instances de cette Cour et de donner enfin les mains à ce qu'on vous propose comme absolument nécessaire et le seul moyen de finir cette fâcheuse affaire à l'avantage de la religion. Il n'y parle que de vos irrésolutions et de votre froideur à répondre à ce qu'on vous fait représenter, jusqu'à dire que vous ne seriez pas fâché que M. le cardinal de Noailles mît dehors son mandement, et que vous vous en contenteriez. Selon lui, on ne doit jamais s'attendre que vous consentiez à un concile national, vu toutes les difficultés que vous continuez de faire pour vous en dispenser. Le cardinal Fabroni, ajoute-t-il, est à la tête des discussions qu'on fait à Rome sur cette affaire. On l'écoute et on le consulte plus qu'aucun autre. C'est votre oracle, et il est très opposé à l'idée d'un concile, et à tout ce que l'on propose sans vouloir

démordre de ses sentiments. Plusieurs cardinaux, à l'entendre, sont les premiers à l'assurer qu'on ne pense à rien moins à Rome qu'à prendre des moyens vifs et généreux pour réduire le cardinal de Noailles et ses adjoints. On ne peut vous faire entrer dans rien de tout ce qu'il a ordre de vous proposer, et que l'on ne cesse de vous faire représenter par MM. de Rohan et de Bissy et par votre nonce. Il fait même instance pour avoir la permission de revenir incessamment à Paris, étant très persuadé que sa présence et ses négociations ne produiront rien de plus que ce qu'elles ont produit jusqu'à ce jour. MM. de Rohan et de Bissy gémissent de voir que ce qu'écrit M. Amelot est si différent de ce que me mande le cardinal Paulucci. A la vérité, ils ajoutent bien plus de foi à ce qu'on m'écrit de votre part qu'à ce qu'écrit ce magistrat. Mais ils s'aperçoivent que les lettres de ce dernier font bien plus d'impression sur les esprits que les vôtres. Ils en ont le cœur pénétré. Ils croient donc très à propos que Votre Sainteté se détermine et passe sur des difficultés qu'elle peut avoir, qui l'empêchent d'adhérer à leurs remontrances, à cause du grand péril qu'il y a à retarder davantage et du grand préjudice qu'en peut recevoir la religion. Soyez persuadé que vos intérêts leur sont plus chers que les leurs propres, et qu'ils sont bien éloignés de vous faire rien proposer qui ne doive tourner à votre gloire et à l'avantage de l'Église. Ils sont bien mieux instruits de ce qu'il convient de faire, qu'on ne le peut être à Rome, où pour n'être pas au fait des usages de notre pays, on prend des travers et pense à des moyens tout contraires à ce qu'on doit prendre pour réussir. Si le parti vient à prévaloir, à quoi ne sont pas exposés tous les bien intentionnés ? Nous ne commençons que trop à nous en sentir. Je ne puis me dispenser d'avertir Votre Sainteté que l'état où se trouve le Roi semble demander que vous suspendiez vos dernières résolutions jusqu'à ce que nous soyons informés du cours que prendra sa maladie, car si ce grand Prince vient à manquer, il faudra savoir si la régence est animée du même zèle. Je le vois par moi-même, et j'ai trop à cœur les intérêts de la

religion et les vôtres, pour ne pas vous parler avec la même confiance que j'ai fait jusqu'à ce jour.

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 204-208.

XXIII

LE P. TIMOTHÉE A CLÉMENT XI

Paris, ce 1er septembre 1715.

Votre Sainteté recevra celle-ci par le courrier extraordinaire que dépêche M. le nonce pour vous porter la triste nouvelle de la mort du Roi. Mes précédentes vous y auront préparé. Ce bon Prince eut un peu de soulagement ces jours passés à la faveur d'un élixir que lui donna un médecin de Marseille, et déjà on se flattait qu'il fût revenu de l'extrémité où il avait paru être. Mais la gangrène s'étant augmentée et ayant monté jusqu'aux genoux, on vit bien qu'il n'y aurait plus rien à espérer. Sa mort est tout à fait précieuse. Il avait toujours été grand pendant sa vie, mais dans ses derniers jours il l'a été plus qu'on ne peut le dire. Rien de plus chrétien, il a paru intrépide aux approches de ce grand passage qui lui était annoncé, il ne s'occupait que de ce qu'il devait paraître devant son souverain juge; tous ses sentiments étaient héroïques et pleins de la plus pure religion. Comme il voyait tous ceux qui l'assistaient fondre en larmes, il était le premier à les consoler, disant qu'il n'était pas plus immortel que le reste des hommes, qu'il avait vécu un assez grand nombre d'années, que sa carrière était finie, et qu'il n'avait plus besoin que de prières pour que Dieu daignât lui faire miséricorde. Comme on lui dit que le Saint-Sacrement était exposé dans tout Paris et ailleurs pour demander au Seigneur le retour de sa santé, il marqua plusieurs fois désirer ne pas vivre davantage, n'avoir aucun attachement à

la vie; qu'il fallait seulement demander une mort précieuse à ses yeux. Ce fut dimanche qu'il reçut les derniers sacrements des mains de M. le cardinal de Rohan, ce qu'il fit de la manière du monde la plus édifiante, après avoir demandé pardon à chacun des mauvais exemples qu'il avait donnés et des chagrins qu'il avait pu causer dans le long cours de son règne. Comme le cardinal de Rohan avait peine à achever la cérémonie de l'extrême-onction pour être pénétré de la plus vive douleur : « Prenez courage, lui dit ce religieux Prince, prenez courage, Monsieur le Cardinal, il en faut tous venir là. » Ces devoirs remplis, il ne pensa plus qu'à mettre ordre à tout, Il se fit apporter la cassette qu'il se fit ouvrir, mit à part tous les papiers qu'il désirait qui fussent conservés et ordonna que tous les autres fussent brûlés. Deux mois auparavant, il avait fait un codicille à Marly en présence de M. le Chancelier. Il le relut et prit la plume pour y ajouter quelque chose et le finir, ce qu'il fit comme s'il avait été dans la plus parfaite santé. Après quoi il fit venir tous les Princes de son sang pour dire à chacun quelque chose en particulier et de fort tendre. Il les exhorta à une parfaite union entre eux, à la même soumission et au même attachement pour M. le Dauphin qu'ils avaient toujours paru avoir pour lui, leur manifesta ses dernières volontés; et comme il laissait pour régent M. le duc d'Orléans, à qui il dit dans ce moment tout ce qu'il y avait de plus affectueux, il leur fit lire son codicille qui renfermait toutes les autres dispositions dont les suivantes sont les principales, savoir que M. le Maréchal de Villeroy, sous les ordres de M. le duc de Maine, serait gouverneur du jeune roi ; M^me^ la duchesse de Ventadour, sa gouvernante, pendant qu'il serait entre les mains des femmes; M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, son précepteur; le P. Le Tellier, son confesseur. Tous les princes pendant cette lecture fondaient en larmes, ce qui l'obligea à les faire retirer pour s'entretenir de nouveau avec son confesseur.

Sa Majesté passa assez tranquillement la nuit du di-

manche au lundi, son confesseur presque toujours auprès de lui, et M. le Chancelier dans lesquels jusqu'aux derniers moments il a marqué avoir une entière confiance. On lui apporta le même jour par son ordre son petit Dauphin, à qui en présence de tous les Princes et Princesses, il fit une exhortation des plus tendres et des plus pathétiques, qu'il ordonna qu'on lui répétât tous les jours jusqu'à ce qu'il fût dans un âge de ne pas la mettre en oubli, et d'en profiter. Entre autres choses, il lui recommanda fort de conserver toujours la crainte de Dieu, de s'attacher à son peuple, l'aimér et le soulager autant qu'il le pourrait et le rendre heureux; que c'était un bon peuple, fort fidèle et très zélé pour la gloire de son Roi; que les malheurs du temps l'avaient obligé de charger beaucoup, qu'il eut à le décharger, et ne suivît pas ses traces, mais seulement en ce qu'il pouvait avoir eu de bon, et qu'il ne fît pas la guerre aisément, ni autrement que dans le pur besoin, et lorsqu'elle serait nécessaire; il lui recommanda d'être toujours plein de zèle pour le soutien de la religion et de la soumission due au chef de l'Église, et à ce qui pourrait en émaner, et pour proscrire les nouvelles doctrines et empêcher l'erreur de s'y glisser, exhortation qu'il lui fit plusieurs fois avec la plus grande tendresse... Il pleurait toutefois avec abondance. Lorsqu'il fut hors de sa présence, il parla aussi aux princesses et leur dit tout ce que la religion peut inspirer. Ensuite il adressa la parole à tous les seigneurs qui se trouvèrent présents et en leurs personnes aux absents. Il fit approcher de son lit le cardinal de Rohan et de Bissy. Il leur marqua combien il était content d'eux, et de ce qu'ils avaient fait pour soutenir les intérêts du Saint-Siège. Il les exhorta fort à le défendre après sa mort avec le même zèle, leur dit qu'ils étaient témoins de ses bonnes intentions et du désir qu'il avait toujours eu de finir l'affaire de la Constitution, qu'il avait fait de son côté ce qu'il avait pu pour en venir à bout, que Dieu n'avait pas voulu lui donner cette consolation, que peut-être, s'il l'avait fait de son vivant, on aurait cru qu'il aurait agi par pré-

vention, qu'il espérait qu'elle se terminerait mieux et plus vite en d'autres mains qu'en les siennes, qu'il leur déclarait et à tous ceux qui se trouvaient présents, que s'il avait dix mille vies, il les sacrifierait volontiers pour prouver son attachement à l'Église. Les deux seigneurs, comme vous pouvez croire, ne purent entendre ce grand prince s'expliquer avec tant de piété et de force, sans donner des marques de la plus vive douleur. Sa Majesté s'était déjà expliquée de la même manière avec M. le duc d'Orléans, à qui surtout elle avait très fort recommandé les intérêts de la religion... Il l'assura sans balancer qu'il poursuivrait cette affaire avec la même ardeur, et même encore plus vivement, s'il le pouvait, jusqu'à ce qu'elle fût terminée, et qu'il eût tout à fait éteint le schisme qu'on avait commencé de former, ce qui fit grand plaisir au Roi. Comme le mardi et le mercredi, il eut toujours la même force et présence d'esprit. Son héroïcité chrétienne ne le fit pas moins admirer que les jours précédents. Il eut encore plusieurs entretiens pour le bien de la religion et de l'État avec M. le duc d'Orléans, M. le Chancelier, les autres ministres et le P. Le Tellier, où il réglait toute chose, de manière qu'on a tout lieu d'espérer qu'il n'y aura point de trouble dans le royaume ni dans l'église, sous la régence de M. le duc d'Orléans. M^me^ de Maintenon s'est comportée en dame vraiment chrétienne pendant toute la maladie du Roi. Elle a été presque toujours auprès de lui, et n'a cessé de lui dire avec une force d'esprit admirable, tout ce qu'on peut dire de plus capable de lui faire faire une mort chrétienne. A peine le vit-elle hors d'état d'en profiter, c'est-à-dire très près de rendre les derniers soupirs, qu'après avoir fait le partage de ses meubles, de son argent entre ceux qui avaient l'honneur de la servir, sans retenir que deux ou trois personnes auprès de soi, elle s'est retirée à Saint-Cyr pour y finir tranquillement le peu de jours qu'il lui reste. Je dis le peu de jours, car il est difficile qu'après une telle perte elle puisse aller loin. Le Roi jusqu'au dernier moment lui a donné toutes les preuves de la plus grande

confiance et de la plus grande estime. Il la recommanda à tous les princes et princesses, assurant qu'elle ne lui avait jamais donné que de très sages et bons conseils dont la religion et l'état avaient lieu de lui être obligés, sans que toutefois il eût pu la rendre plus heureuse qu'il la laissait.

Je ne dois pas omettre ce qu'a fait cette illustre dame au sujet M. le cardinal de Noailles. Il lui avait écrit deux ou trois lettres pour savoir si on laisserait mourir le Roi sans qu'il le vît, et avec le cœur plein d'amertume contre lui. Mme de Maintenon en héroïne chrétienne, ne manqua pas de faire la lecture de ses lettres à Sa Majesté et de le prier de bien examiner s'il n'avait rien à se reprocher sur le chapitre de M. le cardinal, et s'il pouvait se résoudre de paraître devant le tribunal de son Dieu et juge souverain pour lui rendre compte de sa conduite sans le faire venir, lui qui était son premier pasteur. Le Roi répondit d'un ton plein de religion qu'il était bien éloigné de vouloir aucun mal à la personne de M. le cardinal, qu'il ne pouvait douter de la considération et de l'amitié qu'il avait toujours eues pour lui, après les preuves qu'il en avait données pendant tant d'années, depuis qu'il avait embrassé l'état ecclésiastique; qu'il était très disposé de lui en donner jusqu'à la fin les mêmes marques, mais qu'il fallait auparavant qu'il se fût soumis au Pape, comme il le lui avait toujours demandé afin de prévenir les malheurs que ce refus avait causé dans l'Église de France. « Prenez, Madame, dit Sa Majesté dans ce moment, prenez une plume pour écrire mes derniers sentiments dont toute l'Église, j'ose m'en flatter, sera édifiée, pour les faire passer à M. le cardinal. » Elle le fit et voici ses propres termes : « Je verrai M. le cardinal de Noailles avec joie s'il veut se soumettre au Pape comme il le doit, car je meurs comme j'ai vécu, catholique, apostolique et romain. » Mme de Maintenon donna incontinent le papier où elles sont couchées à M. le cardinal de Bissy qui a eu la bonté de me les faire voir, et de me permettre d'en tirer copie pour vous en faire part.

Mme de Maintenon en fit rendre en même temps une pareille copie à M. le cardinal de Noailles et M. le Chancelier l'accompagna d'une lettre qu'il lui écrivit de la part de Sa Majesté pour lui expliquer plus amplement ses dispositions. Une telle lettre et une pareille déclaration des derniers sentiments de ce grand Roi étaient capables d'amollir un rocher. M. le cardinal reçut l'une et l'autre pièce d'un air à faire voir qu'il n'en était nullement touché, et qu'elles ne faisaient pas la moindre impression sur son esprit ni sur son cœur. Voici tout ce qu'il lui répondit : « C'est la même chose que de me défendre de nouveau de voir le Roi », et il resta fort tranquille. Votre Sainteté peut juger de là s'il y a à espérer qu'il rentre jamais en lui-même. Tout ce qu'il y a de bons Français et bien intentionnés pour l'Église sont scandalisés et irrités à l'excès d'une semblable insensibilité et obstination.

Tout ceci est un petit abrégé de ce qui vient de se passer dans les derniers jours de notre grand prince et de sa mort vraiment chrétienne et héroïque, que mon cœur pénétré de la plus vive douleur me permet à grand'peine de donner sur le récit que M. le cardinal de Bissy nous en a fait à M. Massei et à moi, à son retour de Versailles où il a été témoin de tout. Le Roi est mort à 8 heures et demie. Le cardinal de Noailles est déjà parti pour Versailles pour saluer le nouveau Roi et M. le Régent. On ignore comment il en a été reçu. Dieu veuille nous assister, nous en avons grand besoin. On ne peut qu'être vivement touché de la perte que l'État et l'Église viennent de faire.

J'y perds beaucoup dans mon particulier. Votre Sainteté sait les bontés que ce grand Roi avait pour moi, et les dispositions où il était de me les faire sentir plus que jamais. Rien aussi n'est capable d'adoucir ma douleur que la continuation de votre paternelle affection. Aux pieds sacrés de Votre Sainteté, je vous la demande les yeux baignés de larmes, et vous supplie humblement de ne me pas oublier dans une si triste situation que celle où je me trouve. Je ne suis pas parvenu selon les intentions du Roi, ainsi que vous vous

y attendiez. La feuille des bénéfices où j'étais désigné pour l'évêché de Clermont n'a pas été signée avant son décès. Il ne m'est pas possible non plus de soutenir la mer et les fatigues d'un aussi long et aussi pénible voyage que celui de Perse. J'ignore donc ce que je vais devenir. J'ose cependant me flatter que Votre Sainteté aura soin de moi. On ne peut encore juger du train que va prendre l'affaire de la Constitution ; mais on ne tardera pas à en être informé, et de quelle manière M. le Duc Régent s'y prendra. Il y a tout lieu d'espérer de ce digne Prince. C'est néanmoins un bien que Votre Sainteté ne se soit pas encore déclarée au sujet d'un concile national. Il sera toujours temps de le faire et de prendre des mesures justes pour le convoquer.

Si la régence ne fait pas paraître le même zèle que le Roi, c'est un grand malheur d'avoir tant attendu à finir cette fâcheuse affaire, et de n'avoir pas profité du temps. Je ne doute pas que Votre Sainteté ne soit pas pénétrée de la plus vive douleur lorsqu'elle apprendra cette triste nouvelle. Je sais combien ce Prince lui était cher, et qu'elle l'avait toujours regardé comme le principal appui de la religion. Il serait pourtant bien fâcheux que cette affliction altérât votre santé : l'Église perdrait tout en vous perdant.

Mém. du P. Tim., éd. 1774, p. 208-216.

XXIV

LE P. TIMOTHÉE A UN ÉVÊQUE FRANÇAIS

Rome, 16 avril 1715.

Le P. Timothée a reçu les nouvelles pièces si belles et si édifiantes que son correspondant lui a envoyées, et il les a communiquées au Pape « pour donner lieu à Sa Sainteté de se convaincre de plus en plus de votre profonde érudition,

de votre piété, de votre zèle pour rétablir la discipline de l'Église, et pour achever de détruire le mal que la lecture du pernicieux livre de Quénel... avait pu faire dans votre diocèse ».

Le Pape a gardé ces pièces. Il est affligé de « la conduite de nos Seigneurs les évêques opposans. On ne voit de fin à cette affaire. La négociation de M. Amelot est toujours fort secrète. On ne sait où elle en est, quand ni comment elle finira... Il paraît que les conférences de Mgr l'évêque d'Amiens vous ont fait espérer quelque accommodement prochain. Ah! plût au ciel! mais quelles sont ces conférences, et qui est-ce qui y parle de la part de Mgr le cardinal de Noailles? et quelles sont les propositions qu'on y fait? Il est trop aisé de voir que le parti se fortifie, que Son Éminence ne pense à rien moins qu'à se soumettre... C'est ce qui abreuve de douleurs Sa Sainteté et qui doit affliger tous les bons catholiques et tous les gens de bien. Car la religion s'affaiblit de plus en plus et l'Église ne laisse pas de souffrir beaucoup de ces différents. Bien loin que nous nous apercevions ici que la belle déclaration du mandement de Mgr l'évêque de Mirepoix [Pierre de la Broue] et le courrier de M. Amelot aient rien opéré pour ces fins, il semble que l'accommodement recule... car la France a ses principes auxquels elle tient toujours ferme ».

« ... Le mal augmente tous les jours en Sicile. L'on n'y a aucun égard à la bulle donnée pour supprimer la monarchie. Je ne sais à quoi ce nouveau schisme aboutira ».

Bibl. d'Amiens. *Théologie*, n° 7331, t. VI, n° 19. Original. [1] Cf. Bibl. nat. f. fr. 17748, fol. 157, *Lettre de Daubenton à Rohan,* en date du 12 juin 1714.

1. Je remercie MM. Henri Michel et Jules Romain des communications faites de cette lettre.

TABLE

Abbeville, franciscaines, 18.
Acciajoli, cardinal, 58.
Affaires extraordinaires (congrégation des), 191.
Agatople, 105, 107.
Agen, 41.
Aix en Provence, 169.
Albani, Annibal, 17; — Horace, 17; — J. F., cardinal, 97. Cf. Clément XI; — Mme la princesse, 16, 17; — cf. 58.
Albano, capucins, 58, 60.
Aldobrandini, cardinal, 74, 83, 155, 157, 165.
Alexandre VII, 1.
Alexandre, prince de Pologne, 132.
Alexis de S. Brieuc, 59, 60.
Amelot, 100-103, 106, 109, 110, 112-115, 122-124, 200, 201, 209.
Amiens, 85, 113, 169, 209. Cf. Sabatier.
Amsterdam, 10, 17. Cf. Louis.
Anecdotes de Villefore, 11, 15, 19, 28, 129, 154.
Angers, 9, 146, 152. Cf. Joseph, Le Pelletier, S. Aubin.
Angoulême. Cf. Laurent.
Antibes, 67.
Appelants, 2, 170.
Aquaviva, cardinal, 109.
Archives du minist. des aff. étrang. à Paris, 5, 11, 77, 79, 83, 92, 95, 99, 101, 102, 103, 105-109, 112-116, 121, 122, 177, 178, 180, 182-184, 191, 192; — Nationales à Paris, 11, 17, 97, 101, 103, 134; — du Vatican, 75, 81, 188; — d'Ille-et-Vilaine, 6, 7; — du Morbihan, 135.
Argenson (d'), 74, 138, 139, 187, 189.
Argouges (d'), 131, 134-136. Cf. Vannes.
Armenonville. Cf. Fleuriau.
Arpajon (d'), 144.
Arras, 132.
Assemblée du Clergé, 158, 159 ; — de 1682, 84; — à Paris en 1713 et 1714, 83 et suiv., 177, son bureau, 161; — en 1730, 151.
Athanase, picpucien, 17.
Athanase de Mesgrigny, 48, 67, 102.
Aubigné (d'), 76, 85, 86, 165, 169, 175. Cf. Rouen.
Auctorem fidei, bulle, 2.
Auray, 136.
Auxerre, 169-171.
Avignon, 10, 67, 120.
Ayrault (des), 4.

Babylone, 5, 104-108, 116, 127, 128, 136, 137.
Baïus, 1, 2, 192.
Banchieri, card., 43.
Baugé, 133.
Bayle, 5.
Bayonne, 171.
Bazouges, 4.
Beauvau (de), 134, 169.
Beauvais, 155, 169.
Beauvilliers de S. Aignan, 155, 166.
Belzunce (de), 67. Cf. Marseille.
Bénédictins, 174. Cf. Maillié, S. Maur, Thuillier.
Benoît XIV, 2.
Bentivoglio, nonce en France, 64, 88, 116, 187, 201, 202.
Béraldi, 8.
Bernardin d'Arezzo, 15.
Bernardin de Saluces, 17, 60.
Berry, duc de, 16; — duchesse, 73, 126; — Cf. Bourges.
Bertrand, Louis, 10.
Béryte (Beyrouth), 5, 105.
Bezons (Bazin de), 42.
Bibliothèque d'Amiens, 209; — de l'Arsenal, 18, 175; — Angers, 9; — franciscaine, 8; — Mazarine, 5, 9, 133, 137, 146, 149; — Nationale de Paris, 2, 9, 11, 85, 89, 91, 185; — de l'Université de Paris, 6, 83; — du Vatican, 11.
Bissy (de), 39, 42, 70, 75, 83, 86-89, 92,

93, 95, 99, 100, 102, 109, 110, 121, 123, 128-130, 137, 150, 154, 155, 157-170, 172, 175, 179, 187-189, 192-196, 198, 201, 204, 206, 207; — son mémoire pour l'envoi du P. Timothée à Rome, 5, 89; — il est fait cardinal, 108; — il reçoit la barette, 125; — son zèle, 169, 187, 192. Cf. Rohan.
Blois, 132, 138.
Boite à Perrette, 2.
Bolingbrocke, lord, 120.
Bologne, 117, 118.
Bonsalaso, abbaye, 66.
Bordeaux, 42.
Bouchet, jésuite, 32.
Bouillon (de), cardinal, 56, 57.
Boulogne, 169, 171.
Bourges, 5, 6, 142-145, 148, 149; — Sulpiciens, 146.
Bourgogne (duc de), cf. Dauphin (Louis XV).
Bourlon, I., 13.
Bretagne, 81, 135; — capucins, 4, 18, 65, 101.
Brivellerie (Berlet de la), 7.
Broglio (abbé de), 88, 89, 165.
Brossard, 151.
Bruno du Mans, 65.
Bryan, 8.
Buisard, 6.
Bullarium capucin., 5, 64.
Bullarium romanum, 23, 36, 80.

Calais, 11.
Calendini, abbé, 3.
Camilly (Blouet de), 169.
Canada, 137.
Capucins. Cf. Albano, Alexis, Athanase, Bernardin, Bretagne, Bruno, Chine, Casini, Damase, Esprit, Eugène, François-Marie, Jean-Antoine, *Journal*, Laurent, Lisbonne, Louis-Antoine, Louis, Marais, Maurice, Meudon, Michel-Ange, Nantes, Paris, Paul, René, Robert, Rome.
Caravaca (croix de), 74.
Cas de conscience, 22, 23.
Casini (Cassini), capucin, 11, 15-17, 53, 54, 58, 60, 61, 100, 110, 116, 191, 197; — nommé cardinal, 61.
Castel Gandolfo, 57.
Catastini, général des Capucins, 15.
Catéchisme des Trois Henris, 80.
Caumartin (de), 138, 139, 151.
Cavalieri, 109.
Caylus (de), 169.
Cazoni, card., 21-27; — son caractère, 20.
Châlons-sur-Marne, 100, 169, 171. Cf. Noailles, Vialart.
Chambéry, 120.
Champflour (de), 40, 80.
Chanoines réguliers, 174.
Chantilly, 150.
Charitatis vestrae, bref, 121.
Charmot, 43.
Charost (duc de), 144.
Chartres, 76, 85.
Chateau-Gontier, 4, 152.
Chauvelin, 188-190.
Chine. Capucins, 29, 30-32; — Question des rites, 29-32; — cf. Jésuites.
Christine de Suède, 56.
Cîteaux, 174.
Clément IX, 1.
Clément XI, 1, 5, 7, 8, 15-17, 21; — connaît le français, 19; — mécontent de Louis XIV, 33; — ce qu'il pense du roi, 51; — se décide à publier la Constitution, 52; — envoie le P. Timothée en France, 52; — tombe malade, 62; — reprend l'œuvre de la Constitution, 63; — envoie le P. Tim. au roi, 64; — est au courant de l'Assemblée du Clergé, 87; — menace Noailles de le décardinaliser, 97, 184; — opposé à l'idée d'un concile national, 100; — fait des cadeaux au P. Tim., 112; — envoie un bref au roi, 112; — interdit Varlet, 137; — sa maladie, 153; — reçoit le P. Tim., 177; — agira de concert avec le roi, 181; — cause trop, 183; — ses irrésolutions, 200; — lettres du P. Tim., 154-176 et 185-208.
Clément XII, 6, 30.
Clermont, 128, 132, 208.
Clermont (de), 169.
Clermont-Tonnerre, 169.
Cloche, dominicain, 43.
Colbert. Cf. Torcy.
Cologne, 10.
Colonia (de), 2.
Côme III de Médicis. Cf. Médicis.
Concile national, 99, 122, 186, 188, 191, 192, 194, 197, 200.
Condé (princesse de), 119.
Congrégation. Cf. Affaires extraordinaires, Index, Propagande, Rites, Saint-Maur, Saint-Office.
Constitution. L'idée en est proposée au Pape, 49. Cf. Clément XI, parlement, *Unigenitus*.
Contades (Mme de), 133.
Coutances, 169.
Couvin (Belgique), 8.
Crémone, 35.

Crillon (de), 68.
Cusani, card., 117.
Daguesseau, 25, 195.
Damase de Paris, 69.
Damonville, 144, 148.
Daubenton, 46, 47, 64, 91, 102, 113, 182, 183, 209.
Dauphin (duc de Bourgogne † 1712), 43, 44, 46-48; — son *Mémoire*, 45.
Dauphin (Louis XV), 71, 73, 190, 198, 203, 204.
Desmaretz, 165, 171.
Desplaces, graveur, 8.
Dol, évêché, 190.
Dominicains, 174; — trop favorables au Jansénisme, 27; — cf. Cloche, Graveson, Selleri.
Dorsanne (Journal de l'abbé), 32.
Douais (Mgr), 65.
Dubuc, théatin, 27, 28; — difficultés entre les cours de Rome et de France, 53, 54.
Du Guet, 2.
Dumas, 2.
Du Pin, Ellies, 2, 72.

Edouard d'Alençon, 3.
Eglise gallicane, 84, 196.
Embrun, 189, 190, 194.
Espagne, 83, 155. Cf. Aldobrandini, Guerre, Philippe V.
Esprit de Tours, 30, 32.
Estrées (d'), cardinal, 74, 95, 108.
Eudes (père), 150.
Eugène (prince), 109.
Eugène d'Oisy, 8.
Evreux, 85, 169.
Ex litteris vestris, bref, 183.

Fabroni, card., 12, 38, 100, 102, 113, 182, 200.
Fagon, 139, 141; — fait un règlement à Vannes contre les Jésuites, 138.
Femmes opposées à la Constitution, 159; — lapideraient Noailles s'il l'acceptait, 75.
Fénelon, 81, 100.
Fervant (P. Paul de Lyon), 18.
Fieschi, card., 67.
Fleuriau, 132, 169.
Fleury (de), card., 6, 143, 144, 146, 150, 203.
Florence, 65, 90, 116; — Cordeliers, 66. — Cf. Jean Antoine.
Fontainebleau, 77.
Forbin-Janson, card., 16, 17, 24, 25, 50, 51, 65.
François (S.). Cf. Habit.
François-Maire d'Arezzo. Cf. Casini.
François-Marie de Tours, 30.
Fréjus, 143, 144, 203. Cf. Fleury.

Gaillande, 75.
Galiczon (G. de), 157.
Gallia christiana, 149.
Gap, 41.
Gautier, jésuite, 133.
Gazier (A.), 13.
Gênes, 67, 90.
Genlis (de), 189, 190.
Gerberon, 2, 22.
Gesvres (Potier de), card., 142-146, 149.
Gilardoni, 2.
Girardot, 101.
Gonterio, 120.
Grasse, 48, 67, 102.
Graveson, dominicain, 42, 43.
Grécourt (abbé de), 5.
Grégoire VII (S.), 13.
Gualterio (card.), 74, 105, 109, 115, 182.
Guerre de succession d'Espagne, 29, 35.

Habit de S. François à Florence, 66.
Hauréau (B.), 5.
Hébert, 41.
Henrion, 2.
Hervaux (d'), 84, 98, 168, 169, 171; — jugé par le Pape, 97; — presse les évêques de refuser l'acceptation, 175; — opine à l'assemblée du clergé de 1714, 176.
Hideux, 2.
Hollande, 137.
Huxelles (d'), maréchal, 182.

Index (congrégation de l'), 53.
In eminenti, bulle, 1.
Infaillibilité, 84.
Ingirani, 56.
Ingold, 2, 3, 28, 88, 103.
Ingoult, jésuite, 147, 148.
Innocent X, 1.
Innocent XII, 16, 19.
Instruction pastorale, 81, 175, 178, 181.
Ispahan, 127.

Jansénisme, aperçu général, 1, 2.
Jansénius, 1, 2, 169, 192.
Jean-Antoine de Florence, 58, 59.
Jésuites, 19, 136, 154; — trop ardents contre le jansénisme, 27; — en Chine, 29, 30-32; — à Tours, 6; — à Vannes, 138; — Cf. Bouchet, Daubenton, Fabroni, Fagon, Gautier, Ingoult, Le Tellier, Maunoir.
Joly de Fleury, 45.
Joseph d'Angers, 4.

Joseph de S. Malo, 65.
Journal des Capucins du Marais, 61, 68, 77; — *de Dorsanne*, 32; — *de Targny*, 100-102, 106, 108, 110, 132, 182; — *de Torcy*, 16.
Jouvenet (François), 8.
Juenin (Gaspard), 39.
Justin (S.), 11.

Koetlogon (de), 134.

La Boissière, 72.
La Broue (Pierre de), 209.
La Chaussée (de), 79.
Lacombe (B. de), 13.
Lafitau, 2, 19.
La Flèche, 3, 78, 79, 131, 133.
Landais, 11.
L'Angle (de), 139, 142, 169.
Langres, 169, 170.
Lannion (de), 135.
Laon, 169, 171.
La Rochelle, 40, 80, 157, 158.
La Tour (Bertrand de), 10-12.
La Trémoille, card., 47, 48, 51, 55, 56, 95, 99, 102, 106, 108, 110, 112, 114, 122, 123, 178, 183; — présente le Mémoire du Dauphin au Pape, 45, 46; — lettres au roi, 79, 105, 107; — ce qu'il pense du P. Timothée, 82, 179, 189; — le reçoit froidement, 92; — lettres à Torcy, 94, 103; — confiance que le Pape lui accorde, 98; — s'intéresse au P. Timothée, 106; — a la confiance d'Amelot, 113; — contrarié de l'ambassade du P. Timothée, 182.
Laurent d'Angoulême, 30.
La Vergne (de), 135.
La Vrillière (de), 126, 198.
Le Boucher, 157.
Le Dran, 122.
Le Long (P.), 6.
Le Maistre, chanoine, 100.
Le Mans, 9, 156. Cf. Bruno, Vassé.
Le Nobletz, 135.
Le Normand, 85, 169.
Léon (S.), 169, 181.
Le Pelletier, 146.
Leroy (F. N.), 8.
Le Roy, Albert, cité, 12, 75, 81, 95, 100, 103, 104, 156, 160, 170, 176, 178, 188, 190. — *La France et Rome*, critique de cet ouvrage, 12-13.
L'Escure (de), 40, 80.
Le Tellier, 43, 46, 47, 64, 75, 83, 89, 105, 154, 183, 184, 187, 194, 196-198, 203, 205. — Le P. Timothée lui écrit, 44; — reçoit le P. Timothée, 70; — a la pensée de le députer à Rome, 88; — lettre à Torcy, 106; — ménage au P. Timothée une audience du roi, 125, 126, 197, 198; — lettre au P. Timothée, 153; — traite Noailles d'hydre, 185; — sa mort, 131.
Lisbonne, capucins, 101.
Livonnière (Pocquet de), 3, 9.
Livourne, 65, 67.
Livry (abbé de), 127.
Loménie (de), 169.
Loriquet, 56.
Louis XIV, 5, 9, 10, 98, 103, 108, 167; — son opinion sur le P. Timothée, 46; — reçoit le *Mémoire* du P. Timothée, 70; — reçoit la constitution *Unigenitus*, 79; — accepte la bulle, 83; — charge le P. Timothée de ménager l'esprit du Pape, 89; — reçoit un bref du Pape, 112; — reçoit le P. Timothée, 125; — communique à Rohan la protestation de Noailles, 173; — demande une bulle à Rome, 191; — veut tenir lit de justice pour faire accepter la constitution, 193, 195; — est malade, 195; — mourant, 199; — mort, 130, 202.
Louis XV, 74, 131. Cf. Dauphin.
Louis-Antoine de Porrentruy, 11.
Louis d'Amsterdam, 55.
Luçon, 40, 67, 80, 157, 158. Cf. L'Escure.
Luxembourg (duc de), 76.
Lyon, 67, 90, 176. Cf. Paul.

Madrid, 83, 157.
Maillié (Dom), 43, 194.
Maine (duc du), 203.
Maintenon (Mme de), 44, 83, 194, 205, 206.
Malabares, rites, 29-32.
Mantoue, 34, 35, 119.
Marais, Capucins, à Paris, 67.
Marie Casimir, reine de Pologne, 55, 56, 90, 99, 132, — sa mort, 133.
Marly, 125, 187, 203.
Marseille, 65, 67, 176, 202.
Martin V, 31.
Massei, card., 105, 109, 113, 118, 119, 121, 137, 185, 192, 193, 194, 197, 198, 200, 207; — charge le P. Timothée de pourvoir à la maison du card. Cassini, 61; — désigné pour porter la barette à Bissy, 111, 112; — quitte Rome, 116; — à Parme, 117; — remet la barette de Bissy, 125; — veut rendre Polignac favorable au P. Timothée, 128; — nonce, 143; — ses talents, 187, 190.
Massillon, 128, 185.
Masson, Frédéric, 16.
Matissoles (Berger de), 41.

Maubranche (abbé de), 144, 145, 147-149.
Maunoir, jésuite, 135.
Maurice d'Epernay, 30.
Maxime des saints, 50.
Maximilien, électeur de Bavière, 66.
Meaux, 42. Cf. Bissy.
Médicis (Côme III de), 65-67, 73, 90, 99, 117.
Mémoire de Bissy pour l'envoi du P. Timothée à Rome, 89.
Mémoire remis au roi de la part du Pape, 70-73.
Mémoire de Mgr le Dauphin, 45.
Mention, cité, 23, 24.
Mérinville (Monstiers de), 76, 85.
Mesgrigny. Cf. Athanase.
Mesmes (de), 74.
Metz, 185.
Meudon, capucins, 131, 190.
Michel (Henri), 209.
Michel-Ange de Raguse, 77, 78; — de Rossiglione, 7.
Migne, 12.
Milain, 149, 150.
Mirepoix, 209.
Missions étrangères de Paris, 29, 30, 43. Cf. Charmot.
Mississipi, 137.
Modène, 117-119, 126.
Monaco, 67.
Mons (version de), 36.
Montauban, 10.
Montecavallo, 133.
Mont-Cenis, 90.
Montepulciano, 117.
Montzey, 6.
Moret (Pierre), 11.
Motu proprio, 39, 52.

Nantes, 11, 134, 138, 152; — capucins, 6, 7, 10. Cf. Berlet (René).
Narbonne, 68.
Nicolaï, 109.
Noailles (Gaston de), 169.
Noailles (Louis-Antoine de); 2, 3, 18, 22, 29, 43, 46, 84, 89, 102, 112, 113, 117, 121, 122, 134-136, 175, 179, 188, 193, 194, 200, 201, 209; — le Pape est mécontent de lui, 25; — il est mécontent du Pape, 38; — reçoit le P. Timothée, 69, — protège Du Pin, 72; — poussé par les femmes à refuser l'acceptation de la bulle, 75; — annonce l'arrivée de la Constitution au P. Timothée, 79; — des difficultés d'accepter la bulle, 81, 87; — lié avec La Trémoille, 92-95; — le Pape est outré de sa désobéissance, 95-97; — le Pape le menace de le décardinaliser, 97, 184; — sa correspondance, 103; — a des amis à Rome, 114; — reçoit le P. Timothée, 123; — à la tête du conseil de conscience, 130; — reçoit mal le P. Timothée, 155; — permet la lecture des *Réflexions morales*, 155; — son rôle dans l'assemblée de 1713-1714, 163-171, 177; — apprécié par le P. Timothée, 167-168; — se retire de l'assemblée, 172, 173; — refuse d'accepter la bulle, 174; — le Pape est mécontent de lui, 181, 182; — mandement condamné, 183, 200; — lettre du P. Timothée, 185; — Massillon l'engage à se soumettre, 185; — traité d'hydre par le P. Le Tellier, 185; — ami de Philopald, 186; — reçoit le P. Timothée, 187; — le roi veut le forcer de se soumettre, 191, 193; — reprend courage lors de la maladie du roi, 195; — est populaire, 196; — pressé d'accepter la constitution par le roi mourant, 206, 207.
Noailles (duc de), 124, 125.
Noirmoutier (duc de), 91.
Normandie, 76.
Nouvelles ecclésiastiques, 2, 32, 82, 151.

Olivieri, card., 58.
Oratoire, 20, 174. Cf. Juenin, La Boissière, Quesnel.
Orléans, ville, 11, 132, 169.
Orléans (duc d'), Philippe, régent, 129, 131, 134, 143, 203, 207, 208; — reçoit le P. Timothée, 73, 74, 126; — lui donne un bénéfice, 149, 150; — auprès de Louis XIV mourant, 205.
Orléans (Marguerite-Louise d'), 65.
Ottoboni, card., 56, 109.

Paris, 9, 11, 80-83, 90, 149, 158, 159, 167, 174, 184; — Capucins, 68, 76, — Cf. Archives, assemblée, bibliothèque, capucins, Damase, parlement, Raphael, S. Germain, S. Médard, Sorbonne, Université.
Paris (le diacre), 2.
Parlement, 51, 193, 195; — Mémoire sur la Constitution, 83; — opposé au roi, 95; — après la mort du roi, 130.
Parme, 118, 119, 126.
Pasquini, palais, 102.
Pastoralem sollicitudinem, 183.
Paternæ charitatis, 112.
Paul de Lyon, 18.
Paul de Vendôme, 30.